

**RÉPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple-Un But-Une Foi**



**MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

-----

**Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes  
Industries**

-----

**Agropole**

**Projet des Agropoles du Sénégal**

**Cellule d'Exécution du Projet Agropoles**

**Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud dans  
les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou**

---

**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**

---

*Version finale*

*Novembre 2024*

## 1. Table des matières

Résumé exécutif .....	10
Executive Summary .....	72
<b>1. Introduction .....</b>	<b>134</b>
1.1. Contexte et justification .....	134
1.2. Présentation du projet et de sa zone d'influence .....	134
1.2.1. <i>Présentation du projet agropole sud</i> .....	134
1.2.2. <i>Présentation de la zone d'influence du projet agropole sud</i> .....	141
1.3. Objectifs du PEPP .....	144
1.4. Démarche méthodologique d'élaboration du PEPP .....	145
<b>2. Impacts et risques socioéconomiques, sanitaires et environnementaux .....</b>	<b>147</b>
2.1. Impacts positifs identifiés par les parties prenantes.....	147
2.2. Impacts négatifs et risques identifiés par les parties prenantes .....	147
2.2.1. <i>Impacts et risques environnementaux et sanitaires</i> .....	147
2.2.2. <i>Impacts et risques sociaux et sécuritaires</i> .....	149
Impacts environnementaux et sanitaires.....	147
Risques environnementaux et sanitaires .....	148
Impacts sociaux et sécuritaires.....	149
Risques sociaux et sécuritaires .....	149
2.3. Impacts et risques qui nécessitent un engagement des PP .....	150
<b>3. Le cadre réglementaire, administratif et organisationnel .....</b>	<b>152</b>
3.1. Les exigences nationales.....	152
3.2. Les exigences de la BAD .....	152
<b>4. Identification, analyse et niveau d'implication des parties prenantes .....</b>	<b>155</b>
4.1. Identification des parties prenantes.....	155
4.2. Catégorie de parties prenantes.....	156
<b>5. Processus de consultation entrepris avant et au cours de la préparation du PEPP .....</b>	<b>181</b>
5.1. Activités antérieures d'engagement des parties prenantes.....	181
5.2. Activités récentes d'engagement des parties prenantes .....	182
5.2.1. <i>Approche méthodologique des consultations</i> .....	182
5.2.2. <i>Situation des consultations et rencontres institutionnelles</i> .....	182
5.2.3. <i>Points abordés avec les parties prenantes</i> .....	183
5.2.4. <i>Perception des parties prenantes vis-à-vis du projet</i> .....	183
5.2.5. <i>Préoccupations et recommandations</i> .....	183
<b>6. Programme et principes d'engagement des parties prenantes.....</b>	<b>190</b>
6.1. Les principes d'engagement des parties prenantes .....	190

6.2.	Stratégie proposée pour la divulgation de l'information .....	194
6.3.	Stratégie proposée pour les consultations .....	210
6.4.	Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables 215	
6.5.	Examen des commentaires.....	215
	Mécanisme de gestion des plaintes Identification et analyse des parties prenantes .....	216
7.	216	
7.1.	Considérations générales sur le MGP.....	216
7.1.1.	<i>Définition et justification du MGP</i> .....	216
7.1.2.	<i>Avantages du MGP</i> .....	216
7.1.3.	<i>Objectifs du MGP</i> .....	217
7.1.4.	<i>Principes fondamentaux du MGP</i> .....	217
7.1.5.	<i>Typologies des plaintes potentielles du MGP</i> .....	219
7.2.	<b>DESCRIPTION DU MGP AU NIVEAU LOCAL</b> .....	221
7.2.1.	<i>Structures locales du MGP</i> .....	221
7.2.2.	<i>Mode opératoire du MGP</i> .....	226
7.2.2.1.	<i>Dépôt des plaintes et accusé de réception</i> .....	226
7.2.2.2.	<i>Enregistrement des plaintes</i> .....	226
7.2.2.3.	<i>Traitement des plaintes et investigations</i> .....	226
7.2.2.4.	<i>Négociation, solution et communication du résultat</i> .....	227
7.2.2.5.	<i>Mise en œuvre du résultat/solution ou réexamen en cas de mécontentement</i> .....	227
7.2.2.6.	<i>Clôture du dossier de plainte et archivage</i> .....	228
7.2.3.	<i>Prise en charge des cas de plaintes sensibles</i> .....	228
7.2.3.1.	<i>Dépôt et enregistrement des plaintes sensibles</i> .....	229
7.2.3.2.	<i>Traitement des plaintes sensibles</i> .....	229
7.2.4.	<i>Plaintes des travailleurs des chantiers du Projet</i> .....	231
7.3.	Formation information et vulgarisation du MGP .....	231
7.4.	Budget de fonctionnement des comités de gestion des plaintes .....	231
7.5.	Suivi-évaluation du MGP.....	232
8.	Mise en œuvre du Plan d'Engagement des Parties Prenantes.....	233
8.1.	Stratégie de mise en œuvre du PEPP .....	233
8.2.	Gestion, ressources humaines et responsabilité de la mise en œuvre du PEPP .....	233
9.	Plan de suivi- du PEPP .....	236
9.1.	Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi .....	236
9.2.	Rapports aux groupes de parties prenantes.....	237
9.3.	Indicateurs de suivi du PEPP .....	237

<b>10. Budget de mise en œuvre du PEPP .....</b>	<b>239</b>
<b>11. Conclusion.....</b>	<b>244</b>
<b>12. ANNEXES (Voir document des annexes).....</b>	<b>245</b>
<b>Annexe 1 : Formulaire d’enregistrement, de traitement et de clôture des plaintes .....</b>	<b>245</b>
<b>Annexe 2 : Exemple du formulaire de consentement.....</b>	<b>246</b>
<b>Annexe 3 : Formulaire d’enregistrement des plaintes et de référencement des survivantes d’EAS/HS .....</b>	<b>248</b>
<b>Annexe 4 : Fiche de Suivi Individuel en Counseling .....</b>	<b>250</b>
<b>Annexe 5 : modèle de lettre d’accusé de réception .....</b>	<b>250</b>
<b>Annexe 6 : modèle de procès-verbal de conciliation et/ou de non conciliation .....</b>	<b>251</b>
<b>Annexe 7 : modèle de formulaire de notification de recevabilité d’une plainte.....</b>	<b>251</b>
<b>Annexe 8 : modèle de formulaire de notification d’irrecevabilité d’une plainte .....</b>	<b>252</b>
<b>Annexe 9 : situation des consultations publiques et institutionnelles .....</b>	<b>253</b>
<b>Annexe 6 : Compte-rendu de consultations publiques et institutionnelles.....</b>	<b>259</b>

## Liste des acronymes

ARD	Agence régionale de Développement
ASC	Association sportive et culturelle
BAD	Banque Africaine de Développement
BTP	Bâtiments et travaux publics
CDREI	Commission départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses
CEP	Cellule d'Exécution du Projet
CRD	Comité régional de Développement
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements classés
DGPRE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DREEC	Division régionale de l'Environnement et des Établissements classés
EAS	Exploitation et abus sexuels
ECUP	Expropriation pour cause d'utilité publique
EIES	Étude d'Impact environnemental et social
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion féminine
HS	Harcèlement sexuel
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement
IREF	Inspection régionale des Eaux et Forêts
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
ONAS	Office Nationale de l'Assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP	Personne affectée par le projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGES	Plan de Gestion environnementale et sociale
POS	Procédures Opérationnelles Standard
PP	Partie prenante
SEN EAU	Sénégalaise des Eaux
SENELEC	Société nationale d'Électricité
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SO	Sauvegarde Opérationnelle
SONES	Société National des eaux du Sénégal
SSI	Système de Sauvegardes Intégré
VBG	Violence basée sur le genre

VCE

Violence contre les Enfants

VIH/SIDA

Virus de l'Immunodéficience humaine/Syndrome d'Immunodéficience  
acquise)

## Liste des tableaux

Tableau 1 : composantes de l'agropole-Sud .....	135
Tableau 2 : organisation territoriales de la zone d'influence élargie du projet .....	141
Tableau 3 : estimation de la population de la zone d'influence élargie du projet.....	141
Tableau 4 : estimation de la population de la zone d'influence restreinte du projet.....	142
Tableau 5 : <i>Activités d'engagement suggérées selon l'impact ou le risque</i> .....	150
Tableau 6 : Catégories de parties prenantes intéressées par le projet .....	157
Tableau 7 : Description des rôles et responsabilités des parties prenantes .....	159
Tableau 8 : Évaluation du niveau d'influence des parties prenantes.....	172
Tableau 9 : Évaluation du niveau d'engagement des parties prenantes.....	173
Tableau 10 : Stratégie et niveau d'implication ou d'engagement des parties prenantes .....	176
Tableau 11 : Niveau d'intérêt et d'engagement des parties prenantes .....	178
Tableau 12 : <i>préoccupations et recommandations exprimées par les parties prenantes</i> ...	184
Tableau 13 : liste de radios locales dans la zone d'influence du projet agropole sud....	192
Tableau 14 : Stratégie de diffusion de l'information .....	197
Tableau 15 : Principales phases et méthodes de consultation des parties prenantes proposées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.....	212
Tableau 16 : Principes du MGP et mesures d'application .....	217
Tableau 17 : types et motifs de plaintes.....	219
Tableau 18 : rôles de membres du Comité Local de Gestion des Plaintes.....	221
Tableau 19 : rôles des membres du Comité Communal de Gestion des Plaintes.....	224
Tableau 20 : délais de traitement des plaintes après enregistrement au niveau local ...	227
Tableau 21 : délais de traitement des plaintes sensibles .....	229
Tableau 22 : Budget de fonctionnement des Comités de Gestion des Plaintes.....	231
Tableau 23 : <i>responsabilités des PP dans la mise en œuvre du PEPP</i> .....	234
Tableau 24 : Indicateurs de suivi du PEPP.....	238
Tableau 25 : Coût du PEPP.....	240
Tableau 26 : <i>situation des consultations publiques et rencontres institutionnelles de Kolda</i> .....	253
Tableau 27 : <i>situation des consultations publiques et rencontres institutionnelles de Ziguinchor</i> .....	256
Tableau 28 : <i>situation des consultations publiques et rencontres institutionnelles de Sédhiou</i> .....	257
Tableau 29 : <i>situation des consultations institutionnelles au niveau central</i> .....	259

## Liste des figures

Figure 1 : localisation du module central d e Ziguinchor (Adéane) .....	137
Figure 2 : localisation du module régional de Bignona (Tenghory) .....	137
Figure 3 : localisation de la plateforme départementale d'Oussouye (Oukout).....	138
Figure 4 : localisation du module régional de Kolda (Dioulacolon) .....	138
Figure 5 : localisation de la plateforme départementale de Médina Yoro Foula (Koulinto).....	139
Figure 6 : localisation de la plateforme départementale de Vélingara (Saré Coly Sallé) .....	139
Figure 7 : localisation du module régional de Sédhiou (Diendé) .....	140
Figure 8 : localisation de la plateforme départementale de Goudomp (Samine).....	140
Figure 9 : localisation de la plateforme départementale de Bounkiling.....	141
Figure 10: Niveau d'engagement des parties prenantes par catégorie .....	174

## Figure 11 : mécanisme de gestion des plaintes du Projet des Agropoles du Sénégal..... 230

### Glossaire

**Expropriation** : Acquisition de terrain par l'État à travers une Déclaration d'Utilité Publique, ce qui implique la perte de terres, structures, autres biens ou des droits pour les personnes affectées.

**Groupes vulnérables** : les personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, les travailleurs sans terre, les femmes et les enfants, les populations autochtones, les minorités ethniques et toutes les autres personnes déplacées risquant de ne pas être protégées par la législation nationale relative à la compensation foncière.

**Parties prenantes** : individus, ou groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées).

**Parties prenantes affectées** : il s'agit des personnes, groupes ou autres entités dans les zones du Projet qui seront directement ou indirectement affectés (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement), ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectés par le projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

**Prenantes intéressées** : ce sont les personnes, groupes ou entités dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit.

**Niveau d'influence** : est défini par la capacité d'une partie prenante à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes.

**Le viol** : désigne une pénétration non consensuelle (si légère soit-elle) du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis, une autre partie du corps, ou un objet quelconque.

**Le harcèlement sexuel** : désigne des avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel n'est pas toujours explicite ou évident. Il peut inclure des actes implicites et subtils, mais implique toujours une dynamique de pouvoir et de genre dans laquelle une personne ayant du pouvoir utilise sa position pour harceler une autre en fonction de son genre. Un comportement sexuel est indésirable lorsque la personne qui y est soumise le juge indésirable (par exemple : regarder quelqu'un de haut en bas ; embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles ; frôler quelqu'un pour extorquer du plaisir ; siffler et faire des appels dans l'intention de draguer, donner des cadeaux personnels pour séduire, etc.) ;

**Les faveurs sexuelles** : sont une forme de harcèlement sexuel consistant notamment à faire des promesses de traitement favorable (par exemple une promotion) ou des menaces de traitement défavorable (par exemple une perte de l'emploi) en fonction d'actes sexuels, ou d'autres formes de comportements humiliants, dégradants ou qui relèvent de l'exploitation ;

**Les sollicitations malintentionnées des enfants** : sont des comportements qui permettent à un agresseur de gagner la confiance d'un enfant à but sexuel. C'est ainsi qu'un délinquant peut établir une relation de confiance avec un enfant, puis chercher à sexualiser cette relation (par exemple, en encourageant des sentiments romantiques ou en exposant l'enfant à des concepts sexuels à travers la pornographie, l'envoi de messages électroniques à contenu indécent à un destinataire que l'expéditeur croit être mineur, avec l'intention d'inciter le destinataire à se livrer ou à se soumettre à une activité sexuelle.

**Mécanisme de Gestion des Plaintes :** « système permettant de répondre aux questions ou aux clarifications sur le projet, de résoudre les problèmes de mise en œuvre et de traiter efficacement les doléances ».

**Plan d'Engagement des Parties Prenantes :** document qui présente les niveaux d'implication et d'influence des parties prenantes de votre projet, et qui décrit votre stratégie de communication (fréquence des échanges avec chaque intervenant, plateforme utilisée, quantité d'informations transmises, etc.).

**Personne Affectée par le Projet :** il s'agit des personnes, des ménages et des communautés dont les moyens de subsistance se trouvent négativement affectés à cause de la réalisation d'un projet du fait (i) d'un déplacement involontaire ou de la perte du lieu de résidence ou d'activités économiques ; (ii) de la perte d'une partie ou de la totalité des investissements (biens et actifs) ; (iii) de la perte de revenus ou de sources de revenus de manière temporaire ou définitive ; ou (iv) de la perte d'accès à ces revenus ou sources de revenus.

## Résumé exécutif

### I. Contexte et justification

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan Sénégal Émergent (PSE), notamment en son pilier relatif à la « transformation structurelle de l'économie et à la croissance », le Gouvernement de la République du Sénégal a sollicité et obtenu de ses partenaires techniques et financiers (Banque Africaine de Développement/BAD,

Banque Islamique de Développement/BID, etc.) des financements pour assurer la mise en œuvre du Projet de Zone de Transformation Agro-Industrielle du Sud ou « Agropole Sud ».

Le Projet « Agropole Sud » a pour objectif général de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations (y inclus les jeunes et les femmes) à travers la création de valeur ajoutée sur les produits agricoles et l'augmentation durable de la productivité des filières agro-industrielles prioritaires (mangue, anacarde, maïs).

Pour ce faire, le Projet Agropole Sud vise spécifiquement à (i) créer les conditions favorables à l'investissement privé dans la transformation industrielle des produits agricoles, ainsi que la fourniture d'intrants et de services ; et ii) renforcer les capacités des acteurs des filières prioritaires à accroître durablement la productivité agricole.

Mis en œuvre dans la région naturelle de Casamance (régions administratives de Ziguinchor, de Sédhiou et de Kolda), le Projet Agropole Sud comporte les trois composantes ci-après :

- Composante 1 : Mise en place d'un écosystème favorable à l'investissement privé (IP) dans l'agro-industrie ;
- Composante 2 : Amélioration durable de la productivité des filières agro-industrielles : (i) renforcement des capacités des producteurs des filières agro-industrielles ; (ii) renforcement des capacités de résilience des communautés ; (iii) amélioration du cadre réglementaire et institutionnel en faveur de l'IP ; (ii) Mise en place de la superstructure industrielle.
- Composante 3 : Coordination, Gestion et Suivi-évaluation

L'intégration des exigences du développement durable, le respect des normes de performance environnementales et sociales définies dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD de décembre 2013, ainsi que des lois et réglementations nationales en matière de sauvegardes et conformités environnementale et sociale est fondamentale dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement. C'est ce qui justifie la préparation de ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PZTA-Sud.

### II. Présentation du projet

Dans la configuration projetée, l'agropole Sud sera constituée de :

- Un module principal qui sera implanté à Adéane village situé sur la National N6 à 30 km de Ziguinchor, dans le département de Ziguinchor. Les critères mis en avant pour ce choix sont la proximité des matières premières, la proximité des marchés et la connectivité aux réseaux logistique et de transport. Le module principal ou central abritera des activités et services spécialisés dans les domaines de l'administration, le commerce et la logistique, les compétences et la formation, l'énergie et l'environnement, le financement et les communications, l'entretien et les services sociaux de base.
- Des modules régionaux ou modules externes consistant en des infrastructures de transformation et de services qui vont s'y développer progressivement. Les régions de Ziguinchor, Sédhiou et de Kolda vont accueillir ces modules externes.
- Des plateformes départementales dotées d'infrastructures de collecte et de conditionnement des matières premières. Ces sites satellites serviront de centres de regroupement et éventuellement de prétraitement avant l'acheminement des produits vers le module principal à Adéane et/ou les modules régionaux.

Les principales filières ciblées sont la mangue et l'anacarde du fait des conditions agro-écologiques de la région et de la valeur ajoutée qu'elles peuvent procurer.

Les caractéristiques des modules central et externes de l'agropole Sud sont détaillées dans le tableau 1 ci-après.

**Tableau : composantes de l'agropole-Sud**

MODULE	COMPOSANTES DES MODULES
<p>Unité centrale ou Module interne basée à Adéane (Ziguinchor)</p> <p>Superficie : 85 ha</p>	<p><b><u>Composante Gouvernance avec ses 7 pôles de services :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pôle administration et personnel ;</li> <li>• pôle Finance, information et communication, statistiques et planification ;</li> <li>• pôle Compétences et savoirs : centre d'incubation, formation, R&amp;D sur les technologies et produits, analyses et contrôle de qualité, certification, innovation, etc.</li> <li>• pôle Commerce et logistique : gestion des contrats, promotions, expositions et ventes, conditionnement et emballages, expéditions, hangars de stockage, chambres froides, etc. ;</li> <li>• pôle Maintenance : maintenance, réparations, matériels et pièces de rechange, etc. ;</li> <li>• pôle Énergie et environnement : gestion des sources d'énergie (solaire, biomasse, etc.) et de l'eau, gestion et traitement des déchets, gestion des espaces, etc. ;</li> <li>• pôle Services sociaux de mutualisés : catering, soins médicaux, pompiers, transports.</li> </ul> <p><b><u>Composante Production et Industrie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle interne de production, conditionnement et stockage avec 5 composantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 unité de transformation de produits de haute valeur ajoutée</li> <li>○ 1 unité de transformation de la pomme cajou</li> <li>○ 1 unité de transformation de fruits</li> <li>○ 1 unité de séchage des fruits et légumes</li> <li>○ 1 unité d'emballage et de conservation des produits</li> </ul> </li> </ul>
<p>Unité secondaire 1 ou Module externe 1</p> <p>Superficie : 3 ha</p>	<p><b><u>Module régional de Ziguinchor (Com. De Tenghory) avec 5 composantes dont :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Centres de collecte des fruits (cc) ;</li> <li>• 2 Centres de transformation préliminaires des fruits (CTP) ;</li> <li>• La plateforme départementale de Oussouye rattachée au module de Ziguinchor.</li> </ul>

MODULE	COMPOSANTES DES MODULES
Unité secondaire 2 ou Module externe 2 Basée à Sédhiou  Superficie : 5 ha	<p><b><u>Module régional de Sédhiou (Com. De Diendé) avec 4 composantes dont</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Centre de collecte</li> <li>• 1 Centre de transformation préliminaire</li> <li>• 1 Unité de transformation de la mangue à Kataba</li> <li>• Les plateformes départementales de Bounkiling et Goudomp rattachées au module de Sédhiou.</li> </ul> <p><b><u>Plateformes départementales de Goudomp et Bounkiling comprennent chacune :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois (03) bureaux de 20m2 ;</li> <li>• 1 salle de réunion (40 places) de 40m<sup>2</sup>;</li> <li>• Un quai de déchargement / chargement de 2 500 m<sup>2</sup> avec un espace de tri de 30 m<sup>2</sup> ;</li> <li>• Un hangar fermé avec panneaux solaires en toiture (1000m<sup>2</sup>) ;</li> <li>• Une aire de manoeuvre des camions ;</li> <li>• Un espace sanitaire avec toilettes et borne-fontaine</li> <li>• Un pont à bascule ;</li> <li>• Un lieu de stockage et de tri exclusivement :</li> </ul>
Unité secondaire 3 ou Module externe 3 Basée à Kolda  Superficie : 10 ha	<p><b><u>Module régional de Kolda (Com. De Dioulacolon) avec 4 composantes dont :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Centre de collecte</li> <li>• 1 Centre de transformation préliminaire</li> <li>• Le groupe des projets du PADEC</li> <li>• Les plateformes départementales de Medina Yero Foulah et Velingara rattachées au module de Sédhiou.</li> </ul>
Unité secondaire 4 ou Module externe 4 basée à Oussouye Superficie : 1 ha	<p><b><u>Plateforme départementale de Oussouye avec 2 composantes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 unité de transformation préliminaire des fruits et légumes y compris les fruits forestiers</li> <li>• 1 unité de crevetticulture</li> </ul>

Source : APS études de faisabilité, mai 2019

### III. Impacts et risques socioéconomiques, sanitaires et environnementaux

Selon les PP consultées, le projet PZTA-sud présente plusieurs impacts et risques socioéconomiques, sanitaires, sécuritaires et environnementaux. Les impacts et risques qui requièrent un engagement des PP sont présentés ci-dessous avec les actions d'engagement suggérées.

**Tableau : Impacts et risques et activités d'engagement suggérées**

Impact/risque	Activités d'engagement des PP
La création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication sur les opportunités d'emplois, les conditions de recrutement (composition des dossiers de demande d'emploi), les profils requis, la date de</li> </ul>

	démarrage des dépôts de demandes d'emploi et les lieux où les demandes d'emplois doivent être déposées, etc. ;
La perte de ressources forestières et de pâturages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des acteurs communautaires (population, organisation d'éleveurs, militants de la protection de l'environnement, etc.) pour recueillir leurs recommandations surtout par rapport à la compensation des pertes de biomasse ;</li> <li>•</li> </ul>
Perte de moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des PP concernées pour recueillir leurs recommandation en vue de la restauration des moyens de subsistance ;</li> </ul>
Les pollutions sonore, olfactive et atmosphérique induites par les travaux et ses incidences sur la santé humaine ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des communautés sur les maladies respiratoires et autres maladies qui peuvent résulter de la pollution induite par le projet ;</li> <li>• Communication avant le démarrage de chaque activité pouvant induire une pollution de l'air. Précision des mesures à appliquer pour échapper aux effets néfastes de la pollution sur la santé ;</li> </ul>
La dégradation des sols à cause d'une utilisation abusive des engrais et des pesticides ; Le développement de maladies ou des intoxications causées par un mauvais emploi des pesticides ; La pollution des plans d'eau par emplois inappropriés des pesticides ; L'atteinte à la santé animale à cause de la pollution des plans d'eau du fait des produits toxiques utilisés dans l'agriculture ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication et sensibilisation sur les effets néfastes liés à l'emploi abusif des pesticides aussi bien sur l'environnement que sur la santé humaine et animale ;</li> <li>• Communication et sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'emploi des pesticides ;</li> </ul>
Le risque d'obstruer les parcours de bétail ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des éleveurs pour recueillir leurs avis, préoccupations et recommandations ;</li> <li>• Information des éleveurs sur les parcours de bétail impactés le cas échéant ;</li> <li>• Information des éleveurs sur les mesures prises en réponse aux impacts sur les parcours de bétail ;</li> </ul>
La perturbation de la mobilité des personnes dans les zones de travaux ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication à chaque fois que les activités du projet vont perturber la mobilité des personnes ;</li> <li>• Communication sur les mesures prises pour répondre à l'entrave à la mobilité des personnes occasionnée par le projet.</li> </ul>
Les risques de provoquer de conflits fonciers ; Les risques d'occurrence d'épisodes de violences basées sur le genre ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et informer les communautés sur les conflits et le mécanisme mis en place ;</li> <li>• Mettre en place des cadres de gouvernance foncière qui vont contribuer à limiter les conflits fonciers ;</li> </ul>
Le risque de transmission des MST ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les acteurs et communautés contre le MST ;</li> </ul>

#### IV. cadre réglementaire, administratif et organisationnel

Le cadre réglementaire de l'engagement des PP est constitué de la réglementation nationale et des exigences de BAD.

Le cadre légal national ne prévoit pas la préparation d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), mais traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales, et comporte des exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation durant la préparation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les projets de développement. Les exigences de participation durant l'élaboration de l'EIES sont extraites **du Code de l'Environnement** et sont présentées dans l'Arrêté n°009471 du 28 Novembre 2001 portant contenu de termes de référence des EIES, l'Arrêté n°009472 du 28/11/2001 portant contenu du rapport de l'EIES et l'Arrêté n°009468 du 28/11/2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental.

La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde et repose fondamentalement sur (i) les Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES), (ii) les Sauvegardes Opérationnelles (OS) et (iii) les lignes directrices d'Evaluation Intégrée des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIIES).

En matière de consultation des parties prenantes, la Banque Africaine de Développement dispose de (i) la Politique de diffusion et d'accès à l'information de la BAD, (ii) le Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la BAD (iii) le Mécanisme de gestion des griefs et de recours du client au niveau pays (iv) Le Mécanisme indépendant d'inspection (MII), (v) la sauvegarde opérationnelle n°1: Evaluation environnementale et Sociale, (vi) la sauvegarde opérationnelle n°2 : Réinstallation involontaire : Acquisition des terres, déplacement de populations et indemnisation.

#### V. Identification, analyse et niveau d'implication des parties

La communication avec les parties prenantes doit être établie dès le début du projet, d'où l'importance de les identifier de la manière la plus exhaustive possible. L'objectif est de reconnaître toutes les entités qui peuvent influencer ou être influencées par les décisions et les actions du projet. En vue de promouvoir un engagement efficace, solide, l'identification des parties prenantes a été faite selon une démarche participative, inclusive et itérative. Elles ont été identifiées dans le but de recueillir leurs avis et préoccupations, leurs besoins et attentes en termes de participation, et leurs priorités et objectifs concernant le Projet.

L'identification des parties prenante a été faite en tenant compte plusieurs facteurs dont les plus importants sont les suivants :

- la nature des activités du Projet ;
- la zone d'influence du projet, c'est-à-dire l'aire géographique dans laquelle le projet risque de causer des impacts, et par conséquent les environs dans lesquels les personnes et les groupes pourraient être affectés (les régions, départements, collectivités territoriales, villages et quartiers abritant les sites du projet) ;
- la nature des impacts éventuels, et par conséquent, les types d'individus, de groupes d'individus, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent avoir un intérêt sur le sujet ;
- les intérêts et attentes des parties prenantes du projet.

Au moment de la préparation de ce plan d'engagement, les parties prenantes suivantes ont été identifiées :

- les personnes et groupes socioprofessionnels installés ou exploitant les emprises du projet et qui risquent d'être affectés durant et après les travaux (PAP) ;
- Les collectivités territoriales qui abritent les sites du projet (à travers les conseils départementaux et municipaux) ;

- Les autorités administratives et services techniques des régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda;
- Les Commissions départementales de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI) de Ziguinchor, Oussouye, Bignona, Kolda, Médina Yoro Foula, Vélingara, Sédhiou, Goudomp et Bounkiling ;
- Les Agences régionales de développement (ARD) de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda ;
- Les communautés locales affectées et leurs organisations de base dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (coopérative régionale des planteurs et agriculteurs de Ziguinchor, les producteurs et exportateurs de mangues et d'anacarde, l'organisation Eco From Africa, le GIE « Karonguène Foubadj », etc.)
- Les Concessionnaires (la SENELEC, la SEN'EAU, l'ADIE, la SONATEL) ;
- Les médias communautaires (radio Pkumel de Goudomp, Kassoumay fm de Ziguinchor, Fm Awagna de Bignona, radio Kabisseu de Oussouye, Zahra fm de Kolda, Sobéya fm de Sédhiou, Bamtaré dowri fm de Vélingara, Djimara fm de Médina Yoro Foula, etc.) ;
- Les structures de santé ;
- Les organisations de la société civile (ASC, GPF, GIE, ONG) ;
- Les fournisseurs et les prestataires de services comme l'association des juristes du Sénégal pour ce qui du traitement des cas de VBG ;
- Les bureaux de contrôle, entreprises de BTP et leurs sous-traitants ;
- Les forces de défense et de sécurité ;
- Les syndicats ;
- Les personnes et groupes vulnérables ;
- Les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations ;
- Les plateformes locales de lutte contre les VBG ;
- Les partenaires techniques et financiers.

D'autres parties prenantes s'ajouteront à cette liste, notamment les comités de gestion des plaintes qui seront mis en place dès le démarrage du Projet, la structure facilitatrice qui appuiera le Projet dans la mise en œuvre des PAR en cours de préparation, etc.

Les parties prenantes sont classées en quatre grandes catégories :

- Les parties prenantes affectées ;
- Les parties prenantes intéressées ;
- Les groupes vulnérables ;
- Le Personnel du Projet.

**Tableau : Description des rôles et responsabilités des parties prenantes**

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porteur du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'industrie et du commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cellule d'Exécution du Projet (CEP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination de la réalisation du projet dans le respect des délais et dispositions requises</li> <li>- Mise à œuvre du PEPP</li> <li>- Information et implication des parties prenantes</li> <li>- Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes</li> <li>- Veille à la prise en charge des besoins et intérêts des populations</li> <li>- Veiller à la transparence du processus</li> <li>- Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs</li> <li>- Mise en place et suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées aux violences et abus sexuels (diffusion, formation, signature des codes de conduite par les entreprises et leur personnel, etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouverneurs de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou</li> <li>- Préfets des 9 Départements concernés</li> <li>- Arrondissement concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les activités dans leur territoire de ressort</li> <li>- Faciliter la mise en œuvre du projet</li> <li>- Assurer le suivi des opérations de libération des emprises</li> <li>- Cordonner toutes les étapes de mise en œuvre du PAR</li> <li>- Informer et sensibiliser les acteurs communautaires</li> <li>- Instruire les services techniques</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la protection civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le PGES spécifiquement toutes les mesures visant à assurer la sécurité des personnes (les communautés riveraines des activités du projet, les travailleurs que ce soit en phase travaux ou exploitation...);</li> <li>- Suivre la gestion des risques en rapport avec le projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SECNSA (Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Sécurité Alimentaire) et CNDN (Conseil National de Développement de la nutrition)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur les bonnes pratiques nutritionnelles dans la zone de projet ;</li> <li>- Ciblage et accompagnement de TPE ou entreprises de femmes dans la farine enrichie ;</li> <li>- Identification d'initiatives à base communautaire sur la nutrition/sécurité alimentaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Task force régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appui à la mobilisation des services techniques déconcentrés ;</li> <li>- Le suivi et le contrôle de l'intervention efficace des services techniques ;</li> <li>- La coordination des actions et l'harmonisation des différentes interventions ;</li> <li>- La supervision du suivi de la mise en œuvre du projet dans la région ;</li> <li>- La contribution aux activités de communication pour rendre le projet agropole sud attractif ;</li> <li>- L'évaluation de l'intervention des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet au niveau régional ;</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration de recommandations pour l'atteinte des objectifs assignés au projet.</li> <li>-</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Environnement et de la transition écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Divisions régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider les termes de références des EIES et PAR</li> <li>- Assurer le secrétariat du comité technique</li> <li>- Organiser l'audience publique</li> <li>- Suivre la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)</li> <li>- Instruire les dossiers d'établissements classés</li> <li>- Contrôler et prévenir les pollutions et nuisances</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services régionaux/départementaux des Eaux et Forêts de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appui conseil sur les meilleurs choix technologiques ;</li> <li>- L'accompagnement dans la mise en valeur et l'amélioration des espaces verts ;</li> <li>- La restauration des espaces dégradés et la protection des espèces menacées ;</li> <li>- L'inventaire des arbres à abattre et /ou à élaguer au niveau des différents sites ;</li> <li>- La facilitation dans la délivrance des permis de coupe, des permis de circulation et des autorisations de défrichement ;</li> <li>- L'information et la communication sur le projet et ses réalisations ;</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi et l'évaluation des activités de terrain ;</li> <li>- La formation et le renforcement de capacités des organisations partenaires ;</li> <li>- L'élaboration et la conception d'outils de gestion et gouvernance des OP ;</li> <li>- La participation aux activités de gestion environnementale et sociale (PGES, PAR) ;</li> <li>- Le renforcement des capacités de résilience des communautés ;</li> <li>- Le renforcement de la synergie entre le projet Agropole Sud et les autres projets intervenant dans la zone ;</li> <li>- La participation à la formation et la supervision des surgreffeurs (manguiers et anacardiés) et des équipes chargées des éclaircies et des rajeunissements des anacardiés</li> <li>- Le développement de pépinières locales de production de plants fruitiers ;</li> <li>- La définition de stratégies d'adoption environnementale et sociale et de diffusion des technologies proposées ;</li> <li>- La contribution au développement de modèle d'affaires à travers les champs-écoles et pépinières fruitières (mangue, anacarde, PFNL) ;</li> <li>- L'appui et le renforcement des capacités des Op pour la réalisation des actions de DRS/CES ;</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assistance technique et la supervision des actions de développement des chaînes de valeur mangue et anacarde ;</li> <li>- L'assistance et l'appui institutionnel de la CEP à l'IREF pour le reporting et le suivi des activités ;</li> <li>- Le Conseil et l'accompagnement de la CEP sur toutes autres tâches jugées pertinentes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils Régionaux de la Jeunesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de comités Arrondissements en Faveur de l'Emploi des Jeunes (CAFEJ)</li> <li>- Ciblage de jeunes entrepreneurs, de jeunes porteurs d'idées de projet à accompagner sur la formation et à l'insertion en les appuyant sur leur projet entrepreneurial</li> <li>- Formation de jeunes sur le leadership, l'entrepreneuriat, la confiance en soi avec collaboration avec Déclic ;</li> <li>- Formation de jeunes entrepreneurs en gestion/management des entreprises agricoles et gestion des exploitations agricoles (greffeur, pépiniériste, etc.)</li> <li>- Formation de jeunes entrepreneurs agricoles en incubation ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'énergie du pétrole et des Mines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service régional des mines et de la géologie/ Ziguinchor, Kolda et Sédhiou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser le Projet à ouvrir une carrière pour ses travaux et délivrance de permis miniers ;</li> <li>- Faciliter la négociation entre les entreprises et les personnes ou communautés auxquelles appartiennent les terres sur lesquelles les carrières sont identifiées ;</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			- Participer à la gestion des conflits liés à l'exploitation des carrières.
- Services techniques régionaux	- Ministres chargés du Travail, de l'emploi et des relations avec les institutions	- Inspections régionales du Travail et de la sécurité sociale de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou	- Suivi du respect de la réglementation du Travail, notamment les conditions de travail et d'hygiène - Lutte contre les Maladies Professionnelles - Suivi de la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de l'économie. - Accompagnement social - Prescription de la création et l'organisation d'un Comité d'hygiène et de sécurité du travail, notamment en raison de la nature des travaux, de l'agencement ou de l'équipement des locaux de travail. ;
- Services techniques régionaux	- Ministère de la Santé et de l'action sociale	- Régions et districts médicaux / Ziguinchor, Kolda et Sédhiou	- Prévention et suivi des maladies professionnelles - Prévention et suivi des autres maladies (y compris la Covid-19) et la propagation des IST/VIH Sida
- Services techniques régionaux	- Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du territoire et ses Directions	- Divisions Régionales de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique	- Délivrance des autorisation de construction et suivi dans la mise en place des infrastructures bâties du projet ;
- Services techniques régionaux	- Ministère de l'agriculture et des productions animales	- Division Régionale du Développement Rural (DRDR)	- L'appui à l'identification et au ciblage des Organisations de producteurs partenaires du projet ; - Le suivi et le contrôle du processus de

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- multiplication des semences de maïs en quantité et en qualité ;</li> <li>- La coordination des actions de développement rural et l'harmonisation des différentes interventions ;</li> <li>- Le suivi phytosanitaire des cultures ;</li> <li>- Supervision du processus d'organisation et de structuration des OP, de leurs faitières et des différentes interprofessions des filières ciblées ;</li> <li>- La contribution aux activités d'amélioration de la productivité et des productions des filières promues par le projet ;</li> <li>- L'appui à la certification des semences de maïs produites ;</li> <li>- L'évaluation et la validation des statistiques agricoles ;</li> <li>- L'élaboration de recommandations pour l'atteinte des objectifs assignés au projet</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'urbanisme, des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence Régionale de Développement (ARD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration et/ou la mise à jour des Plans Communaux de Développement (PDC) ;</li> <li>- L'appui aux communes de Dioulacolou, Koulinto et Saré Coly Sallé dans la mise en place et la maîtrise d'un Système d'Actions Territoriale (SAT) ;</li> <li>- La mobilisation des collectivités territoriales (CT) dans la mise en œuvre des activités du projet ;</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- la facilitation de la mobilisation sociale des communautés autour des opportunités offertes par le projet ;</li> <li>- Le renforcement des relations entre les acteurs économiques et les CT pour un accompagnement aux actions de développement ;</li> <li>- Le Renforcement de la synergie entre l'Agropole et les Projets intervenant dans la zone ;</li> <li>- Le renforcement des CT dans la prise en charge de la gestion des services sociaux (GRN, Gestion et Prévention des conflits, etc.) ;</li> <li>- La facilitation à la Cellule d'Exécution de Projet (CEP) Agropole Sud dans l'enrôlement des bénéficiaires ciblés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'urbanisme, des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Régional de la Promotion du Développement des Territoires (SRPDT, ex SRADL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appui à la structuration et organisation des filières cibles et des producteurs;</li> <li>- l'accompagnement dans l'identification et le ciblage des bénéficiaires ;</li> <li>- l'information et la communication sur le projet et ses réalisations ;</li> <li>- le suivi et l'évaluation des activités de terrain ;</li> <li>- la formation et le renforcement de capacités des collectivités territoriales et organisations partenaires ;</li> <li>- l'élaboration et la conception d'outils de gestion des OP ;</li> <li>- la participation aux activités de gestion</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- environnementale et sociale ;</li> <li>- le renforcement des capacités de résilience des communautés ;</li> <li>- le renforcement de la synergie entre le projet Agropole Sud et les autres projets intervenant dans la zone ;</li> <li>- l'assistance technique et la supervision des actions de développement des chaînes de valeur mangue, anacarde et maïs ;</li> <li>- le Conseil et l'accompagnement de la CEP sur toutes autres tâches jugées pertinentes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ANRAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appui à l'information-communication et à l'ingénierie sociale ;</li> <li>- La redynamisation et le renforcement de capacités des dispositifs communautaires d'alerte, de prévention et de gestion des conflits et la mobilisation sociale ;</li> <li>- L'appui à la réintégration des communautés en général et des populations déplacées, des victimes de mines et des ex-combattants revenus à la vie civile dans les zones de retour en particulier ;</li> <li>- L'appui à la résilience des communautés face à la fragilité liée au conflit en Casamance ;</li> <li>- L'appui à l'information sur le foncier et sur la gestion des ressources naturelles et la santé-nutrition.</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfectures des 9 Départements concernés</li> <li>- Services techniques départementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participe à assurer la paix et la sécurité des personnes et des biens au niveau des départements</li> <li>- Gestion des services techniques de l'Etat au niveau département en tant que chefs de l'administration déconcentrée.</li> <li>- Détermination de la valeur des biens touchés dans toute opération d'acquisition de terres détenues par des personnes physiques ou morales</li> <li>- Organiser les sessions de conciliation des PAP et les cérémonies de remise des chèques aux PAP</li> <li>- Participer à la gestion des conflits et griefs et conduire les activités de libération des emprises</li> <li>- Participer au recrutement de la main-d'œuvre locale.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur privé des BTP et les bureaux d'études et de contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises adjudicataires et Bureaux de contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des travaux d'infrastructures</li> <li>- Suivi et contrôle des chantiers d'infrastructures</li> <li>- Respect des clauses sociales et environnementales inscrites dans les marchés</li> <li>- Signature du code de conduite (entreprise) et supervision de la signature des codes de conduite individuels du personnel mobilisé dans les chantiers</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
	- Concessionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SONES ; SENEAU ex SDE ; ONAS ; SONATEL ;</li> <li>- SENELEC ; Tigo &amp; Espresso</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des réseaux divers</li> <li>- Fournir tout l'appui et le suivi nécessaires pendant les éventuelles opérations de repérage, de déplacement ou de modification de réseaux</li> <li>- Fournir/valider les autorisations demandées par le Projet ou les entreprises dans les délais requis pour ne pas bloquer les travaux</li> <li>- Apporter toute la diligence nécessaire à la réhabilitation de réseaux ayant subi des dommages du fait de l'exécution des travaux (compteurs ou tuyaux d'eau endommagés, poteaux électriques endommagés et présentant un danger pour la population ou les travailleurs des chantiers, etc.)</li> </ul>
- Personnes et communautés affectées par le projet	- Personnes affectées par le projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculteurs et éleveurs qui exploitent les emprises du projet ;</li> <li>- Médecin traditionnels qui tirent certains de leurs produits dans le périmètre des différents sites du projet ;</li> <li>- Personnes ou communautés pratiquant la cueillette ou collectant du bois sur les sites du projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense de leurs intérêts (subir le moins possible des impacts négatifs du projet et être compensé à juste valeur) ;</li> <li>- Participation au suivi des activités du projet à travers des représentants désignés ;</li> <li>- Contribuer à la main-d'œuvre du projet ;</li> <li>- Expression des avis, préoccupations et recommandations relatives au projet ;</li> <li>- Expression des plaintes et réclamations ;</li> <li>- Participation aux audiences et consultations publiques et à la validation sociale du projet ;</li> </ul>
- Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils départementaux</li> <li>- Conseils municipaux des 9</li> </ul>	- Communes (Tenghory, Oukout, Adéane,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'environnement local</li> <li>- Planification et aménagement communal</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
	Communes qui abritent les infrastructures du projet	Dioulacolon, Saré coly Sallé, Kolinto, Madina Wandifa, Samine et Diendé) et leurs villages respectifs abritant les sites du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique et social</li> <li>- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles.</li> <li>- Recouvrement des redevances sur le périmètre communal</li> <li>- Facilitation sociale</li> <li>- Délivrance pièces d'état civil et légalisation des actes</li> <li>- Appui à l'information et à la sensibilisation des populations et à leur mobilisation/engagement</li> <li>- Appui à la gestion des plaintes</li> <li>- Appui à la communication sociale avec les PAP</li> </ul>
- Organisations de la société civile	- Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de défense des consommateurs	- Associations locales, organismes travaillant dans les zones affectées (coopérative régionale des planteurs et agriculteurs de Ziguinchor, Eco from Africa, GIE Caronene Foubade)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense des intérêts des communautés.</li> <li>- Alliés lors des médiations sociales.</li> <li>- Intervention dans le processus de gestion des litiges.</li> <li>- Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social.</li> <li>- Appui à la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et à la prise en charge des cas de violences sexuelles (assistance médicale, juridique, psychologique et sociale)</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
- Chefferie et leaders locaux	- Chefs de quartiers et de villages, leaders locaux - (autorités religieuses, notamment)	- Chefs de quartier - Chefs de village - Imams - Prêtres - Bajenu Gox	- Intervention dans le processus de gestion des litiges - Gestion de la mobilisation des communautés locales - Délivrance d'actes de résidence - Appui à la gestion de la sécurité (veille, alerte, suivi) - Partenaires dans la gestion des conflits, y compris ceux basés sur le genre
- Médias	- Radios, télévisions et journaux	- Radios locales/communautaires, Télévisions et Presse écrite	- Diffusion de l'information dans la zone d'étude du Projet et au-delà - Canaux de communication
- Partenaires financiers	- Bailleurs de fonds	- Banque africaine de Développement et Fonds vert	- Appui financier - Supervision et appui à la mise en œuvre des activités du Projet - Garant de la participation des parties prenantes - Contrôle les ressources



## VI. Analyse des parties prenantes du projet

L'analyse des PP détermine la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation, de divulgation et de participation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes tout au long du Projet.

Par ailleurs, il est important de procéder à la catégorisation de chaque groupe de parties prenantes, afin d'évaluer sa volonté et son niveau d'influence. L'analyse ci-dessous repose sur plusieurs évaluations faites à partir des résultats des consultations réalisées dans le cadre de la préparation de ce PEPP, mais aussi des expériences acquises de projets similaires. Le niveau d'influence des parties prenantes est évalué sur trois niveaux : *élevé, moyen et faible*.

En effet, le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes. Cette évaluation a été faite à partir des entretiens réalisés avec chacune des PP et de ses missions et responsabilités régaliennes ou sociales.

Le tableau ci-dessous évalue le niveau d'intérêt et d'engagement des PP du projet.

**Tableau : niveau d'influence et d'engagement des PP**

Catégorie de PP	Acteur	Niveau d'influence	Niveau d'engagement
<i>Bailleurs</i>	BAD et Fonds Vert	Elevé	Très élevé
<i>Promoteur du projet</i>	Ministère de l'industrie et du commerce	Elevé	Elevé
	Ministère de l'urbanisme	Elevé avant la délivrance des autorisations de construire, mais faible pour le reste de la durée de vie du projet.	Faible
	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	Elevé avant la délivrance des autorisations de forage, mais faible pour le reste de la durée de vie du projet.	Faible
	Ministère chargé de l'Environnement et de la transition écologique/DEEC/Direction des Eaux et Forêts	Elevé	Elevé

<b>Ministères, agences et Directions au niveau central</b>	Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique	Moyen	Faible
	Ministère de l'énergie du pétrole et chargé des Mines	Moyen	Faible
	Ministres chargés du Travail, de l'emploi et des relations avec les institutions	Moyen	Faible
	Ministère chargé de la Santé et de l'action sociale/Service National de l'hygiène	Elevé	Faible
<b>Autorités administratives et services techniques déconcentrés</b>	Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets de la ZIP	Elevé	Elevé
	DREEC	Elevé	Moyen
	IRTSS	Elevé	Moyen
	DRDR	Faible	Elevé
	ISRA	Faible	Elevé
	IREF	Moyen	Moyen
	Service Régional de l'Hygiène	Faible	Elevé

	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA)	Faible	Moyen
<i>Collectivités territoriales</i>	Conseils municipaux de la ZIP	Moyen	Elevé
<i>Communautés villageoises voisines des sites du projet</i>	Villages situés dans la zone d'influence directe du projet	Faible	Elevé
<i>Personnes Affectées par le Projet (PAP)</i>		Faible	Faible après
<i>Chefferies et leaders communautaires</i>		Faible	Elevé
<i>Organisations de la société civile</i>	Organisations des producteurs, OCB, GPF...	Faible	Elevé
<i>Médias</i>		Faible	Moyen
<i>Secteur privé</i>	Secteur privé des BTP et les bureaux d'études et de contrôle, consultants	Faible	Elevé
	Concessionnaires	Faible	Faible

## VII. Processus de consultation entrepris avant et au cours de la préparation du PEPP

L'engagement des parties prenantes s'est concrétisé par l'information et des consultations des acteurs au cours de la réalisation de l'EES du projet et du PAR du site d'Adéane. Les consultations publiques et institutionnelles faites dans le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique se sont déroulées entre le 12 mars et le 12 juin 2019 dans les trois régions. Elles ont concerné plus de 200 acteurs à travers les structures socio-professionnelles suivantes :

- L'administration territoriale ;
- Les communes territoriales et chambres consulaires : Mairies, Conseil départemental, Chambre de commerce, Chambre de métiers ;
- Les Services techniques régionaux et départementaux ;
- Projets, programmes et Agences ;
- Les organisations de producteurs ;
- Les populations d'Adéane et Baghagha dans le département de Ziguinchor.

Les consultations entreprises dans le cadre de l'élaboration de ce PEPP ont été organisées de manière participative et inclusive, en relation avec parties prenantes du projet. Les échanges se sont déroulés par le biais d'entretiens individuels et de focus groupes en français (langue officielle) ou en wolof (langues nationale).

## **Situation des consultations et rencontres institutionnelles**

Les consultations et rencontres institutionnelles se sont déroulées du 19 septembre au 30 novembre 2023 selon la chronologie présentée dans l'annexe 5 du présent PEPP.

Au total, 68 rencontres ont été tenues. Celles-ci ont réunies 268 personnes dont 202 hommes et 66 femmes.

Les méthodes d'engagement utilisées sont les rencontres individuelles, les focus groupes et les réunions d'assemblée.

### ***Points abordés avec les parties prenantes***

Plusieurs points ont été abordés lors des différents entretiens tenus avec les Parties prenantes du projet. De manière spécifique, les échanges ont porté sur les thématiques ci-après :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Méthodes de communication, de sensibilisation et de transmission des informations ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;

### ***Perception des parties prenantes vis-à-vis du projet***

Le projet de l'agropole sud bénéficie d'une bonne perception de la part des parties prenantes. Autorités administratives, services centraux et déconcentrés de l'Etat, organisations des producteurs, entités de la société civile et personnes et communautés affectées ou bénéficiaires se sont tous accordés sur les enjeux positifs du projet pour la région naturelle de la Casamance et pour le Sénégal dans son ensemble. Selon les acteurs rencontrés, c'est un projet très pertinent qui vient à son heure. Le Secrétaire Général de la coopérative régionale des planteurs et agriculteurs de Ziguinchor confie que la mise en place d'une industrie de transformation des produits agricoles est une vieille doléance. Il estime en conséquence que l'agropole sud est une opportunité à ne pas rater.

D'autres acteurs y voient une belle opportunité de relance des activités économiques dans la zone d'Adéane qui a beaucoup subi les effets néfastes du conflit casamançais.

Plusieurs autres aspects positifs sont attendus de l'agropole-Sud. C'est du moins ce qu'affirment les parties prenantes. Elles ont cité entre autres :

- La création d'emplois et par conséquent la réduction du chômage ;
- Le recul de la pauvreté et de l'exode rural et de l'émigration irrégulière ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Le développement socioéconomique des Communes d'implantation des infrastructures ;
- La valorisation des produits à travers leur transformation ;
- Le retour en force de la culture du maïs et le freinage de la dégradation des terres due au développement des plantations d'anacardières ;
- L'amélioration de la disponibilité de l'aliment de bétail grâce à la culture du maïs ;
- La réduction des pertes de production particulièrement dans la filière mangue ;
- Le renforcement de l'organisation des producteurs des différentes filières et l'amélioration des prix ;
- La réduction de la pression sur les ressources forestières ;
- Le renforcement de la lutte contre les ravageurs des cultures ;

### ***Préoccupations et recommandations***

Malgré les effets positifs attendus de l'agropole sud, plusieurs préoccupations ont été soulevées par les personnes rencontrées. Ces préoccupations portent essentiellement sur :

- Les risques d'accidents en phases travaux et exploitation ;
- Le déboisement des terres requises et ses effets sur l'environnement ;
- L'aménagement des sites et son incidence sur les activités économiques comme l'agriculture, l'élevage et la cueillette, mais aussi sur la mobilité des personnes ;
- La perte de moyens de subsistance et de pâturages ;
- La négligence de la communication, de la transmission des informations et la sensibilisation ;
- La non implication des autochtones dans les activités du projet comme l'information, la sensibilisation, l'emploi ;
- La possibilité d'enregistrer des retards dans l'exécution des travaux ;
- La vieillesse des plantations ;
- La prolifération des ravageurs des cultures et la perte de production qui leur est attribuable ;
- Les risques associés à l'utilisation des pesticides ;
- Les risques de provocation d'inondations post-travaux ;
- Le risque que la production ne soit pas à la hauteur des besoins de l'agropole ;
- Etc.

### **VIII. Programme et principes d'engagement des parties prenantes**

Le Projet conduira le programme d'engagement, en conformité avec les principes et procédures édictés par la réglementation nationale et les exigences de la BAD en la matière et dont les plus importants sont les suivants :

- Mener des consultations sérieuses et transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet ;
- Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien ;
- Concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
- Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ;
- Maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination ;
- Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet ;
- Définir un système efficace de gestion des feedbacks des parties prenantes ;
- Mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits ;
- Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.
- Le Projet se conformera à ces principaux généraux dans la mise en œuvre du processus d'engagement des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des ouvrages et autres résultats du Projet.

Le Projet se conformera à ces principes et objectifs généraux dans la mise en œuvre du processus de mobilisation des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des infrastructures et autres résultats du Projet.

#### ***Stratégie proposée pour la divulgation de l'information***

La diffusion de l'information se fera sur la base des besoins et préoccupations des différentes catégories de parties prenantes, mais aussi des canaux et formats les plus accessibles et adaptés aux spécificités de chaque partie prenante. Le Spécialiste en Sauvegarde Social (SSS) aura la charge de coordonner toutes les activités de communication et de participation. Le but visé est de minimiser le risque de développement de comportements antagonistes et de conflits grâce à une communication adaptée aux préoccupations et attentes des communautés affectées et autres parties prenantes. À cet effet, la stratégie de diffusion de l'information sera articulée autour des thématiques essentielles suivantes :

- Les activités du Projet ;
- Les services offerts par le projet ;
- Les sites et infrastructures ;
- Les bénéficiaires ;
- Les personnes affectées négativement et positivement ;
- La durée de mise en œuvre des activités et le calendrier ;
- Les modalités de recrutement de la main-d'œuvre du projet ;
- Les enjeux, impacts, effets et risques pouvant découler des activités envisagées et les mesures de sauvegarde sociales et environnementales à mettre en œuvre pour les éviter ou atténuer (effets négatifs, calendrier et date butoir pour le recensement des pertes, processus et calendrier d'indemnisation des pertes et de réinstallation, les mesures d'accompagnement et d'assistance aux personnes et groupes vulnérables) ;
- Le mécanisme de recours et de gestion des plaintes liées aux activités du Projet ;
- Le dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus et exploitations sexuels et violences contre les enfants ;
- Le dispositif de recrutement de la main-d'œuvre locale.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle sera complétée au fur et à mesure de l'état d'avancement de la préparation, la mise en œuvre du Projet et des besoins des parties prenantes. En définitive, plusieurs techniques seront combinées en vue d'atteindre toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables et défavorisés.

Le tableau suivant présente la stratégie proposée pour la diffusion de l'information dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Tableau : stratégie de diffusion des informations

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
<b>PHASE DE PREPARATION</b>					
<b>Préparation du Projet (conception)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'objectif du Projet</li> <li>Les activités envisagées, les sites retenus et la localisation des infrastructures ;</li> <li>La nature des infrastructures que le projet prévoit de mettre en place ;</li> <li>La nature, la consistance et la durée des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqués de presse (radios nationales et communautaires) en langue officielle et langues locales parlées dans les zones du Projet</li> <li>Affichage au niveau des préfectures, Sous-Préfectures, Mairies des Communes concernées, et écoles, structures de santé, Centres socio-culturels, etc.</li> <li>Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Réseaux sociaux</li> <li>Consultation du public</li> <li>Correspondances et réunions officielles</li> <li>Messages WhatsApp ou SMS aux chefs de village, et chefs religieux Réunions communautaires et institutionnelles durant la préparation des études et la conception du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant le démarrage et pendant la préparation des études</li> <li>Communiqué mensuel (radios-télévisions et journaux) tout le long de la phase de réalisation des études au niveau des médias à couverture nationale et communautaire</li> <li>Affichage durant toute la période des études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP et groupes vulnérables</li> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, Organisations Communautaires de Base (OCB), Organisations de la Société civile ;</li> <li>Parties prenantes devant participer à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux (Ministères, Directions, Agences, Services techniques de l'Etat, DEEC, DREEC, CDREI, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Bureaux d'études et consultants en charge de la préparation des études</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix des options techniques et des sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations (discussions de groupe, réunions formelles)</li> <li>Visites de sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant la préparation de l'EIES, du PAR et du PEPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes devant participer à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, BAD</li> <li>Parties prenantes intéressées : chefs de village, Collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Bureaux d'études techniques et Consultants</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
				territoriales, personnes affectées, Organisations communautaires de base, etc.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des aspects sociaux, environnementaux, sécuritaires et sanitaires qui seront examinés pendant l'étude, y compris l'importance de l'aspect genre et de la prévention des VBG et VCE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public au niveau des zones identifiées du Projet (discussions de groupe, entretiens individuels, assemblées communautaires)</li> <li>• Consultation des Services techniques (Entretiens, CRD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des parties prenantes dans toutes les régions Communes et villages/quartiers concernés durant la réalisation des études de sauvegarde (CGES, CPR, MGP, EIES, PAR, PGMO)</li> <li>• De façon régulière, durant la mise en œuvre du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : autorités administratives, communautés riveraines, OCB, Société civile, collectivités territoriales, ONG, Services techniques de l'État, autorités académiques et sanitaires, etc.</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• Bureaux d'études ou consultants en charge de la préparation des études de sauvegardes sociales et environnementales</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats des études et commentaires sur les questions posées, la prise en charge des avis des parties prenantes, ou justification sur l'impossibilité de les intégrer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public sous forme de discussions de groupe ou réunions publiques au niveau des communes et communautés locales concernées</li> <li>• Correspondance et réunions officielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant le processus de réalisation et de validation des études au niveau des régions, des collectivités territoriales, et villages concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : autorités administratives, services techniques de l'État, CDREI, Comités régionaux de suivi environnemental et social, DEEC, DREEC, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG, etc.</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• Bureaux d'études ou consultants en charge de la préparation des études</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques et effets potentiels du Projet sur les communautés locales, et les mesures d'atténuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public sous forme de focus group au niveau des communes et villages/quartiers concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant la réalisation et la restitution des études au niveau des communes, villages/quartiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : communautés riveraines, OCB, Société civile, les acteurs de l'école et de la santé</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Experts en sauvegarde sociale et gestion environnementale de la CEP</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqués radios (nationales et communautaires) dans les langues locales</li> <li>• Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Réseaux sociaux</li> </ul>	concernés et des médias à couverture nationale et communautaire et avant le démarrage des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes vulnérables</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déroulement et calendrier des enquêtes et recensements des PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public (assemblées publiques communautaires)</li> <li>• Communiqué de presse radios nationales et communautaires en français et langues locales des zones du Projet</li> <li>• Affichage au niveau des préfectures, et mairies.</li> <li>• Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqué au niveau des médias avant le démarrage des enquêtes et durant les enquêtes</li> <li>• Durant toute la période de déroulement des enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partie prenante participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux Autorités administratives et services techniques membre des CDREI des départements concernés</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• Consultant en charge de la préparation du PAR</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqués radios (nationales et communautaires) en français et en langues locales</li> <li>• Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Réseaux sociaux</li> <li>• Consultation du public ou focus group</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqué au niveau des médias avant le démarrage des enquêtes et durant les enquêtes</li> <li>• Affichage dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies durant toute la période de déroulement des enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• Consultant en charge de la préparation du PAR</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date butoir ou date limite d'éligibilité (Cut of date)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies</li> <li>Communiqués télévisions et radios nationales et communautaires en français et en langues locales</li> <li>Site Web de du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Caravane d'information</li> <li>Crieur public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage un mois avant le démarrage des enquêtes</li> <li>Communiqués média hebdomadaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux (CDREI des départements concernés)</li> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultant en charge de la préparation du PAR</li> <li>Préfets des départements concernés</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodes de compensation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation publique au niveau des communes concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant la préparation du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables affectés et autres catégories défavorisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultant en charge de la préparation du PAR</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>Plan de prévention d'atténuation et de prise en charge des VBG/VCE et procédures de traitement des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation du public pour recueillir les avis et recommandations sur les canaux de signalement et de d'enregistrement des plaintes, les fournisseurs de services de prise en charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pendant la préparation des études de sauvegarde sociale et environnementale</li> <li>Après la validation du document auprès des parties prenantes concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG, structures de santé</li> <li>Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>Groupes vulnérables affectés</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Consultants</li> </ul>
<b>PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b>					
Mise en œuvre du PAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication du rapport final approuvé par les parties prenantes et la BAD sur Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès la validation du rapport, Publication dans les médias nationaux et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : acteurs gouvernementaux, Gouverneurs, CDREI, Préfets, sous-Préfets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>CDREI/Commissions de conciliation</li> <li>Consultant PAR</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions institutionnelles avec les acteurs de la mise en œuvre du PAR (Commission de conciliation/CDREI)</li> <li>• Réunions communautaires de partage des résultats clés du PAR</li> <li>• Résumé dans les médias (radios nationales et communautaires en français et en langues locales)</li> </ul>	communautaires pendant 10 jours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP et groupes vulnérables/défavorisés</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ONG</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes, procédures, étapes et calendrier de mise en œuvre du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions communautaires dans les Communes et quartiers/villages concernés</li> <li>• Résumé dans les médias en français et en langues locales</li> <li>• Affichage dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Maires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqué média dès le démarrage de la mise en œuvre</li> <li>• Consultation auprès des Communes dès le début de la mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du PAR : Acteurs gouvernementaux, CDREI, Commissions de conciliation, Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Groupes vulnérables affectés</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CEP</li> <li>• ONG</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de renforcement des capacités sur les exigences de la BAD en matière de compensation et de réinstallation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès l'approbation et le partage du rapport final du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commissions départementales de Recensement et d'Évaluation des Impenses (CDREI)/ Commissions de conciliation</li> <li>• Représentants des personnes affectées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Consultants</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales</li> <li>Société civile</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partages des listes des PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, écoles, ou autres endroits accessibles aux communautés</li> <li>Communiqué radio en français et en langues locales indiquant les points d'affichage</li> <li>Site Web de du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès la validation du PAR et à la suite des opérations de fiabilisation de la base de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>CDREI/Commissions de conciliation sous la coordination des Préfets</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédures de recours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqué de presse (radios communautaires) en français et en langues locales sur les voies de recours</li> <li>Affichage au niveau des Mairies, Préfectures, Sous-Préfectures, et écoles</li> <li>SMS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voie de presse : Un mois avant le démarrage des activités de conciliation</li> <li>Affichage durant toute la période de conciliation et la mise en œuvre du projet</li> <li>Réunions communautaires avec les personnes affectées et les comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>Personnes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>CDREI/Commissions de conciliation</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités de conciliation des PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqué dans les radios nationales et communautaires sur le calendrier, le déroulement des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un mois avant le démarrage par voie de presse et affichage dans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>Personnes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<p>activités de conciliation et la liste des documents à fournir pour la compensation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage</li> <li>• Dépliant/livret PAP</li> </ul>	<p>les préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, écoles, pendant toute la durée des activités de conciliation</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CDREI/Commissions de conciliation</li> <li>• ONG</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier de paiement des compensations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage du calendrier</li> <li>• Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Communiqué de presse (radios communautaires) en français et en langues locales</li> <li>• Consultation des PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voie de presse, affichage, réunion : trois semaines avant le démarrage des activités de paiement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, OCB, Société civile, comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• CDREI/Commissions de conciliation</li> <li>• ONG</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier de libération des emprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public au niveau des Communes concernées</li> <li>• Réunions formelles</li> <li>• Correspondances officielles</li> <li>• SMS</li> <li>• Communiqué radios nationales et communautaires en français et en langues locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voie de presse, affichage, réunion : Un mois avant le démarrage de la libération des emprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, CDREI, Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP, y compris celles vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Préfets et Sous-Préfets</li> <li>•</li> </ul>
<b>Mise en œuvre du PGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage du Rapport de l'EIES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Web de du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Atelier de validation technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès la validation de l'EIES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux Gouverneurs,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• DEEC/DREEC</li> <li>• Autorités administratives</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audience publique</li> <li>• Résumé diffusé dans les journaux, radios et télévisions en français et en langues locales</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEEC/DREEC, Préfets, Sous-Préfets</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP, y compris celles vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant EIES</li> <li>• Comités Techniques régionaux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les impacts et risques du Projet sur les communautés locales riveraines et les travailleurs des chantiers, et les mesures pour les atténuer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public ou discussions de groupe</li> <li>• Journaux, radios communautaires,</li> <li>• Affichage au niveau des Mairies, Préfectures et Sous-Préfectures</li> <li>• Site Web de du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant toute la phase de mise en œuvre du PGES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, DPC, CSES, etc.</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriale, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• PAP, y compris les groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises des travaux</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions formelles/atelier de partage du MGP</li> <li>• Communiqué (radios communautaires) en français et en langues locales sur l'existence du MGP et son fonctionnement (numéros dédiés, canaux de dépôt, procédures et délai de traitement, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• Parties affectées : PAP/personnes qui subissent les effets néfastes des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> <li>• Entreprises en charge des travaux de construction des infrastructures et bureaux de contrôle</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de prévention, d'atténuation et de prise en charge des Violences Basées sur le Genre/Violences contre les Enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion du plan à travers des ateliers institutionnels et communautaires</li> <li>Réunions formelles/ateliers de partage avec les organisations de la société civile et les ONG et autres fournisseurs de services</li> <li>Affichage des informations clés (lieux où se rendre en cas de VBG, itinéraire de prise en charge, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG</li> <li>Personnes vulnérables</li> <li>Services techniques compétents (Action Sociale, Développement communautaire, structures de santé, acteurs de l'école, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Entreprises des travaux</li> <li>Bureaux de contrôle</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> <li>ONG</li> <li>Société Civile</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information/sensibilisation sur la prévention et les principes, procédures, lieux, canaux de dépôt des plaintes liées aux VBG et VCE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions interactives radios communautaires en français et en langues locales</li> <li>Affichage des messages clés de prévention au niveau des zones de travaux et dans les écoles et structures de santé</li> <li>Porte-à-porte auprès des personnes et groupes vulnérables</li> <li>Séances continues de sensibilisation sur les aspects VBG/VCE</li> <li>Réunions formelles/ateliers de partage avec les organisations de la société civile, les ONG et les associations de femmes et de jeunes (GPF, ASC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant toute la phase de mise en œuvre du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG</li> <li>Personnes vulnérables</li> <li>Femmes, enfants, jeunes filles, jeunes hommes</li> <li>Acteurs de la santé et de l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI Entreprises des travaux et bureaux de contrôle</li> <li>Expert Social/Genre de la CEP</li> <li>Services sociaux et de santé déconcentrés</li> <li>ONG</li> <li>Société civile</li> </ul>
<b>Suivi environnemental et sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Performance environnementale et sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions formelles</li> <li>Visite de sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant toute la phase de mise en œuvre du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>DEEC/DREEC/CRSE</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
<b>ental et social</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de suivi sur la gestion des mesures environnementales et sociales</li> </ul>		<p>Comités régionaux de suivi environnemental et social (CRSE), Direction de la Protection Civile (DPC), Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale, Société civile, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> </ul>	
<b>Mise en œuvre des travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planning de réalisation des travaux et date de démarrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies</li> <li>• Réunions de partage avec les communes concernées</li> <li>• Consultation publique au niveau des zones de travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant le démarrage des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• Parties affectées : PAP et groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises en charge de la réalisation des travaux</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunités d'emplois et exigences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage des opportunités d'emplois au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, villages, écoles</li> <li>• Messages/correspondances aux collectivités affectées</li> <li>• Consultation des Jeunes/Femmes</li> <li>• Communiqués radios</li> <li>• Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un mois avant le démarrage des travaux (communiqués hebdomadaires, SMS aux Maires, chefs de village, GPF, ASC des jeunes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, GPF, Associations de jeunes, concessionnaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information sur les emprises des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies</li> <li>Réunion formelles</li> <li>Visite de sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant le démarrage des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet</li> <li>Parties prenantes intéressées : autorités administratives, Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, concessionnaires</li> <li>Personnes affectées/groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Entreprises en charge de la réalisation des travaux</li> <li>Bureaux de contrôle</li> <li>Collectivités territoriales</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la main d'œuvre et signature du code de bonne conduite et du code de conduite VBG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions de partage du code et du règlement</li> <li>Ateliers de formation</li> <li>Quart d'heure HSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant les travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel des entreprises et des bureaux de contrôle</li> <li>Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale</li> <li>Collectivités territoriales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Entreprises des travaux</li> <li>Bureaux de contrôle</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enjeux environnementaux et sociaux du Projet : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants, gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers de partage des mesures de sauvegarde sociale et environnementale avec les acteurs institutionnels et communautaires</li> <li>Communiqués radios communautaires en français et en langues locales</li> <li>Affichage des messages clés sur les chantiers et dans les écoles et structures de santé</li> <li>Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Médias sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant toute la période des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, DPC, Comités régionaux de suivi environnemental et social, Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale, etc.</li> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Entreprises chargées des travaux</li> <li>Bureaux de contrôle</li> <li>Collectivités territoriales</li> <li>Autorités administratives</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation régulière des parties prenantes</li> <li>• Correspondances</li> <li>• Réunions officielles</li> <li>• Quart d'heure HSE (y compris sur les questions de VBG/VCE)</li> <li>• Comités locaux de sécurité, veille, alerte</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'avancement</li> <li>• Point d'arrêt/blocage/retard</li> <li>• Performance technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant toute la période de réalisation des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, Comités régionaux de suivi environnemental et social, DPC, Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises chargées des travaux</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> </ul>
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>					
<b>Mise en service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'entretien et de gestion de la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions radios communautaires en français et en langues locales sur l'entretien des infrastructures construites</li> <li>• Consultation du public</li> <li>• Correspondances officielles</li> <li>• Réunions officielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès la mise en service des infrastructures et équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, DPC, etc.</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités territoriales (Conseils départementaux et municipaux)</li> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• Autres acteurs institutionnels et</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caravanes de sensibilisation</li> </ul>		Société civile (ENDA ECOPOP, COSYDEP, Forum Civil, etc.)	communautaires (chefs de village et de quartiers, guides religieux, chefs coutumiers, Présidents et présidentes d'OCB, etc.)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification des travaux d'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage des calendriers de planification des travaux d'entretien au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies</li> <li>• Communiqués radios nationales et communautaires en français et en langues locales</li> <li>• Crieur public pour la diffusion du planning des opérations d'entretien</li> <li>• Réunions officielles dans les Mairies/Préfectures/Sous-Préfectures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux semaines avant le début de chaque opération d'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Entités Gouvernementales compétentes, Gouverneurs de régions, Préfets et Sous-Préfets</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, GPF, ASC de jeunes, OSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Autorités administratives (Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets)</li> <li>• Collectivités territoriales (Conseils départementaux et municipaux)</li> <li>• Autres acteurs institutionnels et communautaires (chefs de village et de quartiers, guides religieux, chefs coutumiers, Présidents et présidentes d'OCB, etc.),</li> </ul>

xxx

***Stratégie proposée pour les consultations***

Les principales phases et méthodes de consultation des parties prenantes proposées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

*Tableau : stratégie de consultation au cours de la mise en œuvre du projet*

Stade du Projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/Lieux/Date	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<b>Mise en œuvre du Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats des études sociales et environnementales (impacts, effets et risques sociaux et environnementaux, et mesures de protection)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité Technique et Audience publique (EIES)</li> <li>Ateliers/réunions</li> <li>Assemblées communautaires de partage des résultats des études sociales et environnementales (impacts, effets négatifs et positifs potentiels, mesures d'évitement et d'atténuation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant le démarrage des activités et pendant toute la mise en œuvre du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables</li> <li>Bénéficiaires infrastructures</li> <li>Autorités locales</li> <li>Entités gouvernementales</li> <li>Communautés riveraines, OSC/ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Consultants</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre et suivi-évaluation des mesures de sauvegarde (PGES, PAR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions publiques d'information des parties affectées sur les étapes et le calendrier de la mise en œuvre du PAR</li> <li>Affichage/communiqué radio des opportunités d'emploi</li> <li>Affichage des listes des PAP</li> <li>Porte-à-porte pour toucher les femmes et les autres personnes vulnérables</li> <li>Appel téléphonique</li> <li>Brochures, livret, guide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès approbation des documents de sauvegarde et avant le démarrage des activités</li> <li>•</li> <li>Certaines activités seront mises en œuvre de façon continue (sensibilisation, information sur les aspects sanitaires et sécuritaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables</li> <li>Commissions de conciliation</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> <li>Entreprises et bureaux de contrôle</li> <li>Société civile/ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>DEEC/DREEC</li> <li>Commissions de conciliation/Autorités administratives (Gouverneurs/Préfets et Sous-Préfets)</li> </ul>

Stade du Projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/Lieux/Date	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions avec les Comités régionaux de suivi environnemental et social</li> <li>• Visites des sites du Projet</li> <li>• Fiches de suivi du processus d'indemnisation et de libération des emprises</li> <li>• Diffusion de communiqués officiels pour la convocation des PAP aux sessions de conciliation et de remise des chèques</li> <li>• Caravane/campagnes de sensibilisation sur les aspects VBG/VCE et sur la SST</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures de recours (Mécanisme de gestion des plaintes, Plan de réponse VBG/VCE, MGP des travailleurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier élargi de partage et d'information des procédures de recueil et de traitement des plaintes</li> <li>• SMS et Réseaux sociaux</li> <li>• Brochure, livret</li> <li>• Caravane d'information et de sensibilisation</li> <li>• Communiqué radios communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant la phase de préparation/conception du Projet (avant le démarrage des travaux) et pendant toute la mise en œuvre des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables</li> <li>• Bénéficiaires infrastructures</li> <li>• Autorités administratives et locales</li> <li>• Communautés riveraines, OCB/OSC/ONG</li> <li>• Travailleurs des entreprises et bureaux de contrôle recrutés</li> <li>• Fournisseurs de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>

Stade du Projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/Lieux/Date	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport aux groupes de parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers</li> <li>• Réunions formelles</li> <li>• Correspondances/ Résumés de rapports de suivi ou de gestion des commentaires et des plaintes</li> <li>• Système de compte rendu interactif en direction des parties prenantes à travers les médias sociaux et communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant toute la durée de mise en œuvre des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les parties prenantes, particulièrement les personnes, groupes et communautés affectés</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> </ul>
<b>Mise en service/exploitation des infrastructures et socioéconomiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la mise en œuvre du PAR et du PEPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit de la mise en œuvre du PAR (consultation, enquêtes observation, etc.)</li> <li>• Visites des sites du Projet</li> <li>• Réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A la clôture du Projet (mais si possible à mi-parcours aussi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes affectées</li> <li>• Parties prenantes intéressées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Consultants</li> <li>• BAD</li> </ul>

### ***Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables***

Les principes de l'approche participative seront respectés par tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de ce Projet. Toutes les stratégies et méthodes de divulgation de l'information et de consultation reposeront sur la participation inclusive de l'ensemble des parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables ou défavorisés. D'une façon générale, il est fréquent de constater que les femmes, les jeunes et autres catégories ayant des besoins spécifiques sont sous représentées dans les assemblées et autres réunions où des questions qui les concernent sont discutées. Les raisons de leur absence sont particulièrement liées au mauvais choix des horaires, des formats ou des lieux qui ne prennent pas en compte leur calendrier journalier, leurs situations ou contraintes physiques ou sociales. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet, des dispositions particulières seront prises pour permettre à tous les acteurs de prendre part aux rencontres organisées et à la mise en œuvre des activités envisagées. Au titre de ces dispositions figurent, entre autres :

- Le choix concerté des lieux de réunions/assemblées (ils doivent être proches et accessibles aux personnes vulnérables et respecter les conditions de sûreté/sécurité) ;
- Le choix concerté des horaires des rencontres (des horaires qui conviennent aux femmes et qui ne coïncident pas avec leurs horaires de travail domestique) ;
- Le choix concerté des formats des rencontres (groupes séparés dans toutes les localités pour les femmes, les jeunes filles, les jeunes hommes), pour leur permettre d'exprimer librement et sans jugement, leurs points de vue ;
- L'offre de Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ou le remboursement des frais de transport ;
- Le remboursement des frais d'organisation des rencontres (frais de communication, location de chaises et autres supports nécessaires à la bonne tenue des rencontres, etc.) ;
- L'animation de la session des femmes par une femme.

### **IX. Mécanisme de gestion des plaintes Identification et analyse des parties prenantes**

L'objectif global du MGP est d'améliorer la performance opérationnelle et les résultats du Projet des Agropoles. Le MGP vise spécifiquement à :

- prendre en compte toutes les préoccupations des parties prenantes liées au projet ;
- renforcer le dialogue et la participation des populations à la mise en œuvre du projet ;
- éviter une aggravation des problèmes, leur dégénérescence en conflits, ou leur basculement dans des complications préjudiciables à la bonne marche du projet ;
- recueillir et analyser, les besoins et les mécanismes actuels de gestion des plaintes et de réclamations ;
- mettre en place une procédure diligente, cohérente, structurée et crédible de réception et de traitement des inquiétudes ou clarifications et plaintes émanant de la communauté ;
- réaliser une analyse des parties prenantes du projet et déterminer celles qui sont susceptibles d'avoir recours au MGP ;
- recenser les acteurs de la prévention et d'intervention contre la violence basée sur le genre dans les zones d'intervention du projet ;
- répertorier et identifier les services de réponse sûrs et éthiques aux VBG/EAS/HS, les prestataires de services médicaux, psychosociaux et d'aide juridique dans les régions de mise en œuvre du projet. Les services (socio-économiques, etc.), s'ils existent, seront également répertoriés ;
- décrire clairement la manière dont les données relatives à la réclamation EAS/HS seront partagées et stockées en suivant les étapes des procédures de gestion éthique des données ;

- proposer un mécanisme transparent et accessible de gestion des plaintes avec des délais raisonnables (surtout facilement accessible par les parties prenantes notamment les personnes affectées) et conformes à la réglementation nationale en la matière et au Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement ;
- mettre en place des outils pour anticiper les impacts et les conséquences du projet au niveau des communautés rurales, les acteurs et parties prenantes du projet ;
- mettre en place une organisation efficiente de suivi, de gestion des différentes plaintes ;
- définir les rôles, les responsabilités et les recevabilités des acteurs et parties prenantes du dispositif de gestion des plaintes des composantes du projet ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités des acteurs du mécanisme de règlement des plaintes ;
- proposer une stratégie et des indicateurs de suivi, de contrôle, de rapportage et d'évaluation du dispositif de gestion des plaintes et estimer les différents coûts y afférents ainsi que le budget ;
- concevoir et annexer les formulaires d'enregistrement des plaintes.

Les plaintes peuvent être de différents types et provenir de différentes sources.

**Tableau : typologie et sources des plaintes**

Types de plaintes	Motifs des plaintes
<p><b>Plaintes « PAP »</b> en lien avec les indemnisations/compensations, la réinstallation, le rétablissement des moyens de subsistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreurs ou omissions dans l'identification des PAP et l'évaluation des biens.</li> <li>• Désaccords sur les limites des parcelles, la propriété d'un bien, l'évaluation d'une parcelle.</li> <li>• Désaccords sur les mesures de réinstallation (montants de la compensation, type de compensation, etc.).</li> <li>• Dissensions familiales sur le partage des ressources de compensation au sein d'une famille impactée.</li> <li>• Successions, divorces, et autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété ou sur les parts d'un bien donné.</li> <li>• Désaccords sur les mesures de réinstallation (emplacement du site de réinstallation ; caractéristiques de la parcelle de réinstallation, etc.).</li> </ul>
<p><b>Plaintes des populations</b> en lien avec des préjudices et désagréments causés par l'exécution des travaux du projet et la présence des travailleurs étrangers dans la zone</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restrictions d'accès aux habitations et aux lieux des activités économiques.</li> <li>• Perturbation de la circulation.</li> <li>• Dégradation des routes et pistes affectant le déplacement des populations.</li> <li>• Perturbation des activités socio-économiques.</li> <li>• Pollutions et nuisances de toutes sortes : altération de la qualité par la production de la poussière, production de bruits, altération de la qualité des eaux de surface et/ou souterraines, pollution de l'environnement et du cadre de vie par les déchets de chantier.</li> </ul>

Types de plaintes	Motifs des plaintes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des risques d'accidents du fait de la circulation des engins de chantier et impliquant des hommes ou des animaux.</li> <li>• Violences Basées sur le Genre (VBG) ou Violences Contre les Enfants (VCE) subies par les populations riveraines des chantiers du projet.</li> <li>• Prolifération des MST/VIH et autres pathologies épidémiologiques.</li> <li>• Conflits autour des sites d'emprunt.</li> <li>• Violations des us et coutumes des zones d'intervention du Projet y compris des profanations des sites sacrés.</li> <li>• Conflits entre travailleurs du Projet et populations riveraines pour diverses raisons.</li> </ul>
<p><b>Plaintes des populations</b> en lien avec des discriminations dans l'accès aux avantages du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attentes fortes et insatisfaites des populations vis-à-vis du projet, par exemple le recrutement des jeunes des villages de la zone du projet.</li> <li>• Non prise en compte de la dimension genre et ou des droits des personnes vulnérables : exclusion des femmes, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap ou avec VIH/SIDA des activités du projet par stigmatisation ;</li> <li>• Sentiment de marginalisation (individu ou groupe) quant aux bénéficiaires cibles des actions de développement socio-économique.</li> <li>• Discrimination dans le ciblage et le choix des bénéficiaires des avantages du projet (Communes, Villages, Organisations des Producteurs, ménages, producteurs, etc.).</li> </ul>
<p><b>Plaintes des travailleurs</b> en lien avec le non-respect de leurs conditions de travail et droits garantis par la législation du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect de la législation du travail sur la rémunération et les retenues sur salaires, les congés, les horaires de travail, etc.</li> <li>• Non-respect des normes de santé et de sécurité au travail exposant les travailleurs à des risques professionnels (risques d'accidents sur le chantier, risques sanitaires liés à la manipulation et l'exposition aux déchets et substances dangereuses).</li> <li>• Non-paiement des salaires des employés quel que soit le type d'engagement (formel, informel ou tacite).</li> <li>• Harcèlement sexuel dans le cadre et le lieu de travail.</li> </ul>
<p><b>Plaintes sensibles</b></p>	<p><b>Plaintes liées aux VBG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas d'exploitations et d'abus sexuels, de harcèlements sexuels</li> <li>• Embauche de mineur-e-s sur les chantiers</li> <li>• Détournements de mineurs.</li> <li>• Cas de traite des personnes.</li> <li>•</li> </ul>
	<p><b>Plaintes liées aux déviances fiduciaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corruption</li> <li>• Fraude</li> <li>• Concussion</li> <li>• Conflits d'intérêt</li> </ul>

Types de plaintes	Motifs des plaintes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vols, détournements</li> </ul>

Les instances de dépôt, de traitement des plaintes et de recours sont : (i) le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP), (ii) le Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP) ; (iii) la Coordination Régionale ; et (iii) la Justice. Chaque comité de gestion des plaintes est indépendant et le plaignant est libre de déposer sa plainte au niveau du comité de son choix. Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement de sa plainte par un comité, il peut recourir à la Coordination Régionale du Projet.

#### **Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)**

Le Comité Local de Médiation comprend :

- Le Chef de village, Président du Comité local ;
- Un notable du village;
- La Représentante des femmes du village;
- Le Représentant des jeunes du village ;
- Le Représentant des PAP du village ;
- Le Représentant de l'Organisation des Producteurs Partenaire (OPP), Secrétaire du Comité.

En cas d'égalité de vote pour une prise de décision, la voix du Président du comité serait prépondérante.

Si le Projet Agropole Centre empiète sur plusieurs villages, leurs Chefs de villages seront invités à participer au Comité Local de Médiation.

**Tableau : Rôles de membres du Comité Local de Gestion des Plaintes**

Composition	Statut	Rôle
Le Chef de village	Président du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réceptionner les plaintes ;</li> <li>• Transmettre les plaintes au Secrétaire du comité pour enregistrement ;</li> <li>• Convoquer les membres comité ;</li> <li>• Présider les réunions du comité et signer les rapports ;</li> <li>• S'assurer de la conformité du fonctionnement du comité au mode opératoire et aux principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de règlement des plaintes;</li> <li>• Informer les plaignants du niveau d'exécution des décisions de règlement des plaintes ;</li> <li>• Assurer la gestion financière des ressources mises à la disposition du comité ;</li> </ul>

<b>Composition</b>	<b>Statut</b>	<b>Rôle</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superviser le travail du secrétaire du comité ;</li> <li>• Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG et aux déviances fiduciaires vers la Coordination Régionale du Projet</li> </ul>
Un notable du village	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller à la prise en compte des réalités socioculturelles locales dans le traitement des plaintes.</li> </ul>
La Représentante des femmes du village	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des femmes et des jeunes filles ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• S'assurer de la compréhension par les femmes et les filles des localités riveraines, des procédures concernant les plaintes liées aux VBG</li> </ul>
Le Représentant des jeunes du village	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des jeunes ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des jeunes</li> </ul>
Le Représentant des PAP du village	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des PAP ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des PAP, notamment celles liées à leur réinstallation</li> </ul>
Le Représentant de l'Organisation des Producteurs Partenaire (OPP)	Secrétaire du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réceptionner les plaintes ;</li> <li>• Enregistrer les plaintes ;</li> <li>• Transmettre les fiches de plaintes au Président du comité ;</li> <li>• Transmettre les convocations aux membres du comité ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> </ul>

Composition	Statut	Rôle
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des producteurs ;</li> <li>• Rédiger les rapports du comité ;</li> <li>• Assurer la communication du comité</li> <li>• Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG et aux déviances fiduciaires vers la Coordination Régionale du Projet</li> </ul>

### **Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP)**

Le Comité Communal comprend :

- Le Maire de la Commune ou son adjoint, Président du Comité Communal ;
- Le Représentant des chefs religieux et coutumiers ;
- La Représentante des femmes de la Commune (GPF) ;
- Le Représentant du Conseil communal de la jeunesse ;
- Le Représentant de l'OPP intervenant dans la zone ;
- L'Agent désigné par la Mairie pour l'enregistrement des plaintes, Secrétaire du Comité.

En cas d'égalité de vote pour une prise de décision, la voix du Président du comité serait prépondérante.

### **Tableau : Rôles des membres du Comité Communal de Gestion des Plaintes**

Composition	Statut	Rôle
Le Maire de la Commune ou son Adjoint	Président du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réceptionner les plaintes ;</li> <li>• Transmettre les plaintes au Secrétaire du comité pour enregistrement ;</li> <li>• Convoquer les membres comité ;</li> <li>• Présider les réunions du comité et signer les rapports ;</li> <li>• S'assurer de la conformité du fonctionnement du comité au mode opératoire et aux principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de règlement des plaintes;</li> <li>• Informer les plaignants du niveau d'exécution des décisions de règlement des plaintes ;</li> <li>• Assurer la gestion financière des ressources mises à la disposition du comité ;</li> <li>• Superviser le travail du secrétaire du comité ;</li> <li>• Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG et aux déviances fiduciaires vers la Coordination Régionale du Projet</li> </ul>

<b>Composition</b>	<b>Statut</b>	<b>Rôle</b>
Le Représentant des chefs religieux et coutumiers	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller à la prise en compte des réalités socioculturelles locales dans le traitement des plaintes.</li> </ul>
La Représentante des femmes de la Commune (GPF)	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des femmes et des jeunes filles ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• S'assurer de la compréhension par les femmes et les filles des localités riveraines, des procédures concernant les plaintes liées aux VBG</li> </ul>
Le Représentant du Conseil communal de la jeunesse	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des jeunes ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des jeunes</li> </ul>
L'Agent désigné par la Mairie pour enregistrement des plaintes	Secrétaire du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réceptionner les plaintes ;</li> <li>• Enregistrer les plaintes ;</li> <li>• Transmettre les fiches de plaintes au Président du comité ;</li> <li>• Transmettre les convocations aux membres du comité ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des producteurs ;</li> <li>• Rédiger les rapports du comité ;</li> <li>• Assurer la communication du comité ;</li> <li>• Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG et aux déviations fiduciaires vers la Coordination Régionale du Projet</li> </ul>
Le Représentant de l'Organisation des Producteurs Partenaire (OPP) intervenant dans la zone	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des producteurs ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> </ul>

Composition	Statut	Rôle
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des producteurs</li> </ul>

### **Coordination Régionale**

La Coordination Régionale du Projet traite les plaintes sensibles (plaignantes liées aux actes de violences basées sur le genre, à la corruption, aux vols, aux détournements, etc.) enregistrées et transmises par les comités (CLGP et CCGP). Elle réceptionne et traite également les recours des plaignants qui ne sont pas satisfaits du traitement de leurs plaintes par les comités (CLGP et CCGP).

### **Préfet du Département**

Le Préfet du Département est saisi et impliqué par le Coordonnateur Régional du Projet dans le traitement et la résolution des plaintes sensibles (plaignantes liées aux actes de violences basées sur le genre, à la corruption, aux vols, aux détournements, etc.). Le Préfet peut aussi être impliqué dans le traitement de tous types de plaintes suivant leur nature, leur ampleur et leur gravité.

### **Justice**

Le plaignant est libre de recourir au système judiciaire (tribunal départemental et tribunal régional) pour le traitement de sa plainte, notamment s'il n'a pas obtenu satisfaction au niveau des comités de gestion des plaintes mis en place dans le cadre du projet. Mais les plaignants potentiels seront informés par les présidents des comités, du fait que les procédures judiciaires sont souvent coûteuses, longues, et sans garantie de succès.

Les Comités seront mis en place par arrêtés (préfectoraux ou municipaux).

### **Mode opératoire du MGP**

#### ***a) Dépôt des plaintes et accusé de réception***

Pour déposer sa plainte, le plaignant s'adressera aux présidents ou aux secrétaires des comités, en se déplaçant ou à travers d'autres canaux (appel téléphonique, sms, ou WhatsApp (appel, vocal, écrit)).

Les informations concernant les contacts des présidents et des secrétaires des Comités de gestion des plaintes (nom et prénom, fonction, numéro téléphone, adresse domicile, etc.) seront communiquées aux plaignants potentiels pendant la phase d'information et de vulgarisation du MGP. Toutes les plaintes reçues par les présidents des comités seront partagées avec les secrétaires et vice-versa, pour faire le point sur le nombre de plaintes réceptionnées.

Si la plainte reçue par courrier, sms, email, ou via les réseaux sociaux (WhatsApp) nécessite des compléments d'informations, le plaignant est joint pour avoir les éléments de clarification souhaités.

En tous les cas, dès réception de la plainte, le président ou le secrétaire du comité ayant réceptionné la plainte, adressera un retour au plaignant sous forme d'accusé de réception dans un délai de 02 jours. Si la réception de la plainte est faite par voie électronique, l'accusé de réception est systématiquement accompagné d'un message électronique (sms ou message WhatsApp) pour assurer la traçabilité.

#### ***b) Enregistrement des plaintes***

Les plaintes transmises aux différents comités seront dûment enregistrées dans un registre des plaintes qui sera mis à la disposition du comité. Le secrétaire de chaque comité est chargé d'enregistrer la plainte séance tenante (en cas de déplacement du plaignant) et dans un délai de deux (02) jours suivant la réception de la plainte. Il enregistrera la plainte avec un code de confidentialité (P01, P02, P03, etc.) qui sera utilisé pour protéger l'identité du plaignant. L'existence de ce registre sera largement diffusée auprès des populations de la zone. Une fois la plainte enregistrée, le secrétaire du comité communiquera au plaignant son code de confidentialité. L'enregistrement des plaintes portant sur des cas de VBG et l'accès aux informations y afférents, seront limités au Coordonnateur Régional et à la Spécialiste Genre du Projet.

#### ***c) Traitement des plaintes et investigations***

Dans un délai de deux (02) jours suivant l'enregistrement de la plainte, le Secrétaire transmettra la fiche de plainte au président du comité. Le président du comité se chargera ensuite de convoquer les membres du comité dans un délai de trois (03) jours suivant la réception de la fiche de plainte du secrétaire du comité. Le comité a globalement un délai de 15 jours à compter de la date d'enregistrement, pour traiter la plainte, c'est-à-dire 02 jours pour la transmission de la fiche de plainte renseignée au président, 03 jours pour la convocation des membres du comité et la tenue de la réunion et 10 jours pour la procédure de traitement.

**Tableau : délais de traitement des plaintes**

<b>Activité</b>	<b>Délai</b>
Transmission de la fiche de plainte au Président du comité	2 jours après enregistrement de la plainte
Convocation des membres du comité	3 jours après réception de la fiche de plainte
Procédure de traitement de la plainte	10 jours après la tenue de la première réunion
<b>Total</b>	<b>15 jours</b>

Le comité statuera d'abord sur la pertinence, la recevabilité et le bien-fondé de la plainte. L'évaluation de la recevabilité et de l'admissibilité d'une plainte se fera sur la base des critères ci-dessous :

- les griefs et les préjudices motivant la plainte ont un rapport direct avec le projet et ses activités annexes ;
- la personne est habilitée à porter plainte parce qu'elle peut être considérée comme un plaignant ou un individu dûment mandaté par un plaignant.

Si la plainte n'est pas admissible, elle est classée avec un rapport motivé et la non-recevabilité doit être notifiée au plaignant avec mention des raisons qui la motivent. Pour ce faire, le comité utilisera le même canal emprunté par le plaignant pour déposer sa plainte en l'accompagnant systématiquement d'un appel téléphonique d'explication.

Si la plainte est jugée recevable, le comité procédera au traitement. Dans la procédure de traitement d'une plainte, le comité pourra, s'il l'estime nécessaire, entendre par téléphone le plaignant ou les personnes concernées par le traitement de la plainte, dans le but d'avoir les éclairages ou les informations complémentaires dont il a besoin. Le comité saisi ou les personnes désignées par lui, pourront également se déplacer in situ pour faire les enquêtes, les vérifications, et les investigations indispensables à la résolution d'une plainte.

**d) *Négociation, solution et communication du résultat***

A l'issue de sa procédure de traitement, et après concertation avec les parties concernées, le président du comité saisi soumettra au plaignant ses conclusions ou sa proposition de solution pour une réparation adéquate et juste du préjudice subi dans un délai maximum de 30 jours suivant l'accord du plaignant. Si le plaignant adhère à la solution proposée, le secrétaire du comité dressera le rapport de règlement signé par le président et les membres du comité. Si le plaignant n'adhère pas à la solution proposée, le secrétaire du comité établira le rapport de carence signé par le président et les membres du comité et lui suggèrera de saisir le comité au niveau supérieur.

**e) *Mise en œuvre du résultat/solution ou réexamen en cas de mécontentement***

Pour la mise en œuvre de la solution proposée et qui porte l'adhésion du plaignant, le président du comité transmettra par voie électronique, le rapport de règlement de la plainte et les documents annexes (fiche de plainte) au Coordonnateur Régional du projet, pour appuyer son exécution par les structures ou les personnes habilitées. Le président du comité fera ensuite le suivi de la mise en œuvre de la solution retenue, afin de rendre compte hebdomadairement au plaignant des avancées enregistrées par téléphone ou par affichage en utilisant son code de confidentialité, jusqu'à ce qu'il obtienne totalement réparation.

#### *f) Clôture du dossier de plainte et archivage*

Le comité, par l'intermédiaire de son Secrétaire, procédera à l'archivage physique et numérique de la documentation relative aux plaintes sur toutes les étapes de la procédure, depuis la réception de la plainte jusqu'à la réparation du préjudice établi.

#### **Prise en charge des cas de plaintes sensibles**

Les plaintes sensibles sont des plaintes liées à des **cas présumés de VBG** et des **cas présumés de déviations fiduciaires** et qui, en raison de leur sensibilité, doivent être pris en charge de manière **confidentielle et éthique**.

#### **Dépôt et enregistrement des plaintes sensibles**

Étant donné leur nature particulièrement sensible et les risques qu'elles peuvent faire encourir au projet, l'accès aux informations relatives aux plaintes sensibles sera limité à la Coordination Régionale du Projet. Tous les plaignants porteurs de plaintes sensibles, signalées aux comités de gestion des plaintes et liées à des **cas présumés de VBG** (viols, agressions sexuelles, harcèlements sexuels, détournements de mineurs, pédophilie, exploitations et abus sexuels) et des cas présumés **de déviations fiduciaires** (corruption, fraude, concussion, conflits d'intérêt, vols, détournements), seront renvoyés à la Coordination Régionale du Projet (le Coordonnateur Régional et la Spécialiste Genre).

Pour déposer une plainte sensible, le/la plaignant(e) s'adressera au Coordonnateur Régional ou à la Spécialiste Genre, en se déplaçant ou au travers d'autres canaux (appel téléphonique, sms, ou WhatsApp (appel, vocal, écrit)). La saisine peut également se faire par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, ONG spécialisée en VBG, association de défense des droits humains, etc.).

Les informations concernant les contacts du Coordonnateur Régional et de la Spécialiste Genre (nom et prénom, fonction, numéro téléphone, adresse siège, etc.) seront communiquées aux plaignants potentiels par les présidents et secrétaires de comités de gestion des plaintes.

Sur instruction du Coordonnateur Régional du Projet, la Spécialiste Genre enregistre la plainte et lui transmet la fiche de plainte renseignée.

#### **Traitement des plaintes sensibles**

Le Coordonnateur Régional du Projet vérifie le bien-fondé de la plainte. Si la plainte est fondée, le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours aux autorités territoriales (Exemple le préfet du département), à la police ou à la justice.

Pour les cas avérés de VBG, en plus des recours susnommés, la Spécialiste Genre du Projet mettra en relation le survivant de VBG avec une structure spécialisée dans les questions de VBG (ONG, Associations, etc.) qui offre des services et des prestations aux victimes.

Le traitement d'une plainte de VBG impliquera la mise en rapport du survivant de VBG avec les services d'assistance (services de prise en charge médicale, psychosociale, sécuritaire, d'hébergement d'urgence, etc.) et l'appui, s'il le souhaite, dans le traitement judiciaire de la plainte (rédaction et dépôt d'une plainte à la Police).

Pour ces cas des plaintes de VBG, seule la structure spécialisée aura accès aux informations confidentielles et identifiables concernant le plaignant/la plaignante. Le Spécialiste en Sauvegardes Sociales et la Spécialiste Genre du Projet et les autres membres de la CEP concernés, seront régulièrement informés, afin de recueillir leurs avis et suggestions. Seules les informations non identifiables seront partagées avec la CEP et la Banque africaine de Développement (BAD) comme le lien de l'auteur présumé avec le projet, l'âge et le sexe du/de la survivant(e).

Les rapports mensuels de la Coordination Régionale sur la gestion des plaintes sensibles détailleront les cas d'incidents de VBG et de déviations fiduciaires de manière conformes aux meilleures pratiques de confidentialité et d'éthique en matière de collecte et de communication des informations connexes.

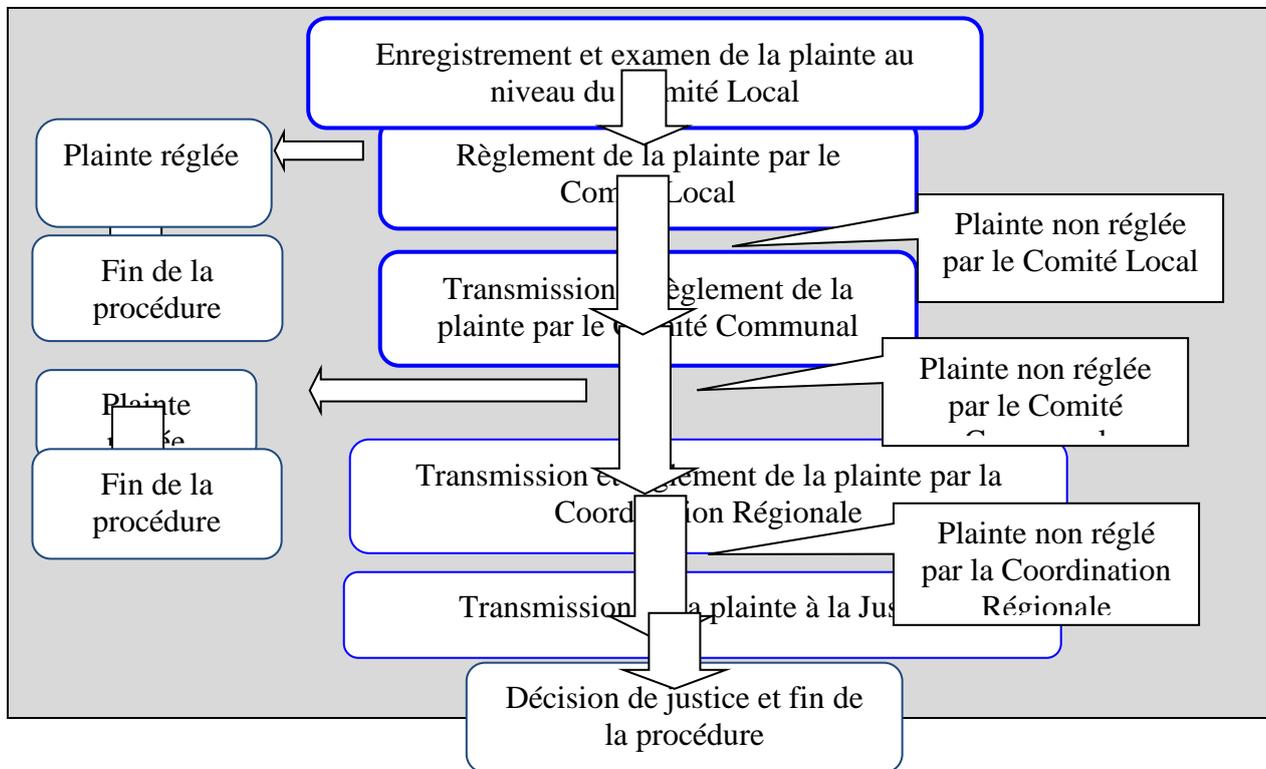
#### **Tableau : Délais de traitement des plaintes sensibles**

<b>Activité</b>	<b>Délai</b>
Enregistrement de la plainte	3 jours après le dépôt de la plainte
Transmission de la fiche de plainte au Coordonnateur régional du Projet	2 jours après enregistrement de la plainte

Procédure de traitement de la plainte	10 jours après réception de la fiche de plainte
<b>Total</b>	<b>15 jours</b>

Les plaintes sensibles seront conservées/sauvegardées par la Coordination Régionale via un système d'archivage dans un espace verrouillé pour garantir la confidentialité.

**Figure : Mécanisme de gestion des plaintes du Projet des Agropoles du Sénégal**



## Plaintes des travailleurs des chantiers du Projet

Les entreprises contractantes, engagées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet des Agropoles du Sénégal (y compris les sous-traitants), ont des obligations contractuelles, en termes de respect des droits garantis aux personnes qui travaillent ou occupent un emploi dans les chantiers, notamment en ce qui concerne les normes de Santé et de Sécurité au Travail (SST). Le respect de ces droits et normes est un Droit de l'Homme fondamental qui devrait être garanti à chaque travailleur des chantiers du Projet des Agropoles.

Pour ce faire, ces travailleurs vont avoir accès au MGP, pour dénoncer les manquements constatés, concernant le non-respect de leurs droits et de leurs conditions de travail. Afin d'éviter des représailles de la part de l'employeur, les travailleurs des chantiers du projet seront invités à soumettre de façon confidentielle leurs plaintes au Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) ou au Comité Communal (CCGP) et éventuellement à la Coordination Régionale du Projet pour les plaintes sensibles et les recours.

Le comité concerné fera les vérifications et investigations nécessaires sur le chantier en relation avec le Bureau de contrôle des travaux, en préservant l'identité du travailleur-plaignant. Au besoin, le comité saisira le Coordonnateur Régional du Projet en vue du traitement et de la résolution de ces types de plaintes.

### Budget de mise en œuvre du MGP

Tableau : budget de mise en œuvre du MGP

Rubriques de fonctionnement	Budget
Information et vulgarisation du MGP dans la zone d'influence du comité de gestion des plaintes	500 000
Frais de communication du Secrétaire et le Président du comité de gestion des plaintes	1 000 000
Frais d'édition des fiches de plaintes et des rapports pour du comité de gestion des plaintes	1 000 000
Frais de déplacement et d'investigation in situ du comité de gestion des plaintes	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 500 000</b>

Pour chaque comité (CLGP ou CCGP) mis en place, le budget de fonctionnement s'élève à 3 500 000 F CFA pour la durée du Projet. Ce budget indicatif peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des réalités de la mise en œuvre opérationnelle du MGP. Des équipements nécessaires et variables suivant les réalités locales, seront également mis à la disposition des comités (téléphones, ordinateurs, imprimantes, scanners).

Le suivi-évaluation globale du MGP relève de la responsabilité de la CEP. A cet effet, La CEP mettra en place une petite « Base de Données EXCEL » pour le suivi des plaintes. De ce fait, elle classifiera les plaintes par type, pour avoir les statistiques nécessaires à l'analyse des problèmes récurrentes dans la mise en œuvre du projet.

## X) Mise en œuvre du Plan d'Engagement des Parties Prenantes

Les activités inscrites dans le cadre de l'engagement des parties prenantes seront mises en œuvre et suivies par la CEP, notamment le personnel qui sera désigné. Ce personnel aura comme mission :

- La mise en œuvre et la coordination des activités d'engagement des PP ;
- La supervision des activités du personnel d'appui en charge de l'engagement des PP ;

- Le suivi de la gestion des plaintes et des feedbacks, de l'accès et de la diffusion de l'information sur les activités du Projet. Il veillera à maintenir des relations permanentes et de confiance avec les parties prenantes.

Pour la mise en œuvre du PEPP, le Projet aura besoin du Personnel dédié suivant :

- Un Spécialiste Développement Social et Genre avec une solide expérience en conception, mise en place et suivi de mécanisme de gestion de griefs, y compris la mise en place du plan de prévention, d'atténuation des risques et de prise en charge des violences, abus sexuel, et violences contre les enfants ;
- Deux experts en sauvegarde environnementale, avec expertise en gestion des aspects de sécurité, hygiène, et santé (HSE) ;
- Un expert en communication sociale qui peut être accompagné par des agents externes recrutés à mi-temps ;

La mise en place d'un pôle engagement des PP au sein de la CEP est fortement recommandée pour la mise en œuvre correcte du PEPP.

Les responsabilités institutionnelles des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PEPP sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau : responsabilités des PP dans la mise en œuvre du PEPP**

Acteur		Responsabilités
Institution	Services concernés	
Ministère de l'industrie et du commerce	CEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre et la coordination des activités d'engagement des PP ;</li> <li>- Supervision des activités du personnel d'appui en charge de l'engagement des PP ;</li> <li>- Suivi de la gestion des plaintes et des feedbacks, de l'accès et de la diffusion de l'information sur les activités du Projet.</li> <li>- Maintien de relations permanentes et de confiance avec les parties prenantes.</li> </ul>
Services techniques déconcentrés de l'état	Commission Départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI)/Comité Régional de Suivi Environnemental (CRSE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux rencontres notamment aux ateliers de divulgation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, aux ateliers de formation et renforcement des capacités et aux visites de sites ;</li> <li>- Formation et sensibilisation des PP comme les employés et les communautés ;</li> <li>- Participation à la gestion des plaintes ;</li> <li>- Participation à l'évaluation des impenses ;</li> <li>-</li> </ul>
Collectivités territoriales bénéficiaires	Maires et conseillers municipaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien et participation aux activités de communication et de sensibilisation ;</li> <li>- Facilitation de et participation à l'organisation des réunions, ateliers de formation concernant leurs circonscriptions ;</li> <li>- Participation à la gestion des plaintes relatives aux activités du projet ;</li> <li>-</li> </ul>
	Les communautés affectées ou bénéficiaires telles que les populations des localités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien et participation aux activités de communication et de sensibilisation ;</li> <li>- Participation à la gestion des plaintes relatives aux activités du projet ;</li> </ul>

Communautés	impactées, les organisations, communautaires de base (associations de jeunes, les groupements dont ceux des femmes), les groupes socio-professionnels, les leaders communautaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux audiences de validation communautaire des instruments de sauvegarde environnementale et sociale ;</li> <li>- Participation aux réunions et ateliers avec les communautés ;</li> <li>-</li> </ul>
Missions de contrôle et entreprises de BTP chargées des travaux		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution de leurs contrats dans le strict respect de la réglementation nationale et des directives en matière de sauvegarde environnementale et sociale des bailleurs ;</li> <li>- Participation à la gestion des plaintes en milieu de travail ;</li> <li>- Participation aux activités de communication et de sensibilisation concernant les entreprises et leurs travailleurs ;</li> </ul>
Organisations de la société civile, les ONG		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alliés lors des médiations sociales.</li> <li>- Intervention dans le processus de gestion des litiges.</li> <li>- Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social.</li> <li>- Appui à la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et à la prise en charge des cas de violences sexuelles (assistance médicale, juridique, psychologique et sociale)</li> </ul>
Médias		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la diffusion des informations et à la sensibilisation des communautés ciblées.</li> </ul>

### (XI) Suivi du PEPP

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du Projet et des impacts qui lui sont associés visent à s'assurer que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre tel que prévu et que les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des mesures correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du PEPP soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

Dans cette optique, les actions de suivi/évaluation tournent autour du suivi, de la surveillance et de l'évaluation. Elles seront assumées par les spécialistes en environnement, développement social, en communication et en suivi-évaluation de la CEP du PZTA-Sud.

Les services des autorités administratives régionales et départementales pourront être sollicités pour la facilitation de la tenue de réunions de suivi et/ou d'évaluation sur des thématiques spécifiques relatives au PEPP. De la même manière, les collectivités territoriales concernées pourraient aussi être sollicitées pour ce qui concerne les communautés et personnes affectées par le Projet dans leurs communes respectives.

En plus de la surveillance interne, le projet fera appel à un tiers indépendant qui évaluera le rendement des activités de mobilisation des intervenants. Ce cabinet indépendant de suivi et d'évaluation sera engagé par la CEP avant la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du projet. Les termes de référence pour le recrutement de ce cabinet seront préparés par la CEP et approuvés par les bailleurs avant son lancement. Les recommandations des évaluations qui seront faites seront intégrées au PMPP et au MGP afin qu'il y ait une amélioration continue du rendement de l'engagement des PP.

#### **(XII) Budget de mise en œuvre du PEPP**

Le budget global de mise en œuvre du PEPP du projet PTZA-Sud est de cent quatre millions cinq cent mille (104 500 000) F.CFA. Ce budget devait être mis à disposition de la CEP pour lui donner la capacité de déclencher suffisamment tôt l'engagement des PP. La cellule d'exécution du projet devrait se doter d'un personnel composé d'experts sociaux et ou environnementalistes capables d'assurer la mise en œuvre du PEPP.

**Tableau : budget de mise en œuvre du PEPP**

	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimé (CFA)
Contenu du	Le partage du PEPP se fera à 2 niveaux : - Niveau institutionnel (services techniques, autorités administratives, collectivités territoriales, société civile, représentants des populations, médias) à travers des ateliers de partage	CEP	Dès l'approbation du PEPP	3 000 000 Région Niveau soit 12 000 000
	Niveau communautaire (populations et personnes affectées y compris les personnes et groupes vulnérables) à travers des réunions, des assemblées, des communiqués radiodiffusés, des dépliants, des posters, des kakémonos, etc.). Les langues locales et les illustrations seront privilégiées	CEP	Dès l'approbation du PEPP	Forfait de par région de 6 000 000 pour la région
Financement	Parrainage de l'activité par les autorités étatiques, ( ministère de tutelle)	CEP		5.000.000
Contenu des actions de mise en œuvre	L'UCP élaborera le plan d'actions de mise en œuvre du PEPP. Ce plan précisera les activités du PEPP à mettre en œuvre, les responsables, les cibles, les périodes de mise en œuvre ainsi que le budget. Ce plan pourra être actualisé de façon périodique.	CEP	Dès l'approbation du PEPP	PM
Contenu des activités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'État et collectivités territoriales, prestataires ou fournisseurs de services pour la prise en charge des violences et abus sexuels, en améliorant leurs capacités en médiation sociale, prise en charge et gestion des intérêts des parties prenantes	CEP	Dès l'approbation du PEPP	25 000 000
Contenu des activités de communication	Développement du plan global de communication et sa mise à jour	CEP	Dès l'approbation du PEPP	15 000 000
	Conception des supports de communication	CEP	Dès l'approbation du plan de communication	5 000 000 d'où un total de 15 000 000 les 3 millions
	Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises et leurs sous-traitants, les bureaux de contrôle et tous les prestataires de services recrutés dans le cadre de ce Projet	Entreprises chargées des travaux	Avant le démarrage des travaux	PM : Compter sur le budget super-travaux
	Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication des entreprises	Ingénieur (mission de contrôle)	Pendant toute la durée des travaux	PM : Compter sur le budget super-travaux
Contenu des activités de communication	Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant toute la durée de réalisation des travaux	Entreprises chargées des travaux avec la collaboration de la CEP	Avant le démarrage des travaux	PM : Compter sur le budget super-travaux

	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimé (CFA)
	Tenue de séances de communication (radios, télévisions et presses écrites)	CEP	Pendant toute la durée des travaux	10 000 000
	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales traversées y compris les représentants des communautés riveraines	CEP	Tous les 03 mois	5 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	CEP	Tous les 03 mois	5 000 000
	Signature de conventions avec les radios à audience nationale et locale	CEP	Durée du Projet	
	Tenue régulière de sessions de formation des relais communautaires	CEP	Avant l'approbation du plan de communication	3 000 000
<i>é</i>	Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, pages Facebook, Twitter)	CEP	Dès l'approbation du PEPP	PM : Com le bud CEP
<i>plaintes</i>	Budget du MGP	CEP	Dès l'approbation du PEPP	18 350 000
<i>es</i>	Conception des outils spécifiques sur la gestion des commentaires	CEP	Dès l'approbation du PEPP	PM : Sous respon respon dédié la CE
	Suivi des commentaires	CEP	Pendant et après les travaux	PM : Sous respon respon dédié la CE
<i>ation du</i>	Publication des rapports de suivi du PEPP y compris les commentaires et les plaintes	CEP	Tous les 03 mois	PM : Sous respon respon dédié la CE
	Mise à jour du PEPP	CEP	avant le démarrage de la phase d'exploitation	
	Recrutement d'un Expert Social/Genre pour la mise en œuvre du PEPP	CEP	Dès approbation du PEPP	

	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estim (CFA)
TOTAL PEPP				104 500 0

## Executive Summary

### I. Background and rationale

In the context of the operationalisation of the Plan Senegal Emergent (PSE), particularly in its pillar on “structural transformation of the economy and growth”, the Government of the Republic of Senegal sought and obtained from its technical and financial partners (African Development Bank/AfDB, Islamic Development Bank/IDB, etc.) funding to ensure the implementation of the South Agro-Industrial Transformation Zone Project or “South Agropole”.

The general objective of the “Agropole Sud” project is to contribute to improving the living conditions of the population (including young people and women) by creating added value on agricultural products and by sustainably increasing the productivity of priority agro-industrial sectors (mango, cashew nut, maize).

To this end, the Agropole Sud Project specifically aims to (i) create favourable conditions for private investment in the industrial processing of agricultural products, as well as the supply of inputs and services; and (ii) strengthen the capacity of actors in priority sectors to sustainably increase agricultural productivity.

Implemented in the natural region of Casamance (administrative regions of Ziguinchor, Sédhiou and Kolda), the South Agropole Project consists of the following three components:

- Component 1: Building an ecosystem conducive to private investment (PI) in agro-industry;
- Component 2: Sustainable productivity improvement of agro-industrial sectors: (i) capacity building of agro-industrial sector producers; (ii) community resilience building; (iii) improved regulatory and institutional framework for IP; (ii) establishment of the industrial superstructure.
- Component 3: Coordination, Management and Monitoring and Evaluation

Mainstreaming sustainable development requirements, compliance with environmental and social performance standards set out in the AfDB’s December 2013 Integrated Safeguard System (ISS), and national laws and regulations on environmental and social safeguards and compliance are fundamental to the design and implementation of development projects. This is the rationale for preparing this Stakeholder Engagement Plan (PEPP) as part of the implementation of the South-PZTA Project.

**II. Presentation of the project**

In the planned configuration, the South Agropole will consist of:

- A main module that will be installed in Adéane village located on the National N6 30 km from Ziguinchor, in the department of Ziguinchor. The criteria put forward for this choice are the proximity of raw materials, the proximity of markets and connectivity to logistics and transport networks. The main or central module will house specialised activities and services in the areas of administration, trade and logistics, skills and training, energy and environment, finance and communications, maintenance and basic social services.
- Regional or external modules consisting of transformation and service infrastructure that will gradually develop there. The Ziguinchor, Sédhiou and Kolda regions will host these plug-ins.
- Departmental platforms with infrastructure for collecting and packaging raw materials. These satellite sites will serve as clustering and possibly pre-processing centres prior to the delivery of the products to the main module in Adéane and/or the regional modules.

The main target sectors are mangoes and cashews, due to the agro-ecological conditions of the region and the added value they can provide.

The characteristics of the central and external modules of the southern agropolis are detailed in Table 1 below.

**Table: Components of the South Agropolis**

MODULE	MODULE COMPONENTS
Central processing unit or Internal module based in Adéane (Ziguinchor)  Area: 85 ha	<p><b><u>Governance component with its 7 service clusters:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• administration and personnel centre;</li> <li>• Finance, information and communication, statistics and planning cluster;</li> <li>• Skills and knowledge cluster: incubation centre, training, R&amp;D on technologies and products, analysis and quality control, certification, innovation, etc.</li> <li>• Trade and logistics cluster: contract management, promotions, exhibitions and sales, packaging and packaging, shipments, storage hangars, cold rooms, etc. ;</li> <li>• Maintenance cluster: maintenance, repairs, equipment and spare parts, etc. ;</li> <li>• Energy and environment cluster: management of energy sources (solar, biomass, etc.) and water, waste management and treatment, space management, etc. ;</li> <li>• Pole Social Services of mutualisés: catering, medical care, firefighters, transport.</li> </ul>

MODULE	MODULE COMPONENTS
	<p><b><u>Production and Industry Component:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Internal production, packaging and storage centre with 5 components: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 processing unit for high added value products</li> <li>○ 1 processing unit of cashew apple</li> <li>○ 1 fruit processing unit</li> <li>○ 1 unit for drying fruit and vegetables</li> <li>○ 1 unit for packaging and storage of products</li> </ul> </li> </ul>
<p>Secondary Unit 1 or Plug-in Module 1</p> <p>Area: 3 ha</p>	<p><b><u>Ziguinchor Regional Module (Com. De Tenghory) with 5 components including:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Fruit collection centres (cc);</li> <li>• 2 Preliminary Fruit Processing Centres (PTC);</li> <li>• The Oussouye departmental platform attached to the Ziguinchor module.</li> </ul>
<p>Secondary Unit 2 or External Module 2 Based in Sédhiou</p> <p>Area: 5 ha</p>	<p><b><u>Sédhiou regional module (Com. De Diendé) with 4 components including</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Collection Centre</li> <li>• 1 Preliminary Transformation Centre</li> <li>• 1 Mango processing unit in Kataba</li> <li>• The departmental platforms of Bounkiling and Goudomp attached to the Sédhiou module.</li> </ul> <p><b><u>Departmental platforms of Goudomp and Bounkiling each include:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Three (03) offices of 20m<sup>2</sup>;</li> <li>• 1 meeting room (40 places) of 40m<sup>2</sup>;</li> <li>• An unloading/loading dock of 2,500 m<sup>2</sup> with a sorting space of 30 m<sup>2</sup>;</li> <li>• A closed hangar with rooftop solar panels (1000m<sup>2</sup>):</li> <li>• A lorry handling area;</li> <li>• A sanitary area with toilets and fountain post</li> <li>• A rocking bridge;</li> <li>• A place of storage and sorting exclusively:</li> </ul>
<p>Secondary Unit 3 or External Module 3 Based in Kolda</p> <p>Area: 10 ha</p>	<p><b><u>Regional module of Kolda (Com. De Dioulacolon) with 4 components including:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Collection Centre</li> <li>• 1 Preliminary Transformation Centre</li> <li>• The PADEC Projects Group</li> <li>• The departmental platforms of Medina Yero Foulah and Velingara attached to the Sédhiou module.</li> </ul>
<p>Secondary Unit 4 or External Module 4 based in Oussouye</p> <p>Area: 1 ha</p>	<p><b><u>Oussouye departmental platform with 2 components</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 unit for the preliminary processing of fruit and vegetables, including forest fruits</li> <li>• 1 shrimp plant</li> </ul>

Source: APS feasibility studies, May 2019

### III. Socio-economic, health and environmental impacts and risks

According to the PPPs consulted, the South-South ATP project presents several socio-economic, health, safety and environmental impacts and risks. The impacts and risks that require PP engagement are presented below along with the suggested engagement actions.

**Table: Impacts and Risks and Suggested Engagement Activities**

Impact/Risk	PP Engagement Activities
Job creation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication on job opportunities, recruitment conditions (composition of job application files), profiles required, date of start of job application and locations where job applications are to be submitted, etc. ;</li> </ul>
Loss of forest and pasture resources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation of community stakeholders (population, farmers' organisations, environmental activists, etc.) to obtain their recommendations, especially with regard to compensating for biomass losses;</li> <li>•</li> </ul>
Loss of livelihoods	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation with relevant PPPs to gather their recommendations for restoration of livelihoods;</li> </ul>
Noise, smell and air pollution caused by the work and its impact on human health;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raising community awareness of respiratory and other diseases that may result from the pollution caused by the project;</li> <li>• Communication before the start of each activity that may cause air pollution. Precision of the measures to be taken to avoid the adverse effects of pollution on health;</li> </ul>
soil degradation due to the misuse of fertilisers and pesticides; The development of diseases or poisonings caused by misuse of pesticides; Pollution of water bodies through inappropriate use of pesticides; Animal health damage due to pollution of water bodies by toxic products used in agriculture;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication and awareness-raising on the adverse effects of pesticide abuse on both the environment and human and animal health;</li> <li>• Communication and awareness-raising on good practices in pesticide use;</li> </ul>
The risk of obstructing livestock routes;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation with farmers to obtain their views, concerns and recommendations;</li> <li>• Information to livestock farmers on affected livestock routes where appropriate;</li> <li>• Information for livestock farmers on measures taken in response to impacts on livestock routes;</li> </ul>
the disruption of the mobility of persons in work areas;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication whenever project activities will disrupt the mobility of persons;</li> <li>• Communication on measures taken to address the barrier to mobility of persons caused by the project.</li> </ul>
The risks of land conflicts; The risk of episodes of gender-based violence;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raise awareness and inform communities about conflicts and the mechanism established;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Establish land governance frameworks that will help limit land conflicts;</li> </ul>
Risk of transmission of STDs;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raise awareness of STD among stakeholders and communities;</li> </ul>

#### IV. Regulatory, administrative and organisational framework

The regulatory framework for PP engagement consists of national regulations and ADB requirements. The national legal framework does not provide for the preparation of a Stakeholder Engagement Plan (PEPP), but deals with public consultations as part of environmental and social assessments, and includes regulatory requirements for consultation and disclosure during the preparation of the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) for development projects.

The requirements for participation during the preparation of the EIA are taken from **the Environmental Code** and are set out in Decree No. 009471 of 28 November 2001 containing terms of reference for the EIA, Decree No. 009472 of 28/11/2001 containing the EIA report and Decree No. 009468 of 28/11/2001 regulating public participation in the environmental impact assessment.

The Integrated Safeguards Policy Statement sets out the key principles that underpin the Bank's approach to safeguarding and is fundamentally based on (i) the Environmental and Social Assessment Procedures (ESAPs), (ii) the Operational Safeguards (OSs) and (iii) the Integrated Environmental and Social Impact Assessment (IESIA) Guidelines.

With regard to stakeholder consultation, the African Development Bank has (i) the AfDB's Dissemination and Access to Information Policy, (ii) the AfDB's Consultation and Participation Handbook, (iii) the Country-Level Grievance and Redress Mechanism, (iv) the Independent Inspection Mechanism, (IIM), (v) Operational Safeguard No. 1: Environmental and Social Assessment, (vi) Operational Safeguard No. 2: Involuntary Relocation: Land Acquisition, Displacement and Compensation.

#### V. Identification, analysis and level of involvement of the parties

Communication with stakeholders should be established from the start of the project, hence the importance of identifying them in the most comprehensive way possible. The objective is to recognise all entities that can influence or be influenced by the decisions and actions of the project. In order to promote effective, robust engagement, the identification of stakeholders was done through a participatory, inclusive and iterative approach. They were identified to gather their views and concerns, their needs and expectations for participation, and their priorities and objectives for the Project.

The identification of stakeholders has been made taking into account several factors, the most important of which are:

- the nature of the Project activities;
- the area of influence of the project, i.e. the geographical area in which the project is likely to cause impacts, and therefore the areas in which individuals and groups could be affected (the regions, departments, local and regional authorities, villages and neighbourhoods where the project sites are located);
- the nature of the potential impacts, and therefore the types of individuals, groups of individuals, governmental or non-governmental institutions that may have an interest in the subject;
- the interests and expectations of the project stakeholders.

At the time of the preparation of this engagement plan, the following stakeholders were identified:

- persons and socio-occupational groups who are installed or operating the rights of way of the project and who are likely to be affected during and after the work (PAP);

- Local and regional authorities housing the project sites (through county and municipal councils);
- Administrative authorities and technical services of the Ziguinchor, Sédhiou and Kolda regions;
- The Departmental Census and Expenditure Evaluation Commissions (CDREI) of Ziguinchor, Oussouye, Bignona, Kolda, Medina Yoro Foula, Vélingara, Sédhiou, Goudomp and Bounkiling;
- The Regional Development Agencies (RDAs) of Ziguinchor, Sédhiou and Kolda;
- Local communities affected and their grassroots organisations in the fields of agriculture, livestock and fisheries (Ziguinchor Regional Farmers' Cooperative, mango and cashew producers and exporters, Eco From Africa organisation, GIE "Karonguène Foubadj", etc.)
- Dealers (SENELEC, SEN'EAU, ADIE, SONATEL);
- Community media (radio Pkumel de Goudomp, Kassoumay fm de Ziguinchor, Fm Awagna de Bignona, radio Kabisseu de Oussouye, Zahra fm de Kolda, Sobyra fm de Sédhiou, Bamtaré dowri fm de Vélingara, Djimara fm de Medina Yoro Foula, etc.);
- Health facilities;
- Civil society organisations (CSA, GPF, GIE, NGOs);
- Providers and service providers such as the Senegalese Association of Jurists for the Treatment of GBV Cases;
- Supervisory offices, construction companies and their subcontractors;
- Defence and security forces;
- Trade unions;
- Vulnerable individuals and groups;
- The media and associated interest groups, including spoken, written and audiovisual media and their associations;
- Local platforms for combating GBV;
- Technical and financial partners.

Other stakeholders will be added to this list, including the complaint management committees that will be established at the outset of the Project, the facilitative structure that will support the Project in the implementation of RAPs under preparation, etc.

Stakeholders fall into four broad categories:

- Affected stakeholders;
- Interested stakeholders;
- Vulnerable groups
- Project Staff.

**Table: Description of roles and responsibilities of stakeholders**

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Project promoter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministry of Industry and Trade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Project Implementation Cell (PEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination of the implementation of the project in accordance with the required deadlines and provisions</li> <li>- Implementation of the PEPP</li> <li>- Information and involvement of stakeholders</li> <li>- Ensuring compliance with commitments made in relation to stakeholders</li> <li>- Ensures that the needs and interests of the population are met</li> <li>- Ensure transparency of the process</li> <li>- Management and monitoring of the grievance management mechanism</li> <li>- Establishment and follow-up of the mechanism for handling complaints related to sexual violence and abuse (dissemination, training, signing of codes of conduct by companies and their staff, etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Government</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministry of Interior and Public Security</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Governors of Ziguinchor, Kolda and Sédhiou</li> <li>- Prefects of the 9 Departments concerned</li> <li>- Affected district</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordinating activities in their jurisdictions</li> <li>- Facilitate project implementation</li> <li>- Follow-up on rights-of-way clearance operations</li> <li>- Coordinate all steps of RAP implementation</li> <li>- Informing and raising awareness among community stakeholders</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			- Instruct Technical Services
		- Directorate of Civil Protection	- Follow the PGES specifically all measures aimed at ensuring the safety of people (communities along the project activities, workers in the work or operation phase...); - Monitor project risk management.
- Government	-	- SECNSA (Executive Secretariat of the National Council for Food Security) and CNDN (National Council for Nutrition Development)	- Awareness of good nutritional practices in the project area; - Targeting and accompaniment of VSEs or women's enterprises in enriched flour; - Identification of community-based initiatives on nutrition/food security
-	-	- Regional Task Force	- Support for the mobilisation of decentralised technical services; - Monitoring and control of the effective intervention of technical services; - Coordination of actions and harmonisation of different interventions; - Supervision of the monitoring of the implementation of the project in the region; - Contribution to communication activities to make the agropole sud project attractive; - Evaluation of the involvement of the actors involved in the implementation of the project at regional level; - Development of recommendations for the achievement of project objectives.

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			-
- Regional Technical Services	- Ministry of Environment and Ecological Transition	- Regional Divisions of Environment and Classified Establishments (DREEC) of Ziguinchor, Kolda and Sédhiou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validate the terms of reference of the EIAs and PARs</li> <li>- Provide the secretariat for the Technical Committee</li> <li>- Organise the public hearing</li> <li>- Monitor the implementation of the Environmental and Social Management Plan (EMP)</li> <li>- Investigate files of classified establishments</li> <li>- Control and prevent pollution and nuisances</li> </ul>
- Regional Technical Services	-	- Regional/departmental services of Ziguinchor, Kolda and Sédhiou Waters and Forests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Advice on the best technological choices;</li> <li>- Support for the development and improvement of green areas;</li> <li>- Restoration of degraded areas and protection of endangered species;</li> <li>- Inventory of trees to be cut down and/or pruned at different sites;</li> <li>- Facilitation in the issuance of logging permits, movement permits and clearances;</li> <li>- Information and communication on the project and its achievements;</li> <li>- Monitoring and evaluation of field</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- activities;</li> <li>- Training and capacity building of partner organisations;</li> <li>- Development and design of PO management and governance tools;</li> <li>- Participation in environmental and social management activities (PGES, PAR);</li> <li>- Building community resilience;</li> <li>- Strengthening the synergy between the Agropole Sud project and other projects in the area;</li> <li>- Participation in the training and supervision of breeders (mango and cashew trees) and teams responsible for thinning and rejuvenating cashew trees</li> <li>- The development of local nurseries for the production of fruit plants;</li> <li>- Defining strategies for environmental and social adoption and dissemination of proposed technologies;</li> <li>- The contribution to the development of business models through field schools and fruit nurseries (mango, cashew, NTFP);</li> <li>- Support and capacity-building for the POs to carry out SRD/ESC actions;</li> <li>- Technical assistance and supervision of actions to develop mango and cashew value chains;</li> <li>- CEP assistance and institutional support to IREF for reporting and monitoring activities;</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- The Council and the support of the CEP on any other tasks deemed relevant.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regional Technical Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regional Youth Councils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Setting up of committees Roundages in favour of Youth Employment (CAFEJ)</li> <li>- Targeting young entrepreneurs, young people with project ideas to accompany on training and integration by supporting them on their entrepreneurial project</li> <li>- Training young people on leadership, entrepreneurship, self-confidence with Décllic;</li> <li>- Training of young entrepreneurs in farm business management/management and farm management (registrar, nurseryman, etc.)</li> <li>- Training of young agricultural entrepreneurs in incubation;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regional Technical Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministry of Energy, Petroleum and Mines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regional Service of Mines and Geology/ Ziguinchor, Kolda and Sédhiou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Authorise the Project to open a quarry for its work and issuance of mining permits;</li> <li>- Facilitate negotiation between enterprises and the persons or communities to whom the land on which the quarries are identified belongs;</li> <li>- Participate in the management of conflicts related to quarrying.</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
- Regional Technical Services	- Ministers responsible for labour, employment and relations with the institutions	- Regional Labour and Social Security Inspectorates of Ziguinchor, Kolda and Sédhiou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monitoring of compliance with labour regulations, including working and hygiene conditions</li> <li>- Combating Occupational Diseases</li> <li>- Monitoring the quality of relations between employees and employers with a view to protecting workers and making the economy more competitive.</li> <li>- Social support</li> <li>- Requirement for the establishment and organisation of an Occupational Health and Safety Committee, in particular because of the nature of the work, the layout or the equipment of the work rooms. ;</li> <li>-</li> </ul>
- Regional Technical Services	- Ministry of Health and Social Welfare	- Medical Regions and Districts / Ziguinchor, Kolda and Sédhiou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prevention and follow-up of occupational diseases</li> <li>- Prevention and monitoring of other diseases (including COVID-19) and the spread of STIs/HIV/AIDS</li> </ul>
- Regional Technical Services	- Ministry of Urban Planning, Territorial Collectivities and Planning and its Directorates	- Regional Divisions of Urban Planning, Housing and Public Hygiene	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Issuance of construction permits and monitoring in the implementation of the project's built infrastructure;</li> </ul>
- Regional Technical Services	- Ministry of Agriculture and Animal Production	- Regional Division for Rural Development (DRDR.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support for the identification and targeting of producer organisations that are partners in the project;</li> <li>- Monitoring and control of the propagation process of maize seed in quantity and quality;</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination of rural development actions and harmonisation of the different interventions;</li> <li>- Plant health monitoring of crops;</li> <li>- Supervision of the process of organising and structuring POs, their businesses and the various inter-professions in the targeted sectors;</li> <li>- Contribution to the productivity and production improvement activities of the sectors promoted by the project;</li> <li>- Support for the certification of maize seed produced;</li> <li>- Evaluation and validation of agricultural statistics;</li> <li>- Development of recommendations for the achievement of project objectives</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regional Technical Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministry of Urban Planning, Local and Regional Authorities and Planning</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regional Development Agency (ARD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supporting local and regional authorities in drawing up and/or updating the Community Development Plans (CDPs);</li> <li>- Support to the municipalities of Dioulacolon, Koulinto and Saré Coly Sallé in the establishment and control of a Territorial Action System (SAT);</li> <li>- The mobilisation of local and regional authorities (LRAs) in the implementation of project activities;</li> <li>- facilitating the social mobilisation of communities around the opportunities offered by the project;</li> <li>- Strengthening relations between economic</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- operators and the TCCs to support development actions;</li> <li>- Strengthening the synergy between the Agropole and the Projects operating in the area;</li> <li>- Reinforcement of TCs in the management of social services (GRN, Conflict Management and Prevention, etc.);</li> <li>- Facilitation to the Agropole Sud Project Execution Cell (PEC) in the recruitment of targeted beneficiaries.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regional Technical Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministry of Urban Planning, Local and Regional Authorities and Planning</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regional Service for the Promotion of Territorial Development (SRPDT, ex SRADL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- support for the structuring and organisation of target sectors and producers;</li> <li>- accompanying the identification and targeting of beneficiaries;</li> <li>- information and communication on the project and its achievements;</li> <li>- monitoring and evaluation of field activities;</li> <li>- training and capacity building of local and regional authorities and partner organisations;</li> <li>- development and design of PO management tools;</li> <li>- participation in environmental and social management activities;</li> <li>- building community resilience;</li> <li>- strengthening the synergy between the Agropole Sud project and other projects in the area;</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- technical assistance and supervision of actions to develop mango, cashew and maize value chains;</li> <li>- the Council and the support of the CEP on any other tasks deemed relevant.</li> <li>-</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regional Technical Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ANRAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support for information and communication and social engineering;</li> <li>- Reinvigorating and strengthening the capacity of community mechanisms for conflict warning, prevention and management and social mobilisation;</li> <li>- Support for the reintegration of communities in general and displaced populations, mine victims and ex-combatants into civilian life in areas of return in particular;</li> <li>- Support for community resilience in the face of conflict-related fragility in Casamance;</li> <li>- Support for information on land and natural resource management and health and nutrition.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territorial administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prefectures of the 9 Departments concerned</li> <li>- Departmental Technical Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Departmental Census and Expenditure Evaluation Commission (CDREI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Helps to ensure the peace and security of people and property at the departmental level</li> <li>- Management of the technical services of the State at department level as heads of decentralised administration.</li> <li>- Determination of the value of the property affected in any transaction for the</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisition of land held by natural or legal persons</li> <li>- Organise PAP conciliation sessions and check-giving ceremonies to PAPs</li> <li>- Participate in conflict and grievance management and conduct rights-of-way clearance activities</li> <li>- Participate in the recruitment of the local workforce.</li> </ul>
- Private sector	- Private sector construction and design and control offices	- Contracting undertakings and control offices	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implementation of infrastructure works</li> <li>- Monitoring and control of infrastructure projects</li> <li>- Compliance with social and environmental clauses in contracts</li> <li>- Signature of the code of conduct (company) and supervision of the signature of the individual codes of conduct of the staff mobilised in the construction sites</li> </ul>
	- Dealers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SONES; SENEAU ex SDE; ONAS; SONATEL;</li> <li>- SENELEC; Tigo &amp; Expresso</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Managing Miscellaneous Networks</li> <li>- Provide all necessary support and follow-up during any network identification, relocation or modification operations</li> <li>- Provide/validate authorisations requested by the Project or the companies in the time required to not block the work</li> <li>- Carry out all necessary due diligence to rehabilitate networks which have suffered damage as a result of the work being carried out (damaged metres or water pipes, damaged electric poles presenting a danger to the population or workers of the</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			construction sites, etc.)
- People and communities affected by the project	- People affected by the project	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Farmers and ranchers who operate the project rights-of-way;</li> <li>- Traditional doctors who take some of their products within the perimeter of the different project sites;</li> <li>- Individuals or communities harvesting or collecting timber at the project sites;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Advocacy (minimising the negative impacts of the project and being compensated at fair value);</li> <li>- Participation in the monitoring of project activities through designated representatives;</li> <li>- Contribute to the project workforce;</li> <li>- Expression of opinions, concerns and recommendations on the project;</li> <li>- Expression of complaints and complaints;</li> <li>- Participation in public hearings, consultations and social validation of the project;</li> <li>-</li> </ul>
- Territorial authorities	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Departmental Councils</li> <li>- Municipal Councils of the 9 Municipalities that house the project infrastructure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalities (Tenghory, Oukout, Adéane, Dioulacolon, Saré coly Sallé, Kolinto, Madina Wandifa, Samine and Diendé) and their respective villages housing the project sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Managing the local environment</li> <li>- Planning and community planning</li> <li>- Economic and social development</li> <li>- Environmental and natural resource management.</li> <li>- Collection of fees on the municipal perimeter</li> <li>- Social facilitation</li> <li>- Issuance of civil status documents and legalisation of documents</li> <li>- Support to public information, awareness and mobilisation/engagement</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support for complaint management</li> <li>- Support for social communication with PAPs</li> </ul>
- Civil society organisations	- Non-governmental and consumer organisations (NGOs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Local associations, organisations working in the affected areas (Ziguinchor regional cooperative of planters and farmers, Eco from Africa, GIE Caronene Foubade)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Defending the interests of the communities.</li> <li>- Allies during social mediations.</li> <li>- Intervention in the litigation management process.</li> <li>- Support for the implementation of the communication plan and social support.</li> <li>- Support for the establishment of the complaints mechanism and the handling of cases of sexual violence (medical, legal, psychological and social assistance)</li> </ul>
- Chieftaincy and local leaders	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Neighbourhood and village leaders, local leaders</li> <li>- (religious authorities, in particular)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Neighbourhood leaders</li> <li>- Village leaders</li> <li>- Imams</li> <li>- Priests</li> <li>- Bajenu Gox</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention in the litigation management process</li> <li>- Managing local community engagement</li> <li>- Issuance of residence documents</li> <li>- Security management support (monitoring, alerting, follow-up)</li> <li>- Partners in conflict management, including those based on gender</li> </ul>
- Media	- Radio, television and newspapers	- Local/community radio, television and print media	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dissemination of information within the Project study area and beyond</li> <li>- Communication Channels</li> </ul>
- Financial Partners	- Donors	- African Development Bank and Green Fund	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financial support</li> <li>- Supervision and support for the implementation of Project activities</li> <li>- Ensuring stakeholder participation</li> </ul>

- Category	- Stakeholders	- Entities	- Description of roles and responsibilities
			- Controls resources

## VI. Analysis of project stakeholders

The PP analysis determines the likely relationship between stakeholders and the project, and helps identify appropriate consultation, disclosure and participation methods for each stakeholder category throughout the project.

Moreover, it is important to categorise each stakeholder group in order to assess its willingness and level of influence. The analysis below is based on several evaluations based on the results of the consultations carried out in the context of the preparation of this PEPP, but also on the experience gained from similar projects. The level of stakeholder influence is assessed at three levels: *high, medium and low*.

Indeed, the level of influence of a stakeholder is defined by its ability to influence the results of the Project or to persuade or force stakeholders to make decisions and adopt certain behaviours or acts. This evaluation was made on the basis of the interviews conducted with each PP and its tasks and responsibilities at the state or social level.

The table below assesses the level of interest and commitment of the PPs in the project.

**Table: Level of influence and commitment of PPs**

Category of PP	Actor	Level of influence	Level of commitment
<i>Lessors</i>	ADB and Green Fund	High	Very high
<i>Project promoter</i>	Ministry of Industry and Trade	High	High
<i>Ministries, agencies and</i>	Ministry of Urban Planning	High before building permits were issued, but low for the remainder of the project life.	Weak
	Ministry of Water and Sanitation	High prior to drilling approvals, but low for the remainder of the project life.	Weak
	Ministry of Environment and Ecological Transition/DEEC/Water and Forestry Directorate	High	High
	Ministry of Interior and Public Security	Medium	Weak

<b><i>Directorates at central level</i></b>			
	Ministry of Petroleum Energy and Mining	Medium	Weak
	Ministers responsible for labour, employment and relations with the institutions	Medium	Weak
	Ministry of Health and Social Welfare/National Hygiene Service	High	Weak
<b><i>Decentralised administrative authorities and technical services</i></b>	Governors, Prefects, Sub-Prefects of the ZIP	High	High
	DREEC	High	Medium
	IRTSS	High	Medium
	DRDR.	Weak	High
	ISRA	Weak	High
	IREF	Medium	Medium
	Regional Hygiene Service	Weak	High
	Chamber of Commerce, Industry	Weak	Medium

	and Agriculture (CCIA)		
<i>Local and regional authorities</i>	Municipal Councils of the ZIP	Medium	High
<i>Village communities adjacent to the project sites</i>	Villages located in the project's area of direct influence	Weak	High
<i>People Affected by the Project (PAP)</i>		Weak	Low after
<i>Chiefs and community leaders</i>		Weak	High
<i>Civil society organisations</i>	Producer organisations, OCB, GPF...	Weak	High
<i>Media</i>		Weak	Medium
<i>Private sector</i>	Private sector construction and engineering and control offices, consultants	Weak	High
	Dealers	Weak	Weak

## VII. Consultation process undertaken before and during the preparation of the PEPP

Stakeholder engagement was reflected in information and stakeholder consultations during the implementation of the project SEA and RAP at the Adéane site. Public and institutional consultations for the Strategic Environmental Assessment took place between March 12 and June 12, 2019, in all three regions. They involved more than 200 stakeholders through the following socio-professional structures:

- Territorial administration;
- The territorial municipalities and consular chambers: Town halls, Departmental Council, Chamber of Commerce, Chamber of Trades;
- Regional and Departmental Technical Services;
- Projects, programmes and agencies;
- Producer organisations;
- The people of Adéane and Baghagha in Ziguinchor.

The consultations undertaken in the context of the development of this PEPP have been organised in a participatory and inclusive manner, in liaison with project stakeholders. The exchanges took place through individual interviews and focus groups in French (official language) or Wolof (national languages).

### Status of consultations and institutional meetings

The institutional consultations and meetings were held from 19 September to 30 November 2023 according to the timeline presented in Annexe 5 to this PEPP.

A total of 68 meetings were held. These brought together 268 people, including 202 men and 66 women.

The methods of engagement used are one-on-one meetings, focus groups and assembly meetings.

### ***Points discussed with stakeholders***

Several points were raised during the various interviews with project stakeholders. In particular, the following topics were discussed:

- Stakeholders' views and perceptions of the project;
- Concerns and fears related to project planning and implementation;
- Recommendations for minimising negative impacts of the project and enhancing positive impacts;
- Management of complaints (including those related to GBV/SAR/HS) and redress mechanisms;
- Methods of communication, awareness-raising and transmission of information;
- Land management in the project area;
- Capacity building;

### ***Stakeholder perception of the project***

The Southern Agropolis project has a good perception from stakeholders. Administrative authorities, central and decentralised government departments, producer organisations, civil society entities and affected and beneficiary individuals and communities all agreed on the positive challenges of the project for the Casamance natural region and Senegal as a whole. According to the stakeholders interviewed, this is a very relevant project that comes at its time. The Secretary General of the Regional Farmers' and Planters' Cooperative of Ziguinchor says that the establishment of an agricultural processing industry is an old grievance. He therefore believes that the southern agropolis is an opportunity not to be missed. Other actors see this as a good opportunity to revive economic activities in the Adéane area, which has suffered a lot from the negative effects of the Casamance conflict.

Several other positive aspects are expected from the South Agropolis. Or so the stakeholders claim. They cited, among other things:

- job creation and thus reduction of unemployment;
- Reducing poverty and rural-to-urban migration and irregular migration;
- Improving people's living conditions;
- The socio-economic development of the municipalities where the infrastructure is located;
- The upgrading of products through their processing;
- The return to strong maize cultivation and curbing land degradation due to the development of cashew plantations;
- Improving the availability of feed through maize cultivation;
- Reducing production losses, particularly in the mango sector;
- Strengthening the organisation of producers in the various sectors and improving prices;
- Reducing pressure on forest resources;
- Strengthening the control of crop pests;

### ***Concerns and Recommendations***

Despite the expected positive effects of the southern agropolis, several concerns were raised by those interviewed. These concerns focus on:

- The risks of accidents during the work and operation phases;
- Deforestation of required land and its effects on the environment;
- Site development and its impact on economic activities such as agriculture, livestock and gathering, as well as on the mobility of people;

- Loss of livelihoods and grazing land;
- Neglect of communication, information transmission and awareness raising;
- Non-involvement of Aboriginal people in project activities such as information, awareness-raising, employment;
- The possibility of recording delays in the execution of work;
- Old-fashioned plantations;
- Crop pest proliferation and loss of production;
- The risks associated with the use of pesticides;
- Post-work flood risks;
- The risk that production will not be commensurate with the needs of the agropolis;
- Etc.

### **VIII. Stakeholder engagement programme and principles**

The Project will conduct the engagement programme in accordance with the principles and procedures set out in national regulations and the requirements of the AfDB, the most important of which are:

- Conduct meaningful and transparent consultations with affected communities, including vulnerable individuals and groups, to enable them to participate freely (without intimidation or coercion), prior and informed, in decisions regarding the prevention or management of the environmental and social impacts of the Project;
- Promote an inclusive consultation and participation process with communities and other stakeholders, and allow them to voice their concerns and expectations, with a view to securing broad support;
- Conceive the engagement process as a programme of sharing, dialogue and consultation, iterative during the project implementation period;
- Respect the principles of equity, transparency and gender and vulnerability;
- Maintain a frank dialogue with stakeholders, without discrimination;
- Take into account stakeholders' concerns and expectations in the governance of the Project;
- Define an effective system for managing stakeholder feedback;
- Establish an effective grievance and conflict management mechanism;
- Put in place a system to prevent, mitigate and respond to violence, sexual abuse, exploitation and violence against children.
- The Project will adhere to these key overarching principles in the implementation of the Stakeholder Engagement process, in order to achieve good social acceptability, strong support and sustainability of the Project's works and other outcomes.

The Project will adhere to these general principles and objectives in the implementation of the stakeholder engagement process, in order to achieve good social acceptability, strong support and sustainability of the infrastructure and other outcomes of the Project.

#### ***Proposed strategy for disclosure of information***

Information will be disseminated on the basis of the needs and concerns of the different categories of stakeholders, but also on the basis of the most accessible channels and formats adapted to the specificities of each stakeholder. The Social Backup Specialist (SSS) will be responsible for coordinating all communication and participation activities. The aim is to minimise the risk of conflicting behaviour and conflict through communication that is tailored to the concerns and expectations of affected communities and other stakeholders. To this end, the information dissemination strategy will focus on the following key themes:

- Project activities;
- The services offered by the project;
- Sites and infrastructure;

- Beneficiaries;
- People affected negatively and positively;
- The duration of implementation of the activities and the timetable;
- The arrangements for recruiting the project workforce;
- The challenges, impacts, effects and risks that may arise from the activities envisaged and the social and environmental safeguards to be implemented to avoid or mitigate them (negative effects, timetable and deadline for the identification of losses, process and timetable for compensation for losses and resettlement, accompanying measures and assistance to vulnerable persons and groups);
- The mechanism for redress and management of complaints related to Project activities;
- Prevention, mitigation and response to violence, sexual abuse and exploitation and violence against children;
- The local labour recruitment mechanism.

This list is not exhaustive, but will be supplemented as preparation, implementation of the Project and stakeholders' needs progress. Ultimately, several techniques will be combined to reach all stakeholders, including women, youth and other vulnerable and disadvantaged groups.

The following table presents the proposed strategy for the dissemination of information in the context of the implementation of the project.

*Table: Information Dissemination Strategy*

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
<b>PREPARATION PHASE</b>					
<b>Project Preparation (Design)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>The objective of the Project</li> <li>The activities envisaged, the sites selected and the location of the infrastructure;</li> <li>The nature of the infrastructure that the project intends to put in place;</li> <li>The nature, consistency and duration of the work</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Press releases (national and community radio stations) in the official language and local languages spoken in the Project areas</li> <li>Display at the level of the prefectures, sub-prefectures, town halls of the municipalities concerned, and schools, health facilities, socio-cultural centres, etc.</li> <li>MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Social networks</li> <li>Public consultation</li> <li>Correspondence and official meetings</li> <li>WhatsApp messages or SMS messages to village leaders, and religious leaders Community and institutional meetings during study preparation and project design</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Before start-up and during study preparation</li> <li>Monthly press release (radio-television and newspapers) throughout the phase of carrying out studies at national and community media coverage level</li> <li>Display throughout the period of study</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affected stakeholders: PAP and vulnerable groups</li> <li>Interested stakeholders: Local and regional authorities, coastal communities, Community-Based Organisations (CBOs), Civil Society Organisations;</li> <li>Stakeholders to be involved in the implementation of the Project: Government actors (Ministries, Directorates, Agencies, State Technical Services, DEEC, DREEC, CDREI, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Study offices and consultants responsible for preparing studies</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choice of technical options and sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations (group discussions, formal meetings)</li> <li>Site visits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>During the preparation of the EIS, RAP and PEPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stakeholders to be involved in the implementation of the Project: Government actors, ADB</li> <li>Interested stakeholders: village leaders, territorial authorities,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Technical Design Offices and Consultants</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
				affected persons, grassroots community organisations, etc.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification of the social, environmental, safety and health aspects that will be considered during the study, including the importance of gender and the prevention of GBV and ECV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public consultation at the level of the identified areas of the Project (group discussions, individual interviews, community meetings)</li> <li>• Consultation of Technical Services (Interviews, CRD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stakeholder consultation in all relevant Municipalities and Villages/Neighbourhoods during the conduct of the safeguard studies (CGES, CPR, MGP, EIES, PAR, PGMO)</li> <li>• On a regular basis, during the implementation of the Project</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interested stakeholders: administrative authorities, riparian communities, OCB, civil society, local and regional authorities, NGOs, State technical services, academic and health authorities, etc.</li> <li>• Affected stakeholders: PAP</li> <li>• Vulnerable groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• Study offices or consultants responsible for preparing studies on social and environmental safeguards</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Results of studies and comments on questions asked, support for stakeholder opinions, or justification for not being able to incorporate them</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public consultation in the form of group discussions or public meetings at the level of the municipalities and local communities concerned</li> <li>• Correspondence and official meetings</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• During the process of carrying out and validating studies at the level of the regions, local and regional authorities and villages concerned</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interested stakeholders: administrative authorities, State technical services, CDREI, Regional Committees for Environmental and Social Monitoring, DEEC, DREEC, riparian communities, OCB, Civil Society, NGOs, etc.</li> <li>• Affected stakeholders: PAP</li> <li>• Vulnerable groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• Study offices or consultants responsible for the preparation of studies</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potential risks and effects of the Project on local communities,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation of the public in the form of focus groups at the level of the municipalities and villages/districts concerned</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• During the completion and restitution of studies at the level of the municipalities,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interested stakeholders: riparian communities, OCB, Civil society, school and health stakeholders</li> <li>• Affected stakeholders: PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Experts in social protection and</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
	and mitigation measures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Radio news releases (national and community) in local languages</li> <li>• MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Social networks</li> </ul>	villages/districts concerned and the media with national and community coverage and before the start of work	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulnerable groups</li> </ul>	environmental management of the CEP
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduct and timing of PAP surveys and censuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public consultation (community town halls)</li> <li>• Press release national and community radio stations in French and local languages of the Project areas</li> <li>• Prefecture-level display, and town halls.</li> <li>• MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Social networks</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media release prior to investigations and during investigations</li> <li>• Throughout the investigation period</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stakeholder involved in the implementation of the Project: Government actors Administrative authorities and technical services member of the CDREIs of the departments concerned</li> <li>• Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> <li>• Affected stakeholders: PAP, including vulnerable groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• RAP Preparation Consultant</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eligibility criteria for affected and vulnerable persons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Radio news releases (national and community) in French and local languages</li> <li>• MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Social networks</li> <li>• Public consultation or focus group</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media release prior to investigations and during investigations</li> <li>• Posting in Prefectures, Sub-Prefectures and Town Halls throughout the period of the surveys</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> <li>• Affected stakeholders: PAP</li> <li>• Vulnerable groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• RAP Preparation Consultant</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cut-off date or eligibility deadline</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Display at the level of Prefectures, Sub-Prefectures and Mayors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• View one month before surveys start</li> <li>• Weekly Media Releases</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stakeholders involved in the implementation of the Project:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RAP Preparation Consultant</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
		<ul style="list-style-type: none"> <li>National and community radio and television news releases in French and local languages</li> <li>MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Information caravan</li> <li>Public Screener</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Government actors (CDREI of the departments concerned)</li> <li>Affected stakeholders: PAP, including vulnerable groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prefects of the departments concerned</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Methods of compensation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Public consultation at the level of the municipalities concerned</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>During RAP preparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affected stakeholders: PAP, including affected vulnerable groups and other disadvantaged groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RAP Preparation Consultant</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complaint Management Mechanism</li> <li>GBV/ECV mitigation prevention and management plan and complaint handling procedures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Public consultation to gather views and recommendations on complaint reporting and registration channels, referral service providers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>During the preparation of social and environmental safeguards studies</li> <li>After validation of the document with relevant stakeholders</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interested stakeholders: Local authorities, riparian communities, OCB, Civil society, NGOs, health facilities</li> <li>Affected stakeholders: PAP</li> <li>Vulnerable groups affected</li> <li>Complaints Management Committees</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Consultants</li> </ul>
<b>PROJECT IMPLEMENTATION PHASE</b>					
<b>Implementation of RAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RAP Sharing</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication of the final report approved by stakeholders and the AfDB on the MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Once the report is validated, 10 days publication in national and community media</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stakeholders involved in the implementation of the Project: government actors, Governors, CDREI, Prefects, Sub-Prefects</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>CDREI/Conciliation Committees</li> <li>PAR Consultant</li> <li>NGO</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutional meetings with stakeholders in RAP implementation (Conciliation Commission/CDREI)</li> <li>• RAP Key Results Sharing Community Meetings</li> <li>• Media Summary (national and community radio stations in French and local languages)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> <li>• Affected stakeholders: PAP and vulnerable/disadvantaged groups</li> <li>• Complaints Management Committees</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RAP Implementation Principles, Procedures, Milestones and Timelines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Community meetings in the municipalities and districts/villages concerned</li> <li>• Summary in French and local languages media</li> <li>• Posting in Prefectures, Sub-Prefectures and Mayors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media release at the start of implementation</li> <li>• Consultation with the Commons from the start of implementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stakeholders involved in RAP implementation: Government actors, CDREI, Conciliation Commissions, Governors, Prefects and Sub-Prefects</li> <li>• Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> <li>• Affected stakeholders: PAP</li> <li>• Vulnerable groups affected</li> <li>• Complaints Management Committees</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FFS</li> <li>• NGO</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacity building for actors involved in RAP implementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacity-building workshops on AfDB clearing and resettlement requirements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Upon approval and sharing of the RAP Final Report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Departmental Census and Expenditure Evaluation Commissions (CDREI)/ Conciliation Commissions</li> <li>• Representatives of affected persons</li> <li>• Local and regional authorities</li> <li>• Civil society</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Consultants</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Complaints Management Committees</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>PAP List Shares</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Posting at the level of Prefectures, Sub-Prefectures, Town Halls, Schools, or other places accessible to communities</li> <li>Radio news release in French and local languages indicating display points</li> <li>MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Once the RAP has been validated and the database has been made reliable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> <li>Affected stakeholders: PAP, including vulnerable groups</li> <li>Complaints Management Committees</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>CDREI/Conciliation Commissions under the coordination of Prefects</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appeals procedures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Press release (community radio stations) in French and local languages on appeals</li> <li>Display at the level of Town Halls, Prefectures, Sub-Prefectures, and Schools</li> <li>SMS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Press channel: One month before the start of conciliation activities</li> <li>Posting throughout the conciliation period and project implementation</li> <li>Community meetings with affected persons and complaint management committees</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affected stakeholders: PAP</li> <li>Vulnerable persons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>CDREI/Conciliation Committees</li> <li>Complaints Management Committees</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>PAP Reconciliation Activities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communicated to national and Community radio stations on the timetable, the progress of conciliation activities and the list of documents to be provided for compensation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>One month before the start by means of press and posters in the prefectures, sub-prefectures, town halls, schools,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affected stakeholders: PAP</li> <li>Vulnerable persons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>CDREI/Conciliation Committees</li> <li>NGO</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Display</li> <li>• PAP leaflet/booklet</li> </ul>	throughout the duration of the conciliation activities		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Timetable for payment of compensation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendar View</li> <li>• MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• News release (community radio) in French and local languages</li> <li>• PAP Consultation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Press channel, signage, meeting: three weeks before start of payment activities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affected stakeholders: PAP</li> <li>• Interested stakeholders: Local and regional authorities, CBO, Civil society, complaint management committees</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• CDREI/Conciliation Committees</li> <li>• NGO</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Right of way release schedule</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation of the public at the level of the municipalities concerned</li> <li>• Formal meetings</li> <li>• Official correspondence</li> <li>• SMS</li> <li>• Communiqué national and community radio stations in French and local languages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Press channel, posting, meeting: One month before the start of the release of rights of way</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stakeholders involved in the implementation of the Project: Government actors, CDREI, Governors, Prefects and Sub-Prefects</li> <li>• Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> <li>• Affected stakeholders: PAP, including vulnerable stakeholders</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Prefects and Sub-Prefects</li> </ul>
<b>Implementation of the GSP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sharing of the EIES Report</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Technical Validation Workshop</li> <li>• Public Hearing</li> <li>• Summary distributed in newspapers, radio and television in French and local languages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Once the EIA has been validated</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stakeholders involved in the implementation of the Project: Governmental actors Governors, DEEC/DREEC, Prefects, Sub-Prefects</li> <li>• Interested stakeholders: Local authorities, riparian communities, OCB, Civil society, NGOs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• DEEC/DREEC</li> <li>• Administrative authorities</li> <li>• EIES Consultant</li> <li>• Regional Technical Committees</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Affected stakeholders: PAP, including vulnerable stakeholders</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>The impacts and risks of the Project on local riparian communities and construction site workers, and measures to mitigate them</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Public consultation or group discussions</li> <li>Newspapers, community radio stations,</li> <li>Display at the level of Town Halls, Prefectures and Sub-Prefectures</li> <li>MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Social networks</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Throughout the implementation phase of the GMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stakeholders involved in the implementation of the Project: Government actors, CED/RECI, CPD, CSES, etc.</li> <li>Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> <li>PAP, including vulnerable groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Works undertakings</li> <li>Control Offices</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complaint Management Mechanism</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formal meetings/GPM sharing workshop</li> <li>Communiqué (community radio stations) in French and local languages on the existence of the GMP and its operation (dedicated numbers, filing channels, procedures and processing time, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Before the start of work and throughout the implementation phase</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> <li>Affected parties: PAP/persons adversely affected by the work</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Complaints Management Committees</li> <li>Undertakings in charge of the construction of infrastructure and control offices</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan for the prevention, mitigation and management of gender-based violence/violence against children</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dissemination of the plan through institutional and community workshops</li> <li>Formal meetings/sharing workshops with civil society organisations and NGOs and other service providers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Before the start of work and throughout the implementation phase</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interested stakeholders: Local authorities, riparian communities, OCB, Civil society, NGOs</li> <li>Vulnerable persons</li> <li>Competent technical services (social action, community development, health facilities, school actors, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Works undertakings</li> <li>Control Offices</li> <li>Complaints Management Committees</li> <li>NGO</li> <li>Civil Society</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information/awareness on prevention and the principles, procedures, locations, channels for filing GBV and ECV complaints</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Display of key information (e.g. where to go in case of GBV, management route, etc.)</li> <li>Interactive community radio programmes in French and local languages</li> <li>Display of key prevention messages at the level of work areas and in schools and health facilities</li> <li>Door-to-door outreach to vulnerable individuals and groups</li> <li>Continued awareness sessions on GBV/ECV aspects</li> <li>Formal meetings/sharing workshops with civil society organisations, NGOs and women and youth associations (GPF, ASC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Throughout the implementation phase of the Project</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interested stakeholders: Local authorities, riparian communities, OCB, Civil society, NGOs</li> <li>Vulnerable persons</li> <li>Women, children, young girls, young men</li> <li>Health and education stakeholders</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI Works and control offices</li> <li>CEP Social/Gender Expert</li> <li>Decentralised health and social services</li> <li>NGO</li> <li>Civil society</li> </ul>
<b>Social and environmental monitoring</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Environmental and social performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formal meetings</li> <li>Site visit</li> <li>Follow-up report on the management of environmental and social measures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Throughout the implementation phase of the Project</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stakeholders involved in the implementation of the Project: Government actors, CED/DREEC, Regional Committees for Environmental and Social Monitoring (CRSE), Directorate of Civil Protection (DPC), Regional Labour and Social Security Inspectorates, Civil Society, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>DEEC/DREEC/CRSE</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> </ul>	
<b>Implementation of the work</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Work completion schedule and start date</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Display at the level of Prefectures, Sub-Prefectures and Mayors</li> <li>Sharing meetings with the municipalities concerned</li> <li>Public consultation at work area level</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Before the work starts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stakeholders involved in the implementation of the Project</li> <li>Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> <li>Affected parties: PAP and vulnerable groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Undertakings in charge of carrying out the work</li> <li>Control Offices</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Job opportunities and requirements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Display of job opportunities at the level of prefectures, sub-prefectures, town halls, villages, schools</li> <li>Massages/connections to affected communities</li> <li>Consultation with Young People/Women</li> <li>Radio News Releases</li> <li>MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>One month before the start of the work (weekly news releases, SMS to Mayors, village leaders, GPF, youth CSA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interested stakeholders: Local authorities, riparian communities, OCB, Civil society, GPF, Youth associations, concessionaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Enterprises</li> <li>Control Offices</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information on rights of way of work</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prefecture-level display, Sub-Prefectures, Town Halls</li> <li>Formal meetings</li> <li>Site visit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Before the work starts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stakeholders involved in the implementation of the Project</li> <li>Interested stakeholders: administrative authorities, local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society, concessionaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Undertakings in charge of carrying out the work</li> <li>Control Offices</li> <li>Local and regional authorities</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manpower management and signing of the code of conduct and the VBG code of conduct</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code and Regulation Sharing Meetings</li> <li>• Training Workshops</li> <li>• HSE quarter hour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• During the work</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affected persons/vulnerable groups</li> <li>• Staff of undertakings and control offices</li> <li>• Regional labour and social security inspections</li> <li>• Local and regional authorities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Works undertakings</li> <li>• Control Offices</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environmental and social issues of the Project: hygiene, safety, sexual violence; child labour, waste management</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Workshops to share social and environmental safeguards with institutional and community stakeholders Community radio news releases in French and local languages</li> <li>• Display of key messages on construction sites and in schools and health facilities</li> <li>• MDIPMI website (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) and project website (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Social media</li> <li>• Regular consultation of stakeholders</li> <li>• Matches</li> <li>• Official meetings</li> <li>• HSE quarter of an hour (including GBV/VCE issues)</li> <li>• Local Security Committees, Watch, Alert</li> <li>• Complaints Management Committees</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Throughout the work period</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stakeholders involved in the implementation of the Project: Government actors, CED/RECI, CPD, Regional Committees for Environmental and Social Monitoring, Regional Labour and Social Security Inspectorates, etc.</li> <li>• Interested stakeholders: Local authorities, riparian communities, OCB, Civil society, NGOs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Undertakings carrying out the work</li> <li>• Control Offices</li> <li>• Local and regional authorities</li> <li>• Administrative authorities</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Follow-up of work</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Level of progress</li> <li>Breakpoint/blocking/delay</li> <li>Technical performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Throughout the period of completion of the work</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stakeholders involved in the implementation of the Project: Government actors, CED/RECI, Regional Committees for Environmental and Social Monitoring, CPD, Regional Labour Inspectorates and Social Security</li> <li>Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, OCB, Civil society</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Undertakings carrying out the work</li> <li>Control Offices</li> </ul>
<b>OPERATIONAL PHASE</b>					
<b>Commissioning</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenance and safety management measures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Community radio programmes in French and local languages on the maintenance of built infrastructure</li> <li>Public consultation</li> <li>Official correspondence</li> <li>Official meetings</li> <li>Awareness caravans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>As soon as the infrastructure and equipment are put into service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stakeholders involved in the implementation of the Project: Government actors, CED/RECI, CPD, etc.</li> <li>Interested stakeholders: Local and regional authorities, coastal communities, OCB, Civil Society (ENDA ECOPOP, COSYDEP, Civil Forum, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Local authorities (county and municipal councils)</li> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Other institutional and community actors (village and neighbourhood leaders, religious guides, customary leaders, presidents of OCB, etc.)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenance Planning</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>View maintenance planning schedules at the Prefecture, Sub-Prefecture, and Town Hall level</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Two weeks before the start of each maintenance operation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stakeholders involved in the implementation of the Project: Competent Government Entities, Regional Governors, Prefects and Sub-Prefects</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Administrative authorities (Governors, Prefects and Sub-Prefects)</li> </ul>

Project Stage	List of information to be provided	Proposed Methods	Calendar/location/date	Relevant stakeholders	Liability
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• National and community radio news releases in French and local languages</li> <li>• Public crier for the dissemination of the maintenance schedule</li> <li>• Official meetings in town halls/prefectures/sub-prefectures</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interested stakeholders: Local and regional authorities, riparian communities, CBO, GPF, Youth CSA, CSO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Local authorities (county and municipal councils)</li> <li>• Other institutional and community actors (village and neighbourhood leaders, religious guides, customary leaders, presidents of OCB, etc.),</li> </ul>

xxx

### ***Proposed Consultation Strategy***

The main phases and methods of stakeholder consultation proposed for the implementation of the Project are summarised in the table below:

*Table: Consultation strategy during project implementation*

Project Stage	Theme of the consultation	Method used	Calendar/Locations/Date	Targeted Stakeholders	Responsibilities
<b>Implementation of the Project</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dissemination of the results of social and environmental studies (social and environmental impacts, effects and risks, and protection measures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technical Committee and Public Hearing (SIA)</li> <li>Workshops/meetings</li> <li>Community meetings to share the results of social and environmental studies (impacts, potential negative and positive effects, avoidance and mitigation measures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Before the start of activities and throughout the implementation of the Project</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affected stakeholders: PAP, including vulnerable groups</li> <li>Beneficiaries infrastructure</li> <li>Local authorities</li> <li>Government Entities</li> <li>Coastal communities, CSO/NGOs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Consultants</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implementation and monitoring and evaluation of safeguard measures (PGES, PAR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Public briefings of affected parties on the milestones and timing of RAP implementation</li> <li>Radio posting/communication of job opportunities</li> <li>Viewing PAP Lists</li> <li>Door-to-door outreach to women and other vulnerable people</li> <li>Phone call</li> <li>Brochures, booklet, guide</li> <li>Meetings with the Regional Environmental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Upon approval of backup documents and prior to start of operations</li> <li>•</li> <li>Some activities will be implemented on an ongoing basis (awareness-raising, information on health and safety aspects)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affected stakeholders: PAP, including vulnerable groups</li> <li>Conciliation committees</li> <li>Complaints Management Committees</li> <li>Enterprises and control offices</li> <li>Civil society/NGO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>DEEC/DREEC</li> <li>Conciliation Commissions/Administrative Authorities (Governors/Prefects and Sub-Prefects)</li> </ul>

Project Stage	Theme of the consultation	Method used	Calendar/Locations/Date	Targeted Stakeholders	Responsibilities
		<ul style="list-style-type: none"> <li>and Social Monitoring Committees</li> <li>• Visits to Project sites</li> <li>• Compensation and Rights of Way Process Tracking Sheets</li> <li>• Issuance of official communiqués for the convening of PAPs at conciliation and check delivery sessions</li> <li>• Caravan/awareness campaigns on GBV/ECV and OSH aspects</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recourse procedures (Complaints Management Mechanism, GBV/ECV Response Plan, Workers' PMM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expanded workshop to share and inform complaint collection and handling procedures</li> <li>• SMS and Social Media</li> <li>• Brochure, booklet</li> <li>• Information and Awareness Caravan</li> <li>• Community Radio News Release</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• During the project preparation/design phase (before work starts) and throughout the implementation of the activities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affected stakeholders: PAP, including vulnerable groups</li> <li>• Beneficiaries infrastructure</li> <li>• Administrative and local authorities</li> <li>• Coastal communities, OCB/CSO/NGOs</li> <li>• Employees of enterprises and control offices recruited</li> <li>• Service providers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Complaints Management Committees</li> </ul>

Project Stage	Theme of the consultation	Method used	Calendar/Locations/Date	Targeted Stakeholders	Responsibilities
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report to stakeholder groups</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Workshops</li> <li>• Formal meetings</li> <li>• Correspondence/ Summaries of follow-up or management reports on comments and complaints</li> <li>• Interactive reporting system for stakeholders via social and community media</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Throughout the implementation period of the activities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• All stakeholders, particularly affected individuals, groups and communities</li> <li>• Complaints Management Committees</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> </ul>
<b>Commissioning/operation of infrastructure and socio-economic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation of RAP and PEPP implementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit of RAP implementation (consultation, surveys, observation, etc.)</li> <li>• Visits to Project sites</li> <li>• Meetings</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• At the end of the Project (but if possible also at mid-term)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affected Stakeholders</li> <li>• Interested stakeholders</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Consultants</li> <li>• ADB</li> </ul>

### ***Proposed strategy to take into account the views of vulnerable groups***

The principles of the participatory approach will be respected by all actors involved in the implementation of this Project. All strategies and methods of information disclosure and consultation will be based on the inclusive participation of all stakeholders, including women, youth and other vulnerable or disadvantaged groups. In general, it is common to find that women, young people and other groups with special needs are under-represented in assemblies and other meetings where issues of concern to them are discussed. The reasons for their absence are particularly linked to the poor choice of schedules, formats or places that do not take into account their daily calendar, their physical or social situations or constraints. As part of the implementation of this Project, special arrangements will be made to enable all the actors to take part in the meetings organised and in the implementation of the activities envisaged. These provisions include, inter alia:

- The agreed choice of meeting/assembly locations (they must be close to and accessible to vulnerable persons and respect safety/security conditions);
- The concerted choice of meeting times (times that suit women and do not coincide with their domestic work schedules);
- The concerted choice of meeting formats (separate groups in all localities for women, girls, young men), to allow them to express their views freely and without judgement;
- Provision of Transportation Services to the nearest meeting location for persons residing in isolated locations or reimbursement of transportation costs;
- Reimbursement of the costs of organising meetings (communication costs, rental of chairs and other materials necessary for the proper holding of meetings, etc.);
- Facilitation of the women's session by a woman.

### **IX. Complaint management mechanism Identification and analysis of stakeholders**

The overall objective of the PMM is to improve the operational performance and results of the Agropolies Project. The GMP aims specifically to:

- address all stakeholder concerns related to the project;
- strengthen dialogue and public participation in the implementation of the project;
- to prevent problems from worsening, degenerating into conflicts or becoming complicated and detrimental to the smooth running of the project;
- collect and analyse current needs and mechanisms for handling complaints and complaints;
- establish a diligent, coherent, structured and credible procedure for receiving and dealing with community concerns or clarifications and complaints;
- conduct an analysis of the project stakeholders and identify those who are likely to use the GMP;
- identify actors involved in the prevention and response to gender-based violence in the project's intervention areas;
- Identify and identify safe and ethical GBV/SAR/HS response services, medical, psychosocial and legal aid service providers in the project implementation regions. Services (socio-economic, etc.), if they exist, will also be listed;
- clearly describe how the EAS/HS complaint data will be shared and stored by following the steps of the ethical data management procedures;
- propose a transparent and accessible complaint management mechanism with reasonable deadlines (especially easily accessible by stakeholders, including affected persons) and in line

with the relevant national regulations and the African Development Bank's Integrated Safeguard System (ISS);

- put in place tools to anticipate the impacts and consequences of the project at the level of rural communities, project stakeholders and stakeholders;
- set up an efficient organisation to follow up and manage the various complaints;
- define the roles, responsibilities and admissibility of the actors and stakeholders of the complaint management system of the project components;
- Propose a plan to strengthen the capacity of the actors of the complaints mechanism;
- propose a strategy and indicators for monitoring, monitoring, reporting and evaluating the complaint management system and estimate the various related costs and the budget;
- design and annexe the complaint registration forms.

Complaints can be of different types and come from different sources.

**Table: Typology and sources of complaints**

Types of complaints	Grounds for complaints
<p><b>“PAP” complaints</b> related to compensation/compensation, resettlement, livelihood restoration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Errors or omissions in the identification of PAPs and the valuation of assets.</li> <li>• Disagreements over parcel boundaries, ownership of property, valuation of a parcel.</li> <li>• Disagreements on relocation measures (amounts of compensation, type of compensation, etc.).</li> <li>• Family divisions over the sharing of compensation resources within an impacted family.</li> <li>• Successions, divorces, and other family problems, resulting in disputes between heirs or members of the same family over the ownership or shares of a given property.</li> <li>• Disagreements on resettlement measures (location of the resettlement site; characteristics of the resettlement plot, etc.).</li> </ul>
<p><b>Complaints from the population</b> about damage and inconvenience caused by the execution of the project work and the presence of foreign workers in the area</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restrictions on access to homes and places of economic activity.</li> <li>• Traffic disturbance.</li> <li>• Degradation of roads and tracks affecting the displacement of populations.</li> <li>• Disruption of socio-economic activities.</li> <li>• Pollution and nuisances of all kinds: deterioration of quality through the production of dust, noise production, deterioration of the quality of surface and/or groundwater, pollution of the environment and the living environment by site waste.</li> <li>• Increased risk of accidents due to the use of construction equipment and involving humans or animals.</li> </ul>

Types of complaints	Grounds for complaints
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gender-Based Violence (GBV) or Violence Against Children (VCE) suffered by communities living near the project sites.</li> <li>• Proliferation of STDs/HIV and other epidemiological conditions.</li> <li>• Conflicts over borrowing sites.</li> <li>• Violations of the customs and customs of the Project's areas of intervention, including desecration of sacred sites.</li> <li>• Conflicts between Project workers and riparian populations for various reasons.</li> </ul>
<p><b>Complaints from the population</b> regarding discrimination in access to project benefits</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Strong and unsatisfied expectations of the population regarding the project, for example the recruitment of young people from villages in the project area.</li> <li>• Gender and/or rights of vulnerable people not taken into account: exclusion of women, older people, people living with disabilities or HIV/AIDS from project activities through stigmatisation;</li> <li>• Feeling of marginalisation (individual or group) as regards the target beneficiaries of socio-economic development actions.</li> <li>• Discrimination in the targeting and selection of beneficiaries of the benefits of the project (communes, villages, producer organisations, households, producers, etc.).</li> </ul>
<p><b>Complaints by workers</b> in connection with the failure to comply with their working conditions and rights guaranteed by labour law</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-compliance with labour legislation on remuneration and deductions from wages, leave, working hours, etc.</li> <li>• Non-compliance with occupational health and safety standards exposing workers to occupational risks (risks of accidents on the site, health risks related to handling and exposure to hazardous waste and substances).</li> <li>• Non-payment of employees' wages regardless of the type of engagement (formal, informal or tacit).</li> <li>• Sexual harassment in the workplace.</li> </ul>
<p><b>Sensitive complaints</b></p>	<p><b>GBV Complaints</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cases of sexual exploitation and abuse, sexual harassment</li> <li>• Hiring of minors on construction sites</li> <li>• Hijackings of minors.</li> <li>• Cases of trafficking in persons.</li> <li>•</li> </ul> <p><b>Complaints related to fiduciary misconduct</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corruption</li> <li>• Fraud</li> <li>• Concussion</li> <li>• Conflicts of interest</li> <li>• Flights, hijackings</li> </ul>

The filing, complaint handling and redress bodies are: (i) the Local Complaints Management Committee (CLGP), (ii) the Communal Complaints Management Committee (CCGP), (iii) Regional Coordination, and (iii) Justice. Each complaints management committee is independent and the complainant is free to

lodge his or her complaint at the level of the committee of his or her choice. If the complainant is not satisfied with the committee's handling of the complaint, he or she may turn to the Regional Project Coordination.

**Local Complaints Management Committee (CLGP)**

The Local Mediation Committee shall comprise:

- The Village Chief, Chairman of the Local Committee;
- A village elder;
- The Village Women's Representative;
- The Village Youth Representative;
- The Representative of the village PAPs;
- The Representative of the Partner Producer Organisation (OPP), Secretary of the Committee.

In the event of a tie in the voting for a decision, the vote of the Chairman of the Committee would prevail.

If the Agropole Centre Project encroaches on several villages, their village leaders will be invited to participate in the Local Mediation Committee.

**Table: Roles of Local Complaints Management Committee Members**

Composition	Status	Role
The village chief	Chairman of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Receive complaints;</li> <li>• Forward complaints to the Secretary of the Committee for registration;</li> <li>• Convene committee members;</li> <li>• Chairing committee meetings and signing reports;</li> <li>• Ensure that the functioning of the Committee complies with the operational procedures and fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Monitor the implementation of complaint resolution decisions;</li> <li>• Inform complainants of the level of enforcement of complaint resolution decisions;</li> <li>• Ensure the financial management of the resources made available to the Committee;</li> <li>• Oversee the work of the committee secretary;</li> <li>• Direct GBV and fiduciary complaints to the Regional Project Coordination</li> </ul>

<b>Composition</b>	<b>Status</b>	<b>Role</b>
A village notable	Member of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensure that local socio-cultural realities are taken into account in the handling of complaints.</li> </ul>
The Representative of the Women of the Village	Member of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensure the outreach of the GGP to women and girls;</li> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensure that women and girls in riparian communities understand the procedures for dealing with GBV complaints</li> </ul>
The Village Youth Representative	Member of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensure the popularisation of the GMP among young people;</li> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensure that complaints and grievances of young people are dealt with diligently</li> </ul>
Representative of the village PAPs	Member of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensure the popularisation of the PMM among PAPs;</li> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensure that complaints and grievances of PAPs, including those related to their relocation, are dealt with promptly</li> </ul>
The Representative of the Partner Producer Organisation (OPP)	Secretary of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Receive complaints;</li> <li>• Record complaints;</li> <li>• Forward the complaint forms to the Chairman of the Committee;</li> <li>• Forward the summonses to the members of the Committee;</li> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensuring the prompt handling of complaints and grievances from producers;</li> <li>• Prepare committee reports;</li> <li>• Ensure communication of the Committee</li> </ul>

Composition	Status	Role
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direct GBV and fiduciary complaints to the Regional Project Coordination</li> </ul>

### **Communal Complaints Management Committee (CCGP)**

The Communal Committee shall comprise:

- The Mayor of the Commune or his deputy, Chairman of the Commune Committee;
- Representative of religious and customary leaders;
- The Representative of the Women of the Commune (GPF);
- The Representative of the Communal Youth Council;
- The Representative of the OPP intervening in the area;
- The Officer appointed by the Mayor for the registration of complaints, Secretary of the Committee.

In the event of a tie in the voting for a decision, the vote of the Chairman of the Committee would prevail.

**Table: Roles of the members of the Communal Complaints Management Committee**

Composition	Status	Role
The Mayor of the Commune or his Deputy	Chairman of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Receive complaints;</li> <li>• Forward complaints to the Secretary of the Committee for registration;</li> <li>• Convene committee members;</li> <li>• Chairing committee meetings and signing reports;</li> <li>• Ensure that the functioning of the Committee complies with the operational procedures and fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Monitor the implementation of complaint resolution decisions;</li> <li>• Inform complainants of the level of enforcement of complaint resolution decisions;</li> <li>• Ensure the financial management of the resources made available to the Committee;</li> <li>• Oversee the work of the committee secretary;</li> <li>• Direct GBV and fiduciary complaints to the Regional Project Coordination</li> </ul>
Representative of religious and customary leaders	Member of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensure that local socio-cultural realities are taken into account in the handling of complaints.</li> </ul>

Composition	Status	Role
The Representative of the Women of the Commune (GPF)	Member of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensure the outreach of the GGP to women and girls;</li> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensure that women and girls in riparian communities understand the procedures for dealing with GBV complaints</li> </ul>
The Representative of the Communal Youth Council	Member of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensure the popularisation of the GMP among young people;</li> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensure that complaints and grievances of young people are dealt with diligently</li> </ul>
The Officer appointed by the City Council to register complaints	Secretary of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Receive complaints;</li> <li>• Record complaints;</li> <li>• Forward the complaint forms to the Chairman of the Committee;</li> <li>• Forward the summonses to the members of the Committee;</li> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensuring the prompt handling of complaints and grievances from producers;</li> <li>• Prepare committee reports;</li> <li>• Ensure communication of the Committee;</li> <li>• Direct GBV and fiduciary complaints to the Regional Project Coordination</li> </ul>
The Representative of the Partner Producer Organisation (OPP) intervening in the area	Member of the Committee	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensure the popularisation of the GMP among producers;</li> <li>• Participate in the handling of all complaints in accordance with the fundamental principles of the PMM;</li> <li>• Ensuring that complaints and grievances from producers are handled diligently</li> </ul>

### **Regional Coordination**

The Regional Coordination of the Project deals with sensitive complaints (complaints related to acts of gender-based violence, corruption, theft, embezzlement, etc.) registered and transmitted by the

committees (CLGP and CCGP). It also receives and processes complaints from complainants who are not satisfied with the way their complaints are handled by the committees (CLGP and CCGP).

**Prefect of the Department**

The Prefect of the Department is seized and involved by the Regional Coordinator of the Project in the treatment and resolution of sensitive complaints (complaints related to acts of gender-based violence, corruption, theft, embezzlement, etc.). The Prefect may also be involved in dealing with all types of complaints depending on their nature, scale and severity.

**Justice**

The complainant is free to use the judicial system (departmental court and regional court) to deal with his complaint, in particular if he has not been satisfied by the complaint management committees set up under the project. But potential plaintiffs will be informed by committee chairs that legal proceedings are often costly, lengthy, and uncertain of success.

The Committees will be set up by decree (prefectural or municipal).

**Procedure for GMP**

***g) Filing of complaints and acknowledgement of receipt***

To lodge a complaint, the complainant will address the chairs or secretaries of the committees, by travelling or through other channels (telephone call, text message, or WhatsApp (call, voice, written)).

Information on contacts of the Chairmen and Secretaries of the Complaints Management Committees (name and first name, function, telephone number, home address, etc.) will be provided to potential complainants during the information and outreach phase of the PMM. All complaints received by committee chairs will be shared with the secretaries and vice versa, to provide an update on the number of complaints received.

If the complaint received by post, text message, email, or via social media (WhatsApp) requires further information, the complainant is contacted to obtain the desired clarification.

In any case, upon receipt of the complaint, the chairman or secretary of the committee which received the complaint will send a return to the complainant in the form of an acknowledgement of receipt within 02 days. If the complaint is received electronically, the acknowledgement of receipt is always accompanied by an electronic message (SMS or WhatsApp message) to ensure traceability.

***h) Recording of complaints***

Complaints forwarded to the various committees will be duly recorded in a register of complaints which will be made available to the committee. The secretary of each committee shall be responsible for recording the complaint immediately (in the event of the complainant’s travel) and within two (02) days of receipt of the complaint. He will register the complaint with a confidentiality code (P01, P02, P03, etc.) which will be used to protect the identity of the complainant. The existence of this register will be widely disseminated to the populations of the area. Once the complaint is registered, the committee secretary will provide the complainant with his or her confidentiality code. The registration and access to GBV complaints will be limited to the Regional Coordinator and the Project Gender Specialist.

***i) Handling of complaints and investigations***

Within two (02) days of the complaint being registered, the Secretary will forward the complaint form to the Chair of the Committee. The Chairman of the Committee shall then arrange to convene the members of the Committee within three (03) days of receipt of the complaint form from the Secretary of the Committee. Overall, the Committee has 15 days from the date of registration to deal with the complaint, i.e. 02 days for the transmission of the completed complaint form to the Chair, 03 days for the convening of the Committee members and the holding of the meeting and 10 days for the handling procedure.

**Table: Complaint Processing Times**

<b>Activity</b>	<b>Deadline</b>
Transmission of the complaint form to the Chairman of the Committee	2 days after the complaint has been registered

Convening of Committee Members	3 days after receipt of the complaint form
Procedure for handling the complaint	10 days after the first meeting
<b>Total</b>	<b>15 days</b>

The Committee will first decide on the relevance, admissibility and merits of the complaint. The admissibility and admissibility of a complaint will be assessed on the basis of the following criteria:

- the grievances and damages giving rise to the complaint are directly related to the project and its ancillary activities;
- the person is entitled to complain because he or she can be considered a complainant or an individual duly mandated by a complainant.

If the complaint is inadmissible, it shall be closed with a reasoned report and the complainant shall be notified of the inadmissibility together with the reasons for the inadmissibility. In order to do so, the Committee will use the same channel used by the complainant to file his complaint, systematically accompanying him with a telephone call for explanations.

If the complaint is found to be admissible, the committee will proceed with the processing. In the procedure for dealing with a complaint, the Committee may, if it deems it necessary, hear by telephone the complainant or persons concerned by the handling of the complaint, with a view to obtaining the additional information or information it needs. The committee or persons designated by it may also travel in situ to carry out investigations, verifications and investigations necessary for the resolution of a complaint.

*j) Negotiation, solution and communication of results*

At the end of the processing procedure, and after consultation with the parties concerned, the chairman of the committee seised shall submit to the complainant his conclusions or his proposal for a solution for adequate and fair compensation for the damage suffered within a maximum period of 30 days following the agreement of the complainant. If the complainant agrees with the proposed solution, the committee secretary will prepare the settlement report signed by the chair and the committee members. If the complainant does not agree with the proposed solution, the committee secretary will prepare the deficiency report signed by the chair and the committee members and suggest that the matter be referred to the committee at the higher level.

*k) Implementation of result/solution or review in case of disagreement*

For the implementation of the proposed solution, which is supported by the complainant, the Committee Chair will transmit the complaint resolution report and supporting documents (complaint form) electronically to the Regional Project Coordinator to support its implementation by the authorised structures or persons. The Committee Chair will then follow up on the implementation of the chosen solution, in order to report weekly to the complainant on the progress made by telephone or by posting using his privacy code, until he obtains full redress.

*l) Closure of complaint file and archiving*

The Committee, through its Secretary, will undertake the physical and digital archiving of complaint documentation at all stages of the procedure, from the receipt of the complaint to the redress of the injury established.

**Handling of cases of sensitive complaints**

Sensitive complaints are complaints related to **suspected cases of GBV** and **suspected cases of fiduciary misconduct** and which, because of their sensitivity, must be handled in a **confidential and ethical** manner.

*Filing and recording of sensitive complaints*

Given their particularly sensitive nature and the risks they may pose to the project, access to information on sensitive complaints will be limited to the Regional Coordination of the Project.

All complainants with sensitive complaints, reported to the complaints management committees and related to **suspected cases of GBV** (rape, sexual assault, sexual harassment, misappropriation of minors, paedophilia, sexual exploitation and abuse) and suspected cases **of fiduciary misconduct** (corruption, fraud, concussion, conflicts of interest, theft, misappropriation), will be referred to the Regional Project Coordination (the Regional Coordinator and the Gender Specialist).

To lodge a sensitive complaint, the complainant will contact the Regional Coordinator or Gender Specialist, by travelling or through other channels (phone call, text message, or WhatsApp (call, voice, written)). Referrals may also be made through an intermediary (parent, relative, local authorities, NGOs specialising in LGBT, human rights association, etc.).

The contact details of the Regional Coordinator and the Gender Specialist (name and first name, position, telephone number, address of seat, etc.) will be communicated to potential complainants by the chairpersons and secretaries of the complaints management committees.

On the instruction of the Regional Coordinator of the Project, the Gender Specialist registers the complaint and sends him the completed complaint form.

**Handling of sensitive complaints**

The Regional Project Coordinator verifies the validity of the complaint. If the complaint is well-founded, the handling of sensitive complaints may require recourse to the territorial authorities (e.g. prefect of the department), the police or the judiciary.

For proven cases of GBV, in addition to the above-mentioned remedies, the Project Gender Specialist will connect the survivor of GBV with a structure specialised in GBV issues (NGOs, Associations, etc.) that offers services and benefits to victims.

Handling a GBV complaint will involve contacting the survivor of GBV with assistance services (medical, psychosocial, security, emergency accommodation services, etc.) and supporting, if he wishes, the judicial handling of the complaint (drafting and lodging a complaint with the Police).

For these cases of GBV complaints, only the specialised structure will have access to confidential and identifiable information about the complainant. The Specialist in Social Safeguards and the Gender Specialist of the Project and the other members of the CEP concerned, will be regularly informed, in order to obtain their opinions and suggestions. Only non-identifiable information will be shared with the CEP and the African Development Bank (AfDB) as the alleged perpetrator’s link to the project, the age and gender of the survivor.

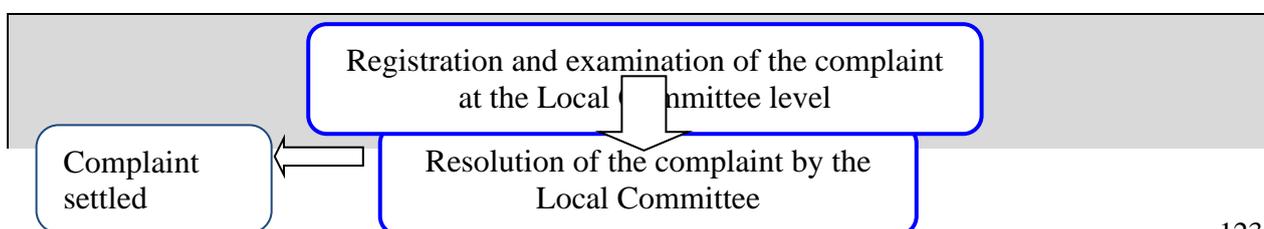
The Regional Coordination’s monthly reports on the management of sensitive complaints will detail cases of GBV incidents and fiduciary misconduct in accordance with best practices on confidentiality and ethics in the collection and disclosure of related information.

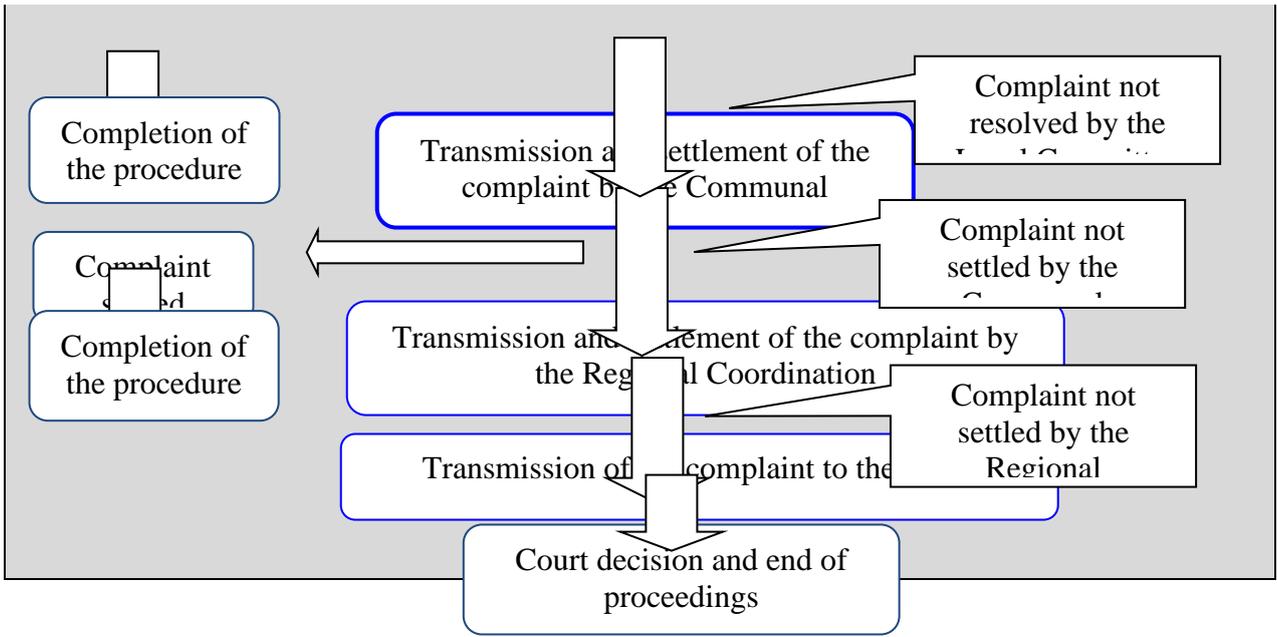
**Table: Delays in processing sensitive complaints**

<b>Activity</b>	<b>Deadline</b>
Registration of the complaint	3 days after the complaint has been lodged
Transmission of the complaint form to the Regional Project Coordinator	2 days after the complaint has been registered
Procedure for handling the complaint	10 days after receipt of the complaint form
<b>Total</b>	<b>15 days</b>

Sensitive complaints will be kept/saved by the Regional Coordination via a system of archiving in a locked space to guarantee confidentiality.

**Figure: Complaint Management Mechanism of the Senegal Agropolis Project**





## Complaints from Project site workers

The contracting companies, engaged in the implementation of the Senegal Agropolies Project (including subcontractors), have contractual obligations, in terms of respect of the rights guaranteed to people who work or hold a job in the construction sites, notably with regard to the standards of Health and Safety at Work (SST). Respect for these rights and standards is a fundamental human right that should be guaranteed to every worker on the Agropolis Project site.

To this end, these workers will have access to the GPM, to denounce the shortcomings observed, concerning the non-respect of their rights and working conditions. In order to avoid reprisals by the employer, workers in the project sites will be invited to submit their complaints confidentially to the Local Complaints Management Committee (CLGP) or the Communal Committee (CCGP) and possibly to the Regional Coordination of the Project for sensitive complaints and remedies.

The committee concerned will carry out the necessary checks and investigations on the site in conjunction with the Works Control Office, preserving the identity of the complainant worker. If necessary, the Committee will refer the matter to the Regional Project Coordinator for the handling and resolution of such complaints.

### PMM Implementation Budget

**Table: GMP Implementation Budget**

<b>Operating Topics</b>	<b>Budget</b>
Information and popularisation of the PMM in the area of influence of the Complaints Management Committee	500,000
Communication costs of the Secretary and the Chairperson of the Complaints Management Committee	1 000 000
Fees for editing complaint forms and reports for the Complaints Management Committee	1 000 000
Travel and on-site investigation expenses of the complaints management committee	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>3,500,000</b>

For each committee (CLGP or CCGP) set up, the operating budget amounts to 3,500,000 CFA francs for the duration of the Project. This indicative budget may be revised upwards or downwards depending on the realities of the operational implementation of the GMP. Necessary equipment, which varies according to local realities, will also be made available to the committees (telephones, computers, printers, scanners).

The overall monitoring and evaluation of the PMM is the responsibility of the CEP. To this end, the CEP will set up a small "EXCEL Database" for the follow-up of complaints. As a result, it will classify complaints by type in order to obtain the statistics needed to analyse recurring problems in the implementation of the project.

## X) Implementation of the Stakeholder Engagement Plan

Activities under the Stakeholder Engagement will be implemented and monitored by the POC, including the staff to be designated. The mission of the staff will be:

- Implementation and coordination of PP engagement activities;
- Supervision of the activities of the support staff responsible for the engagement of PPs;
- Monitoring of complaints and feedback management, access to and dissemination of information on Project activities. It will ensure ongoing and trusted relationships with stakeholders.

For the implementation of the PEPP, the Project will require the following dedicated staff:

- A Social and Gender Development Specialist with extensive experience in designing, implementing, and monitoring grievance mechanisms, including implementing the plan for prevention, risk mitigation, and management of violence, sexual abuse, and violence against children;
- Two experts in environmental safety, with expertise in managing aspects of safety, hygiene, and health (HSE);
- A social communication expert who may be accompanied by part-time external staff;

The establishment of a PEPP Engagement Hub within the PEF is strongly recommended for the correct implementation of the PEPP.

The institutional responsibilities of the actors involved in the implementation of the PEPP are summarised in the table below:

**Table: PP responsibilities in implementing the PEPP**

<b>Actor</b>		<b>Responsibilities</b>
<b>Institution</b>	<b>Services concerned</b>	
Ministry of Industry and Trade	FFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implementation and coordination of PP engagement activities;</li> <li>- Supervision of the activities of the support staff responsible for the engagement of PPs;</li> <li>- Follow-up of complaints and feedback management, access to and dissemination of information on Project activities.</li> <li>- Maintain ongoing and trusted relationships with stakeholders.</li> </ul>
Decentralised technical services of the State	Departmental Census and Expenditure Evaluation Commission (CDREI)/Regional Environmental Monitoring Committee (CRSE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation in meetings, including environmental and social safeguards disclosure workshops, training and capacity-building workshops and site visits;</li> <li>- Training and awareness of PPs such as employees and communities;</li> <li>- Participation in the management of complaints;</li> <li>- Participation in the assessment of expenses;</li> <li>-</li> </ul>
Beneficiary territorial authorities	Mayors and councillors	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support and participation in communication and awareness-raising activities;</li> <li>- Facilitation of and participation in the organisation of meetings, training workshops concerning their constituencies;</li> <li>- Involvement in the management of complaints related to project activities;</li> <li>-</li> </ul>
	Affected or beneficiary communities such as the populations of the localities affected, organisations,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support and participation in communication and awareness-raising activities;</li> <li>- Involvement in the management of complaints related to project activities;</li> </ul>

Communities	grassroots community groups (youth associations, groups including women's groups), socio-professional groups, community leaders.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation in hearings for the Community validation of environmental and social safeguards instruments;</li> <li>- Participation in meetings and workshops with communities;</li> <li>-</li> </ul>
Supervisory missions and construction companies carrying out the work		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Execution of their contracts in strict compliance with national regulations and the directives on environmental and social protection of donors;</li> <li>- Participation in the management of workplace complaints;</li> <li>- Participation in communication and awareness-raising activities concerning enterprises and their workers;</li> </ul>
Civil society organisations, NGOs		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allies during social mediations.</li> <li>- Intervention in the litigation management process.</li> <li>- Support for the implementation of the communication plan and social support.</li> <li>- Support for the establishment of the complaints mechanism and the handling of cases of sexual violence (medical, legal, psychological and social assistance)</li> </ul>
Media		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support to disseminate information and raise awareness among targeted communities.</li> </ul>

### (XI) PEPP follow-up

Monitoring and evaluating the implementation of the Project's activities and associated impacts is intended to ensure that mitigation measures are implemented as planned and that the expected results are achieved. Monitoring and evaluation also helps to trigger appropriate corrective action when difficulties are encountered and to ensure that the main objective of the PEPP is achieved, and that stakeholders participate in all processes in an inclusive and participatory manner.

To this end, monitoring/evaluation focuses on monitoring, surveillance and evaluation. They will be carried out by specialists in environment, social development, communication and monitoring and evaluation of the South PZTA CEP.

The services of regional and departmental administrative authorities may be requested to facilitate the holding of monitoring and/or evaluation meetings on specific topics relating to the PEPP. In the same way, the local and regional authorities concerned could also be called upon in respect of the communities and persons affected by the Project in their respective municipalities.

In addition to internal monitoring, the project will involve an independent third party to assess the performance of stakeholder engagement activities. This independent monitoring and evaluation firm will be engaged by the CEP before the end of the first year after the project enters into force. Terms of reference for the recruitment of this firm will be prepared by the CEP and approved by the donors before its launch. The recommendations of the evaluations that will be made will be incorporated into the MPP and MGP to ensure continuous improvement in the performance of the MPP commitment.

#### **(XII) PEPP Implementation Budget**

The overall PEPP implementation budget of the PTZA-South project is 104,4 million five hundred thousand (104,500,000) CFA. This budget was to be made available to the CEP to give it the capacity to trigger the commitment of the PPs early enough. The project implementation unit should be staffed with social and/or environmental experts capable of implementing the PEPP.

**Table: PEPP Implementation Budget**

Heading	Activity	Manager	Time / Frequency	Estimated cost (CFA francs)
Disclosure of the PEPP	The sharing of the PEPP will take place on two levels: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutional level (technical services, administrative authorities, local authorities, civil society, representatives of the population, media) through sharing workshops</li> </ul>	FFS	Upon approval PEPP	3 000 000 x 3 Regions + National level 12 000 000
	Community level (affected populations and persons, including vulnerable persons and groups) through meetings, assemblies, broadcasts, leaflets, posters, kakemonos, etc.). Local languages and illustrations will be favoured	FFS	Upon approval PEPP	2,000,000 per region. Total of 6 000 000 for the 3 regions
Organise a launch ceremony	Sponsorship of the activity by the State authorities, (Ministry of Trusteeship)	FFS		5,000,000
Development of the PEPP Implementation Action Plan	The UCP will develop the action plan for the implementation of the PEPP. This plan will specify the activities of the PEPP to be implemented, those responsible, the targets, the implementation periods and the budget. This plan may be updated periodically.	FFS	Once the PEPP is approved	PM
Capacity building	Training and support for administrative authorities, technical services of the State and local authorities, providers or providers of services to deal with sexual violence and abuse, improving their capacities in social mediation, care and management of stakeholders' interests	FFS	Upon approval of PEPP	25 000 000
Plan Development and Communication Media	Development of the overall communication plan and its updating	FFS	Upon approval PEPP	15 000 000
	Design of communication media	FFS	Upon approval of the communication plan	5 000 000 per region, with a total of 15 000 000 for the three regions

Heading	Activity	Manager	Time / Frequency	Estimated cost (CFA francs)
	Development and implementation of a communication programme for companies and their subcontractors, control offices and all service providers recruited under this Project	Undertakings carrying out the work	Before the work starts	PM: Included in the budget for supervision of works
	Assessment of the content, relevance and effectiveness of the plan corporate communications	Engineer (inspection assignment)	For the duration of work	PM: Included in the work budget
Implementation of the Communication	Development and implementation awareness programme for local residents throughout the work	Enterprises responsible for the work with the cooperation of the CEP	Before the work starts	PM: Included in the budget for supervision of works
	Holding of communication sessions (radio, television and print media)	FFS	For the duration of work	10 000 000
	Holding communication sessions with local and regional authorities crossed, including representatives of riparian communities	FFS	Every 03 months	5 000 000
	Holding communication sessions with government stakeholders	FFS	Every 03 months	5 000 000
	Signing of agreements with national and local radio stations	FFS	Project Duration	
	Regular training sessions for community relays	FFS	Prior to approval of communicati	3 000 000

Heading	Activity	Manager	Time / Frequency	Estimated cost (CFA francs)
			on plan	
<i>Accessibility</i>	Setting up a platform (interactive website, Facebook pages, Twitter)	FFS	Upon approval of PEPP	PM: Included in the CEP budget
<i>Complaint Management</i>	PMM budget	FFS	Upon approval of PEPP	18,350,000
<i>Feedback Management</i>	Design of specific feedback management tools	FFS	Upon approval of PEPP	PM: Under the responsibility of the dedicated manager within the CEP
	Follow-up of comments	FFS	During and after the work	PM: Under the responsibility of the dedicated manager within the CEP
<i>Monitoring and evaluation of the PEPP</i>	Publication of PEPP follow-up reports including comments and complaints	FFS	Every 03 months	PM: Under the responsibility of the dedicated manager within the CEP
	PEPP Update	FFS	before the start of the operational phase	
	Recruitment of a Social/Gender Expert to implement the PEPP	FFS	Upon PEPP approval	

Heading	Activity	Manager	Time / Frequency	Estimated cost (CFA francs)
PEPP TOTAL BUDGET				FCFA104,500,000

## 1. Introduction

### 1.1. Contexte et justification

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan Sénégal Émergent (PSE), notamment en son pilier relatif à la « transformation structurelle de l'économie et à la croissance », le Gouvernement de la République du Sénégal a sollicité et obtenu de ses partenaires techniques et financiers (Banque Africaine de Développement/BAD,

Banque Islamique de Développement/BID, etc.) des financements pour assurer la mise en œuvre du Projet de Zone de Transformation Agro-Industrielle du Sud ou « Agropole Sud ».

Le Projet « Agropole Sud » a pour objectif général de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations (y inclus les jeunes et les femmes) à travers la création de valeur ajoutée sur les produits agricoles et l'augmentation durable de la productivité des filières agro-industrielles prioritaires (manguier, anacarde, maïs).

Pour ce faire, le Projet Agropole Sud vise spécifiquement à (i) créer les conditions favorables à l'investissement privé dans la transformation industrielle des produits agricoles, ainsi que la fourniture d'intrants et de services ; et ii) renforcer les capacités des acteurs des filières prioritaires à accroître durablement la productivité agricole.

Mis en œuvre dans la région naturelle de Casamance (régions administratives de Ziguinchor, de Sédhiou et de Kolda), le Projet Agropole Sud comporte les trois composantes ci-après :

- Composante 1 : Mise en place d'un écosystème favorable à l'investissement privé (IP) dans l'agro-industrie ;
- Composante 2 : Amélioration durable de la productivité des filières agro-industrielles : (i) renforcement des capacités des producteurs des filières agro-industrielles ; (ii) renforcement des capacités de résilience des communautés ; (iii) amélioration du cadre réglementaire et institutionnel en faveur de l'IP ; (ii) Mise en place de la superstructure industrielle.
- Composante 3 : Coordination, Gestion et Suivi-évaluation

Un des objectifs de la composante 1 est de mettre en place une superstructure industrielle favorable à l'investissement privé dans l'agro-industrie. Cette superstructure industrielle est composée des modules ci-après :

- Un module central dans la commune d'Adéane à Ziguinchor pour la transformation industrielle des productions des filières ciblées, leur packaging et la mise en marché, pour une superficie de 85 ha ;
- Trois (3) modules régionaux à Tenghori, Sédhiou et Kolda pour le conditionnement secondaire et la transformation primaire (marché local et régional), d'une superficie viabilisée de 10 ha ;
- Cinq (5) plateformes départementales d'agrégation, nettoyage, tri et conditionnement primaire d'une superficie de 5 ha basées à Oussouye, Goudomp, Bounkiling, Vélingara et Médina Yoro Foulah.

L'intégration des exigences du développement durable, le respect des normes de performance environnementales et sociales définies dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD de décembre 2013, ainsi que des lois et réglementations nationales en matière de sauvegardes et conformités environnementale et sociale est fondamentale dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement. C'est ce qui justifie la préparation de ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PZTA-Sud.

### 1.2. Présentation du projet et de sa zone d'influence

#### 1.2.1. Présentation du projet agropole sud

Dans la configuration projetée, l'agropole Sud sera constituée de :

- Un module principal qui sera implanté à Adéane village situé sur la National N6 à 30 km de Ziguinchor, dans le département de Ziguinchor. Les critères mis en avant pour ce choix sont la proximité des matières premières, la proximité des marchés et la connectivité aux réseaux logistique et de transport. Le module principal ou central abritera des activités et services spécialisés dans les domaines de l'administration, le commerce et la logistique, les compétences

et la formation, l'énergie et l'environnement, le financement et les communications, l'entretien et les services sociaux de base.

- Des modules régionaux ou modules externes consistant en des infrastructures de transformation et de services qui vont s'y développer progressivement. Les régions de Ziguinchor, Sédhiou et de Kolda vont accueillir ces modules externes.
- Des plateformes départementales dotées d'infrastructures de collecte et de conditionnement des matières premières. Ces sites satellites serviront de centres de regroupement et éventuellement de prétraitement avant l'acheminement des produits vers le module principal à Adéane et/ou les modules régionaux.

Les principales filières ciblées sont la mangue et l'anacarde du fait des conditions agro-écologiques de la région et de la valeur ajoutée qu'elles peuvent procurer.

Les caractéristiques des modules central et externes de l'agropole Sud sont détaillées dans le tableau 1 ci-après.

**Tableau 1 : composantes de l'agropole-Sud**

MODULE	COMPOSANTES DES MODULES
Unité centrale ou Module interne basée à Adéane (Ziguinchor)  Superficie : 85 ha	<p><b><u>Composante Gouvernance avec ses 7 pôles de services :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pôle administration et personnel ;</li> <li>• pôle Finance, information et communication, statistiques et planification ;</li> <li>• pôle Compétences et savoirs : centre d'incubation, formation, R&amp;D sur les technologies et produits, analyses et contrôle de qualité, certification, innovation, etc.</li> <li>• pôle Commerce et logistique : gestion des contrats, promotions, expositions et ventes, conditionnement et emballages, expéditions, hangars de stockage, chambres froides, etc. ;</li> <li>• pôle Maintenance : maintenance, réparations, matériels et pièces de rechange, etc. ;</li> <li>• pôle Énergie et environnement : gestion des sources d'énergie (solaire, biomasse, etc.) et de l'eau, gestion et traitement des déchets, gestion des espaces, etc. ;</li> <li>• pôle Services sociaux mutualisés : catering, soins médicaux, pompiers, transports.</li> </ul>
	<p><b><u>Composante Production et Industrie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle interne de production, conditionnement et stockage avec 5 composantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 unité de transformation de produits de haute valeur ajoutée</li> <li>○ 1 unité de transformation de la pomme cajou</li> <li>○ 1 unité de transformation de fruits</li> <li>○ 1 unité de séchage des fruits et légumes</li> <li>○ 1 unité d'emballage et de conservation des produits</li> </ul> </li> </ul>
Unité secondaire 1 ou Module externe 1  Superficie : 3 ha	<p><b><u>Module régional de Ziguinchor (Com. De Tenghory) avec 5 composantes dont :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Centres de collecte des fruits (cc) ;</li> <li>• 2 Centres de transformation préliminaires des fruits (CTP) ;</li> <li>• La plateforme départementale de Oussouye rattachée au module de Ziguinchor.</li> </ul>

<b>MODULE</b>	<b>COMPOSANTES DES MODULES</b>
Unité secondaire 2 ou Module externe 2 Basée à Sédhiou  Superficie : 5 ha	<p><b><u>Module régional de Sédhiou (Com. De Diendé) avec 4 composantes dont</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Centre de collecte</li> <li>• 1 Centre de transformation préliminaire</li> <li>• 1 Unité de transformation de la mangue à Kataba</li> <li>• Les plateformes départementales de Bounkiling et Goudomp rattachées au module de Sédhiou.</li> </ul> <p><b><u>Plateformes départementales de Goudomp et Bounkiling comprennent chacune :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois (03) bureaux de 20m2 ;</li> <li>• 1 salle de réunion (40 places) de 40m<sup>2</sup>;</li> <li>• Un quai de déchargement / chargement de 2 500 m<sup>2</sup> avec un espace de tri de 30 m<sup>2</sup> ;</li> <li>• Un hangar fermé avec panneaux solaires en toiture (1000m<sup>2</sup>) ;</li> <li>• Une aire de manoeuvre des camions ;</li> <li>• Un espace sanitaire avec toilettes et borne-fontaine</li> <li>• Un pont à bascule ;</li> <li>• Un lieu de stockage et de tri exclusivement :</li> </ul>
Unité secondaire 3 ou Module externe 3 Basée à Kolda  Superficie : 10 ha	<p><b><u>Module régional de Kolda (Com. De Dioulacolon) avec 4 composantes dont :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Centre de collecte</li> <li>• 1 Centre de transformation préliminaire</li> <li>• Le groupe des projets du PADEC</li> <li>• Les plateformes départementales de Medina Yero Foulah et Velingara rattachées au module de Sédhiou.</li> </ul>
Unité secondaire 4 ou Module externe 4 basée à Oussouye Superficie : 1 ha	<p><b><u>Plateforme départementale de Oussouye avec 2 composantes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 unité de transformation préliminaire des fruits et légumes y compris les fruits forestiers</li> <li>• 1 unité de crevetticulture</li> </ul>

Source : APS études de faisabilité, mai 2019

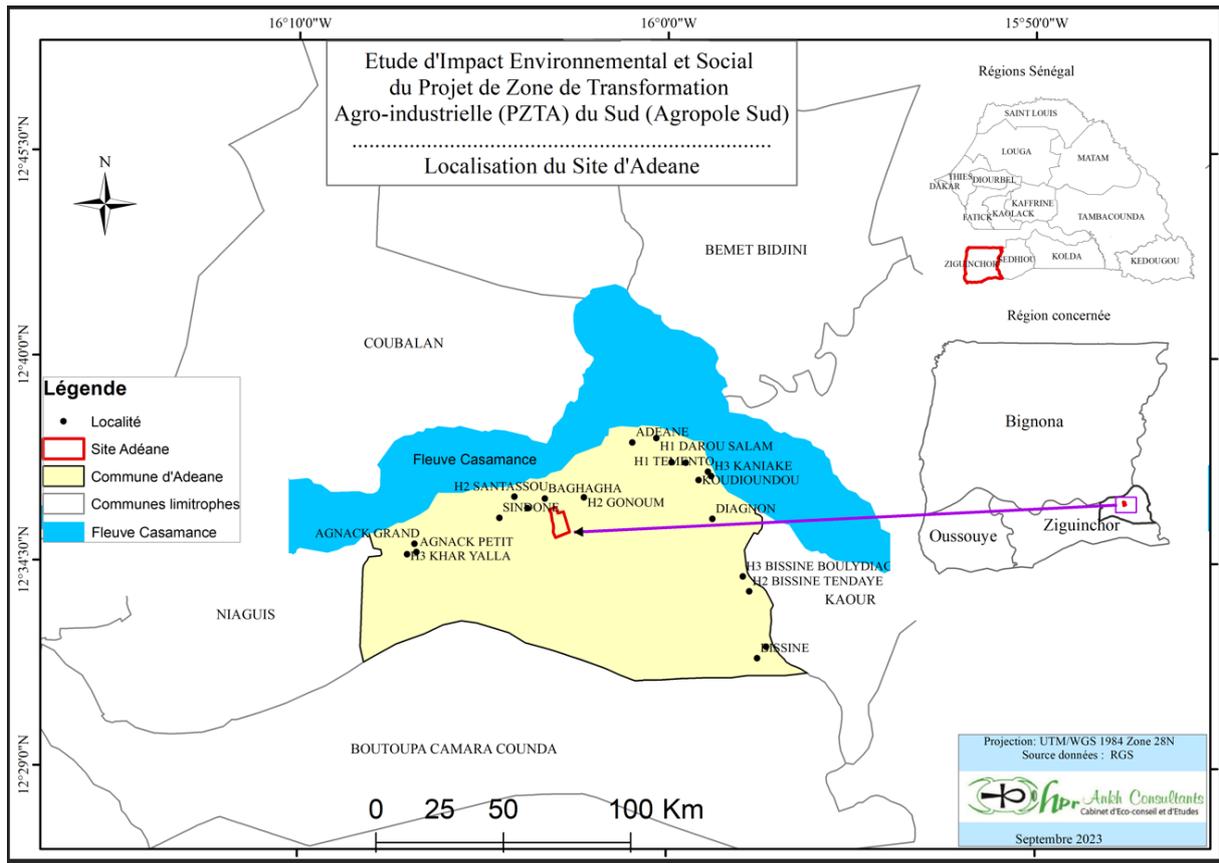


Figure 1 : localisation du module central de Ziguinchor (Adéane)

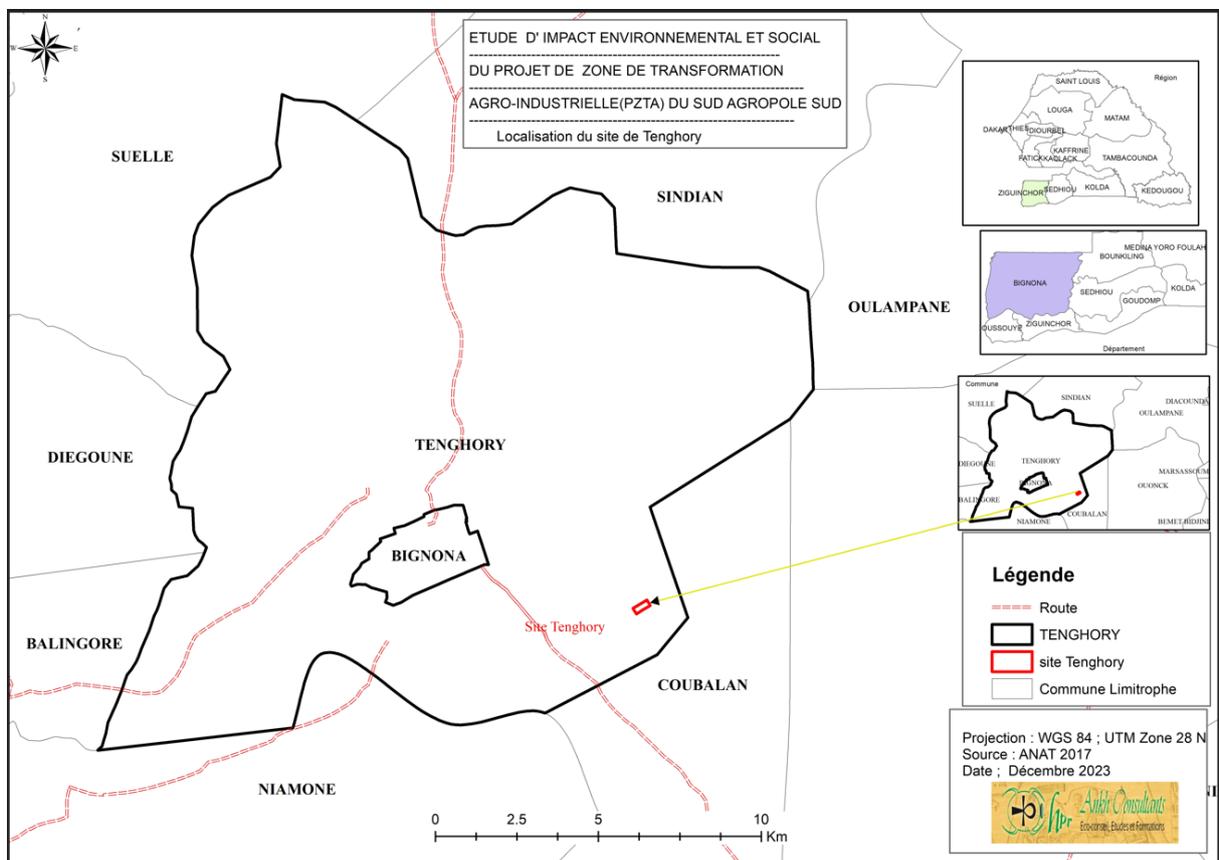


Figure 2 : localisation du module régional de Bignona (Tenghory)

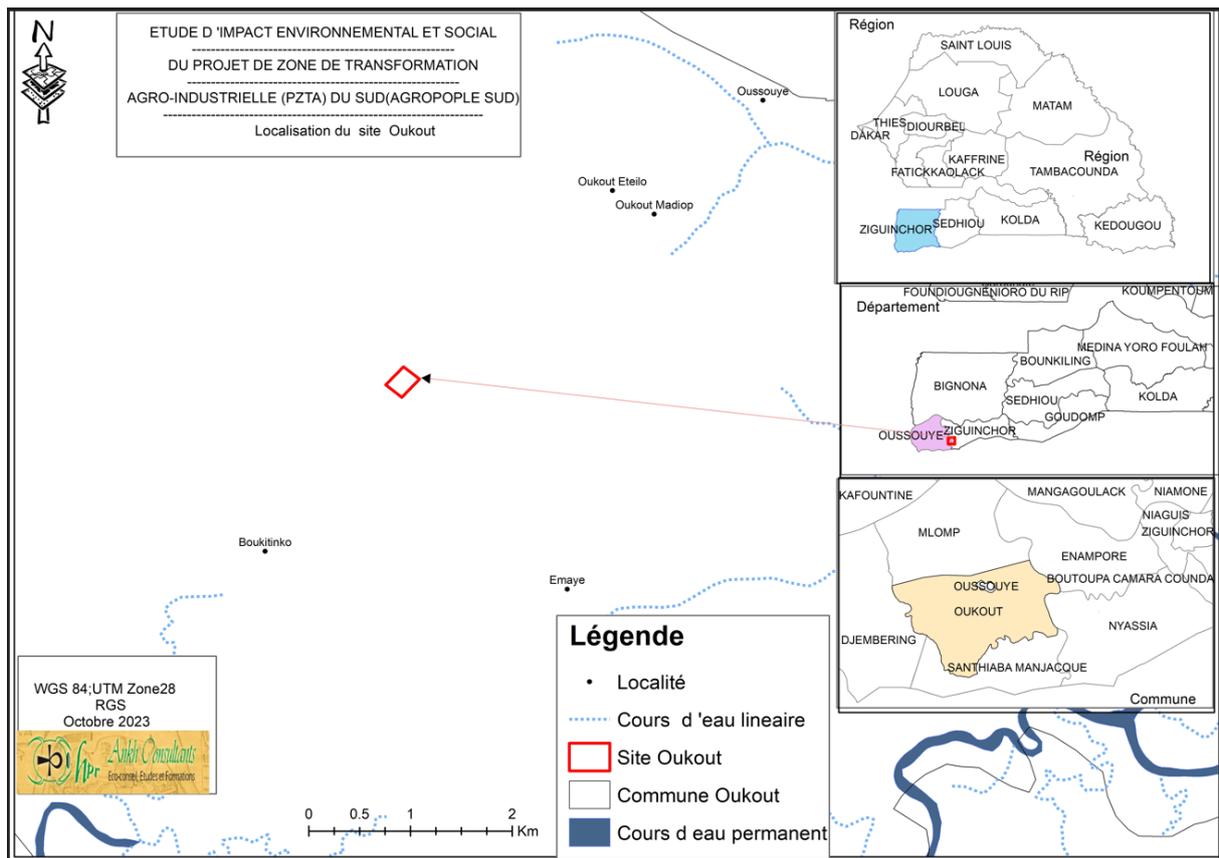


Figure 3 : localisation de la plateforme départementale d'Oussouye (Oukout)

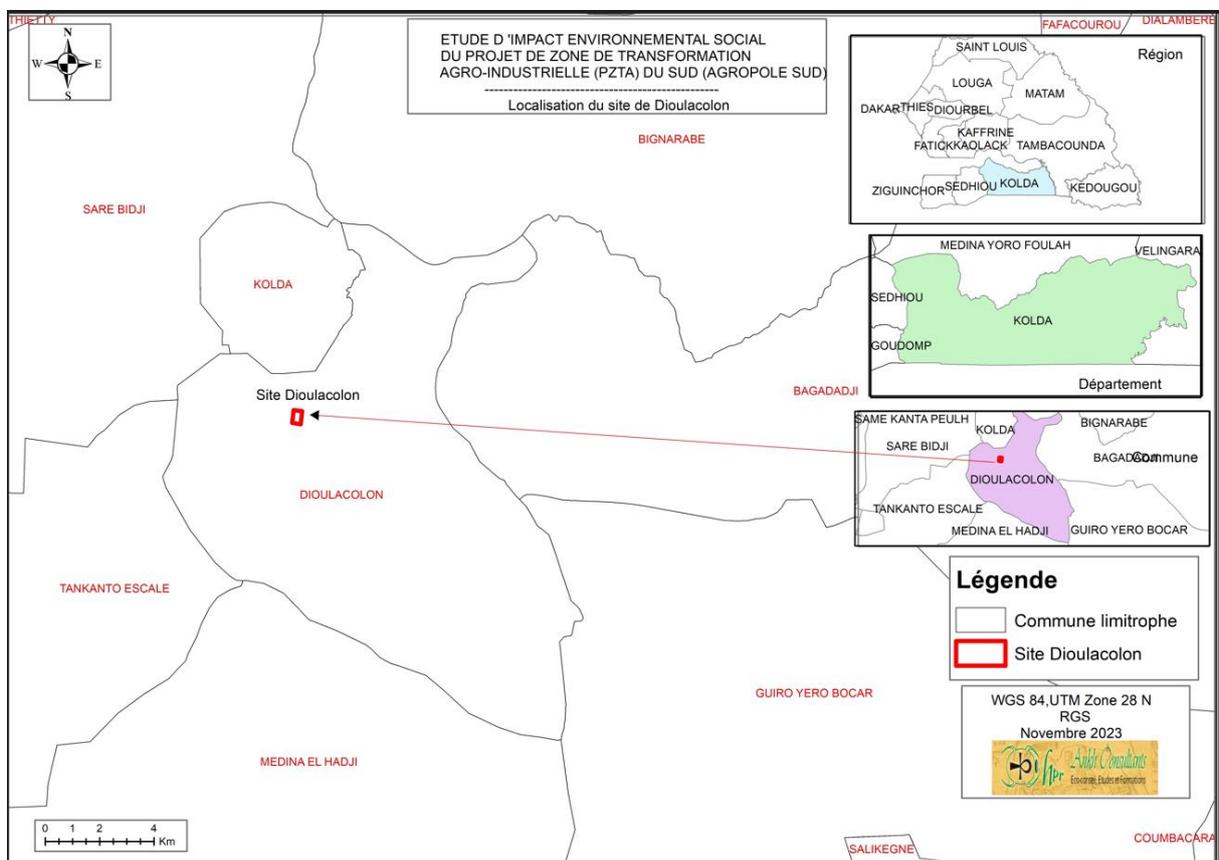


Figure 4 : localisation du module régional de Kolda (Dioulacolon)

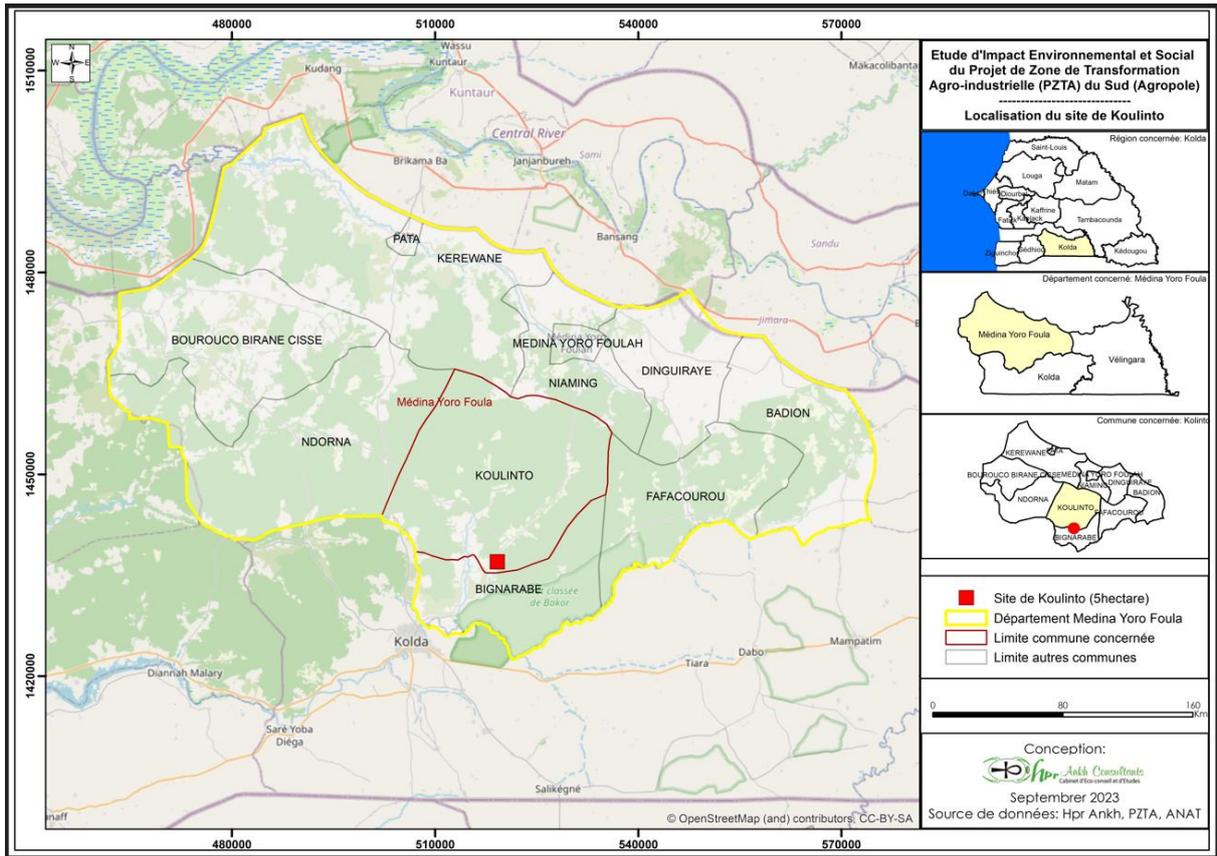


Figure 5 : localisation de la plateforme départementale de Médina Yoro Foula (Koulinto)

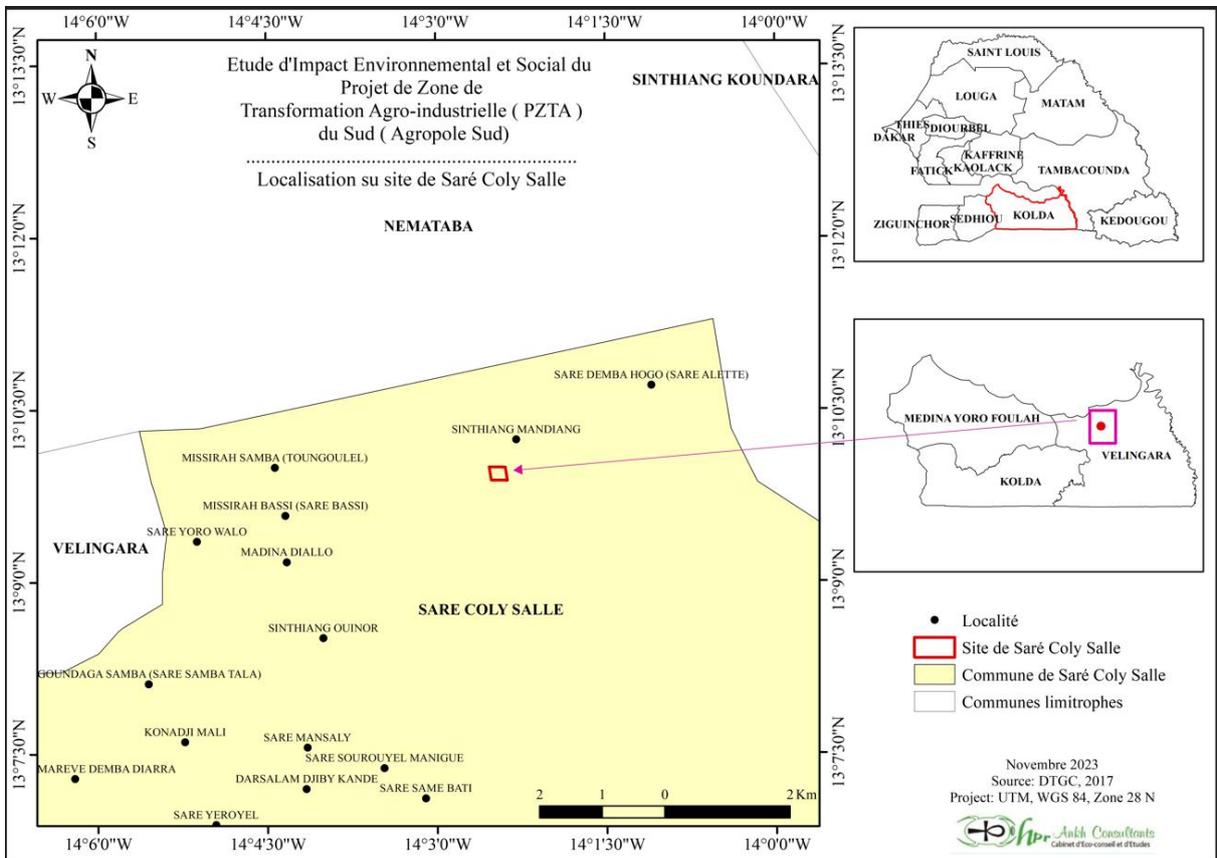


Figure 6 : localisation de la plateforme départementale de Vélingara (Saré Coly Salle)

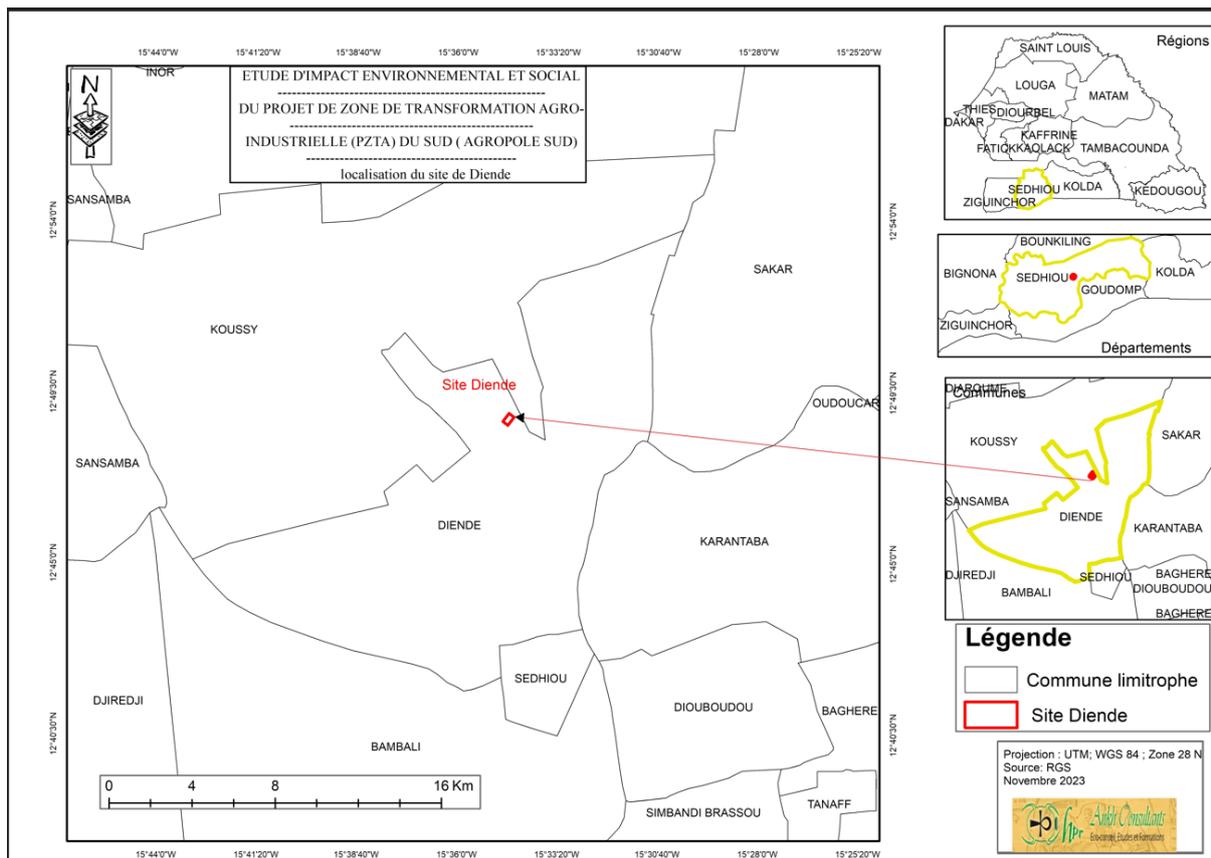


Figure 7 : localisation du module régional de Sédhiou (Diendé)

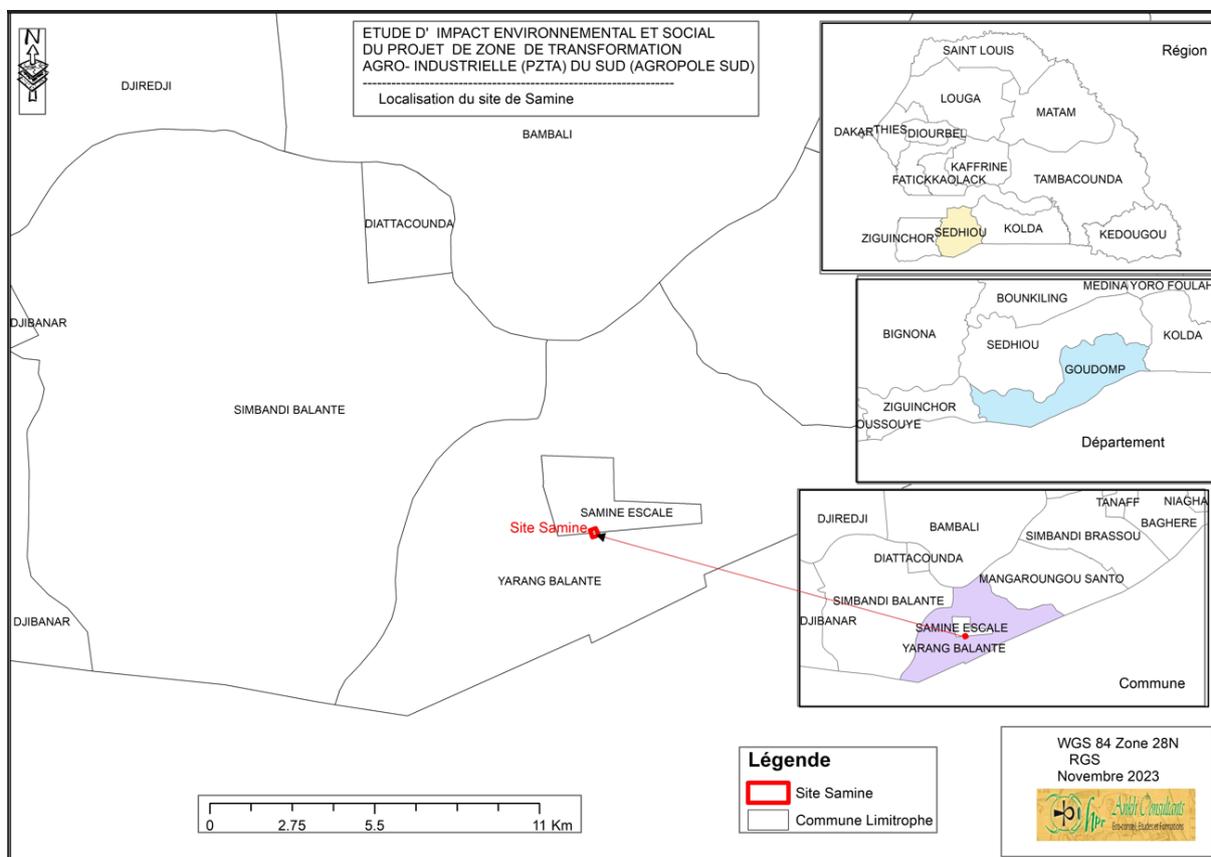
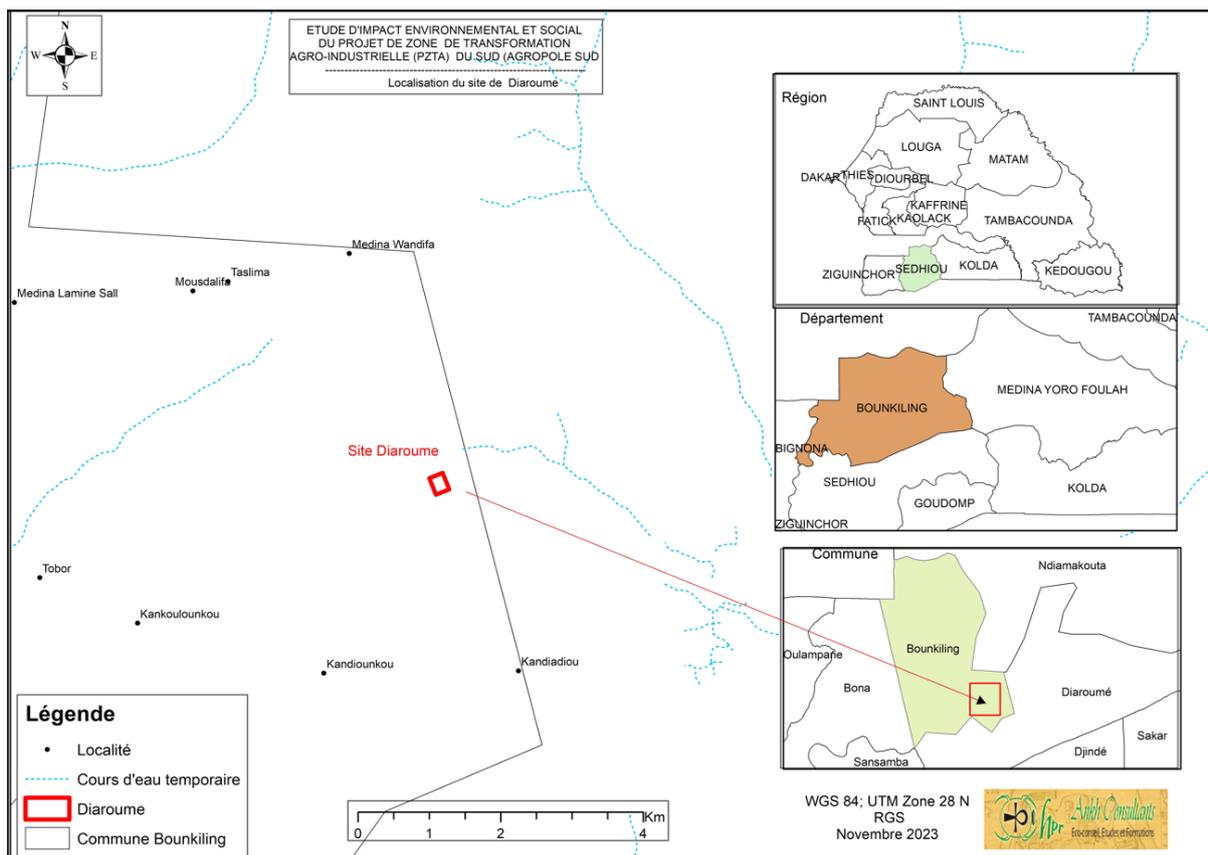


Figure 8 : localisation de la plateforme départementale de Goudomp (Samine)



**Figure 9 : localisation de la plateforme départementale de Bounkiling**

### 1.2.2. Présentation de la zone d'influence du projet agropole sud

### 1.2.3. Organisation territoriale

Les 3 régions de la zone d'influence du projet agropole sud comptent chacune trois Départements qui sont subdivisés en arrondissements et Communes. La région de Sédhiou est composée de 9 arrondissements et 43 Communes. Celle de Kolda compte 40 Communes et 9 arrondissements tandis que Ziguinchor comporte 30 Communes et 8 arrondissements.

**Tableau 2 : organisation territoriales de la zone d'influence élargie du projet**

Région	Nombre de Départements	Nombre d'arrondissements	Nombre de Communes
Sédhiou	3	9	43
Kolda	3	9	40
Ziguinchor	3	8	30

Source : ANSD 2015, rapport final projection BECPD

### 1.2.4. Situation démographique

En 2023, la population totale des trois régions de la zone d'influence de l'agropole sud est estimée à 2.292.246 habitants dont 49,22 % de femmes (ANSD 2015, rapport final projection BECPD). La région de Kolda constitue le pôle démographique le plus important de la zone avec 39,44 % de la population. Elle est suivie de Ziguinchor qui abrite 32,89 % de la population. La région de Sédhiou possède la population la plus faible en termes d'effectif.

**Tableau 3 : estimation de la population de la zone d'influence élargie du projet**

Région	Homme	Femme	Total	
			Nombre	Pourcentage
Kolda	456388	447578	903966	39,44 %
Sédhiou	320676	313495	634171	27,67 %
Ziguinchor	387015	367094	754109	32,89 %
<b>Total général</b>	<b>1164079</b>	<b>1128167</b>	<b>2292246</b>	<b>100 %</b>

Source : ANSD 2015, rapport final projection BECPD

Les Communes qui abritent les sites des infrastructures du projet ont une population totale estimée à 182 774 habitants en 2023, soit 7,98 % de la population des trois régions. Les plus peuplées sont Dioulacolon (28316 hab.), Saré coli Sallé (25927 hab.) et Adéane (24 142 hab.). Les autres Communes comptent chacune moins de 20 000 habitants. Koulinto et Samine sont les moins peuplées avec 9360 hab. et 6787 hab. respectivement.

**Tableau 4 : estimation de la population de la zone d'influence restreinte du projet**

Commune	Homme	Femme	Total
Saré Coli Sallé	13 357	12 570	25 927
Koulinto	4 678	4 682	9 360
Dioulacolon	13 893	14 423	28 316
<b>Total partiel 1 (Kolda)</b>	<b>31 928</b>	<b>31675</b>	<b>63 603</b>
Diendé	8682	8788	17470
Samine	3545	3242	6787
Madina Wandifa	8817	8269	17086
<b>Total partiel 2 (Sédhiou)</b>	<b>21 044</b>	<b>20 299</b>	<b>41 343</b>
Adéane	12177	11965	24142
Tenghory	21363	20854	42217
Oukout	5488	5981	11469
<b>Total partiel 3 (Ziguinchor)</b>	<b>39 028</b>	<b>38 800</b>	<b>77 828</b>
<b>Total général</b>	<b>92 000</b>	<b>90 774</b>	<b>182 774</b>

Source : ANSD 2015, rapport final projection BECPD

### 1.2.5. Situation économique

Les principales activités économiques des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce. Les données économiques présentées dans cette section sont tirées des statistiques de l'ANSD (*SES Kolda 2019, SES Sedhiou 2019 et SES Ziguinchor 2019*).

#### *L'agriculture*

La région de Ziguinchor, considérée comme le grenier du Sénégal, réunit les conditions pluviométriques, pédologiques et topographiques idéales, pour être une grande région agricole. Cependant, elle reste caractérisée par :

- La faiblesse de ses rendements,
- La vétusté des équipements et du matériel agricole,
- La salinisation et l'acidification des sols et de la nappe phréatique,
- Les difficultés d'accès aux crédits,
- La faible organisation des producteurs et des filières.

Le riz est la principale culture céréalière cultivée dans la région. Les superficies emblavées, réservées aux cultures de riz ont augmenté de 110% en 2015 par rapport à 2014. Les rendements ainsi que la production de riz ont suivi cette même logique de tendance haussière. Les principales cultures industrielles sont l'arachide d'huilerie, le niébé et le sésame.

Avec ses 13.804 km<sup>2</sup> de terres cultivables et ses nombreuses potentialités végétales et pluviométriques, la région de Kolda est l'une des régions du Sénégal à dominante agricole. L'agriculture pluviale reste la principale mode culturale, et les autres types de cultures que sont le maraichage et l'arboriculture fruitière sont pratiqués respectivement par 12,2% et 3,1% des ménages agricoles.

L'économie régionale de Sédhiou est pour l'essentiel une économie à vocation agricole. D'après le RGPHAE, plus de 4/5 des ménages pratiquent l'agriculture. Les spéculations dominantes restent l'arachide et le mil. L'exploitation forestière et l'arboriculture, notamment, fruitière constitue un secteur d'espoir pour les populations.

### *L'élevage*

L'élevage joue un rôle important dans l'économie de la région de Ziguinchor. Toutefois il souffre de son mode extensif traditionnel de la vaine pâture. La conduite du troupeau est en effet, principalement basée sur la divagation car ce n'est qu'en hivernage, avec la mise en culture des champs, que les animaux sont un tant soit peu suivis par les bergers, afin d'éviter leurs incursions dans les champs, source de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Malgré le déplacement forcé de plusieurs troupeaux vers la République de Gambie et la région voisine de Kolda pour des raisons d'insécurité, le cheptel régional est encore important ; on y élève presque toutes les espèces animales domestiques (bovins, ovins, caprins, porcins, volaille), à l'exception des camélidés, très sensibles à la trypanosomiase.

L'élevage occupe une place centrale dans l'économie de la région de Kolda et joue un rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire en assurant une production assez régulière et abondante des produits d'élevage dont, notamment, la viande et le lait.

En majorité de type extensif sédentaire, l'élevage constitue une activité essentielle de l'économie régionale de Sédhiou. Les espèces élevées dans la région sont essentiellement composés des bovins, composés principalement de la race N'dama et de quelques métis issus de races locales (département de Bounkiling) et de races exotiques (produits des campagnes d'insémination artificielle).

### *La pêche*

Au plan économique et social, le secteur de la pêche joue un rôle de premier plan dans la région de Ziguinchor. Celle-ci dispose d'une façade maritime de 85 km et d'un important réseau hydrographique, composé d'un fleuve axial de 300 km de long, auquel se rattachent de très nombreux bolongs, ce qui lui confère une grande richesse en ressources halieutiques et offre d'énormes potentialités pour la pêche maritime, lagunaire et fluviale.

Le secteur de la pêche au niveau de la région de Kolda se confine dès lors à la pêche continentale, de subsistance et de type artisanal avec des moyens de production limités et rudimentaires. Toutefois, ce sous-secteur de la pêche peut constituer un levier important pour une sécurité alimentaire dans la région de Kolda en raison du fait qu'il soit à haute intensité de main-d'œuvre et un des plus grands générateurs de revenus des économies locales. Cependant, il fait face à beaucoup de défis dont la surexploitation des ressources, les effets du changement climatique, les perturbations des barrages hydro-agricoles, la pollution par les populations riveraines et les fermes agricoles (déchets et pesticides).

A l'instar des autres régions côtières du pays, Sédhiou dispose d'importantes ressources halieutiques. Les captures en 2019 ont atteint 3 655 tonnes pour une valeur commerciale de 5 milliards de FCFA.

### *Le Commerce*

La région de Ziguinchor, de par sa position géographique, est une plaque tournante du commerce sous régional. La présence des vergers fournissant d'importantes et diverses ressources fruitières (« maad », papaye, mangues, agrumes...) combinée à une production agricole abondante et variée (miel,

gingembre, pain de singe, huile de palme, « ditaax » ...) attirent une population commerçante provenant de toutes les régions du Sénégal, mais également des pays limitrophes que sont : la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie et la Mauritanie. À cela s'ajoutent d'abondantes ressources halieutiques (huîtres, crevettes et poissons) de même que d'autres produits agricoles comme l'anacarde, qui connaît une nouvelle dimension, avec la présence d'opérateurs indiens spécialisés dans la collecte et l'exportation du produit.

L'économie de la région de Kolda est dominée par le commerce informel. En effet, en 2016, les résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE) ont mis en évidence que les unités économiques relevaient pour la quasi-totalité du secteur informel (99,7% des unités économiques de la région) et s'activaient essentiellement dans la branche commerce (plus de 40,0% des unités économiques de la région).

Au niveau de la distribution, la région de Kolda, en plus de sa position carrefour entre la Gambie et les deux Guinées (Bissau et Conakry), dispose de plusieurs « loumas » dédiés dont les plus grands sont le marché sous régional de Diaobé et le « louma » de Manda-Douane.

Le sous-secteur du Commerce occupe dans l'économie de la Région de Sédhiou une place très importante. Malgré son caractère informel, le commerce demeure l'une des principales activités pourvoyeuses d'emplois et créatrice de richesse. Les produits commercialisés portent essentiellement sur les denrées de premières nécessités (Riz, Huile, Sucre, lait en poudre, tomate, oignon, pomme de terre, gaz, ciment, fer, pétrole lampant, essence...), les produits agricoles, les produits de l'élevage, les produits halieutiques, les produits maraîchers, les produits forestiers, les produits horticoles et les produits artisanaux.

#### **1.2.6. Situation foncière dans la zone de projet**

La question du foncier est une problématique très complexe à en croire les PP rencontrées. Le foncier est un facteur sensible dans la zone à en croire les participants au CLD de Niaguis. L'acquisition foncière n'est pas une tâche aisée même lorsque le motif est la réalisation d'œuvre communautaire. Les représentants de la population du village de Baghagha ont exprimé la préoccupation de la disponibilité foncière en ces termes : nos espaces sont réduits. L'agropole a pris une bonne partie des terres. Nous sommes confrontés à présent à un problème d'espace pour se lancer dans la mise en place de nouvelles plantations.

Etant donné cette situation qui caractérise le foncier, les acteurs consultés, spécialement les producteurs sollicitent un accompagnement de la part du projet Agropole Sud pour faciliter l'acquisition des terres pour répondre à ses besoins en termes de production.

Les terres sont généralement détenues par des individus et des familles qui en assurent la gestion. Mais pour ce qui est de la gestion administrative des terres, elle est du ressort des Maires et des autorités administratives telles que les Sous-préfets et les Préfets. La région de Ziguinchor pour sa part dispose d'un cadre régional de gouvernance foncière qui s'occupe des affaires relatives au foncier.

Les acteurs rencontrés au CRD de Niaguis.

### **1.3. Objectifs du PEPP**

L'objectif principal de ce PEPP est de veiller à ce qu'une approche opportune, cohérente, complète, coordonnée et culturellement appropriée soit adoptée pour la consultation et la divulgation des projets. L'idée est de démontrer l'engagement de la société minière en faveur d'une approche internationale des

De façon spécifique :

- Établir une approche systématique de mobilisation et de dialogue des parties prenantes ;
- Mettre à jour le plan d'engagement des parties prenantes en actualisant la cartographie des parties prenantes et en améliorant la méthode et la fréquence d'engagement ;

- Identifier toutes les parties prenantes et obtenir la participation et la collaboration de ces dernières ;
- Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- Bien guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte par le projet et ainsi augmenter sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective, tout au long du projet, de toutes les parties prenantes touchées par le projet, sur les questions susceptibles d'avoir une incidence sur elles et se donner les moyens d'y parvenir ;
- Donner l'opportunité et les moyens à toutes les parties prenantes touchées par le projet, de faire part de leurs préoccupations, craintes et attentes et au besoin, de reporter un grief avec comme obligation pour agropole Sud d'y répondre et de gérer les griefs soulevés ;
- Définir un mécanisme de règlement des griefs adapté afin de prendre en compte et de traiter toutes les préoccupations et griefs des parties prenantes.

Tout ceci devrait contribuer à garantir ce qu'on appelle l'obtention de la licence sociale d'opérer. Au final, le but visé est de faciliter la mise en œuvre du Projet, à travers un programme d'engagement des parties prenantes, de divulgation de l'information et de consultation, tout au long du cycle de vie du projet.

#### **1.4. Démarche méthodologique d'élaboration du PEPP**

L'approche suivie a été systémique et participative. Les activités qui suivent ont été réalisées dans le cadre de l'étude :

- (i) Exploitation des documents de base du projet (revue et analyse documentaire)
- (ii) Cartographie des parties prenantes en trois étapes que sont :

- ✚ l'identification des parties prenantes, en partant des données disponibles afin de pouvoir y inclure celles manquantes ;
- ✚ l'usage de la cartographie spatiale pour délimiter la zone d'influence du projet ;
- ✚ l'établissement de la liste « définitive » des parties prenantes du projet ;

- Élaboration des outils de consultation et d'analyse des parties prenantes (guides d'entretien, matrice d'évaluation/scoring, feuilles de présence...) ;
- Rencontre avec les acteurs, à savoir les autorités administratives, les services technique centraux et régionaux, les élus municipaux et départementaux, les organisations de la société civiles ainsi que les personnes et communautés affectées ;
- Analyse des résultats des consultations avec les parties prenantes, et de rédaction du rapport.



## **2. Impacts et risques socioéconomiques, sanitaires et environnementaux**

Les échanges avec les parties prenantes du projet ont permis de relever l'essentiel des risques du projet et de ses impacts potentiels positifs ou négatifs. Ainsi, les impacts et risques cités dans les sections ci-dessous sont ceux qui sont identifiés par les acteurs rencontrés.

### **2.1. Impacts positifs identifiés par les parties prenantes**

Le projet PZTA-Sud est très attendu des populations qui vivent dans les régions concernées et les localités d'implantation des infrastructures du projet. Les points de vue exprimés associent au projet un nombre important d'impacts et d'effets positifs parmi lesquels :

- La création d'emplois ;
- Le recul de la pauvreté et de l'exode rural ;
- La relance des activités économiques en particulier dans la zone d'Adéane ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Le développement socioéconomique des Communes d'accueil des infrastructures ;
- La valorisation des produits à travers leur transformation ;
- L'amélioration de la disponibilité de l'aliment de bétail grâce à la culture du maïs ;
- La réduction des pertes de production ;
- Le retour en force de la culture du maïs et le freinage de la dégradation des terres due au développement des plantations d'anacardières ;
- Le renforcement de l'organisation des producteurs des différentes filières et l'amélioration des prix ;
- La réduction de la pression sur les ressources forestières ;
- Le renforcement de la lutte contre les ravageurs des cultures ;
- L'amélioration des conditions de travail et des capacités des producteurs agricoles ;
- Etc.

### **2.2. Impacts négatifs et risques identifiés par les parties prenantes**

Selon les acteurs rencontrés, le projet PZTA-Sud comporte plusieurs impacts et risques d'ordres environnemental, sanitaire, social et sécuritaire.

#### **2.2.1. Impacts et risques environnementaux et sanitaires**

##### **Impacts environnementaux et sanitaires**

Les principaux impacts environnementaux et sanitaires identifiés se distinguent selon le type d'investissement et la phase.

**Les impacts environnementaux et sanitaires associés au terrassement et aux travaux sont les suivants :**

- La destruction de la flore ;
- La perte de ressources forestières en particulier sur le site d'Adéane ;
- La perturbation de la faune et des habitats ;
- La perte de moyens de subsistance et de pâturages ;
- L'augmentation de la pression sur les ressources forestières ;
- Les pollutions sonore, olfactive et atmosphérique induites par les travaux et ses incidences sur la santé humaine ;
- Les impacts potentiels sur la biodiversité surtout les arbres servant de niches aux oiseaux ;
- L'accentuation de l'érosion éolienne et du sol dans certaines zones ;
- Etc.

### **Les impacts environnementaux et sanitaires associés à l'exploitation des unités industrielles**

- La pollution par les déchets biomédicaux, des déchets associés aux filières anacarde et mangue comme les emballages (sacs, paniers...) et par d'autres types de déchets ;
- La pollution atmosphérique induite par le fonctionnement des unités à mettre en place ;
- L'occurrence de maladies liées au travail ;
- La survenue d'accidents de travail ;
- Les effets environnementaux et sanitaires négatifs de la manipulation de produits dangereux ;
- etc.

### **Les impacts environnementaux et sanitaires liés aux exploitations agricoles sont :**

- La dégradation des sols à cause d'une utilisation abusive des engrais et des pesticides ;
- Le développement de maladies ou des intoxications causées par un mauvais emploi des pesticides ;
- La pollution des plans d'eau par emplois inappropriés des pesticides ;
- L'atteinte à la santé animale à cause de la pollution des plans d'eau du fait des produits toxiques utilisés dans l'agriculture ;
- Etc.

### **Risques environnementaux et sanitaires**

#### ***Les risques environnementaux et sanitaires associés au terrassement et aux travaux sont les suivants :***

- Le risque d'accentuer le changement climatique par le défrichage de grandes surfaces ;
- Le risque d'abattage d'espèces protégées ;
- Les risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique (développement d'infections pulmonaires et de maladies diarrhéiques) ;
- Les risques que les activités du projet aient des incidences sur la forêt classée de Baghagha ;
- Les risques d'impact sur les points et cours d'eau ;
- Les risques de provocation d'inondations post-travaux du fait de l'obstruction des voies naturelles d'écoulement des eaux pluviales ;
- Le risque d'obstruer les parcours de bétail ;
- Etc.

#### ***Les risques environnementaux et sanitaires associés à l'exploitation des unités industrielles sont :***

- Le risque de pollution de l'environnement notamment par les déchets plastiques ou biomédicaux ;
- Les risques de maladies liées au travail ;
- Le risque de la survenue de maladies ou d'accidents professionnels ;
- Etc.

#### ***Les risques environnementaux et sanitaires liés aux exploitations agricoles sont :***

- Les risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des pesticides ;
- Les risques de contamination de la nappe phréatique et des plans d'eau à cause d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation abusive des pesticides ;
- Les risques d'intoxication due aux pesticides ;
- Le risque la poursuite des objectifs du projet induise une utilisation abusive des pesticides ;

- Etc.

### **2.2.2. Impacts et risques sociaux et sécuritaires**

Les discussions avec les acteurs rencontrés ont permis de ressortir plusieurs impacts et risques sociaux et sécuritaires.

#### **Impacts sociaux et sécuritaires**

**D'après les PP, les impacts sociaux et sécuritaires associés aux activités de terrassement et aux travaux sont les suivants :**

- La perturbation des activités d'élevage du fait de la perte de pâturages ;
- Le déplacement économique (perte de revenus agricoles et de moyens de subsistance) ;
- La réduction des surfaces exploitables par les producteurs agricoles particulièrement à Adéane ;
- Les incidences négatives de l'aménagement de l'aire du module central sur les activités économiques comme l'agriculture, l'élevage et la cueillette, mais aussi sur la mobilité des personnes ;
- La perturbation de la mobilité des personnes dans les zones de travaux ;
- Etc.

#### **Risques sociaux et sécuritaires**

**Selon les acteurs consultés, les risques sociaux et sécuritaires associés au terrassement et aux travaux sont les suivants :**

- Les risques d'accidents de travail en phase travaux ;
- Les risques d'occurrence de conflits liés à l'intervention du projet ;
- Les risques de conflits liés à l'obstruction des voies d'accès aux champs ;
- Le risque d'exacerber les conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause de la réduction des pâturages et des surfaces exploitables par les agriculteurs ;
- Les risques de conflits en milieu de travail ;
- Les risques d'empiétement sur les parcours de bétail et les zones de pâturage ;
- Les risques d'accidents au niveau des carrières, dans les chantiers et au sein des lieux d'habitation ;
- Les risques de provoquer de conflits fonciers ;
- Les risques d'occurrence d'épisodes de violences basées sur le genre ;
- Le risque de développement de la prostitution ;
- Le risque de transmission des MST ;
- Le risque d'enregistrer des retards dans l'exécution des travaux ;
- Le risque de développement de pratiques illégales ou qui ne riment pas avec les valeurs culturelles de la zone de projet ;
- etc.

**D'après les PP, les risques sociaux et sécuritaires associés au fonctionnement des unités et à l'activité industrielle sont :**

- Les risques d'accidents de travail en phase exploitation ;
- Les risques d'occurrence de conflits liés à l'intervention du projet ;
- Les risques de conflits en milieu de travail ;
- Les risques d'occurrence d'épisodes de violences basées sur le genre ;
- Le risque de développement de la prostitution ;

- Le risque de développement de pratiques illégales ou qui ne riment pas avec les valeurs culturelles de la zone de projet ;
- etc.

### 2.3. Impacts et risques qui nécessitent un engagement des PP

Parmi les impacts et risques identifiés par les parties prenantes il y a (i) ceux qui vont nécessiter un engagement des PP et (ii) les impacts et risques d'ordre général. Les impacts qui vont nécessiter un engagement des PP sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Activités d'engagement suggérées selon l'impact ou le risque**

Impact/risque	Activités d'engagement des PP
La création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication sur les opportunités d'emplois, les conditions de recrutement (composition des dossiers de demande d'emploi), les profils requis, la date de démarrage des dépôts de demandes d'emploi et les lieux où les demandes d'emplois doivent être déposées, etc. ;</li> </ul>
La perte de ressources forestières et de pâturages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des acteurs communautaires (population, organisation d'éleveurs, militants de la protection de l'environnement, etc.) pour recueillir leurs recommandations surtout par rapport à la compensation des pertes de biomasse ;</li> <li>•</li> </ul>
Perte de moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des PP concernées pour recueillir leurs recommandation en vue de la restauration des moyens de subsistance ;</li> </ul>
Les pollutions sonore, olfactive et atmosphérique induites par les travaux et ses incidences sur la santé humaine ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des communautés sur les maladies respiratoires et autres maladies qui peuvent résulter de la pollution induite par le projet ;</li> <li>• Communication avant le démarrage de chaque activité pouvant induire une pollution de l'air. Précision des mesures à appliquer pour échapper aux effets néfastes de la pollution sur la santé ;</li> </ul>
La dégradation des sols à cause d'une utilisation abusive des engrais et des pesticides ; Le développement de maladies ou des intoxications causées par un mauvais emploi des pesticides ; La pollution des plans d'eau par emplois inappropriés des pesticides ; L'atteinte à la santé animale à cause de la pollution des plans d'eau du fait des produits toxiques utilisés dans l'agriculture ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication et sensibilisation sur les effets néfastes liés à l'emploi abusif des pesticides aussi bien sur l'environnement que sur la santé humaine et animale ;</li> <li>• Communication et sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'emploi des pesticides ;</li> </ul>
Le risque d'obstruer les parcours de bétail ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des éleveurs pour recueillir leurs avis, préoccupations et recommandations ;</li> <li>• Information des éleveurs sur les parcours de bétail impactés le cas échéant ;</li> <li>• Information des éleveurs sur les mesures prises en réponse aux impacts sur les parcours de bétail ;</li> </ul>

<p>La perturbation de la mobilité des personnes dans les zones de travaux ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication à chaque fois que les activités du projet vont perturber la mobilité des personnes ;</li> <li>• Communication sur les mesures prises pour répondre à l'entrave à la mobilité des personnes occasionnée par le projet.</li> </ul>
<p>Les risques de provoquer de conflits fonciers ; Les risques d'occurrence d'épisodes de violences basées sur le genre ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et informer les communautés sur les conflits et le mécanisme mis en place ;</li> <li>• Mettre en place des cadres de gouvernance foncière qui vont contribuer à limiter les conflits fonciers ;</li> </ul>
<p>Le risque de transmission des MST ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les acteurs et communautés contre le MST ;</li> </ul>

### **3. Le cadre réglementaire, administratif et organisationnel**

Le cadre réglementaire de l'engagement des PP est constitué de la réglementation nationale et des exigences de BAD

#### **3.1. Les exigences nationales**

La législation nationale présente des exigences règlementaires en matière de consultation et de divulgation durant la préparation de l'évaluation environnementale et sociale et encadre le processus d'acquisition de terres dans le cadre de la mise en œuvre de projets de développement au Sénégal.

Le cadre légal national ne prévoit pas la préparation d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), mais traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales, et comporte des exigences règlementaires en matière de consultation et de divulgation durant la préparation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les projets de développement. Les exigences de participation durant l'élaboration de l'EIES sont extraites **du Code de l'Environnement** et sont présentées dans l'Arrêté n°009471 du 28 Novembre 2001 portant contenu de termes de référence des EIES, l'Arrêté n°009472 du 28/11/2001 portant contenu du rapport de l'EIES et l'Arrêté n°009468 du 28/11/2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental.

La Loi n° 76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique et le Décret n° 77-563 du 3 Juillet 1977 portant application de la loi a pris également des dispositions concernant la participation du public. L'article 5 de la loi précise que la déclaration d'utilité publique est précédée d'une enquête dont l'ouverture est annoncée au public par tous moyens de publicité habituels ; pendant la durée de l'enquête toute personne intéressée peut formuler des observations.

Au Sénégal, la participation du public aux études environnementales et sociales est requise par la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement ; elle fait l'objet d'un arrêté spécifique, l'Arrêté ministériel n° 9468 MJEHP-DEEC du 28 Novembre 2001 portant réglementation de la participation du public dans la mise en œuvre des projets de développement. L'arrêté fixe la procédure de participation du public. Elle intervient à toutes les étapes de l'EIE. Elle comprend une audience publique qui consiste à présenter la synthèse du rapport de l'EIE et de recueillir de la part des acteurs locaux leurs avis, observations et amendements

La participation du public est aussi un élément constitutif de l'étude d'impact environnemental. L'Article L52 du Code de l'Environnement définit l'audience publique comme partie intégrante de l'EIE. L'Article L53 quant à lui définit le rôle du public dans la procédure de prise de décision des projets ou programmes susceptibles de porter atteinte à l'environnement

Conformément à ces exigences, la consultation et la participation des parties prenantes sont des éléments intrinsèques et continus du processus de préparation de l'EIES ainsi qu'une condition préalable à son approbation. La responsabilité de la participation des parties prenantes incombe au promoteur du Projet. Selon l'arrêté ministériel n° 9468, la participation publique est un élément constitutif de l'étude d'impact environnemental. Elle obéit à la procédure suivante :

- annonce de l'initiative par affichage à la mairie ou à la gouvernance et/ou communiqué par voie de presse (écrite ou parlée) ;
- dépôt des documents à la mairie ou la collectivité locale concernée ;
- tenue d'une réunion d'information ;
- collecte de commentaires écrits et oraux ;
- négociations en cas de besoin ;
- élaboration du rapport.

#### **3.2. Les exigences de la BAD**

La Banque Africaine de Développement qui accompagne l'Etat du Sénégal dans la mise en œuvre de ce Projet, s'est engagée à assurer la viabilité sociale et environnementale des projets qu'elle appuie. Le

Système de Sauvegarde Intégré (SSI) est conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs des projets. Les sauvegardes de la BAD ont principalement pour objectifs :

- D'éviter, dans la mesure du possible, les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes concernées, tout en optimisant les bénéfices potentiels du développement ;
- De minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes touchées, à défaut de les éviter ; et
- D'aider les emprunteurs/clients à renforcer leurs systèmes de sauvegarde et développer leur capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux.

La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde et repose fondamentalement sur (i) les Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES), (ii) les Sauvegardes Opérationnelles (OS) et (iii) les lignes directrices d'Evaluation Intégrée des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIIES).

En matière de consultation des parties prenantes, la Banque Africaine de Développement dispose de (i) la Politique de diffusion et d'accès à l'information de la BAD, (ii) le Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la BAD (iii) le Mécanisme de gestion des griefs et de recours du client au niveau pays (iv) Le Mécanisme indépendant d'inspection (MII), (v) la sauvegarde opérationnelle n°1: Evaluation environnementale et Sociale, (vi) la sauvegarde opérationnelle n°2 : Réinstallation involontaire : Acquisition des terres, déplacement de populations et indemnisation.

Les principales exigences et recommandations formulées en matière de préparation des Evaluations Environnementales et Sociales sont présentées ci-après :

- Initier les consultations pendant la phase de préparation du projet. En prélude à la conduite de ces consultations et afin qu'elles soient menées dans les meilleures conditions, le Projet doit diffuser des informations appropriées, dans une forme et un langage qui soient accessibles aux groupes consultés. Ces consultations visent à recueillir les avis et perceptions des parties prenantes vis-à-vis du Projet, et à obtenir leurs opinions sur les impacts environnementaux et sociaux ;
- Consulter les parties prenantes pendant la préparation des études de sauvegarde environnementale et sociale, notamment l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), le Plan d'Action de Réinstallation (PAR), le Plan d'Engagement des Parties Prenantes PEPP), entres autres. Ces consultations visent à discuter avec ces parties des objectifs et des activités proposées par le projet, à évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels et à recueillir des recommandations pour améliorer la conception et l'exécution du projet.
- Poursuivre les consultations auprès des parties prenantes au cours de l'exécution de projet (construction et exploitation) selon les besoins, afin de pouvoir analyser, de façon continue, les préoccupations, les canaux d'information utilisés, mais aussi les impacts et risques. Le but est d'évaluer la pertinence ou l'efficacité des actions proposées par le Projet et, le cas échéant, de les améliorer. La Banque exige que les résultats de ces consultations soient retranscrits dans les rapports trimestriels qui lui sont soumis.
- Concernant la diffusion de l'information, la BAD exige que les rapports d'EIES soient mis à la disposition des parties prenantes le rapport préliminaire de l'EIES dans un endroit public facilement accessible, dès qu'il est complété. Ce rapport doit être accompagné de la réponse préparée suite aux consultations publiques antérieures. De plus, un résumé non technique doit être distribué aux parties prenantes locales dans la langue locale, si nécessaire.
- Fournir un Résumé de l'EIES, du PAR et du PGES sont classées informations publiques et sont publiées sur le site web de la Banque dans le cadre du Système intégré de sauvegarde (SSI)

approuvé par le Conseil. Même si le SSI n'est pas applicable à ce projet, cette bonne pratique sera prise en compte autant que possible dans la mise en œuvre du PEPP.

En définitive, Le Projet veillera, avec l'appui des parties prenantes institutionnelles telles que les comités régionaux de suivi environnemental et social, La Direction Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC), les Divisions régionales de l'Environnement et des Établissements Classés, (DREEC), à ce que ce Projet soit conforme à ces PEES, SO et lignes directrices en vigueur, en vue d'intégrer les préoccupations, besoins et recommandations des parties prenantes dans la conception, l'exécution et le suivi du Projet. Le but est d'assurer la viabilité sociale et environnementale du projet, à travers l'adoption de mesures concertées et adéquates de protection de l'environnement et des communautés contre les impacts négatifs et risques potentiels générés par le projet.

#### 4. Identification, analyse et niveau d'implication des parties prenantes

La communication avec les parties prenantes doit être établie dès le début du projet, d'où l'importance de les identifier de la manière la plus exhaustive possible. L'objectif est de reconnaître toutes les entités qui peuvent influencer ou être influencées par les décisions et les actions du projet. En vue de promouvoir un engagement efficace, solide, l'identification des parties prenantes a été faite selon une démarche participative, inclusive et itérative. Elles ont été identifiées dans le but de recueillir leurs avis et préoccupations, leurs besoins et attentes en termes de participation, et leurs priorités et objectifs concernant le Projet.

L'identification des parties prenante a été faite en tenant compte plusieurs facteurs dont les plus importants sont les suivants :

- la nature des activités du Projet ;
- la zone d'influence du projet, c'est-à-dire l'aire géographique dans laquelle le projet risque de causer des impacts, et par conséquent les environs dans lesquels les personnes et les groupes pourraient être affectés (les régions, départements, collectivités territoriales, villages et quartiers abritant les sites du projet) ;
- la nature des impacts éventuels, et par conséquent, les types d'individus, de groupes d'individus, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent avoir un intérêt sur le sujet ;
- les intérêts et attentes des parties prenantes du projet.

##### 4.1. Identification des parties prenantes

L'identification de toutes les parties prenantes est une nécessité, parce qu'elles peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Projet (bénéfices, opportunités et risques sociaux, économiques, environnementaux, etc.).

La liste des parties prenantes présentée est établie sur la base des informations actuelles du Projet et contenues dans les rapports d'études techniques et d'évaluation environnementale. Elle a été complétée lors du processus des consultations récentes. Cette liste est susceptible d'évoluer au fur et à mesure que les études de sauvegarde seront réalisées (PAR, EIES, etc.). Le Projet devra procéder à sa mise à jour régulière, car l'identification se fera de façon continue tout au long du projet. La mise à jour de la présente version pourrait intervenir avant le début de la phase d'exploitation du projet Agropole Sud.

Au moment de la préparation de ce plan d'engagement, les parties prenantes suivantes ont été identifiées :

- les personnes et groupes socioprofessionnels installés ou exploitant les emprises du projet et qui risquent d'être affectés durant et après les travaux (PAP) ;
- Les collectivités territoriales qui abritent les sites du projet (à travers les conseils départementaux et municipaux) ;
- Les autorités administratives et services techniques des régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda;
- Les Commissions départementales de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI) de Zuinguinchor, Oussouye, Bignona, Kolda, Médina Yoro Foula, Vélingara, Sédhiou, Goudomp et Bounkiling ;
- Les Agences régionales de développement (ARD) de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda ;
- Les communautés locales affectées et leurs organisations de base dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (coopérative régionale des planteurs et agriculteurs de Ziguinchor, les producteurs et exportateurs de mangues et d'anacarde, l'organisation Eco From Africa, le GIE « Karonguène Foubadj », etc.)
- Les Concessionnaires (la SENELEC, la SEN'EAU, l'ADIE, la SONATEL) ;
- Les médias communautaires (radio Pkumel de Goudomp, Kassoumay fm de Ziguinchor, Fm Awagna de Bignona, radio Kabisseu de Oussouye, Zahra fm de Kolda, Sobéya fm de Sédhiou, Bamtaré dowri fm de Vélingara, Djimara fm de Médina Yoro Foula, etc.) ;

- Les structures de santé ;
- Les organisations de la société civile (ASC, GPF, GIE, ONG) ;
- Les fournisseurs et les prestataires de services comme l'association des juristes du Sénégal pour ce qui du traitement des cas de VBG ;
- Les bureaux de contrôle, entreprises de BTP et leurs sous-traitants ;
- Les forces de défense et de sécurité ;
- Les syndicats ;
- Les personnes et groupes vulnérables ;
- Les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations ;
- Les plateformes locales de lutte contre les VBG ;
- Les partenaires techniques et financiers.

D'autres parties prenantes s'ajouteront à cette liste, notamment les comités de gestion des plaintes qui seront mis en place dès le démarrage du Projet, la structure facilitatrice qui appuiera le Projet dans la mise en œuvre des PAR en cours de préparation, etc.

#### **4.2. Catégorie de parties prenantes**

Les parties prenantes sont classées en quatre grandes catégories :

- Les parties prenantes affectées ;
- Les parties prenantes intéressées ;
- Les groupes vulnérables ;
- Le Personnel du Projet.

***Les parties prenantes affectées*** : il s'agit des personnes, groupes ou autres entités dans les zones du Projet qui seront directement ou indirectement affectés (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement), ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectés par le projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Ces parties prenantes sont présentées en quatre (4) sous-catégories :

- Les personnes affectées par le projet (PAP) : Ce sont les personnes (y compris leurs ménages) qui, en raison des biens et des activités qu'elles possèdent dans les emprises du Projet PZTA-Sud, subiront un déplacement physique ou économique. Il s'agit particulièrement des familles et personnes propriétaires ou exploitantes des terres ciblées par le projet pour la mise en place des différentes infrastructures (module central, modules régionaux et plateformes départementales) ;
- Les personnes et groupes dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par les travaux (les producteurs agricoles, les éleveurs, les médecins traditionnels qui exploitent les emprises des sites ciblés), qui pourraient probablement subir des baisses ou pertes de revenus ou de moyens de subsistance du fait des perturbations occasionnées ;
- Les communautés riveraines des sites ciblés et des sites d'emprunt qui, durant les travaux et au-delà, seront exposées à des risques environnementaux et sociaux (nuisances de toutes sortes, insécurité, risques d'accident, de transmission d'IST, de dégradation des mœurs, etc.) ;
- Les collectivités territoriales qui abritent les sites du projet (Communes et départements).

***Les parties prenantes intéressées*** : ce sont les personnes, groupes ou entités dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, la CEP, les AGEX, les partenaires techniques et financiers, les politiques, les médias, les responsables

religieux et coutumiers, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, bureaux de contrôle (missions de contrôle), les producteurs locaux et leurs groupements, les collectivités territoriales, les prestataires de services, etc.

En vue de faciliter l'analyse, ces parties prenantes sont classées dans les catégories suivantes :

**Tableau 6 : Catégories de parties prenantes intéressées par le projet**

- Secteur public	- Secteur privé	- Société civile	- Bailleur de fonds
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement :</li> <li>- Autorités administratives</li> <li>- Directions</li> <li>- Agences de l'Etat (y compris la CEP)</li> <li>- Services techniques nationaux, régionaux et départementaux</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Sociétés nationales (SENELEC, SONATEL, SEN'EAU, ADIE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises de BTP</li> <li>- Bureaux de contrôle</li> <li>- Consultants en charge de la préparation des études</li> <li>- Autres prestataires de services</li> <li>- Associations socioprofessionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations de défense de l'environnement</li> <li>- Associations de défense des droits de l'homme ;</li> <li>- Association de producteurs, de transformateurs et d'exportateurs de mangue, d'anacarde et/ou de maïs.</li> <li>- Autres associations citoyennes</li> <li>- Médias (presse écrite, presse en ligne, télévisions, radios nationales et communautaires</li> <li>- Mouvements sociaux et groupes de mobilisation</li> <li>- ONG ;</li> <li>- Les plateformes locales de lutte contre les VBG telles que, les maisons de justice, boutiques de droits etc. ;</li> <li>- Les leaders religieux et coutumiers de la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque Africaine de Développement (BAD)</li> <li>- Fonds vert</li> </ul>

**Les groupes vulnérables :** Ce sont les personnes, groupes ou communautés susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité. Des efforts d'engagement spécifiques pourraient se révéler nécessaires pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

La vulnérabilité de certains groupes ou personnes peut être de nature physique, psychologique, sociale et/ou économique. Cependant, sont considérées comme vulnérables, toutes les personnes ou tous les groupes qui sont davantage à risque de rencontrer des difficultés au cours de la mise en œuvre de ce Projet, du fait de leur sexe, leur état de santé précaire, de leur handicap, leur âge ou situation matrimoniale, entres autres.

Les consultations réalisées lors de la préparation du PEPP ont permis d'identifier les groupes vulnérables. Selon le chef du service régional de l'action sociale de Ziguinchor, les personnes et groupes vulnérables sont généralement :

- Les personnes vivant avec handicap ;
- Les personnes âgées ;
- Les femmes ;
- Les veuves ;
- Les orphelins ;
- Les « talibés » et les enfants mendiants ;
- Les femmes divorcées/avec des enfants à leur charge.

Les recommandations formulées pour la prise en compte des personnes vulnérables sont les suivantes :

- Permettre aux personnes vivant avec handicap de tirer profit du projet et de participer au développement de leurs localités ;
- Prévoir des emplois pour personnes vulnérables ;
- Impliquer les personnes vulnérables telles que celles qui vivent avec un handicap dans la transmission des informations ;
- Former les femmes et les personnes vivant avec handicap sur la transformation des produits ;
- Aider les communautés vulnérables à intégrer les mutuelles de santé ;
- Faire une discrimination positive envers les personnes vivant avec un handicap en matière d'emploi ;
- Mettre en place des unités de transformation pour les femmes.

Ces personnes ou groupes vulnérables seront identifiés de façon beaucoup plus claire pendant la préparation du Plan d'Action de Réinstallation et d'autres mesures spécifiques d'assistance seront définies sur la base de leurs besoins et attentes. Le Projet s'assurera que l'identification a été bien faite (vérification des critères), que leur situation de vulnérabilité est analysée et que les mesures appropriées, en termes d'information, de participation et de consultation, correspondent à leurs besoins et préoccupations énoncées lors des consultations. Le Projet s'assurera aussi de la mise en œuvre correcte de ces actions envers ces groupes vulnérables identifiées, c'est-à-dire conformément aux exigences de la BAD. La CEP définira, de façon concertée avec les parties prenantes, une méthodologie qui intègre les réalités locales, en vue de fournir tout le soutien nécessaire à ces groupes.

**Le personnel du Projet.** Le personnel dédié à la mise en œuvre de ce Projet est une partie prenante clé dans le processus de mise en œuvre du Projet. Il aura la charge de coordonner toutes les activités du Projet, y compris de mise en œuvre du PEPP.

Placée sous la tutelle du Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI), la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) intègre un Spécialiste en Sauvegardes Sociales (SSS) chargé de conduire la mise en œuvre de toutes les activités d'engagement décrites dans ce PEPP. Le tableau suivant décrit les rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans la mise en œuvre du projet.

**Tableau 7 : Description des rôles et responsabilités des parties prenantes**

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porteur du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'industrie et du commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cellule d'Exécution du Projet (CEP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination de la réalisation du projet dans le respect des délais et dispositions requises</li> <li>- Mise à œuvre du PEPP</li> <li>- Information et implication des parties prenantes</li> <li>- Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes</li> <li>- Veille à la prise en charge des besoins et intérêts des populations</li> <li>- Veiller à la transparence du processus</li> <li>- Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs</li> <li>- Mise en place et suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées aux violences et abus sexuels (diffusion, formation, signature des codes de conduite par les entreprises et leur personnel, etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouverneurs de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou</li> <li>- Préfets des 9 Départements concernés</li> <li>- Arrondissement concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les activités dans leur territoire de ressort</li> <li>- Faciliter la mise en œuvre du projet</li> <li>- Assurer le suivi des opérations de libération des emprises</li> <li>- Cordonner toutes les étapes de mise en œuvre du PAR</li> <li>- Informer et sensibiliser les acteurs communautaires</li> <li>- Instruire les services techniques</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la protection civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le PGES spécifiquement toutes les mesures visant à assurer la sécurité des personnes (les communautés riveraines des activités du projet, les travailleurs que ce soit en phase travaux ou exploitation...);</li> <li>- Suivre la gestion des risques en rapport avec le projet.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SECNSA (Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Sécurité Alimentaire) et CNDN (Conseil National de Développement de la nutrition)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur les bonnes pratiques nutritionnelles dans la zone de projet ;</li> <li>- Ciblage et accompagnement de TPE ou entreprises de femmes dans la farine enrichie ;</li> <li>- Identification d'initiatives à base communautaire sur la nutrition/sécurité alimentaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Task force régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appui à la mobilisation des services techniques déconcentrés ;</li> <li>- Le suivi et le contrôle de l'intervention efficace des services techniques ;</li> <li>- La coordination des actions et l'harmonisation des différentes interventions ;</li> <li>- La supervision du suivi de la mise en œuvre du projet dans la région ;</li> <li>- La contribution aux activités de communication pour rendre le projet agropole sud attractif ;</li> <li>- L'évaluation de l'intervention des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet au niveau régional ;</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration de recommandations pour l'atteinte des objectifs assignés au projet.</li> <li>-</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Environnement et de la transition écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Divisions régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider les termes de références des EIES et PAR</li> <li>- Assurer le secrétariat du comité technique</li> <li>- Organiser l'audience publique</li> <li>- Suivre la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)</li> <li>- Instruire les dossiers d'établissements classés</li> <li>- Contrôler et prévenir les pollutions et nuisances</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services régionaux/départementaux des Eaux et Forêts de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appui conseil sur les meilleurs choix technologiques ;</li> <li>- L'accompagnement dans la mise en valeur et l'amélioration des espaces verts ;</li> <li>- La restauration des espaces dégradés et la protection des espèces menacées ;</li> <li>- L'inventaire des arbres à abattre et /ou à élaguer au niveau des différents sites ;</li> <li>- La facilitation dans la délivrance des permis de coupe, des permis de circulation et des autorisations de défrichement ;</li> <li>- L'information et la communication sur le projet et ses réalisations ;</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi et l'évaluation des activités de terrain ;</li> <li>- La formation et le renforcement de capacités des organisations partenaires ;</li> <li>- L'élaboration et la conception d'outils de gestion et gouvernance des OP ;</li> <li>- La participation aux activités de gestion environnementale et sociale (PGES, PAR) ;</li> <li>- Le renforcement des capacités de résilience des communautés ;</li> <li>- Le renforcement de la synergie entre le projet Agropole Sud et les autres projets intervenant dans la zone ;</li> <li>- La participation à la formation et la supervision des surgreffeurs (manguiers et anacardiens) et des équipes chargées des éclaircies et des rajeunissements des anacardiens</li> <li>- Le développement de pépinières locales de production de plants fruitiers ;</li> <li>- La définition de stratégies d'adoption environnementale et sociale et de diffusion des technologies proposées ;</li> <li>- La contribution au développement de modèle d'affaires à travers les champs-écoles et pépinières fruitières (mangue, anacarde, PFNL) ;</li> <li>- L'appui et le renforcement des capacités des Op pour la réalisation des actions de DRS/CES ;</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assistance technique et la supervision des actions de développement des chaînes de valeur mangue et anacarde ;</li> <li>- L'assistance et l'appui institutionnel de la CEP à l'IREF pour le reporting et le suivi des activités ;</li> <li>- Le Conseil et l'accompagnement de la CEP sur toutes autres tâches jugées pertinentes.</li> </ul>
- Services techniques régionaux	-	- Conseils Régionaux de la Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de comités Arrondissements en Faveur de l'Emploi des Jeunes (CAFEJ)</li> <li>- Ciblage de jeunes entrepreneurs, de jeunes porteurs d'idées de projet à accompagner sur la formation et à l'insertion en les appuyant sur leur projet entrepreneurial</li> <li>- Formation de jeunes sur le leadership, l'entrepreneuriat, la confiance en soi avec collaboration avec Déclic ;</li> <li>- Formation de jeunes entrepreneurs en gestion/management des entreprises agricoles et gestion des exploitations agricoles (greffeur, pépiniériste, etc.)</li> <li>- Formation de jeunes entrepreneurs agricoles en incubation ;</li> </ul>
- Services techniques régionaux	- Ministère de l'énergie du pétrole et des Mines	- Service régional des mines et de la géologie/ Ziguinchor, Kolda et Sédhiou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser le Projet à ouvrir une carrière pour ses travaux et délivrance de permis miniers ;</li> <li>- Faciliter la négociation entre les entreprises et les personnes ou communautés auxquelles appartiennent les terres sur</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>lesquelles les carrières sont identifiées ;</li> <li>- Participer à la gestion des conflits liés à l'exploitation des carrières.</li> </ul>
- Services techniques régionaux	- Ministres chargés du Travail, de l'emploi et des relations avec les institutions	- Inspections régionales du Travail et de la sécurité sociale de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du respect de la réglementation du Travail, notamment les conditions de travail et d'hygiène</li> <li>- Lutte contre les Maladies Professionnelles</li> <li>- Suivi de la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de l'économie.</li> <li>- Accompagnement social</li> <li>- Prescription de la création et l'organisation d'un Comité d'hygiène et de sécurité du travail, notamment en raison de la nature des travaux, de l'agencement ou de l'équipement des locaux de travail. ;</li> <li>-</li> </ul>
- Services techniques régionaux	- Ministère de la Santé et de l'action sociale	- Régions et districts médicaux / Ziguinchor, Kolda et Sédhiou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention et suivi des maladies professionnelles</li> <li>- Prévention et suivi des autres maladies (y compris la Covid-19) et la propagation des IST/VIH Sida</li> </ul>
- Services techniques régionaux	- Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du territoire et ses Directions	- Divisions Régionales de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique	- Délivrance des autorisation de construction et suivi dans la mise en place des infrastructures bâties du projet ;
- Services techniques régionaux	- Ministère de l'agriculture et des productions animales	- Division Régionale du Développement Rural	- L'appui à l'identification et au ciblage des Organisations de producteurs partenaires

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
		(DRDR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- du projet ;</li> <li>- Le suivi et le contrôle du processus de multiplication des semences de maïs en quantité et en qualité ;</li> <li>- La coordination des actions de développement rural et l'harmonisation des différentes interventions ;</li> <li>- Le suivi phytosanitaire des cultures ;</li> <li>- Supervision du processus d'organisation et de structuration des OP, de leurs faitières et des différentes interprofessions des filières ciblées ;</li> <li>- La contribution aux activités d'amélioration de la productivité et des productions des filières promues par le projet ;</li> <li>- L'appui à la certification des semences de maïs produites ;</li> <li>- L'évaluation et la validation des statistiques agricoles ;</li> <li>- L'élaboration de recommandations pour l'atteinte des objectifs assignés au projet</li> </ul>
- Services techniques régionaux	- Ministère de l'urbanisme, des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire	- Agence Régionale de Développement (ARD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration et/ou la mise à jour des Plans Communaux de Développement (PDC) ;</li> <li>- L'appui aux communes de Dioulacolon, Koulinto et Saré Coly Sallé dans la mise en place et la maîtrise d'un Système d'Actions Territoriale (SAT) ;</li> <li>- La mobilisation des collectivités</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- territoriales (CT) dans la mise en œuvre des activités du projet ;</li> <li>- la facilitation de la mobilisation sociale des communautés autour des opportunités offertes par le projet ;</li> <li>- Le renforcement des relations entre les acteurs économiques et les CT pour un accompagnement aux actions de développement ;</li> <li>- Le Renforcement de la synergie entre l'Agropole et les Projets intervenant dans la zone ;</li> <li>- Le renforcement des CT dans la prise en charge de la gestion des services sociaux (GRN, Gestion et Prévention des conflits, etc.) ;</li> <li>- La facilitation à la Cellule d'Exécution de Projet (CEP) Agropole Sud dans l'enrôlement des bénéficiaires ciblés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'urbanisme, des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Régional de la Promotion du Développement des Territoires (SRPDT, ex SRADL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appui à la structuration et organisation des filières cibles et des producteurs;</li> <li>- l'accompagnement dans l'identification et le ciblage des bénéficiaires ;</li> <li>- l'information et la communication sur le projet et ses réalisations ;</li> <li>- le suivi et l'évaluation des activités de terrain ;</li> <li>- la formation et le renforcement de capacités des collectivités territoriales et organisations partenaires ;</li> <li>- l'élaboration et la conception d'outils de</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion des OP ;</li> <li>- la participation aux activités de gestion environnementale et sociale ;</li> <li>- le renforcement des capacités de résilience des communautés ;</li> <li>- le renforcement de la synergie entre le projet Agropole Sud et les autres projets intervenant dans la zone ;</li> <li>- l'assistance technique et la supervision des actions de développement des chaînes de valeur mangue, anacarde et maïs ;</li> <li>- le Conseil et l'accompagnement de la CEP sur toutes autres tâches jugées pertinentes.</li> <li>-</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services techniques régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ANRAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appui à l'information-communication et à l'ingénierie sociale ;</li> <li>- La redynamisation et le renforcement de capacités des dispositifs communautaires d'alerte, de prévention et de gestion des conflits et la mobilisation sociale ;</li> <li>- L'appui à la réintégration des communautés en général et des populations déplacées, des victimes de mines et des ex-combattants revenus à la vie civile dans les zones de retour en particulier ;</li> <li>- L'appui à la résilience des communautés face à la fragilité liée au conflit en Casamance ;</li> <li>- L'appui à l'information sur le foncier et sur la gestion des ressources naturelles et la santé-nutrition.</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfectures des 9 Départements concernés</li> <li>- Services techniques départementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participe à assurer la paix et la sécurité des personnes et des biens au niveau des départements</li> <li>- Gestion des services techniques de l'Etat au niveau département en tant que chefs de l'administration déconcentrée.</li> <li>- Détermination de la valeur des biens touchés dans toute opération d'acquisition de terres détenues par des personnes physiques ou morales</li> <li>- Organiser les sessions de conciliation des PAP et les cérémonies de remise des chèques aux PAP</li> <li>- Participer à la gestion des conflits et griefs et conduire les activités de libération des emprises</li> <li>- Participer au recrutement de la main-d'œuvre locale.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur privé des BTP et les bureaux d'études et de contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises adjudicataires et Bureaux de contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des travaux d'infrastructures</li> <li>- Suivi et contrôle des chantiers d'infrastructures</li> <li>- Respect des clauses sociales et environnementales inscrites dans les marchés</li> <li>- Signature du code de conduite (entreprise) et supervision de la signature des codes de conduite individuels du personnel mobilisé dans les chantiers</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
	- Concessionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SONES ; SENEAU ex SDE ; ONAS ; SONATEL ;</li> <li>- SENELEC ; Tigo &amp; Espresso</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des réseaux divers</li> <li>- Fournir tout l'appui et le suivi nécessaires pendant les éventuelles opérations de repérage, de déplacement ou de modification de réseaux</li> <li>- Fournir/valider les autorisations demandées par le Projet ou les entreprises dans les délais requis pour ne pas bloquer les travaux</li> <li>- Apporter toute la diligence nécessaire à la réhabilitation de réseaux ayant subi des dommages du fait de l'exécution des travaux (compteurs ou tuyaux d'eau endommagés, poteaux électriques endommagés et présentant un danger pour la population ou les travailleurs des chantiers, etc.)</li> </ul>
- Personnes et communautés affectées par le projet	- Personnes affectées par le projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculteurs et éleveurs qui exploitent les emprises du projet ;</li> <li>- Médecin traditionnels qui tirent certains de leurs produits dans le périmètre des différents sites du projet ;</li> <li>- Personnes ou communautés pratiquant la cueillette ou collectant du bois sur les sites du projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense de leurs intérêts (subir le moins possible des impacts négatifs du projet et être compensé à juste valeur) ;</li> <li>- Participation au suivi des activités du projet à travers des représentants désignés ;</li> <li>- Contribuer à la main-d'œuvre du projet ;</li> <li>- Expression des avis, préoccupations et recommandations relatives au projet ;</li> <li>- Expression des plaintes et réclamations ;</li> <li>- Participation aux audiences et consultations publiques et à la validation sociale du projet ;</li> <li>-</li> </ul>
- Collectivités territoriales	- Conseils départementaux	- Communes (Tenghory,	- Gestion de l'environnement local

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils municipaux des 9 Communes qui abritent les infrastructures du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oukout, Adéane, Dioulacolon, Saré coly Sallé, Kolinto, Madina Wandifa, Samine et Diendé) et leurs villages respectifs abritant les sites du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification et aménagement communal</li> <li>- Développement économique et social</li> <li>- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles.</li> <li>- Recouvrement des redevances sur le périmètre communal</li> <li>- Facilitation sociale</li> <li>- Délivrance pièces d'état civil et légalisation des actes</li> <li>- Appui à l'information et à la sensibilisation des populations et à leur mobilisation/engagement</li> <li>- Appui à la gestion des plaintes</li> <li>- Appui à la communication sociale avec les PAP</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisations de la société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de défense des consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations locales, organismes travaillant dans les zones affectées (coopérative régionale des planteurs et agriculteurs de Ziguinchor, Eco from Africa, GIE Caronene Foubade)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense des intérêts des communautés.</li> <li>- Alliés lors des médiations sociales.</li> <li>- Intervention dans le processus de gestion des litiges.</li> <li>- Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social.</li> <li>- Appui à la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et à la prise en charge des cas de violences sexuelles (assistance médicale, juridique, psychologique et sociale)</li> </ul>

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
- Chefferie et leaders locaux	- Chefs de quartiers et de villages, leaders locaux - (autorités religieuses, notamment)	- Chefs de quartier - Chefs de village - Imams - Prêtres - Bajenu Gox	- Intervention dans le processus de gestion des litiges - Gestion de la mobilisation des communautés locales - Délivrance d'actes de résidence - Appui à la gestion de la sécurité (veille, alerte, suivi) - Partenaires dans la gestion des conflits, y compris ceux basés sur le genre
- Médias	- Radios, télévisions et journaux	- Radios locales/communautaires, Télévisions et Presse écrite	- Diffusion de l'information dans la zone d'étude du Projet et au-delà - Canaux de communication
- Partenaires financiers	- Bailleurs de fonds	- Banque africaine de Développement et Fonds vert	- Appui financier - Supervision et appui à la mise en œuvre des activités du Projet - Garant de la participation des parties prenantes - Contrôle les ressources

#### 4.1.1. Analyse des parties prenantes

L'identification et la catégorisation des parties prenantes est essentielle dans l'élaboration du Plan d'engagement qui doit tenir compte de leurs avis sur le Projet, de leurs besoins et préoccupations et attentes en termes d'information, de participation et de consultation.

Cette analyse détermine la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation, de divulgation et de participation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes tout au long du Projet.

Par ailleurs, il est important de procéder à la catégorisation de chaque groupe de parties prenantes, afin d'évaluer sa volonté et son niveau d'influence. L'analyse ci-dessous repose sur plusieurs évaluations faites à partir des résultats des consultations réalisées dans le cadre de la préparation de ce PEPP, mais aussi des expériences acquises de projets similaires. Le niveau d'influence des parties prenantes est évalué sur trois niveaux : *élevé, moyen et faible*.

En effet, le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes. Cette évaluation a été faite à partir des entretiens réalisés avec chacune des PP et de ses missions et responsabilités régaliennes ou sociales.

**Tableau 8 : Évaluation du niveau d'influence des parties prenantes**

Niveau	Critères
Elevé	<p>Cette première catégorie regroupe les parties prenantes qui ont un fort niveau d'influence. La collaboration avec ces personnes, organisations ou structures est essentielle pour assurer leur adhésion tout au long du projet, parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre. Leur implication à toutes les étapes du Projet est indispensable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Secteur public : Gouvernement et ses entités : Directions, Services techniques nationaux, régionaux et départementaux, Agences gouvernementales, y compris la CEP, Autorités Administratives et locales directement en charge de suivi du projet</li> <li>- les personnes affectées par le projet (PAP) ;</li> <li>- la BAD</li> </ul>
Moyen	<p>Ces parties prenantes accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenues informées de son avancement. Il s'agit des acteurs dont les actes peuvent amener à repenser la mise en œuvre du Projet et conduire certaines parties prenantes à adopter certaines positions à l'égard du projet. Elles n'ont pas la capacité de bloquer le Projet, mais peuvent ralentir ou retarder sa mise en œuvre. Il s'agit d'acteurs qui doivent adhérer à la mise en œuvre du projet et avec qui il faut assurer une étroite collaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les communautés locales affectées</li> <li>- les organisations communautaires de base</li> <li>- les collectivités territoriales concernées</li> <li>- les organisations de la société civile</li> <li>- les chefferies locales</li> <li>- les médias</li> </ul>
Faible	<p>Cette dernière catégorie concerne : les entités n'ayant pas de lien direct avec le Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les organisations non gouvernementales</li> <li>- les concessionnaires</li> <li>- les prestataires de services et fournisseurs</li> <li>- les groupes vulnérables</li> </ul>

### Légende

	Elevé
	Moyen
	Faible

Par ailleurs, l'évaluation du niveau d'engagement résulte de l'analyse des résultats des consultations réalisées pour l'élaboration du PEPP, du CGES, du PGMO et du PGPP. Il est classé en cinq (5) catégories :

- (i) Elevé ;
- (ii) Moyen ;
- (iii) Passif ;
- (iv) Faible ;
- (v) Négatif ou Antagoniste.

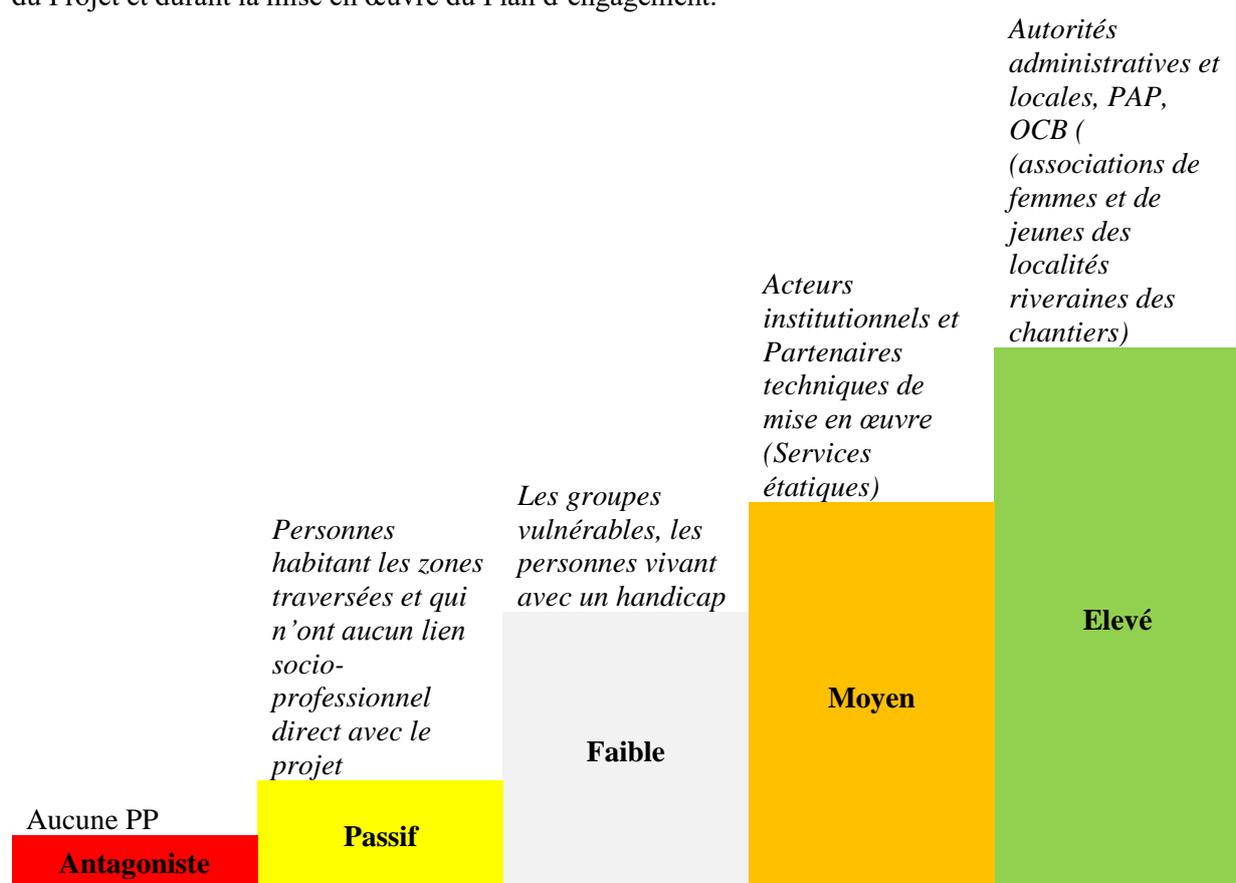
Cette classification est importante, car elle permet d'évaluer le niveau d'engagement de chaque partie prenante à contribuer ou empêcher le projet.

**Tableau 9 : Évaluation du niveau d'engagement des parties prenantes**

Niveau d'engagement	Critères
Elevé/Fort	<p>Ces acteurs sont proactifs, ils entament des initiatives, communiquent sur le projet, mobilisent les gens.</p> <p><b><i>Les autorités administratives et locales, les personnes affectées par le Projet (PAP), les organisations communautaires de base (associations de femmes et de jeunes des localités riveraines des chantiers) sont dans cette catégorie.</i></b></p>
Moyen	<p>Ces acteurs démontrent une forte volonté de coopérer, ils sont facilement mobilisables et participent activement aux discussions. Ils ont des intérêts directement liés au projet.</p> <p><b><i>Les acteurs institutionnels et partenaires techniques de mise en œuvre (Services étatiques)</i></b></p>
Faible	<p>Sont classés dans cette catégorie les acteurs qui sont intéressés par le projet, souhaitent y collaborer mais ne présentent qu'une faible capacité à participer effectivement au développement et à la mise en œuvre du projet. L'accès à l'information et la contribution aux organes de prise de décisions peuvent être mis en cause à ce niveau : ces personnes ne font en effet pas partie des instances de prise de décision et ne sont pas toujours informées des activités du Projet.</p> <p><b><i>Les groupes vulnérables, les handicapés sont dans cette catégorie</i></b></p>

Passif	<p>Ce critère est attribué aux acteurs n'ayant pas exprimé un intérêt pour le projet et ne démontrant aucune volonté de contribuer à son développement et/ou sa mise en œuvre.</p> <p>Sont classés ici, les acteurs indifférents à la réalisation ou non du projet.</p> <p><b><i>Par ceux-ci on pourrait retrouver les personnes habitant les zones et qui n'ont aucun lien socio-professionnel direct avec les infrastructures et équipements</i></b></p>
Négatif/Antagoniste	<p>Ce critère est attribué aux acteurs qui indiquent dans les entretiens être contre le projet, vouloir s'y opposer ou préférer ne pas le voir mis en œuvre.</p> <p>On inclut dans cette catégorie les parties prenantes dont les activités et les investissements peuvent perturber ou annihiler les réalisations du projet. Il ne s'agit pas de parties prenantes qui le font en connaissances de cause, mais qui n'ont pas été bien informées sur le projet.</p> <p><b><i>A ce stade des consultations, aucun acteur n'a exprimé de façon explicite son opposition au projet, malgré les fortes préoccupations exprimées.</i></b></p>

Dans le but de réussir la mobilisation de ces catégories de parties prenantes, et la prise en compte de leurs avis et préoccupations, des consultations ciblées additionnelles seront menées dès le démarrage du Projet et durant la mise en œuvre du Plan d'engagement.



**Figure 10: Niveau d'engagement des parties prenantes par catégorie**

La stratégie à adopter pour chacune des catégories ainsi définies peut être résumée suivant la figure ci-dessous, en se basant sur le pouvoir et l'intérêt de chaque groupe pour la réussite du Projet :

<b>ABSOLU</b>	<b>À GERER DE PRES</b> (Autorités administratives et services techniques déconcentrés)	<b>À GARDER SATISFAITES</b> (Bailleur, Promoteur et PAP)
	<b>A TENIR INFORMEES</b> (ONG, société civile)	<b>A SURVEILLER ET TENIR INFORMEES</b> (Communes, OCB, Principaux bénéficiaires, Bureau de contrôle, Entreprise BTP)
	<b>ABSENCE TOTALE</b>	<b>MAJEUR</b>
<b>POUVOIR</b>	<b>INTERET</b>	

*Figure 3 : Stratégie d'engagement à adopter selon le pouvoir et l'intérêt de la catégorie de PP*

Pour chaque catégorie, la stratégie et le type d'activités de mobilisation pour garder la partie prenante mobilisée pendant toutes les phases du Projet, sont ainsi présentées.

**Tableau 10 : Stratégie et niveau d'implication ou d'engagement des parties prenantes**

OBJECTIF	ACTION SUGGEREE	TYPES D'ACTIVITES D'ENGAGEMENT
<p><b>GARDER SATISFAITES</b></p>	<p>- Engager ces PP et faire de gros efforts pour les satisfaire</p>	<p>- Respecter les engagements en termes de mise en œuvre des activités du Projet, de respects des normes environnementales et sociales, etc.</p>
		<p>- Réaliser les activités du Projet dans les délais</p>
		<p>- Réaliser les décaissements à temps</p>
		<p>- Sensibilisation sur les résultats du projet, les solutions apportées aux préoccupations et craintes</p>
		<p>- Traiter ses plaintes et griefs</p>
		<p>- Respecter autant que possible tous les engagements (délais, activités, rémunérations, etc.) pris envers ces PP</p>
<p><b>A GERER DE PRES</b></p>	<p>- Mettre assez d'énergie avec ces PP pour les garder satisfaites. Mais elles ne doivent pas être trop sollicitées pour éviter de les ennuyer</p>	<p>- Développer sa compréhension du projet et sa position de soutien</p>
		<p>- La tenir informée de façon régulière et permanente</p>
		<p>- La faire participer à la structure de gouvernance du Projet</p>
		<p>- L'appuyer en termes de moyens pour sa participation à la mise en œuvre du Projet</p>
		<p>- Organiser des événements où la PP peut être vue publiquement pour démontrer son soutien</p>

<b>A SURVEILLER ET TENIR INFORMEES</b>	- Garder ces PP suffisamment informées et leur parler individuellement au besoin, pour s'assurer qu'aucun problème majeur ne se pose. Elles peuvent être utiles pour les étapes ultérieures du Projet.	- Réunions et forums ouverts
	- Prendre en compte leurs avis et préoccupations	- Organiser des évènements donnant l'occasion de poser des questions et de partager des préoccupations
	- Satisfaire autant que possible leur les préoccupations	- Prendre en compte ses préoccupations dans la mesure du possible
	- Surveiller et anticiper sur leurs préoccupations	- Explorer les opportunités de rencontres avec des acteurs qui ont des positions différentes sur le Projet
	- Respecter les engagements vis-à-vis de ces PP	- Sensibilisation sur les résultats du projet, les solutions apportées aux préoccupations et craintes
		- Renforcer les capacités de la PP
<b>TENIR INFORMEES</b>	- S'assurer que ces PAP ont ce qu'il faut comme information (surtout à la demande), mais ne pas les ennuyer avec une communication excessive.	- Augmenter sa connaissance et sa compréhension du Projet
		- Répondre aux attentes
		- Bulletin, séances d'information
		- Réunions individuelles
		- L'impliquer autant que possible dans les activités de sensibilisation et de mobilisation

Le tableau ci-dessous récapitule le niveau d'influence et d'engagement des PP du projet.

**Tableau 11 : Niveau d'intérêt et d'engagement des parties prenantes**

Catégorie de PP	Acteur	Niveau d'influence	Niveau d'engagement
<b>Bailleurs</b>	BAD et Fonds Vert	Elevé	Très élevé
<b>Promoteur du projet</b>	Ministère de l'industrie et du commerce	Elevé	Elevé
<b>Ministères, agences et Directions au niveau central</b>	Ministère de l'urbanisme	Elevé avant la délivrance des autorisations de construire, mais faible pour le reste de la durée de vie du projet.	Faible
	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	Elevé avant la délivrance des autorisations de forage, mais faible pour le reste de la durée de vie du projet.	Faible
	Ministère chargé de l'Environnement et de la transition écologique/DEEC/Direction des Eaux et Forêts	Elevé	Elevé
	Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique	Moyen	Faible
	Ministère de l'énergie du pétrole et chargé des Mines	Moyen	Faible
	Ministres chargés du Travail, de l'emploi et des relations avec les institutions	Moyen	Faible

	Ministère chargé de la Santé et de l'action sociale/Service National de l'hygiène	Elevé	Faible
<i>Autorités administratives et services techniques déconcentrés</i>	Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets de la ZIP	Elevé	Elevé
	DREEC	Elevé	Moyen
	IRTSS	Elevé	Moyen
	DRDR	Faible	Elevé
	ISRA	Faible	Elevé
	IREF	Moyen	Moyen
	Service Régional de l'Hygiène	Faible	Elevé
	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA)	Faible	Moyen
	<i>Collectivités territoriales</i>	Conseils municipaux de la ZIP	Moyen
<i>Communautés villageoises voisines des sites du projet</i>	Villages situés dans la zone d'influence directe du projet	Faible	Elevé

<b><i>Personnes Affectées par le Projet (PAP)</i></b>		Faible	Faible après
<b><i>Chefferies et leaders communautaires</i></b>		Faible	Elevé
<b><i>Organisations de la société civile</i></b>	Organisations des producteurs, OCB, GPF...	Faible	Elevé
<b><i>Médias</i></b>		Faible	Moyen
<b><i>Secteur privé</i></b>	Secteur privé des BTP et les bureaux d'études et de contrôle, consultants	Faible	Elevé
	Concessionnaires	Faible	Faible

## **5. Processus de consultation entrepris avant et au cours de la préparation du PEPP**

L'engagement des parties prenantes a démarré très tôt dans le cycle de vie du projet PZTA-Sud. Il a été déclenché depuis la phase préparatoire, notamment lors de la réalisation des études de faisabilité et des instruments de sauvegarde environnementale et sociale (PAR du site d'Adéane et l'Évaluation Environnementale Stratégique du projet). Par la suite, des activités d'engagement des parties prenantes ont été entreprises plus récemment dans le cadre de l'élaboration des EIES des 9 sites du projet et du présent PEPP.

### **5.1. Activités antérieures d'engagement des parties prenantes**

L'engagement des parties prenantes s'est concrétisé par l'information et des consultations des acteurs au cours de la réalisation de l'EES du projet et du PAR du site d'Adéane. Les consultations publiques et institutionnelles faites dans le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique se sont déroulées entre le 12 mars et le 12 juin 2019 dans les trois régions. Elles ont concerné plus de 200 acteurs à travers les structures socio-professionnelles suivantes :

- L'administration territoriale ;
- Les communes territoriales et chambres consulaires : Mairies, Conseil départemental, Chambre de commerce, Chambre de métiers ;
- Les Services techniques régionaux et départementaux ;
- Projets, programmes et Agences ;
- Les organisations de producteurs ;
- Les populations d'Adéane et Baghagha dans le département de Ziguinchor.

Les préoccupations majeures exprimées par les acteurs rencontrés sont les suivantes :

- La délicate question foncière liée à l'implantation des modules dans les régions et départements (disponibilité de terres, expropriation forcée ou indemnisation inéquitable et injuste, absence de consensus sur le choix du site, etc.), mais aussi la ruée vers les terres pour l'expansion attendue de champs d'anacardiens et de manguiers avec l'avènement de l'agropole (valorisation des filières mangue et anacarde qui peut susciter un intérêt vers ces cultures). Ces sources potentielles de conflits sociaux peuvent être exacerbées par des conflits entre agriculteurs et éleveurs par l'empiètement ou la réduction des espaces pastoraux consécutivement à l'extension des champs d'anacardiens et de manguiers.
- La déforestation et les problèmes connexes inquiètent également les acteurs rencontrés. En effet, l'implantation des modules dans les régions et département va nécessiter un déboisement relativement important dans une région marquée par une dégradation progressive de ses ressources naturelles. L'expansion de vergers agricoles fait aussi craindre des incursions dans les espaces forestiers pour la recherche de terres fertiles.
- La fourniture en toute saison de matières premières à l'agropole constitue une autre préoccupation. En effet, les deux filières retenues (mangue et anacarde) ont des productions saisonnières (5 mois environ sur 12). Par ailleurs, les productions annuelles de la Casamance ne semblent pas suffire pour un bon fonctionnement de l'agropole.
- Les maladies des fruitiers qui sévissent dans la région et qui causent de nombreux dégâts au niveau des manguiers et des anacardiens. Elles constituent des facteurs de réduction des rendements et des productions chez le manguiers notamment avec la mouche blanche.
- Certains acteurs craignent la « disparition » des petits exploitants et des transformateurs de la région avec la mise en place de l'agropole compte tenu de leurs moyens dérisoires par rapport au projet.
- L'absence d'harmonisation des interventions des projets et programmes ;

- La non-implication des jeunes dans les différentes filières de production ;
- D'autres préoccupations non moins importantes ont été exprimées sous forme de manque d'implication de tous les acteurs surtout à la base, le vieillissement des manguiers et des anacardiés avec comme conséquences la baisse des rendements, la mise en rade des autochtones au profit des étrangers en ce qui concerne l'emploi, les aspects sanitaires liés à l'afflux massif de migrants à la recherche d'emplois, la dégradation des mœurs, la gestion des déchets industriels, etc.

Les principales recommandations des parties prenantes rencontrées sont les suivantes :

- Prendre toutes les dispositions pour prendre en charge la question foncière, notamment une indemnisation juste et équitable des personnes concernées par la réinstallation liée à l'implantation des modules dans les régions ;
- Impliquer tous les acteurs dans tout le processus de mise en place et de gestion de l'agropole à travers la mise en place d'un cadre de concertation inclusif et d'un plan de communication et de sensibilisation utilisant des supports et canaux adaptés à toutes les catégories d'intervenants et parties prenantes de l'agropole ;
- Renforcer les capacités et l'organisation des petits producteurs et transformateurs locaux en vue d'améliorer les conditions de production et de transformation des produits pour une intégration harmonieuse des acteurs locaux à l'agropole, et booster l'économie locale ;
- Appuyer, en relation avec l'Université de Ziguinchor et les institutions de recherche, un programme de recherche-développement en vue de l'éradication de la mouche blanche véritable fléau pour la culture de la mangue en Casamance.

## **5.2. Activités récentes d'engagement des parties prenantes**

Conformément aux exigences du Système de Sauvegarde Intégrée de la BAD, l'élaboration des EIES et celle du PEPP ont été effectuées selon une démarche inclusive par le truchement de consultations publiques et de rencontres institutionnelles avec les personnes et communautés vivant dans la zone d'intervention directe du projet, les autorités administratives, les services techniques centraux et régionaux ainsi que les organisations et acteurs de la Société Civile. Une planification efficace du PZTA-sud exige une consultation préalable et un engagement régulier avec un groupe élargi de parties prenantes du projet. Les personnes affectées et toutes autres parties prenantes pertinentes ont le droit de contribuer à la planification et à la mise en œuvre du projet.

### **5.2.1. Approche méthodologique des consultations**

Les consultations ont été organisées de manière participative et inclusive, en relation avec parties prenantes du projet. Les échanges se sont déroulés par le biais d'entretiens individuels et de focus groupes en français (langue officielle) ou en wolof (langues nationale).

L'identification des parties prenantes s'est appuyée sur les activités envisagées, les caractéristiques socio-économiques et environnementales de la ZIP (Zone d'Intervention du Projet) et les effets positifs et négatifs que le projet pourrait avoir. L'objectif visé est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être touchées directement ou indirectement (de façon positive ou négative), d'avoir un intérêt dans le Projet ou de l'influencer. Le ci-dessous fournit la chronologie des rencontres et la liste des acteurs consultés.

### **5.2.2. Situation des consultations et rencontres institutionnelles**

Les consultations et rencontres institutionnelles se sont déroulées du 19 septembre au 30 novembre 2023 selon la chronologie présentée dans l'annexe 5 du présent PEPP.

Au total, 68 rencontres ont été tenues. Celles-ci ont réunies 268 personnes dont 202 hommes et 66 femmes.

Les méthodes d'engagement utilisées sont les rencontres individuelles, les focus groupes et les réunions d'assemblée.

### **5.2.3. Points abordés avec les parties prenantes**

Plusieurs points ont été abordés lors des différents entretiens tenus avec les Parties prenantes du projet. De manière spécifique, les échanges ont porté sur les thématiques ci-après :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Méthodes de communication, de sensibilisation et de transmission des informations ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;

### **5.2.4. Perception des parties prenantes vis-à-vis du projet**

Le projet de l'agropole sud bénéficie d'une bonne perception de la part des parties prenantes. Autorités administratives, services centraux et déconcentrés de l'Etat, organisations des producteurs, entités de la société civile et personnes et communautés affectées ou bénéficiaires se sont tous accordés sur les enjeux positifs du projet pour la région naturelle de la Casamance et pour le Sénégal dans son ensemble. Selon les acteurs rencontrés, c'est un projet très pertinent qui vient à son heure. Le Secrétaire Général de la coopérative régionale des planteurs et agriculteurs de Ziguinchor confie que la mise en place d'une industrie de transformation des produits agricoles est une vieille doléance. Il estime en conséquence que l'agropole sud est une opportunité à ne pas rater.

D'autres acteurs y voient une belle opportunité de relance des activités économiques dans la zone d'Adéane qui a beaucoup subi les effets néfastes du conflit casamançais.

Plusieurs autres aspects positifs sont attendus de l'agropole-Sud. C'est du moins ce qu'affirment les parties prenantes. Elles ont cité entre autres :

- La création d'emplois et par conséquent la réduction du chômage ;
- Le recul de la pauvreté et de l'exode rural et de l'émigration irrégulière ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Le développement socioéconomique des Communes d'implantation des infrastructures ;
- La valorisation des produits à travers leur transformation ;
- Le retour en force de la culture du maïs et le freinage de la dégradation des terres due au développement des plantations d'anacardières ;
- L'amélioration de la disponibilité de l'aliment de bétail grâce à la culture du maïs ;
- La réduction des pertes de production particulièrement dans la filière mangue ;
- Le renforcement de l'organisation des producteurs des différentes filières et l'amélioration des prix ;
- La réduction de la pression sur les ressources forestières ;
- Le renforcement de la lutte contre les ravageurs des cultures ;

### **5.2.5. Préoccupations et recommandations**

Malgré les effets positifs attendus de l'agropole sud, plusieurs préoccupations ont été soulevées par les personnes rencontrées. Ces préoccupations portent essentiellement sur :

- Les risques d'accidents en phases travaux et exploitation ;
- Le déboisement des terres requises et ses effets sur l'environnement ;
- L'aménagement des sites et son incidence sur les activités économiques comme l'agriculture, l'élevage et la cueillette, mais aussi sur la mobilité des personnes ;
- La perte de moyens de subsistance et de pâturages ;
- La négligence de la communication, de la transmission des informations et la sensibilisation ;

- La non implication des autochtones dans les activités du projet comme l'information, la sensibilisation, l'emploi ;
- La possibilité d'enregistrer des retards dans l'exécution des travaux ;
- La vieillesse des plantations ;
- La prolifération des ravageurs des cultures et la perte de production qui leur est attribuable ;
- Les risques associés à l'utilisation des pesticides ;
- Les risques de provocation d'inondations post-travaux ;
- Le risque que la production ne soit pas à la hauteur des besoins de l'agropole ;
- Etc.

Le tableau ci-dessous fournit la liste des préoccupations essentielles et leur correspondance en termes de recommandations.

**Tableau 12 : préoccupations et recommandations exprimées par les parties prenantes**

PREOCCUPATIONS	RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas impliquer les communautés villageoises alors qu'elles ont fait le sacrifice de céder leurs terres pourrait causer des frustrations ;</li> <li>• Le manque d'information ou l'absence de communication ainsi que la non sensibilisation des PP et des communautés pourrait aussi favoriser les conflits ;</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les communautés villageoises pour qu'elles ne soient pas frustrées ;</li> <li>• Écouter les populations pour la réussite du projet ;</li> <li>• Adopter une approche participative inclusive ;</li> <li>• Informer et sensibiliser les populations et les leaders communautaires ;</li> <li>• Impliquer les OCB dans les activités du projet.</li> <li>• Associer la jeunesse aux différentes initiatives du projet ;</li> <li>• Organiser une campagne de sensibilisation contre les VBG, les maladies sexuelles, les grossesses précoces ou non désirées et sur d'autres fléaux qui pourraient se développer avec le projet ;</li> <li>• Responsabiliser les associations de jeunes et de femmes dans les opérations de sensibilisation des communautés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'obstruction des voies d'accès aux champs est une source potentielle de plaintes ;</li> <li>• Les des activités d'élevage pourraient subir une perturbation du fait des activités du projet ;</li> <li>• L'aménagement des sites pourrait causer une obstruction des parcours de bétail ;</li> <li>• L'augmentation du nombre de plantation d'un côté et l'élargissement des plantations existantes d'un autre, vont réduire de manière drastique les pâturages ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des solutions qui permettront de faciliter la mobilité des personnes et de réduire l'entrave au bon déroulement des activités économiques ;</li> <li>• Tenir compte de l'accessibilité des champs et des pâturages qui sont aux alentours des sites ;</li> <li>• Intégrer l'accompagnement de l'élevage des petits ruminants en aidant à la construction d'enclos, de porcheries, de poulaillers, etc. ;</li> <li>• Prévoir une fabrique d'aliment à l'intérieur du module d'Adéane étant donné que le maïs fait partie des filières ciblées ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à la disposition des éleveurs des semences de cultures fourragères pour assurer une autonomie par rapport aux pâturages ;</li> <li>•</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les retards dans l'exécution des travaux sont source de problèmes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diligenter la mise en œuvre du projet ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les perturbations de la circulation pendant les travaux ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre de stratégies propres à garantir la fluidité de la circulation pendant les travaux ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le choix du site du module central n'est pas judicieux ;</li> <li>• Le module central se trouve dans une zone qui ne garantit pas la sécurité des investissements, des travailleurs et de tous les acteurs qui interagissent avec l'agropole au niveau local ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La zone où l'on trouve les manguiers en abondance est celle du Département de Bignona. Le site du module central devait être à proximité de la zone de production ;</li> <li>• Faire en sorte que la transformation ne se fasse pas à des lieux distants de la zone de production pour permettre aux communautés de bénéficier des autres emplois liés à la transformation ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pertes de terres induisent des pertes de production et de moyens de subsistance ;</li> <li>• Le projet va entraîner une réduction des superficies exploitées par les producteurs agricoles ;</li> <li>• Le projet va occasionner un impact sur le pâturage. Il va réduire les pâturages disponibles alors que ces derniers se font déjà rare ;</li> <li>• Nos espaces sont réduits. L'agropole a pris une bonne partie des terres. Nous sommes confrontés à présent à un problème d'espace pour se lancer dans la mise en place de nouvelles plantations ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemniser les pertes de terres agricoles au niveau des aires choisies en collaboration avec les maires des Communes concernées ;</li> <li>• Prévoir des pâturages dans l'aire d'Adéane ou bien des superficies pour la production de fourrage ;</li> <li>• Repousser les limites de la forêt classée de Baghagha pour faire espace aux ambitions agricoles des populations par rapport à l'agropole ;</li> <li>•</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques d'accidents au niveau des carrières, dans les chantiers et au sein des lieux d'habitation ;</li> <li>• La non réhabilitation des carrières est susceptible de causer des accidents ;</li> <li>• Les installations à mettre en place peuvent présenter des risques pour les communautés et les travailleurs ;</li> <li>• Les engins lourds peuvent causer des accidents ou des dégâts ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les normes de distanciation entre les installations à faire les habitations ;</li> <li>• Remettre en état les carrières après leur exploitation ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les installations peuvent avoir des impacts négatifs sur les localités voisines ;</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La main-d'œuvre locale est sans emploi. Elle attend beaucoup de ce Projet en termes de création d'emplois. Recruter des travailleurs venus d'ailleurs en ignorant la main-d'œuvre locale ne serait pas équitable ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un recrutement transparent qui inclut la main-d'œuvre locale ;</li> <li>• Éviter de susciter une frustration surtout en termes de création d'emplois ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement des sites du projet va causer l'abattage d'un nombre important d'arbres ;</li> <li>• La déforestation et ses effets sur l'environnement et le changement climatique sont une préoccupation majeure ;</li> <li>• Le projet va occasionner une pollution, une perte d'habitats et de séquestration de carbone ;</li> <li>• Le défrichage du site va causer une perturbation de la vie des êtres vivants qui fréquentent les sites comme lieux de repos, d'alimentation ou de reproduction ;</li> <li>• La pression forestière pourrait augmenter dans la zone de Projet ;</li> <li>• La forêt classée d'Adéane est juste à côté du site. Les impacts sur elles doivent être pris en compte ;</li> <li>• Les reboisements faits dans le cadre des projets manquent souvent de suivi ;</li> <li>• Le maïs est une culture qui nécessite de grands espaces. Son introduction risque d'accentuer la déforestation ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un inventaire et une évaluation des espèces à couper ;</li> <li>• Encadrer les coupes pour qu'il n'y ait pas de débordement ;</li> <li>• Prévoir un sous-projet de reboisement compensatoire ;</li> <li>• Maintenir un nombre important d'arbres si les installations peuvent cohabiter avec les arbres ;</li> <li>• Éviter de couper les arbres sur des superficies que le projet ne compte pas mettre en valeur tout de suite ;</li> <li>• Assurer le suivi du reboisement jusqu'à sa réussite ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaucoup de plantations de manguiers et d'anacardiens ont vieilli. Les rendements ont baissé en même temps ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les producteurs dans le renouvellement et le rajeunissement des plantations ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pollution et ses effets néfastes sur l'environnement, le bien-être et la santé ;</li> <li>• S'il n'y a pas une bonne gestion des déchets, les habitations aux alentours peuvent en payer le prix ;</li> <li>• Les nuisances issues des installations qui seront mises en place et en général par les activités d'exploitation sont au nombre des préoccupations ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribuer des masques aux communautés qui vivent aux alentours des sites pour réduire les effets négatifs de la poussière et de la pollution atmosphérique en général sur le bien-être humain ;</li> <li>• Arroser les pistes empruntées par les engins des travaux pour réduire la pollution atmosphérique ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a un risque que la disponibilité de produits dans les filières ciblées ne soit pas à la hauteur des besoins de l'agropole sud ;</li> <li>• Le vieillissement des plantations est une contrainte par rapport au projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire beaucoup dans les différentes filières pour que la transformation soit durable ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'usage des pesticides présente des risques sanitaires pour les personnes et les animaux. Les eaux de surface peuvent être impactées par les pesticides. Ce qui constitue un risque sanitaire par exemple pour les communautés qui consomment le poisson capturé de ses eaux de surface ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les producteurs et les former par rapport à l'utilisation des pesticides ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises n'honorent pas parfois leurs engagements par rapport aux propriétaires des terres ;</li> <li>• Il existe un risque de rupture de collaboration des propriétaires des carrières si les termes de la collaboration ne sont pas respectés ;</li> <li>• Les risque de conflits peuvent être liés au besoin d'exploitation de carrières ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les engagements pris en particulier avec les propriétaires des terres où des carrières sont ouvertes ;</li> <li>• Expliquer l'intérêt du projet aux propriétaires des terres-carrières pour les emmener à accepter de céder les terres ;</li> <li>• Indemniser les pertes de terres sur les carrières de sable et de latérite ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficile de trouver une carrière de sable ou de latérite dans la région de Ziguinchor, mais il y a quelques rares poches ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se rapprocher du service régional des mines et de la géologie pour des conseils concernant les zones potentielles de carrières ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a un risque de pollution de la nappe du fait des déchets du projet surtout au niveau du module central ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un bon dispositif de gestion des déchets produits par le projet ;</li> <li>• Faire un suivi périodique de la qualité dans les zones d'installation des infrastructures ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• On déplore aussi un manque de statistiques fiables sur la mangue et l'anacarde ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et divulguer des statistiques fiables concernant les filières mangue et anacarde ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous sommes dans un dispositif de divagation totale des animaux qui cause des pertes de production ;</li> <li>• Il existe beaucoup de périmètres non sécurisés. Avec la divagation des animaux une bonne partie de la production va être perdue ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les éleveurs par rapport aux pertes que la divagation des animaux pourrait infliger au projet ;</li> <li>• Changer les méthodes de production de la mangue ;</li> <li>• Se débarrasser de la méthode agricole traditionnelle ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• La non maîtrise de l'eau pourrait handicaper le projet ;</li> <li>• La mouche des fruits et la fusariose font chuter considérablement les rendements des plantations ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la distanciation entre les pieds de manguiers pour optimiser la production ;</li> <li>• Soutenir les initiatives de lutte contre les pertes causées par la mouche des fruits ;</li> <li>• Aider les producteurs à clôturer leurs exploitations pour freiner les pertes causées par la divagation des animaux ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation des filières connaît encore des insuffisances ;</li> <li>• L'environnement de production n'est pas maîtrisé ;</li> <li>• Il y a des contraintes dans la production et dans le ciblage des bénéficiaires ;</li> <li>• L'anacarde est plutôt cultivé pour une sécurisation foncière. Le niveau de production actuel ne permettra pas de répondre aux besoins de l'agropole en termes de disponibilité de produits ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le cadre institutionnel des filières anacarde et mangue ;</li> <li>• Mettre en place une organisation qui harmonise le prix de l'anacarde ;</li> <li>• Développer des stratégies qui permettront de maîtriser les différentes filières ;</li> <li>• S'assurer d'abord d'une base productive. La maîtrise de la production est primordiale ;</li> <li>• Sensibiliser à la base pour emmener les gens à adhérer à une organisation qui leur permettra de parler d'une voie commune ;</li> <li>• Informer et sensibiliser sur l'intérêt de fédérer, de s'organiser en coopératives ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'arrivée des agrobusiness risque de créer une spéculation foncière qui pourrait menacer les exploitations familiales ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la survie des exploitations familiales contre les risques relatifs à la concurrence livrée par les agrobusiness ;</li> <li>• Définir le modèle à mettre en place pour accompagner les producteurs et les exploitations familiales ;</li> <li>• Doter l'agriculture familiale de moyens suffisants pour satisfaire les besoins de l'agropole en matière de production ;</li> <li>• Faire en sorte que les autochtones soient des acteurs dans l'ensemble des chaînes de valeurs ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a un risque de disparition des activités de transformation que l'agropole va trouver sur place ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confier aux unités locales une partie de la transformation primaire des produits ;</li> <li>• Veiller à ce que l'économie locale ne disparaisse pas avec l'arrivée des agrobusiness.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La non prise en compte des personnes et groupes vulnérables dans beaucoup d'aspects comme l'emploi, l'information et la sensibilisation ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux personnes vivant avec handicap de tirer profit du projet et de participer au développement de leurs localités ;</li> <li>• Prévoir des emplois pour les personnes vulnérables ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les femmes à se formaliser, à gagner des financements pour que leurs activités de transformation ne disparaissent pas, pour qu'elles puissent gagner des marchés ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaucoup de plantations d'anacarde ont été abandonnées par leurs propriétaires à cause du conflit ;</li> <li>• La zone de projet, en particulier le secteur de Adéane manque de sécurité ;</li> <li>• Certains propriétaires sont retournés à leurs plantations mais le problème d'accès à celles-ci se pose toujours. Les pistes ont disparu ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser les zones de production pour encourager les producteurs à investir ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le niveau de production actuel ne suffit à satisfaire les besoins de l'agropole en termes de disponibilité de produits ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des politiques qui pourront garantir une production suffisamment élevée pour satisfaire les besoins de l'agropole ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès au foncier est souvent difficile ;</li> <li>• Les gens sont ancrés dans leurs cultures. Certains disent que leurs ancêtres auraient maudits la location ou la vente de terre. Ce sont des facteurs bloquants pour le projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les communautés pour faciliter la mise à disposition des terres pour leur exploitation au profit des besoins de l'agropole ;</li> </ul>

## **6. Programme et principes d'engagement des parties prenantes**

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de ce Projet, le processus d'engagement des parties prenantes a démarré depuis la phase préparatoire avec la diffusion de l'information et la consultation, précisément pendant la préparation et le partage des rapports des études techniques. Cette approche participative, inclusive et concertée, sera poursuivie durant les phases de réalisation des travaux et d'exploitation.

### **6.1. Les principes d'engagement des parties prenantes**

Le Projet conduira le programme d'engagement, en conformité avec les principes et procédures édictés par la réglementation nationale et les exigences de la BAD en la matière et dont les plus importants sont les suivants :

- Mener des consultations sérieuses et transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet ;
- Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien ;
- Concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
- Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ;
- Maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination ;
- Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet ;
- Définir un système efficace de gestion des feedbacks des parties prenantes ;
- Mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits ;
- Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.
- Le Projet se conformera à ces principaux généraux dans la mise en œuvre du processus d'engagement des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des ouvrages et autres résultats du Projet.

Le Projet se conformera à ces principes et objectifs généraux dans la mise en œuvre du processus de mobilisation des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des infrastructures et autres résultats du Projet.

Par ailleurs, il est important de préciser que les questions de genre sont transversales et fondamentales dans la participation et la mobilisation. L'un des principes fondamentaux de la participation stipule que toutes les parties prenantes légitimes doivent être entendues, en particulier les femmes et les groupes vulnérables généralement exclus. Les approches participatives peuvent contribuer à donner des pouvoirs aux femmes en veillant à ce que leurs points de vue, indépendamment de ceux des hommes, soient pris en compte, et en renforçant les capacités des groupes de femmes et des autres organisations œuvrant à promouvoir l'équité de genre.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact du Projet sur un groupe de parties prenantes augmente, ou que l'influence d'un acteur augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles faites en français, sont la méthode de consultation privilégiée, tandis que du côté des communautés, ce sont les assemblées publiques ou communautaires qui sont plus acceptables du point de vue socioculturel. Le choix des supports aussi durant ces rencontres sera fait en fonction du public ou de la

catégorie de parties prenantes à rencontrer, (par exemple privilégier les présentations PowerPoint pour les réunions avec les acteurs institutionnels, et des affiches grand format avec des messages en wolof pour les assemblées communautaires).

L'engagement des parties prenantes s'appuiera sur la combinaison de ces méthodes présentées, selon le niveau d'impact des activités du Projet sur la partie prenante, mais aussi son niveau d'influence ou de pouvoir et ses préoccupations et attentes. Toutes ces méthodes sont en conformité avec les exigences nationales et celles de la BAD en matière de divulgation de l'information, de participation et d'engagement. Elles pourront être utilisées par le Projet suivant la catégorie à rencontrer, son niveau d'influence ou d'intérêt et aussi ses préoccupations et attentes.

#### Les entretiens individuels

Cette technique consiste à tenir des rencontres individuelles. L'avantage de cette technique reste le contact direct qu'elle offre à la partie prenante avec son interlocuteur, un cadre propice qui permet à la partie prenante d'exprimer, de façon libre, ses avis, besoins, préoccupations, attentes et recommandations, et de les approfondir. Elle est souvent utilisée avec les parties prenantes clés (autorités administratives et locales, personnes affectées (PAP), services techniques de l'Etat, etc.), parce qu'elle requiert beaucoup du temps et de ressources.

Cette méthode a été utilisée dans le cadre de la préparation des études de faisabilité et des évaluations environnementales et Sociales (Etude de faisabilité, EES, PAR et EIES). Elle permet de recueillir l'avis individuel des parties prenantes affectées entre autres sur leurs choix et préférences, leur situation socioéconomique, et celui des autres parties intéressées devant accompagner le Projet dans la gestion des impacts et risques sociaux et environnementaux.

#### Les discussions de groupe

Ces sont des réunions tenues avec des groupes de 6 à 10 personnes autour de thèmes préalablement définis. L'avantage de cette technique est qu'elle permet aux parties prenantes d'échanger sur différents sujets les concernant et ou sur lesquels leurs avis sont demandés.

Les animateurs de ces discussions de groupe doivent s'assurer que tous les participants s'expriment librement, et que certains, du fait de leur statut social et de leur leadership, n'empêchent pas les autres de donner leurs avis. Il est recommandé aux organisateurs ou animateurs, afin de donner la chance à tous les participants de s'exprimer, de les aider à constituer des groupes homogènes sur la base du sexe, de l'âge, de l'intérêt ou encore de la perte ou de l'impact subi. La richesse de cette technique est qu'elle suscite et encourage l'expression des membres du groupe dans la diversité de leurs points de vue, qui peut déboucher sur des consensus engageant tout le monde.

Cette technique sera utilisée pour consulter les parties prenantes sur les questions suivantes :

- Acquisition de terre, déplacement et réinstallation ;
- Indemnisation des PAP ;
- Mesures de restauration des moyens de vie des personnes et populations affectées ;
- Recrutement de la main-d'œuvre locale, y compris les femmes ;
- Perception de la vulnérabilité et mesures d'assistance ;
- Gestion foncière ;
- Mode de résolutions des griefs et conflits au sein des communautés ;
- Canaux de diffusion de l'information sur le Projet
- Portes d'entrée en vue de la signalisation des violences et abus sexuels.

Dans le cadre des consultations antérieures réalisées et celles menées pour la préparation de ce Plan d'Engagement des parties Prenantes (PEPP) et des évaluations environnementales, cette technique a été utilisée avec les communautés des différentes localités concernées par le Projet.

#### Les assemblées communautaires et réunions publiques

Les assemblées organisées au niveau des communautés permettent de partager plusieurs types d'informations à un large public de participants. C'est une technique de communication de proximité, inclusive et ouverte que le Projet utilisera avec les communautés affectées par les travaux de mise en place des différents modules et plateformes.

Elles seront organisées avec l'appui des collectivités territoriales, les délégués de quartier ou chefs de village, les groupements de femmes et associations de jeunes, les leaders communautaires qui relaieront l'information et aideront le Projet à mobiliser les communautés.

Auparavant, l'information devra être communiquée à travers un canal accessible (affichage, crieur public, communiqué de presse, radios communautaires par exemple, à des heures de grande écoute). Elles seront présidées par les autorités locales ou coutumières.

Mais du fait du nombre important de participants pouvant y prendre part, cette technique ne permet pas à tous d'exprimer leurs opinions et présente donc des limites. Elle garantit aux parties prenantes la transparence dans la diffusion de l'information, puisque tous les participants reçoivent les mêmes informations, ce qui limite la manipulation et la diffusion de rumeurs. A l'issue de ces rencontres collectives, certaines questions pourraient être approfondies directement avec certaines parties prenantes clés dans des rencontres individuelles ou en comités restreints.

Le Projet pourra organiser des rencontres de ce type, en vue de communiquer des informations générales sur le Projet, recueillir les avis sur les activités, chercher des solutions adéquates à certaines contraintes ; ce qui est une garantie de transparence, en plus de promouvoir des relations de confiance avec les communautés affectées.

#### Les réunions, ateliers, séminaires

Dans le processus de conception, d'exécution et de suivi du projet, les réunions, ateliers et séminaires sont des outils d'information et de participation utilisés. Depuis la phase de conception, des réunions sont tenues avec certaines parties prenantes, les parties prenantes gouvernementales et autres acteurs.

Les ateliers organisés ont permis de partager les résultats de ces études, de recueillir les feedbacks des parties prenantes par rapport aux filières retenues et aux sites ciblés pour l'établissement des infrastructures de l'agropole et de les intégrer en vue d'améliorer les approches et options retenues.

Ces méthodes sont utilisées pour informer et impliquer les parties prenantes dans la conception du Projet, mais elles seront également utilisées pour renforcer leurs capacités techniques, afin qu'elles remplissent leurs rôles dans le suivi de la gestion des impacts sociaux et environnementaux. Elles réunissent souvent plusieurs catégories de parties prenantes, choisies en fonction des questions discutées.

#### Les médias

Les médias sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre d'un Projet. Les impliquer dès le début de la conception du Projet permet d'avoir des relais valables pour la transmission et le partage de l'information et dans un format adéquat. Il s'agit ici de la presse écrite, de la presse en ligne, de la presse orale (radios, télévisions, sites internet d'information).

Les médias permettront au Projet de diffuser largement l'information à travers les canaux suivants :

- Emissions radiophoniques interactives ;
- Communiqués de presse ;
- Spots publicitaires ;
- Reportages sur le Projet et l'état d'avancement des activités ;
- Interviews avec les responsables du Projet ;
- Groupes d'informations et d'interaction sur les réseaux sociaux (WhatsApp) ;
- Page Facebook ;
- Site internet ;
- Visites de presse (les chantiers du Projet).

Le Projet pourra établir des partenariats avec certaines maisons de presse au niveau local (radios communautaires), afin de renforcer sa stratégie de divulgation de l'information.

**Tableau 13 : liste de radios locales dans la zone d'influence du projet agropole sud**

Département	Radio locale
Vélingara	Bamtaré dowri fm
Médina Yoro Foula	Djimara fm
Kolda	Zahra fm, Endam fm,

Sédhiou	Sobéya fm, Gabou fm,
Goudomp	Radio Pkumel
Boukiling	Kabada fm, Kambeng fm
Ziguinchor	Kassoumay fm
Bignona	Fm Awagna
Oussouye	Radio Kabisseu

### Les correspondances

Cette méthode est souvent utilisée pour communiquer avec les acteurs institutionnels, c'est-à-dire non communautaires, tels que les autorités administratives et locales, les services techniques de l'Etat, les entreprises et bureaux de contrôle, les consultants et autres prestataires de services, etc.).

### L'affichage

Dans un souci de décentralisation de l'information et de la rendre accessible, l'affichage constitue un moyen efficace de communication que le Projet pourrait saisir. Il s'agira de s'accorder avec les parties prenantes, sur le choix d'endroits stratégiques et accessibles, où tous les communiqués sur le Projet (manifestations d'intérêt, recrutement, annonce, communiqué sur le recensement et la date butoir dans le cadre de la préparation du PAR, début des travaux, etc.), seraient affichés dans un format et un langage, compréhensibles.

### Le Site ou page Web

Le site Web du projet ([www.agropole.sn](http://www.agropole.sn)) et/ou celui du MDIPMI ([www.industrie.gouv.sn](http://www.industrie.gouv.sn)) peut offrir une plateforme d'information aux parties prenantes. Toutes les informations publiques pourraient être insérées et mises ainsi à la disposition des internautes qui chercheraient des informations sur le Projet. Ces informations devront être mises à jour en fonction de l'état d'avancement des activités. Les visiteurs pourraient aussi saisir cette opportunité pour transmettre leurs feedbacks.

### Les visites de sites

Les visites de sites réalisées lors de la préparation des études antérieures comme le PAR, l'EES et l'étude de faisabilité technico-économique, financière, juridique, organisationnelle et d'impact environnemental et social se poursuivront pendant la préparation, la réalisation des travaux et l'exploitation de l'agropole sud.

Le Projet pourrait élargir les visites des installations et de suivi des travaux aux représentants des communautés affectées, aux autorités administratives et locales, et autres parties prenantes intéressées. C'est en effet un moyen important de renforcer leur participation et engagement.

La périodicité et les modalités pourraient être discutées et arrêtées de façon participative lors de réunions de consultation.

Le choix de la fréquence et de la technique d'engagement que le Projet fera pour consulter un groupe de parties prenantes, repose sur trois critères essentiels, qui doivent être considérés :

- (i) l'étendue de l'impact du projet sur le groupe de parties prenantes ;
- (ii) l'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet ; et
- (iii) les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information socialement et culturellement acceptables au sein de ce groupe.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact du Projet sur un groupe de parties prenantes augmente, ou que l'influence d'un acteur augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles faites en français, sont la méthode de consultation privilégiée, tandis que du côté des communautés, ce sont les assemblées publiques ou communautaires qui sont plus acceptables du point de vue socioculturel. Le choix des supports aussi durant ces rencontres sera fait en fonction du public ou de la catégorie de parties prenantes à rencontrer, (par exemple privilégier les présentations PowerPoint pour les réunions avec les acteurs institutionnels, et des affiches grand format avec des messages en wolof pour les assemblées communautaires).

## 6.2. Stratégie proposée pour la divulgation de l'information

La diffusion de l'information se fera sur la base des besoins et préoccupations des différentes catégories de parties prenantes, mais aussi des canaux et formats les plus accessibles et adaptés aux spécificités de chaque partie prenante. Le Spécialiste en Sauvegarde Social (SSS) aura la charge de coordonner toutes les activités de communication et de participation. Le but visé est de minimiser le risque de développement de comportements antagonistes et de conflits grâce à une communication adaptée aux préoccupations et attentes des communautés affectées et autres parties prenantes. À cet effet, la stratégie de diffusion de l'information sera articulée autour des thématiques essentielles suivantes :

- Les activités du Projet ;
- Les services offerts par le projet ;
- Les sites et infrastructures ;
- Les bénéficiaires ;
- Les personnes affectées négativement et positivement ;
- La durée de mise en œuvre des activités et le calendrier ;
- Les modalités de recrutement de la main-d'œuvre du projet ;
- Les enjeux, impacts, effets et risques pouvant découler des activités envisagées et les mesures de sauvegarde sociales et environnementales à mettre en œuvre pour les éviter ou atténuer (effets négatifs, calendrier et date butoir pour le recensement des pertes, processus et calendrier d'indemnisation des pertes et de réinstallation, les mesures d'accompagnement et d'assistance aux personnes et groupes vulnérables) ;
- Le mécanisme de recours et de gestion des plaintes liées aux activités du Projet ;
- Le dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus et exploitations sexuels et violences contre les enfants ;
- Le dispositif de recrutement de la main-d'œuvre locale.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle sera complétée au fur et à mesure de l'état d'avancement de la préparation, la mise en œuvre du Projet et des besoins des parties prenantes. En définitive, plusieurs techniques seront combinées en vue d'atteindre toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables et défavorisés.

La stratégie proposée repose sur ces trois piliers importants :

- *Informier* : donner les informations adaptées à toutes les parties prenantes, y compris les personnes et groupes vulnérables, justes et à temps réel sur les activités et des instructions pour la protection des parties prenantes et de l'environnement ;
- *Rassurer* : tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes. Cela suppose l'examen des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions, questions et résolution des plaintes ; et
- *Coordonner* : uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses en vue d'éviter la désinformation ou la divulgation de rumeurs.

Avec la collaboration de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois principes peut avoir une incidence positive sur l'adhésion sociale et la participation de tous les acteurs.

D'une manière générale, les informations à communiquer seront spécifiées et varieront en fonction des parties prenantes à cibler concernées et/ou touchées par la mise en œuvre des activités du Projet. Sur la base des préoccupations, des besoins et attentes des parties prenantes recueillis durant les consultations, le Projet utilisera les méthodes suivantes pour informer les parties prenantes et les mobiliser dans le processus de mise en œuvre des activités :

- les appels téléphoniques ;

- les SMS ;
- les courriels ;
- les ateliers, réunions formelles ;
- les assemblées publiques ;
- les brochures, dépliants, guides ou livrets, affiches, documents ou résumés présentant le Projet et les différentes activités prévues ;
- bulletins d'information sur l'état d'avancement et les réalisations ;
- les radios communautaires, journaux, télévisions ;
- les plateformes digitales ou médias sociaux, notamment WhatsApp et Facebook ;
- les visites de proximité (visites à domicile) ;
- les caravanes/campagnes d'information ;
- le site web du MDIPMI ;
- les crieurs publics.

Il ressort des consultations tenues que les informations dont les parties prenantes, en particulier les communes et communautés, aimeraient disposer sont entre autres :

- La période de recrutement de la main-d'œuvre et les modalités ;
- Les besoins du projet en termes de main-d'œuvre ;
- La date de démarrage des travaux et leur durée ;
- La durée des activités envisagées ;
- Les risques et les impacts auxquels pourraient être exposées les communautés riveraines et les mesures d'évitement ou d'atténuation correspondantes ;
- Le coût du projet ;
- Les entreprises en charge des travaux ;
- Les activités prévues au bénéfice des producteurs et des communautés ;
- Les actes que le projet compte poser en guise d'accompagnement social ;
- Le contenu détaillé des renforcements de capacités ;
- La rémunération journalière des ouvriers, etc.

A ces informations capitales à divulguer s'ajoutent celles relatives aux documents techniques et de sauvegarde que le Projet est tenu de diffuser à grande échelle pour permettre à toutes les parties prenantes d'y avoir accès. Elles devront au moins être disponibles sur le site Web du MDIPMI et des agences d'exécution. Les documents techniques et de sauvegarde peuvent englober :

- L'EIES
- Le PAR
- Le PGES
- Le MGP
- Le Plan de réponse contre les VBG/EAS/HS et violences contre les enfants ;
- Les rapports de suivi du traitement des plaintes ;
- Les rapports de suivi environnemental et social ;
- Les opportunités d'emploi ;
- Les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO).

Selon les PP, le projet pourrait diffuser les informations à travers les canaux suivants :

- Le téléphone ;
- La radio communautaire ;
- Le courriel électronique ;
- L'affiche ;
- Les réseaux sociaux ;
- Les chaînes YouTube ;

- Les réunions d'information ;
- Etc.

Cependant, les canaux spécifiques à utiliser pour diffuser une information donnée dépendront de plusieurs facteurs comme les cibles à atteindre, le but visé, le contenu ou la nature de l'information à diffuser. Le tableau 16 précise les canaux appropriés pour chaque information à véhiculer le long des différentes phases du projet.

En plus de ces canaux, il est opportun d'impliquer, dans la stratégie de communication ou de diffusion de l'information sur le Projet, les acteurs communautaires, notamment les leaders et relais, les Bajenu Gox, et autres acteurs du mouvement associatif (Groupements de promotion féminine, associations sportives et culturelles).

Au niveau communautaire, les personnes ou structures identifiées à informer sont :

- Le chef de village ;
- Le Maire ou la municipalité ;
- Les guides religieux ou coutumiers et autres notables ;
- Le président des jeunes et la présidente des femmes ;
- Les présidents des organisations qui regroupent des personnes vulnérables comme les associations des personnes vivant avec handicap ;
- Les présidents des organisations sociales de base dans les domaines de l'agriculture/l'arboriculture, l'élevage, la transformation, le sport, etc.

Les contacts (numéros de téléphone et adresses électroniques) ont été communiqués pendant les séances de consultation tenues avec les collectivités territoriales et les communautés susceptibles d'être affectées.

Le choix de la fréquence et de la technique que le Projet fera pour informer ou consulter un groupe de parties prenantes, repose sur trois critères essentiels, qui sont :

- L'étendue de l'impact du Projet sur le groupe de parties prenantes ;
- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le Projet ; et
- Les méthodes de diffusion de l'information et de consultation socialement et culturellement acceptables au sein de ce groupe.

Le tableau suivant présente la stratégie proposée pour la diffusion de l'information dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Tableau 14 : Stratégie de diffusion de l'information

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
<b>PHASE DE PREPARATION</b>					
<b>Préparation du Projet (conception)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'objectif du Projet</li> <li>Les activités envisagées, les sites retenus et la localisation des infrastructures ;</li> <li>La nature des infrastructures que le projet prévoit de mettre en place ;</li> <li>La nature, la consistance et la durée des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqués de presse (radios nationales et communautaires) en langue officielle et langues locales parlées dans les zones du Projet</li> <li>Affichage au niveau des préfectures, Sous-Préfectures, Mairies des Communes concernées, et écoles, structures de santé, Centres socio-culturels, etc.</li> <li>Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Réseaux sociaux</li> <li>Consultation du public</li> <li>Correspondances et réunions officielles</li> <li>Messages WhatsApp ou SMS aux chefs de village, et chefs religieux Réunions communautaires et institutionnelles durant la préparation des études et la conception du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant le démarrage et pendant la préparation des études</li> <li>Communiqué mensuel (radios-télévisions et journaux) tout le long de la phase de réalisation des études au niveau des médias à couverture nationale et communautaire</li> <li>Affichage durant toute la période des études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP et groupes vulnérables</li> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, Organisations Communautaires de Base (OCB), Organisations de la Société civile ;</li> <li>Parties prenantes devant participer à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux (Ministères, Directions, Agences, Services techniques de l'Etat, DEEC, DREEC, CDREI, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Bureaux d'études et consultants en charge de la préparation des études</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix des options techniques et des sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations (discussions de groupe, réunions formelles)</li> <li>Visites de sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant la préparation de l'EIES, du PAR et du PEPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes devant participer à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, BAD</li> <li>Parties prenantes intéressées : chefs de village, Collectivités territoriales, personnes affectées,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Bureaux d'études techniques et Consultants</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des aspects sociaux, environnementaux, sécuritaires et sanitaires qui seront examinés pendant l'étude, y compris l'importance de l'aspect genre et de la prévention des VBG et VCE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public au niveau des zones identifiées du Projet (discussions de groupe, entretiens individuels, assemblées communautaires)</li> <li>• Consultation des Services techniques (Entretiens, CRD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des parties prenantes dans toutes les régions Communes et villages/quartiers concernés durant la réalisation des études de sauvegarde (CGES, CPR, MGP, EIES, PAR, PGMO)</li> <li>• De façon régulière, durant la mise en œuvre du Projet</li> </ul>	<p>Organisations communautaires de base, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : autorités administratives, communautés riveraines, OCB, Société civile, collectivités territoriales, ONG, Services techniques de l'État, autorités académiques et sanitaires, etc.</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• Bureaux d'études ou consultants en charge de la préparation des études de sauvegardes sociales et environnementales</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats des études et commentaires sur les questions posées, la prise en charge des avis des parties prenantes, ou justification sur l'impossibilité de les intégrer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public sous forme de discussions de groupe ou réunions publiques au niveau des communes et communautés locales concernées</li> <li>• Correspondance et réunions officielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant le processus de réalisation et de validation des études au niveau des régions, des collectivités territoriales, et villages concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : autorités administratives, services techniques de l'État, CDREI, Comités régionaux de suivi environnemental et social, DEEC, DREEC, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG, etc.</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI/CEP</li> <li>• Bureaux d'études ou consultants en charge de la préparation des études</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques et effets potentiels du Projet sur les communautés locales, et les mesures d'atténuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public sous forme de focus group au niveau des communes et villages/quartiers concernés</li> <li>• Communiqués radios (nationales et communautaires) dans les langues locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant la réalisation et la restitution des études au niveau des communes, villages/quartiers concernés et des médias à couverture nationale et communautaire et avant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : communautés riveraines, OCB, Société civile, les acteurs de l'école et de la santé</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Experts en sauvegarde sociale et gestion environnementale de la CEP</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Réseaux sociaux</li> </ul>	le démarrage des travaux		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déroulement et calendrier des enquêtes et recensements des PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation du public (assemblées publiques communautaires)</li> <li>Communiqué de presse radios nationales et communautaires en français et langues locales des zones du Projet</li> <li>Affichage au niveau des préfectures, et mairies.</li> <li>Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqué au niveau des médias avant le démarrage des enquêtes et durant les enquêtes</li> <li>Durant toute la période de déroulement des enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partie prenante participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux Autorités administratives et services techniques membre des CDREI des départements concernés</li> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Consultant en charge de la préparation du PAR</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqués radios (nationales et communautaires) en français et en langues locales</li> <li>Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Réseaux sociaux</li> <li>Consultation du public ou focus group</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqué au niveau des médias avant le démarrage des enquêtes et durant les enquêtes</li> <li>Affichage dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies durant toute la période de déroulement des enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>Groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Consultant en charge de la préparation du PAR</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date butoir ou date limite d'éligibilité (Cut of date)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies</li> <li>Communiqués télévisions et radios nationales et communautaires en français et en langues locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage un mois avant le démarrage des enquêtes</li> <li>Communiqués média hebdomadaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux (CDREI des départements concernés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultant en charge de la préparation du PAR</li> <li>Préfets des départements concernés</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Web de du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Caravane d'information</li> <li>Crieur public</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodes de compensation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation publique au niveau des communes concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant la préparation du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables affectés et autres catégories défavorisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultant en charge de la préparation du PAR</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>Plan de prévention d'atténuation et de prise en charge des VBG/VCE et procédures de traitement des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation du public pour recueillir les avis et recommandations sur les canaux de signalement et de d'enregistrement des plaintes, les fournisseurs de services de prise en charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pendant la préparation des études de sauvegarde sociale et environnementale</li> <li>Après la validation du document auprès des parties prenantes concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG, structures de santé</li> <li>Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>Groupes vulnérables affectés</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Consultants</li> </ul>
<b>PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b>					
Mise en œuvre du PAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication du rapport final approuvé par les parties prenantes et la BAD sur Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>)</li> <li>Réunions institutionnelles avec les acteurs de la mise en œuvre du PAR (Commission de conciliation/CDREI)</li> <li>Réunions communautaires de partage des résultats clés du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès la validation du rapport, Publication dans les médias nationaux et communautaires pendant 10 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : acteurs gouvernementaux, Gouverneurs, CDREI, Préfets, sous-Préfets</li> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>Parties prenantes affectées : PAP et groupes vulnérables/défavorisés</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>CDREI/Commissions de conciliation</li> <li>Consultant PAR</li> <li>ONG</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principes, procédures, étapes et calendrier de mise en œuvre du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résumé dans les médias (radios nationales et communautaires en français et en langues locales)</li> <li>Réunions communautaires dans les Communes et quartiers/villages concernés</li> <li>Résumé dans les médias en français et en langues locales</li> <li>Affichage dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Maires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqué média dès le démarrage de la mise en œuvre</li> <li>Consultation auprès des Communes dès le début de la mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du PAR : Acteurs gouvernementaux, CDREI, Commissions de conciliation, Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets</li> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>Groupes vulnérables affectés</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CEP</li> <li>ONG</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers de renforcement des capacités sur les exigences de la BAD en matière de compensation et de réinstallation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès l'approbation et le partage du rapport final du PAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commissions départementales de Recensement et d'Évaluation des Impenses (CDREI)/ Commissions de conciliation</li> <li>Représentants des personnes affectées</li> <li>Collectivités territoriales</li> <li>Société civile</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Consultants</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partages des listes des PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, écoles, ou autres endroits accessibles aux communautés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès la validation du PAR et à la suite des opérations de fiabilisation de la base de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>CDREI/Commissions de conciliation sous la coordination des Préfets</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqué radio en français et en langues locales indiquant les points d'affichage</li> <li>• Site Web de du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures de recours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqué de presse (radios communautaires) en français et en langues locales sur les voies de recours</li> <li>• Affichage au niveau des Mairies, Préfectures, Sous-Préfectures, et écoles</li> <li>• SMS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voie de presse : Un mois avant le démarrage des activités de conciliation</li> <li>• Affichage durant toute la période de conciliation et la mise en œuvre du projet</li> <li>• Réunions communautaires avec les personnes affectées et les comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Personnes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• CDREI/Commissions de conciliation</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de conciliation des PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqué dans les radios nationales et communautaires sur le calendrier, le déroulement des activités de conciliation et la liste des documents à fournir pour la compensation</li> <li>• Affichage</li> <li>• Dépliant/livret PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un mois avant le démarrage par voie de presse et affichage dans les préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, écoles, pendant toute la durée des activités de conciliation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Personnes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• CDREI/Commissions de conciliation</li> <li>• ONG</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier de paiement des compensations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage du calendrier</li> <li>• Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voie de presse, affichage, réunion : trois semaines avant le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, OCB,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• CDREI/Commissions de conciliation</li> <li>• ONG</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqué de presse (radios communautaires) en français et en langues locales</li> <li>• Consultation des PAP</li> </ul>	démarrage des activités de paiement	Société civile, comités de gestion des plaintes	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier de libération des emprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public au niveau des Communes concernées</li> <li>• Réunions formelles</li> <li>• Correspondances officielles</li> <li>• SMS</li> <li>• Communiqué radios nationales et communautaires en français et en langues locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voie de presse, affichage, réunion : Un mois avant le démarrage de la libération des emprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, CDREI, Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP, y compris celles vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Préfets et Sous-Préfets</li> <li>•</li> </ul>
<b>Mise en œuvre du PGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage du Rapport de l'EIES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Web de du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Atelier de validation technique</li> <li>• Audience publique</li> <li>• Résumé diffusé dans les journaux, radios et télévisions en français et en langues locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès la validation de l'EIES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux Gouverneurs, DEEC/DREEC, Préfets, Sous-Préfets</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG</li> <li>• Parties prenantes affectées : PAP, y compris celles vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• DEEC/DREEC</li> <li>• Autorités administratives</li> <li>• Consultant EIES</li> <li>• Comités Techniques régionaux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les impacts et risques du Projet sur les communautés locales riveraines et les travailleurs des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du public ou discussions de groupe</li> <li>• Journaux, radios communautaires,</li> <li>• Affichage au niveau des Mairies, Préfectures et Sous-Préfectures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant toute la phase de mise en œuvre du PGES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, DPC, CSES, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises des travaux</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
	chantiers, et les mesures pour les atténuer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Web de du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>Réseaux sociaux</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriale, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>PAP, y compris les groupes vulnérables</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanisme de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions formelles/atelier de partage du MGP</li> <li>Communiqué (radios communautaires) en français et en langues locales sur l'existence du MGP et son fonctionnement (numéros dédiés, canaux de dépôt, procédures et délai de traitement, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>Parties affectées : PAP/personnes qui subissent les effets néfastes des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> <li>Entreprises en charge des travaux de construction des infrastructures et bureaux de contrôle</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de prévention, d'atténuation et de prise en charge des Violences Basées sur le Genre/Violences contre les Enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion du plan à travers des ateliers institutionnels et communautaires</li> <li>Réunions formelles/ateliers de partage avec les organisations de la société civile et les ONG et autres fournisseurs de services</li> <li>Affichage des informations clés (lieux où se rendre en cas de VBG, itinéraire de prise en charge, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG</li> <li>Personnes vulnérables</li> <li>Services techniques compétents (Action Sociale, Développement communautaire, structures de santé, acteurs de l'école, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Entreprises des travaux</li> <li>Bureaux de contrôle</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> <li>ONG</li> <li>Société Civile</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information/sensibilisation sur la prévention et les principes, procédures, lieux, canaux de dépôt des plaintes liées aux VBG et VCE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions interactives radios communautaires en français et en langues locales</li> <li>Affichage des messages clés de prévention au niveau des zones de travaux et dans les écoles et structures de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant toute la phase de mise en œuvre du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG</li> <li>Personnes vulnérables</li> <li>Femmes, enfants, jeunes filles, jeunes hommes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI Entreprises des travaux et bureaux de contrôle</li> <li>Expert Social/Genre de la CEP</li> <li>Services sociaux et de santé déconcentrés</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte-à-porte auprès des personnes et groupes vulnérables</li> <li>• Séances continues de sensibilisation sur les aspects VBG/VCE</li> <li>• Réunions formelles/ateliers de partage avec les organisations de la société civile, les ONG et les associations de femmes et de jeunes (GPF, ASC)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs de la santé et de l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ONG</li> <li>• Société civile</li> </ul>
<b>Suivi environnemental et social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance environnementale et sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions formelles</li> <li>• Visite de sites</li> <li>• Rapport de suivi sur la gestion des mesures environnementales et sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant toute la phase de mise en œuvre du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, Comités régionaux de suivi environnemental et social (CRSE), Direction de la Protection Civile (DPC), Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale, Société civile, etc.</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• DEEC/DREEC/CRSE</li> </ul>
<b>Mise en œuvre des travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planning de réalisation des travaux et date de démarrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies</li> <li>• Réunions de partage avec les communes concernées</li> <li>• Consultation publique au niveau des zones de travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant le démarrage des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>• Parties affectées : PAP et groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises en charge de la réalisation des travaux</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunités d'emplois et exigences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage des opportunités d'emplois au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, villages, écoles</li> <li>• Messages/correspondances aux collectivités affectées</li> <li>• Consultation des Jeunes/Femmes</li> <li>• Communiqués radios</li> <li>• Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un mois avant le démarrage des travaux (communiqués hebdomadaires, SMS aux Maires, chefs de village, GPF, ASC des jeunes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, GPF, Associations de jeunes, concessionnaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information sur les emprises des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies</li> <li>• Réunion formelles</li> <li>• Visite de sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant le démarrage des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet</li> <li>• Parties prenantes intéressées : autorités administratives, Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, concessionnaires</li> <li>• Personnes affectées/groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises en charge de la réalisation des travaux</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> <li>• Collectivités territoriales</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de la main d'œuvre et signature du code de bonne conduite et du code de conduite VBG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions de partage du code et du règlement</li> <li>• Ateliers de formation</li> <li>• Quart d'heure HSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant les travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel des entreprises et des bureaux de contrôle</li> <li>• Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale</li> <li>• Collectivités territoriales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises des travaux</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeux environnementaux et sociaux du Projet : hygiène, sécurité, violences sexuelles ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de partage des mesures de sauvegarde sociale et environnementale avec les acteurs institutionnels et communautaires</li> <li>• Communiqués radios</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant toute la période des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, DPC, Comités régionaux de suivi environnemental et social,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises chargées des travaux</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> <li>• Collectivités territoriales</li> </ul>

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
	travail des enfants, gestion des déchets	communautaires en français et en langues locales <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage des messages clés sur les chantiers et dans les écoles et structures de santé</li> <li>• Site Web du MDIPMI (<a href="http://www.industrie.gouv.sn">www.industrie.gouv.sn</a>) et celui du projet (<a href="http://www.agropole.sn">www.agropole.sn</a>)</li> <li>• Médias sociaux</li> <li>• Consultation régulière des parties prenantes</li> <li>• Correspondances</li> <li>• Réunions officielles</li> <li>• Quart d'heure HSE (y compris sur les questions de VBG/VCE)</li> <li>• Comités locaux de sécurité, veille, alerte</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>		Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale, etc. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités administratives</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'avancement</li> <li>• Point d'arrêt/blocage/retard</li> <li>• Performance technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant toute la période de réalisation des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, Comités régionaux de suivi environnemental et social, DPC, Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale</li> <li>• Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Entreprises chargées des travaux</li> <li>• Bureaux de contrôle</li> </ul>
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>					

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures d'entretien et de gestion de la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions radios communautaires en français et en langues locales sur l'entretien des infrastructures construites</li> <li>Consultation du public</li> <li>Correspondances officielles</li> <li>Réunions officielles</li> <li>Caravanes de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès la mise en service des infrastructures et équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, DPC, etc.</li> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile (ENDA ECOPOP, COSYDEP, Forum Civil, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales (Conseils départementaux et municipaux)</li> <li>MDIPMI/CEP</li> <li>Autres acteurs institutionnels et communautaires (chefs de village et de quartiers, guides religieux, chefs coutumiers, Présidents et présidentes d'OCB, etc.)</li> </ul>
<p><b>Mise en service</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification des travaux d'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage des calendriers de planification des travaux d'entretien au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies</li> <li>Communiqués radios nationales et communautaires en français et en langues locales</li> <li>Crieur public pour la diffusion du planning des opérations d'entretien</li> <li>Réunions officielles dans les Mairies/Préfectures/Sous-Préfectures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux semaines avant le début de chaque opération d'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Entités Gouvernementales compétentes, Gouverneurs de régions, Préfets et Sous-Préfets</li> <li>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, GPF, ASC de jeunes, OSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Autorités administratives (Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets)</li> <li>Collectivités territoriales (Conseils départementaux et municipaux)</li> <li>Autres acteurs institutionnels et communautaires (chefs de village et de quartiers, guides religieux, chefs coutumiers, Présidents et présidentes d'OCB, etc.),</li> </ul>

XXX

### 6.3. Stratégie proposée pour les consultations

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet, la stratégie de consultation des parties prenantes repose sur une combinaison de plusieurs méthodes dont les plus importantes sont les suivantes :

- Les appels téléphoniques ;
- Les correspondances officielles (physiques et électroniques) ;
- Les réunions officielles ;
- Les assemblées communautaires ;
- Les ateliers restreints ou élargis ;
- Les visites à domicile (porte-à-porte) ;
- Les discussions de groupe et entretiens ;
- Les visites des sites du Projet ;
- Les enquêtes auprès des parties prenantes ;
- Boîtes à commentaires/suggestions.

Ces méthodes seront utilisées pour consulter les parties prenantes sur toutes les questions liées à la mise en œuvre des différentes activités envisagées, et pendant les trois phases capitales : i) préparation/formulation du Projet, ii) mise en œuvre des activités (construction des infrastructures et équipement) et exploitation de l'agropole.

- **La préparation du Projet :**

- Etudes techniques et de choix des sites, tracés, etc.
- Elaboration des études sociales et environnementales : identification des impacts, effets et risques sociaux, sanitaires, sécuritaires et environnementaux potentiels du Projet ;
- Restitution et validation (activités, tracés, Comité technique, audience publique, options de compensation, mesures de restauration des moyens de subsistance, etc.) ;

- **La mise en œuvre du Projet :**

- Stratégie de mise en œuvre du PAR : étapes, calendrier et liste des PAP ;
- Mise en œuvre du PGES, y compris la gestion communautaire des aspects sécuritaires/prévention des violences, abus sexuel, harcèlement sexuel et violences contre les enfants. Le Projet recrutera un Expert Genre/VBG et signera un protocole avec un Tiers indépendant (ONG, Association), en vue de la mise en œuvre du Plan d'action VBG et de la gestion des plaintes VBG (information/sensibilisation pour la prévention des VBG, formation des acteurs du Projet sur le Genre, les VBG, les codes de conduite, prise en charge holistique des survivantes, etc.)
- Mise en place du Mécanisme de gestion des plaintes, y compris pour le traitement des VBG (dispositif à mettre en place, fournisseurs de services VBG, portes d'entrée et de signalement/dépôt des plaintes) ;
- Gestion des opportunités d'emploi/recrutement local ;
- Elaboration des mesures de restauration des moyens de subsistance des PAP.

- **L'exploitation des infrastructures, ouvrages et unités mis en place :**

- Stratégie d'utilisation, d'entretien et de maintenance ;
- Gestion de la sécurité par rapport aux infrastructures et unités à mettre en place.

Ces thématiques ne sont pas exhaustives, les parties prenantes seront aussi consultées sur toutes les autres questions relatives à la gestion sociale, sécuritaire et environnementale du Projet.

Le choix de la méthode se fera en fonction de la catégorie de parties prenantes ciblée, de ses besoins et préoccupations, mais aussi des thématiques à aborder. Le but est de pouvoir atteindre l'ensemble des parties prenantes ciblées, y compris les personnes et groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, etc.), afin de recueillir leurs points de vue. Pour les femmes et les jeunes filles, les consultations devront être menées par une femme ayant une expérience sur le genre et les VBG. Le responsable de la mise en œuvre du PEPP accordera une attention spéciale au respect des principes d'inclusion et d'équité dans le processus de mobilisation des parties prenantes et de leur participation à la mise en œuvre des activités du Projet.

**Tableau 15 : Principales phases et méthodes de consultation des parties prenantes proposées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet**

Stade du Projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/Lieux/Date	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<i>Mise en œuvre du Projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats des études sociales et environnementales (impacts, effets et risques sociaux et environnementaux, et mesures de protection)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité Technique et Audience publique (EIES)</li> <li>Ateliers/réunions</li> <li>Assemblées communautaires de partage des résultats des études sociales et environnementales (impacts, effets négatifs et positifs potentiels, mesures d'évitement et d'atténuation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant le démarrage des activités et pendant toute la mise en œuvre du Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables</li> <li>Bénéficiaires infrastructures</li> <li>Autorités locales</li> <li>Entités gouvernementales</li> <li>Communautés riveraines, OSC/ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>Consultants</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre et suivi-évaluation des mesures de sauvegarde (PGES, PAR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions publiques d'information des parties affectées sur les étapes et le calendrier de la mise en œuvre du PAR</li> <li>Affichage/communiqué radio des opportunités d'emploi</li> <li>Affichage des listes des PAP</li> <li>Porte-à-porte pour toucher les femmes et les autres personnes vulnérables</li> <li>Appel téléphonique</li> <li>Brochures, livret, guide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dès approbation des documents de sauvegarde et avant le démarrage des activités</li> <li>Certaines activités seront mises en œuvre de façon continue (sensibilisation, information sur les aspects sanitaires et sécuritaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables</li> <li>Commissions de conciliation</li> <li>Comités de gestion des plaintes</li> <li>Entreprises et bureaux de contrôle</li> <li>Société civile/ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MDIPMI /CEP</li> <li>DEEC/DREEC</li> <li>Commissions de conciliation/Autorités administratives (Gouverneurs/Préfets et Sous-Préfets)</li> </ul>

Stade du Projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/Lieux/Date	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions avec les Comités régionaux de suivi environnemental et social</li> <li>• Visites des sites du Projet</li> <li>• Fiches de suivi du processus d'indemnisation et de libération des emprises</li> <li>• Diffusion de communiqués officiels pour la convocation des PAP aux sessions de conciliation et de remise des chèques</li> <li>• Caravane/campagnes de sensibilisation sur les aspects VBG/VCE et sur la SST</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures de recours (Mécanisme de gestion des plaintes, Plan de réponse VBG/VCE, MGP des travailleurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier élargi de partage et d'information des procédures de recueil et de traitement des plaintes</li> <li>• SMS et Réseaux sociaux</li> <li>• Brochure, livret</li> <li>• Caravane d'information et de sensibilisation</li> <li>• Communiqué radios communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant la phase de préparation/conception du Projet (avant le démarrage des travaux) et pendant toute la mise en œuvre des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables</li> <li>• Bénéficiaires infrastructures</li> <li>• Autorités administratives et locales</li> <li>• Communautés riveraines, OCB/OSC/ONG</li> <li>• Travailleurs des entreprises et bureaux de contrôle recrutés</li> <li>• Fournisseurs de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>

Stade du Projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/Lieux/Date	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport aux groupes de parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers</li> <li>• Réunions formelles</li> <li>• Correspondances/ Résumés de rapports de suivi ou de gestion des commentaires et des plaintes</li> <li>• Système de compte rendu interactif en direction des parties prenantes à travers les médias sociaux et communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant toute la durée de mise en œuvre des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les parties prenantes, particulièrement les personnes, groupes et communautés affectés</li> <li>• Comités de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> </ul>
<i>Mise en service/exploitation des infrastructures et socioéconomiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la mise en œuvre du PAR et du PEPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit de la mise en œuvre du PAR (consultation, enquêtes observation, etc.)</li> <li>• Visites des sites du Projet</li> <li>• Réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A la clôture du Projet (mais si possible à mi-parcours aussi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties prenantes affectées</li> <li>• Parties prenantes intéressées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDIPMI /CEP</li> <li>• Consultants</li> <li>• BAD</li> </ul>

#### **6.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables**

Les principes de l'approche participative seront respectés par tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de ce Projet. Toutes les stratégies et méthodes de divulgation de l'information et de consultation reposeront sur la participation inclusive de l'ensemble des parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables ou défavorisés. D'une façon générale, il est fréquent de constater que les femmes, les jeunes et autres catégories ayant des besoins spécifiques sont sous représentées dans les assemblées et autres réunions où des questions qui les concernent sont discutées. Les raisons de leur absence sont particulièrement liées au mauvais choix des horaires, des formats ou des lieux qui ne prennent pas en compte leur calendrier journalier, leurs situations ou contraintes physiques ou sociales. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet, des dispositions particulières seront prises pour permettre à tous les acteurs de prendre part aux rencontres organisées et à la mise en œuvre des activités envisagées. Au titre de ces dispositions figurent, entre autres :

- Le choix concerté des lieux de réunions/assemblées (ils doivent être proches et accessibles aux personnes vulnérables et respecter les conditions de sûreté/sécurité) ;
- Le choix concerté des horaires des rencontres (des horaires qui conviennent aux femmes et qui ne coïncident pas avec leurs horaires de travail domestique) ;
- Le choix concerté des formats des rencontres (groupes séparés dans toutes les localités pour les femmes, les jeunes filles, les jeunes hommes), pour leur permettre d'exprimer librement et sans jugement, leurs points de vue ;
- L'offre de Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ou le remboursement des frais de transport ;
- Le remboursement des frais d'organisation des rencontres (frais de communication, location de chaises et autres supports nécessaires à la bonne tenue des rencontres, etc.) ;
- L'animation de la session des femmes par une femme.

D'autres dispositions pourraient compléter cette liste non exhaustive durant le cycle de vie du Projet. L'Expert Social ou l'Expert Genre et VBG travaillera avec les parties prenantes concernées, afin d'affiner cette stratégie et de valider les choix de façon concertée et éclairée avec elles.

#### **6.5. Examen des commentaires**

Les documents du Projet seront partagés avec les parties prenantes par le biais des méthodes définies dans les stratégies de diffusion de l'information et de consultation. Le but est de recueillir et d'intégrer leurs avis et suggestions, en vue d'améliorer la gestion sociale et environnementale du Projet. Tous les rapports des études de sauvegarde élaborés seront soumis à la validation technique (par les acteurs institutionnels) et sociale (par les personnes et communautés affectées). Ils seront aussi transmis pour avis de non-objection à la BAD dans le respect des délais contractuels. Au niveau communautaire, des séances publiques de restitution et de validation seront organisées pendant lesquelles les commentaires des parties prenantes ciblées seront recueillis. Au niveau institutionnel, des réunions et ateliers seront tenus, en vue de collecter les commentaires des entités gouvernementales et services techniques impliqués dans la mise en œuvre des activités. L'examen et la prise en charge des commentaires doivent s'étendre au-delà des études environnementales et sociales. Le projet doit mettre en place des canaux à même de recueillir des commentaires généraux qui le concernent.

Le projet doit mettre en place des canaux à même de recueillir des commentaires généraux sur le projet

La Cellule d'Exécution du Projet veillera à ce que ces principes de partage, revue et validation soient appliqués et que les documents finaux intègrent tous les commentaires émis de façon orale (pendant les réunions, ateliers) ou écrite (courrier électronique ou physique) par les parties prenantes. Ce système de communication et de consultation interactif sera maintenu pendant toute la durée d'exécution du Projet.

## 7. Mécanisme de gestion des plaintes Identification et analyse des parties prenantes

### 7.1. Considérations générales sur le MGP

#### 7.1.1. Définition et justification du MGP

Un Mécanisme de Gestion des Plaintes est un ensemble de principes, de structures et de procédures, qui permet de recevoir, de traiter et de répondre et/ou résoudre des réclamations et des griefs, soumis par des personnes ou des institutions ou structures qui considèrent, à tort ou à raison, qu'elles sont lésées dans la mise en œuvre d'un projet de développement. Le MGP est aussi un outil destiné à recevoir et à traiter les suggestions et les demandes d'informations adressées aux projets par leurs différentes parties prenantes et le grand public.

Etant donné son importance, en tant qu'instrument de gestion, le MGP est exigé par la plupart des partenaires techniques et financiers (PTF), notamment les Banques Multilatérales de Développement (BAD, Banque Mondiale, BID, etc.), dans les projets d'investissement qu'elles appuient au profit des pays emprunteurs.

Pour cause, le MGP est une partie intégrante et essentielle de leurs politiques de sauvegardes environnementales et sociales, tout en restant un élément transversal qui contribue à l'amélioration des résultats des projets au même titre que la communication.

Pour ce faire, ces PTF s'attendent à ce que le MGP soit non seulement conforme dans sa structuration et ses procédures aux principes requis (accessibilité, simplicité, confidentialité, objectivité, proportionnalité, etc.), mais surtout qu'il soit opérationnel sur le terrain.

A cet effet, le MGP fera l'objet d'une évaluation lors des missions de supervision des partenaires techniques et financiers, annuellement, à mi-parcours, et en fin de projet.

Par conséquent, ne serait-ce que du point de vue des Accords de financement qui lient les pays emprunteurs aux PTF, les projets de développement, comme celui des Agropoles du Sénégal, sont assujettis au Mécanisme de Gestion des Plaintes.

#### 7.1.2. Avantages du MGP

Le Projet des Agropoles du Sénégal est classé dans la catégorie 1 du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD, c'est-à-dire parmi ceux qui sont susceptibles de générer des impacts négatifs significatifs sur l'environnement et les populations riveraines.

Afin d'éviter, d'atténuer, et/ou de compenser ces effets négatifs, il est prévu un paquet d'instrument de gestion environnementale et sociale (PGES, PAR, fonds de compensation, etc.), dont l'impact et l'efficacité doivent être optimisés à travers la prise en charge des plaintes éventuelles des personnes qui s'estiment malgré leur mise en œuvre, être toujours lésées par le Projet des Agropoles.

De ce fait, les plaintes qui seront transmises à travers le MGP, permettront un retour d'information sur les impacts négatifs résiduels liés à la mise en œuvre du projet. Le MGP est donc un outil de suivi-évaluation, de classification et d'analyse des plaintes, pour apprécier, notamment en fonction de la fréquence de certains types de plaintes, les problèmes structurels découlant de la mise en œuvre du projet et nécessitant, de ce fait, une plus grande attention.

Par ailleurs, le MGP renforce la participation des populations à la mise en œuvre du Projet des Agropoles. Pour cause, il favorise leur implication dans le suivi des activités mais aussi dans la documentation des problèmes et leur transmission aux responsables du Projet des Agropoles. Cette responsabilisation renforce la confiance des populations et de leur adhésion, dès lors qu'elles sont convaincues d'avoir la possibilité de soumettre leurs préoccupations au projet et d'être entendues.

Parce qu'il favorise la prise en compte de toutes les catégories de plaignants et le traitement de toutes les formes de préjudices et d'injustices, le MGP est également un outil de promotion de l'inclusion sociale dans la mise en œuvre du Projet des Agropoles.

### **7.1.3. Objectifs du MGP**

L'objectif global du MGP est d'améliorer la performance opérationnelle et les résultats du Projet des Agropoles. Le MGP vise spécifiquement à :

- prendre en compte toutes les préoccupations des parties prenantes liées au projet ;
- renforcer le dialogue et la participation des populations à la mise en œuvre du projet ;
- éviter une aggravation des problèmes, leur dégénérescence en conflits, ou leur basculement dans des complications préjudiciables à la bonne marche du projet ;
- recueillir et analyser, les besoins et les mécanismes actuels de gestion des plaintes et de réclamations ;
- mettre en place une procédure diligente, cohérente, structurée et crédible de réception et de traitement des inquiétudes ou clarifications et plaintes émanant de la communauté ;
- réaliser une analyse des parties prenantes du projet et déterminer celles qui sont susceptibles d'avoir recours au MGP ;
- recenser les acteurs de la prévention et d'intervention contre la violence basée sur le genre dans les zones d'intervention du projet ;
- répertorier et identifier les services de réponse sûrs et éthiques aux VBG/EAS/HS, les prestataires de services médicaux, psychosociaux et d'aide juridique dans les régions de mise en œuvre du projet. Les services (socio-économiques, etc.), s'ils existent, seront également répertoriés ;
- décrire clairement la manière dont les données relatives à la réclamation EAS/HS seront partagées et stockées en suivant les étapes des procédures de gestion éthique des données ;
- proposer un mécanisme transparent et accessible de gestion des plaintes avec des délais raisonnables (surtout facilement accessible par les parties prenantes notamment les personnes affectées) et conformes à la réglementation nationale en la matière et au Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement ;
- mettre en place des outils pour anticiper les impacts et les conséquences du projet au niveau des communautés rurales, les acteurs et parties prenantes du projet ;
- mettre en place une organisation efficiente de suivi, de gestion des différentes plaintes ;
- définir les rôles, les responsabilités et les recevabilités des acteurs et parties prenantes du dispositif de gestion des plaintes des composantes du projet ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités des acteurs du mécanisme de règlement des plaintes ;
- proposer une stratégie et des indicateurs de suivi, de contrôle, de rapportage et d'évaluation du dispositif de gestion des plaintes et estimer les différents coûts y afférents ainsi que le budget ;
- concevoir et annexer les formulaires d'enregistrement des plaintes.

### **7.1.4. Principes fondamentaux du MGP**

**Tableau 16 : Principes du MGP et mesures d'application**

Principes MGP	Mesures d'application
Participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le MGP avec une forte participation des représentants de tous les groupes et toutes les parties prenantes ;</li> <li>• Intégrer pleinement le MGP dans les activités du projet en particulier les EIES ;</li> <li>• Faire participer les populations ou les groupes d'usagers à chaque étape du processus, depuis la conception jusqu'au suivi évaluation, en passant par la mise en œuvre ;</li> <li>• Consulter spécifiquement les femmes et les filles (en petits groupes séparés et animés par une femme) pour confirmer l'accessibilité et la</li> </ul>
Sécurité/confidentialité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger l'anonymat des plaignants si nécessaire pour assurer leur protection ;</li> <li>• Assurer la confidentialité nécessaire en cas de plaintes de nature sensibles (exemple VBG) ;</li> <li>• Respecter les souhaits, les choix, les droits et la dignité des personnes déposant une plainte, leur intégrité physique et morale, leur vie privée etc., sans discrimination</li> <li>• Limiter le nombre des gens ayant accès aux informations sensibles,</li> <li>• Estimer soigneusement les risques potentiels pour les personnes</li> </ul>
Présentation de toutes les options aux plaignants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divulguer clairement les différents niveaux de gestion des plaintes y compris le recours au Juge du Tribunal Régional du ressort territorial du plaignant, au cas échéant ;</li> </ul>
Mise en contexte et pertinence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Localiser le MGP de façon à ce qu'il soit adapté au contexte local, qu'il soit conforme aux structures de gouvernance locale et qu'il s'inscrive dans le cadre particulier du projet mis en œuvre ;</li> <li>• Concevoir le mécanisme de manière participative en consultant ses usagers potentiels et toutes les autres parties prenantes;</li> </ul>
Accessibilité au mécanisme /Variété de points d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser largement le mécanisme aux groupes cibles, en surmontant les barrières linguistiques, géographiques, intellectuelles, financières, etc. ;</li> <li>• Expliquer clairement les procédures de dépôt de plainte ;</li> <li>• Diversifier les possibilités ou canaux de dépôt de plaintes ;</li> </ul>
Impartialité /objectivité/Neutralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à l'impartialité des personnes qui participent aux enquêtes ;</li> <li>• Assurer qu'aucune personne ayant un intérêt direct dans l'issue de l'enquête ne participe au traitement de la plainte concernée</li> </ul>
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer clairement les parties prenantes de la marche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait ;</li> <li>• Communiquer l'objet et la fonction du mécanisme en toute transparence. On peut à cet effet utiliser les médias pour passer l'information au plus grand nombre ;</li> </ul>

Principes MGP	Mesures d'application
Prévisibilité/Rapidité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réagir promptement à tous les plaintes ;</li> <li>• Présenter un processus de traitement clair, avec des délais pour chaque étape ;</li> </ul>
Simplicité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la compréhension du processus de traitement des plaintes à toutes les parties prenantes</li> </ul>
Rétroactivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retourner les informations aux parties prenantes sur les activités les concernant</li> </ul>
Approche centrée sur les survivantes et survivants de VBG/EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute action de réponse et de prévention concernant les cas de VBG nécessitera un équilibre entre le respect de la légalité du processus et les exigences d'une approche centrée sur la victime dans laquelle les choix, les besoins, la sécurité et le bien-être de la victime restent au centre pour toutes les questions et les procédures ;</li> <li>• À ce titre, toutes les mesures prises devraient être guidées par le respect des choix, des besoins, des droits et de la dignité de la victime, qui doivent être favorisés dans le processus de gestion de la plainte.</li> </ul>
Approche centrée sur le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Considérations concernant les enfants : tous les principes directeurs énumérés ci-dessus s'appliquent aux enfants, y compris le droit de participer aux décisions qui les concernent.</li> <li>• Si une décision est prise au nom d'un enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide principal, et le tuteur légal de l'enfant doit être associé à cette décision chaque fois que c'est possible sans exposer un enfant à des risques supplémentaires.</li> </ul>

#### 7.1.5. Typologies des plaintes potentielles du MGP

Les plaintes peuvent être de différents types et provenir de différentes sources.

**Tableau 17 : types et motifs de plaintes**

Types de plaintes	Motifs des plaintes
<b>Plaintes « PAP »</b> en lien avec les indemnisations/compensations, la réinstallation, le rétablissement des moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreurs ou omissions dans l'identification des PAP et l'évaluation des biens.</li> <li>• Désaccords sur les limites des parcelles, la propriété d'un bien, l'évaluation d'une parcelle.</li> <li>• Désaccords sur les mesures de réinstallation (montants de la compensation, type de compensation, etc.).</li> <li>• Dissensions familiales sur le partage des ressources de compensation au sein d'une famille impactée.</li> <li>• Successions, divorces, et autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété ou sur les parts d'un bien donné.</li> <li>• Désaccords sur les mesures de réinstallation (emplacement du site de réinstallation ; caractéristiques de la parcelle de réinstallation, etc.).</li> </ul>
<b>Plaintes des populations</b> en lien avec des préjudices et désagréments causés par l'exécution des travaux du projet et	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restrictions d'accès aux habitations et aux lieux des activités économiques.</li> <li>• Perturbation de la circulation.</li> </ul>

Types de plaintes	Motifs des plaintes
la présence des travailleurs étrangers dans la zone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation des routes et pistes affectant le déplacement des populations.</li> <li>• Perturbation des activités socio-économiques.</li> <li>• Pollutions et nuisances de toutes sortes : altération de la qualité par la production de la poussière, production de bruits, altération de la qualité des eaux de surface et/ou souterraines, pollution de l'environnement et du cadre de vie par les déchets de chantier.</li> <li>• Augmentation des risques d'accidents du fait de la circulation des engins de chantier et impliquant des hommes ou des animaux.</li> <li>• Violences Basées sur le Genre (VBG) ou Violences Contre les Enfants (VCE) subies par les populations riveraines des chantiers du projet.</li> <li>• Prolifération des MST/VIH et autres pathologies épidémiologiques.</li> <li>• Conflits autour des sites d'emprunt.</li> <li>• Violations des us et coutumes des zones d'intervention du Projet y compris des profanations des sites sacrés.</li> <li>• Conflits entre travailleurs du Projet et populations riveraines pour diverses raisons.</li> </ul>
<b>Plaintes des populations</b> en lien avec des discriminations dans l'accès aux avantages du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attentes fortes et insatisfaites des populations vis-à-vis du projet, par exemple le recrutement des jeunes des villages de la zone du projet.</li> <li>• Non prise en compte de la dimension genre et ou des droits des personnes vulnérables : exclusion des femmes, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap ou avec VIH/SIDA des activités du projet par stigmatisation ;</li> <li>• Sentiment de marginalisation (individu ou groupe) quant aux bénéficiaires cibles des actions de développement socio-économique.</li> <li>• Discrimination dans le ciblage et le choix des bénéficiaires des avantages du projet (Communes, Villages, Organisations des Producteurs, ménages, producteurs, etc.).</li> </ul>
<b>Plaintes des travailleurs</b> en lien avec le non-respect de leurs conditions de travail et droits garantis par la législation du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect de la législation du travail sur la rémunération et les retenues sur salaires, les congés, les horaires de travail, etc.</li> <li>• Non-respect des normes de santé et de sécurité au travail exposant les travailleurs à des risques professionnels (risques d'accidents sur le chantier, risques sanitaires liés à la manipulation et l'exposition aux déchets et substances dangereuses).</li> <li>• Non-paiement des salaires des employés quel que soit le type d'engagement (formel, informel ou tacite).</li> <li>• Harcèlement sexuel dans le cadre et le lieu de travail.</li> </ul>
	<b>Plaintes liées aux VBG</b>

Types de plaintes	Motifs des plaintes
Plaintes sensibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas d'exploitations et d'abus sexuels, de harcèlements sexuels</li> <li>• Embauche de mineur-e-s sur les chantiers</li> <li>• Détournements de mineurs.</li> <li>• Cas de traite des personnes.</li> <li>•</li> </ul>
	<b>Plaintes liées aux déviations fiduciaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corruption</li> <li>• Fraude</li> <li>• Concussion</li> <li>• Conflits d'intérêt</li> <li>• Vols, détournements</li> </ul>

## 7.2. DESCRIPTION DU MGP AU NIVEAU LOCAL

Le Projet des Agropoles du Sénégal a l'obligation d'appuyer la mise en place d'un MGP dans ses zones d'intervention, par le biais de structures et de procédures accessibles aux parties prenantes locales.

### 7.2.1. Structures locales du MGP

Les instances de dépôt, de traitement des plaintes et de recours sont : (i) le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP), (ii) le Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP) ; (iii) la Coordination Régionale ; et (iii) la Justice. Chaque comité de gestion des plaintes est indépendant et le plaignant est libre de déposer sa plainte au niveau du comité de son choix. Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement de sa plainte par un comité, il peut recourir à la Coordination Régionale du Projet.

#### Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)

Le Comité Local de Médiation comprend :

- Le Chef de village, Président du Comité local ;
- Un notable du village;
- La Représentante des femmes du village;
- Le Représentant des jeunes du village ;
- Le Représentant des PAP du village ;
- Le Représentant de l'Organisation des Producteurs Partenaire (OPP), Secrétaire du Comité.

En cas d'égalité de vote pour une prise de décision, la voix du Président du comité serait prépondérante.

Si le Projet Agropole Centre empiète sur plusieurs villages, leurs Chefs de villages seront invités à participer au Comité Local de Médiation.

*Tableau 18 : rôles de membres du Comité Local de Gestion des Plaintes*

Composition	Statut	Rôle
Le Chef de village	Président du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réceptionner les plaintes ;</li> <li>• Transmettre les plaintes au Secrétaire du comité pour enregistrement ;</li> <li>• Convoquer les membres comité ;</li> <li>• Présider les réunions du comité et signer les rapports ;</li> </ul>

Composition	Statut	Rôle
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de la conformité du fonctionnement du comité au mode opératoire et aux principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de règlement des plaintes;</li> <li>• Informer les plaignants du niveau d'exécution des décisions de règlement des plaintes ;</li> <li>• Assurer la gestion financière des ressources mises à la disposition du comité ;</li> <li>• Superviser le travail du secrétaire du comité ;</li> <li>• Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG et aux déviations fiduciaires vers la Coordination Régionale du Projet</li> </ul>
Un notable du village	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller à la prise en compte des réalités socioculturelles locales dans le traitement des plaintes.</li> </ul>
La Représentante des femmes du village	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des femmes et des jeunes filles ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• S'assurer de la compréhension par les femmes et les filles des localités riveraines, des procédures concernant les plaintes liées aux VBG</li> </ul>
Le Représentant des jeunes du village	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des jeunes ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> </ul>

Composition	Statut	Rôle
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des jeunes</li> </ul>
Le Représentant des PAP du village	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des PAP ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des PAP, notamment celles liées à leur réinstallation</li> </ul>
Le Représentant de l'Organisation des Producteurs Partenaire (OPP)	Secrétaire du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réceptionner les plaintes ;</li> <li>• Enregistrer les plaintes ;</li> <li>• Transmettre les fiches de plaintes au Président du comité ;</li> <li>• Transmettre les convocations aux membres du comité ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des producteurs ;</li> <li>• Rédiger les rapports du comité ;</li> <li>• Assurer la communication du comité</li> <li>• Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG et aux déviations fiduciaires vers la Coordination Régionale du Projet</li> </ul>

### **Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP)**

Le Comité Communal comprend :

- Le Maire de la Commune ou son adjoint, Président du Comité Communal ;
- Le Représentant des chefs religieux et coutumiers ;
- La Représentante des femmes de la Commune (GPF) ;
- Le Représentant du Conseil communal de la jeunesse ;
- Le Représentant de l'OPP intervenant dans la zone ;
- L'Agent désigné par la Mairie pour l'enregistrement des plaintes, Secrétaire du Comité.

En cas d'égalité de vote pour une prise de décision, la voix du Président du comité serait prépondérante.

**Tableau 19 : rôles des membres du Comité Communal de Gestion des Plaintes**

Composition	Statut	Rôle
Le Maire de la Commune ou son Adjoint	Président du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réceptionner les plaintes ;</li> <li>• Transmettre les plaintes au Secrétaire du comité pour enregistrement ;</li> <li>• Convoquer les membres comité ;</li> <li>• Présider les réunions du comité et signer les rapports ;</li> <li>• S'assurer de la conformité du fonctionnement du comité au mode opératoire et aux principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de règlement des plaintes;</li> <li>• Informer les plaignants du niveau d'exécution des décisions de règlement des plaintes ;</li> <li>• Assurer la gestion financière des ressources mises à la disposition du comité ;</li> <li>• Superviser le travail du secrétaire du comité ;</li> <li>• Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG et aux déviances fiduciaires vers la Coordination Régionale du Projet</li> </ul>
Le Représentant des chefs religieux et coutumiers	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller à la prise en compte des réalités socioculturelles locales dans le traitement des plaintes.</li> </ul>
La Représentante des femmes de la Commune (GPF)	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des femmes et des jeunes filles ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> </ul>

Composition	Statut	Rôle
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de la compréhension par les femmes et les filles des localités riveraines, des procédures concernant les plaintes liées aux VBG</li> </ul>
Le Représentant du Conseil communal de la jeunesse	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des jeunes ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des jeunes</li> </ul>
L'Agent désigné par la Mairie pour enregistrement des plaintes	Secrétaire du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réceptionner les plaintes ;</li> <li>• Enregistrer les plaintes ;</li> <li>• Transmettre les fiches de plaintes au Président du comité ;</li> <li>• Transmettre les convocations aux membres du comité ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des producteurs ;</li> <li>• Rédiger les rapports du comité ;</li> <li>• Assurer la communication du comité ;</li> <li>• Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG et aux déviations fiduciaires vers la Coordination Régionale du Projet</li> </ul>
Le Représentant de l'Organisation des Producteurs Partenaire (OPP) intervenant dans la zone	Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la vulgarisation du MGP auprès des producteurs ;</li> <li>• Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ;</li> <li>• Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des producteurs</li> </ul>

### **Coordination Régionale**

La Coordination Régionale du Projet traite les plaintes sensibles (plaignantes liées aux actes de violences basées sur le genre, à la corruption, aux vols, aux détournements, etc.) enregistrées et transmises par les comités (CLGP et CCGP). Elle réceptionne et traite également les recours des plaignants qui ne sont pas satisfaits du traitement de leurs plaintes par les comités (CLGP et CCGP).

### **Préfet du Département**

Le Préfet du Département est saisi et impliqué par le Coordonnateur Régional du Projet dans le traitement et la résolution des plaintes sensibles (plaignantes liées aux actes de violences basées sur le genre, à la corruption, aux vols, aux détournements, etc.). Le Préfet peut aussi être impliqué dans le traitement de tous types de plaintes suivant leur nature, leur ampleur et leur gravité.

### **Justice**

Le plaignant est libre de recourir au système judiciaire (tribunal départemental et tribunal régional) pour le traitement de sa plainte, notamment s'il n'a pas obtenu satisfaction au niveau des comités de gestion des plaintes mis en place dans le cadre du projet. Mais les plaignants potentiels seront informés par les présidents des comités, du fait que les procédures judiciaires sont souvent coûteuses, longues, et sans garantie de succès.

Les Comités seront mis en place par arrêtés (préfectoraux ou municipaux).

#### ***7.2.2. Mode opératoire du MGP***

Les procédures locales de saisine, d'enregistrement, et de traitement des plaintes, se présentent comme suit pour tous les comités de gestion des plaintes (CLGP et CCGP).

##### ***7.2.2.1. Dépôt des plaintes et accusé de réception***

Pour déposer sa plainte, le plaignant s'adressera aux présidents ou aux secrétaires des comités, en se déplaçant ou à travers d'autres canaux (appel téléphonique, sms, ou WhatsApp (appel, vocal, écrit)).

Les informations concernant les contacts des présidents et des secrétaires des Comités de gestion des plaintes (nom et prénom, fonction, numéro téléphone, adresse domicile, etc.) seront communiquées aux plaignants potentiels pendant la phase d'information et de vulgarisation du MGP. Toutes les plaintes reçues par les présidents des comités seront partagées avec les secrétaires et vice-versa, pour faire le point sur le nombre de plaintes réceptionnées.

Si la plainte reçue par courrier, sms, email, ou via les réseaux sociaux (WhatsApp) nécessite des compléments d'informations, le plaignant est joint pour avoir les éléments de clarification souhaités.

En tous les cas, dès réception de la plainte, le président ou le secrétaire du comité ayant réceptionné la plainte, adressera un retour au plaignant sous forme d'accusé de réception dans un délai de 02 jours. Si la réception de la plainte est faite par voie électronique, l'accusé de réception est systématiquement accompagné d'un message électronique (sms ou message WhatsApp) pour assurer la traçabilité.

##### ***7.2.2.2. Enregistrement des plaintes***

Les plaintes transmises aux différents comités seront dûment enregistrées dans un registre des plaintes qui sera mis à la disposition du comité. Le secrétaire de chaque comité est chargé d'enregistrer la plainte séance tenante (en cas de déplacement du plaignant) et dans un délai de deux (02) jours suivant la réception de la plainte. Il enregistrera la plainte avec un code de confidentialité (P01, P02, P03, etc.) qui sera utilisé pour protéger l'identité du plaignant. L'existence de ce registre sera largement diffusée auprès des populations de la zone. Une fois la plainte enregistrée, le secrétaire du comité communiquera au plaignant son code de confidentialité. L'enregistrement des plaintes portant sur des cas de VBG et l'accès aux informations y afférents, seront limités au Coordonnateur Régional et à la Spécialiste Genre du Projet.

##### ***7.2.2.3. Traitement des plaintes et investigations***

Dans un délai de deux (02) jours suivant l'enregistrement de la plainte, le Secrétaire transmettra la fiche de plainte au président du comité. Le président du comité se chargera ensuite de convoquer les membres

du comité dans un délai de trois (03) jours suivant la réception de la fiche de plainte du secrétaire du comité. Le comité a globalement un délai de 15 jours à compter de la date d'enregistrement, pour traiter la plainte, c'est-à-dire 02 jours pour la transmission de la fiche de plainte renseignée au président, 03 jours pour la convocation des membres du comité et la tenue de la réunion et 10 jours pour la procédure de traitement.

**Tableau 20 : délais de traitement des plaintes après enregistrement au niveau local**

<b>Activité</b>	<b>Délai</b>
Transmission de la fiche de plainte au Président du comité	2 jours après enregistrement de la plainte
Convocation des membres du comité	3 jours après réception de la fiche de plainte
Procédure de traitement de la plainte	10 jours après la tenue de la première réunion
<b>Total</b>	<b>15 jours</b>

Le comité statuera d'abord sur la pertinence, la recevabilité et le bien-fondé de la plainte. L'évaluation de la recevabilité et de l'admissibilité d'une plainte se fera sur la base des critères ci-dessous :

- les griefs et les préjudices motivant la plainte ont un rapport direct avec le projet et ses activités annexes ;
- la personne est habilitée à porter plainte parce qu'elle peut être considérée comme un plaignant ou un individu dûment mandaté par un plaignant.

Si la plainte n'est pas admissible, elle est classée avec un rapport motivé et la non-recevabilité doit être notifiée au plaignant avec mention des raisons qui la motivent. Pour ce faire, le comité utilisera le même canal emprunté par le plaignant pour déposer sa plainte en l'accompagnant systématiquement d'un appel téléphonique d'explication.

Si la plainte est jugée recevable, le comité procédera au traitement. Dans la procédure de traitement d'une plainte, le comité pourra, s'il l'estime nécessaire, entendre par téléphone le plaignant ou les personnes concernées par le traitement de la plainte, dans le but d'avoir les éclairages ou les informations complémentaires dont il a besoin. Le comité saisi ou les personnes désignées par lui, pourront également se déplacer in situ pour faire les enquêtes, les vérifications, et les investigations indispensables à la résolution d'une plainte.

#### **7.2.2.4. Négociation, solution et communication du résultat**

A l'issue de sa procédure de traitement, et après concertation avec les parties concernées, le président du comité saisi soumettra au plaignant ses conclusions ou sa proposition de solution pour une réparation adéquate et juste du préjudice subi dans un délai maximum de 30 jours suivant l'accord du plaignant. Si le plaignant adhère à la solution proposée, le secrétaire du comité dressera le rapport de règlement signé par le président et les membres du comité. Si le plaignant n'adhère pas à la solution proposée, le secrétaire du comité établira le rapport de carence signé par le président et les membres du comité et lui suggèrera de saisir le comité au niveau supérieur.

#### **7.2.2.5. Mise en œuvre du résultat/solution ou réexamen en cas de mécontentement**

Pour la mise en œuvre de la solution proposée et qui porte l'adhésion du plaignant, le président du comité transmettra par voie électronique, le rapport de règlement de la plainte et les documents annexes (fiche de plainte) au Coordonnateur Régional du projet, pour appuyer son exécution par les structures ou les personnes habilitées. Le président du comité fera ensuite le suivi de la mise en œuvre de la solution retenue, afin de rendre compte hebdomadairement au plaignant des avancées enregistrées par téléphone ou par affichage en utilisant son code de confidentialité, jusqu'à ce qu'il obtienne totalement réparation.

### 7.2.2.6. Clôture du dossier de plainte et archivage

Le comité, par l'intermédiaire de son Secrétaire, procédera à l'archivage physique et numérique de la documentation relative aux plaintes sur toutes les étapes de la procédure, depuis la réception de la plainte jusqu'à la réparation du préjudice établi.

### 7.2.3. Prise en charge des cas de plaintes sensibles

Les plaintes sensibles sont des plaintes liées à des **cas présumés de VBG** et des **cas présumés de déviations fiduciaires** et qui, en raison de leur sensibilité, doivent être pris en charge de manière **confidentielle et éthique**.

#### ➤ Définition d'une plainte pour VBG

Dans le contexte du Projet des Agropoles, les plaintes relatives aux VBG désignent celles adressées à la suite d'actes de violences sexuelles supposés perpétrés sur les sites d'intervention (viols, agressions sexuelles, harcèlements sexuels, détournements de mineurs, pédophilie, exploitations et abus sexuels), notamment à l'encontre de femmes et d'enfants (filles ou garçons mineurs), par des personnes agissant directement ou indirectement, au nom et/ou pour le compte du projet (entrepreneurs, fournisseurs, employés des chantiers, agents du projet, etc.).

La violence sexuelle renvoie à toute forme de contact sexuel non consensuel, même s'il ne se traduit pas par la pénétration. Par exemple, la tentative de viol, ainsi que les baisers non voulus, les caresses, ou l'attouchement des organes génitaux et des fesses. Il existe différents types de violences sexuelles dont les principaux sont :

Le viol : désigne une pénétration non consensuelle (si légère soit-elle) du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis, une autre partie du corps, ou un objet quelconque.

Le harcèlement sexuel : désigne des avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel n'est pas toujours explicite ou évident. Il peut inclure des actes implicites et subtils, mais implique toujours une dynamique de pouvoir et de genre dans laquelle une personne ayant du pouvoir utilise sa position pour harceler une autre en fonction de son genre. Un comportement sexuel est indésirable lorsque la personne qui y est soumise le juge indésirable (par exemple : regarder quelqu'un de haut en bas ; embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles ; frôler quelqu'un pour extorquer du plaisir ; siffler et faire des appels dans l'intention de draguer, donner des cadeaux personnels pour séduire, etc.) ;

Les faveurs sexuelles : sont une forme de harcèlement sexuel consistant notamment à faire des promesses de traitement favorable (par exemple une promotion) ou des menaces de traitement défavorable (par exemple une perte de l'emploi) en fonction d'actes sexuels, ou d'autres formes de comportements humiliants, dégradants ou qui relèvent de l'exploitation ;

Les sollicitations malintentionnées des enfants : sont des comportements qui permettent à un agresseur de gagner la confiance d'un enfant à but sexuel. C'est ainsi qu'un délinquant peut établir une relation de confiance avec un enfant, puis chercher à sexualiser cette relation (par exemple, en encourageant des sentiments romantiques ou en exposant l'enfant à des concepts sexuels à travers la pornographie, l'envoi de messages électroniques à contenu indécent à un destinataire que l'expéditeur croit être mineur, avec l'intention d'inciter le destinataire à se livrer ou à se soumettre à une activité sexuelle.

#### ➤ Définition d'une plainte pour déviations fiduciaires

Dans le contexte du Projet des Agropoles, les plaintes relatives aux déviations fiduciaires désignent, celles adressées à la suite d'actes supposés de corruption, de fraude, de concussion, de conflits d'intérêt, de vols

ou de détournements, portant sur les ressources ou les biens du Projet, commis dans le cadre de la réalisation des activités ou des structures mises en place pour assurer sa mise en œuvre.

### **7.2.3.1. Dépôt et enregistrement des plaintes sensibles**

Étant donné leur nature particulièrement sensible et les risques qu'elles peuvent faire encourir au projet, l'accès aux informations relatives aux plaintes sensibles sera limité à la Coordination Régionale du Projet.

Tous les plaignants porteurs de plaintes sensibles, signalées aux comités de gestion des plaintes et liées à des **cas présumés de VBG** (viols, agressions sexuelles, harcèlements sexuels, détournements de mineurs, pédophilie, exploitations et abus sexuels) et des cas présumés **de déviations fiduciaires** (corruption, fraude, concussion, conflits d'intérêt, vols, détournements), seront renvoyés à la Coordination Régionale du Projet (le Coordonnateur Régional et la Spécialiste Genre).

Pour déposer une plainte sensible, le/la plaignant(e) s'adressera au Coordonnateur Régional ou à la Spécialiste Genre, en se déplaçant ou au travers d'autres canaux (appel téléphonique, sms, ou WhatsApp (appel, vocal, écrit)). La saisine peut également se faire par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, ONG spécialisée en VBG, association de défense des droits humains, etc.).

Les informations concernant les contacts du Coordonnateur Régional et de la Spécialiste Genre (nom et prénom, fonction, numéro téléphone, adresse siège, etc.) seront communiquées aux plaignants potentiels par les présidents et secrétaires de comités de gestion des plaintes.

Sur instruction du Coordonnateur Régional du Projet, la Spécialiste Genre enregistre la plainte et lui transmet la fiche de plainte renseignée.

### **7.2.3.2. Traitement des plaintes sensibles**

Le Coordonnateur Régional du Projet vérifie le bien-fondé de la plainte. Si la plainte est fondée, le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours aux autorités territoriales (Exemple le préfet du département), à la police ou à la justice.

Pour les cas avérés de VBG, en plus des recours susnommés, la Spécialiste Genre du Projet mettra en relation le survivant de VBG avec une structure spécialisée dans les questions de VBG (ONG, Associations, etc.) qui offre des services et des prestations aux victimes.

Le traitement d'une plainte de VBG impliquera la mise en rapport du survivant de VBG avec les services d'assistance (services de prise en charge médicale, psychosociale, sécuritaire, d'hébergement d'urgence, etc.) et l'appui, s'il le souhaite, dans le traitement judiciaire de la plainte (rédaction et dépôt d'une plainte à la Police).

Pour ces cas des plaintes de VBG, seule la structure spécialisée aura accès aux informations confidentielles et identifiables concernant le plaignant/la plaignante. Le Spécialiste en Sauvegardes Sociales et la Spécialiste Genre du Projet et les autres membres de la CEP concernés, seront régulièrement informés, afin de recueillir leurs avis et suggestions. Seules les informations non identifiables seront partagées avec la CEP et la Banque africaine de Développement (BAD) comme le lien de l'auteur présumé avec le projet, l'âge et le sexe du/de la survivant(e).

Les rapports mensuels de la Coordination Régionale sur la gestion des plaintes sensibles détailleront les cas d'incidents de VBG et de déviations fiduciaires de manière conformes aux meilleures pratiques de confidentialité et d'éthique en matière de collecte et de communication des informations connexes.

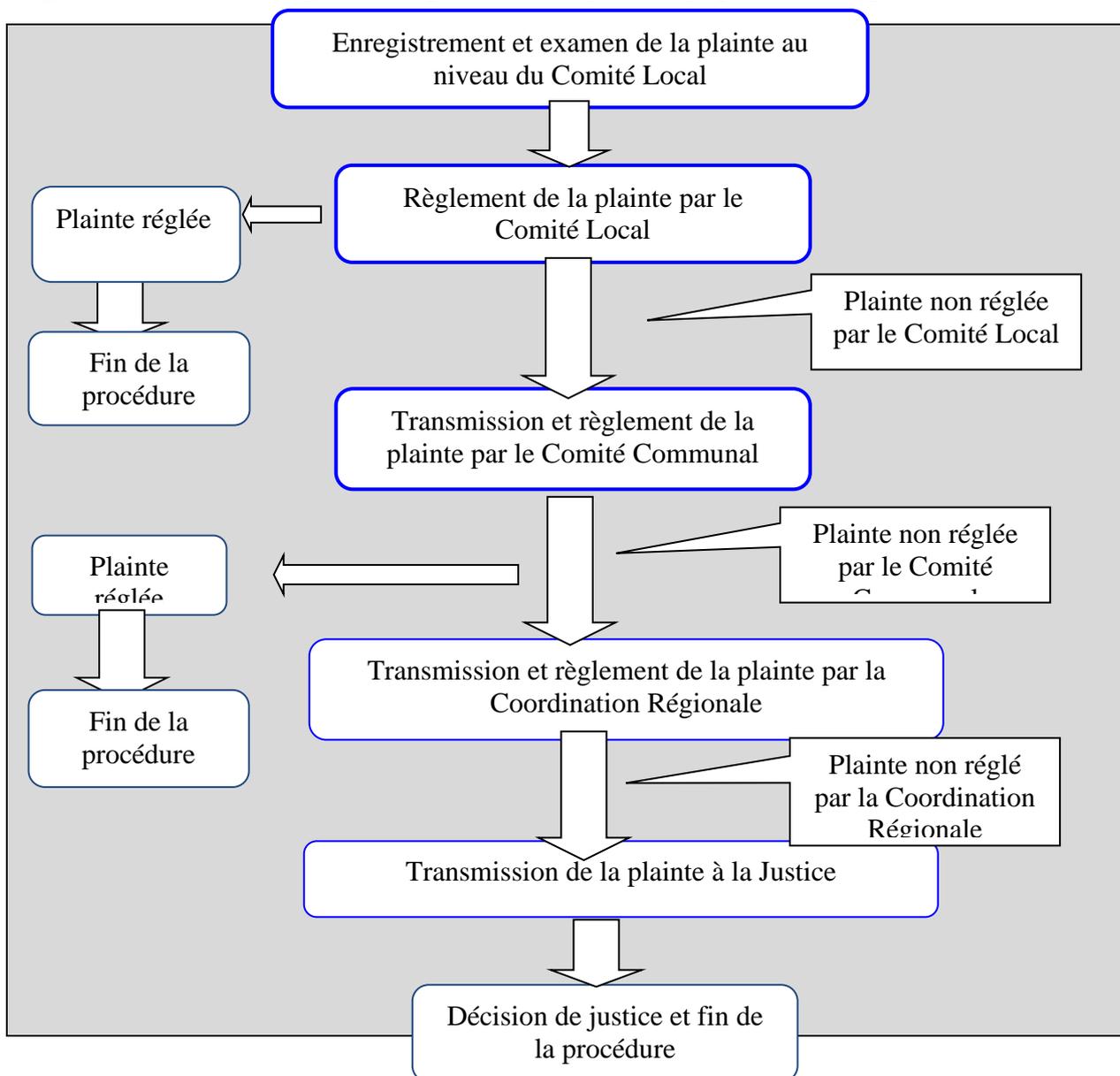
**Tableau 21 : délais de traitement des plaintes sensibles**

<b>Activité</b>	<b>Délai</b>
Enregistrement de la plainte	3 jours après le dépôt de la plainte

Transmission de la fiche de plainte au Coordonnateur régional du Projet	2 jours après enregistrement de la plainte
Procédure de traitement de la plainte	10 jours après réception de la fiche de plainte
<b>Total</b>	<b>15 jours</b>

Les plaintes sensibles seront conservées/sauvegardées par la Coordination Régionale via un système d'archivage dans un espace verrouillé pour garantir la confidentialité.

**Figure 11 : mécanisme de gestion des plaintes du Projet des Agropoles du Sénégal**



#### 7.2.4. *Plaintes des travailleurs des chantiers du Projet*

Les entreprises contractantes, engagées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet des Agropoles du Sénégal (y compris les sous-traitants), ont des obligations contractuelles, en termes de respect des droits garantis aux personnes qui travaillent ou occupent un emploi dans les chantiers, notamment en ce qui concerne les normes de Santé et de Sécurité au Travail (SST). Le respect de ces droits et normes est un Droit de l'Homme fondamental qui devrait être garanti à chaque travailleur des chantiers du Projet des Agropoles.

Pour ce faire, ces travailleurs vont avoir accès au MGP, pour dénoncer les manquements constatés, concernant le non-respect de leurs droits et de leurs conditions de travail. Afin d'éviter des représailles de la part de l'employeur, les travailleurs des chantiers du projet seront invités à soumettre de façon confidentielle leurs plaintes au Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) ou au Comité Communal (CCGP) et éventuellement à la Coordination Régionale du Projet pour les plaintes sensibles et les recours.

Le comité concerné fera les vérifications et investigations nécessaires sur le chantier en relation avec le Bureau de contrôle des travaux, en préservant l'identité du travailleur-plaignant. Au besoin, le comité saisira le Coordonnateur Régional du Projet en vue du traitement et de la résolution de ces types de plaintes.

#### 7.3. **Formation information et vulgarisation du MGP**

Afin de s'assurer de sa compréhension par l'ensemble des acteurs locaux et de son fonctionnement optimal dans le respect des principes édictés, le MGP sera restitué par le Spécialiste en Sauvegardes Sociales de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP), dans les communes et les villages concernés. Dans la foulée, les différents comités de gestion des plaintes seront installés.

Par ailleurs, les populations des communes et des villages accueillant le MGP, seront informées de façon circonstanciée du MGP, par le biais d'une campagne de communication locale. Cette communication utilisera des canaux localement appropriés et véhiculera des messages facilement compréhensibles dans les langues locales. Les principaux canaux d'information et de vulgarisation seront :

- les radios communautaires (annonces et émissions sur le MGP) ;
- les affichages à la Mairie et sur les places publiques des villages ;
- les réunions publiques d'information et de sensibilisation ;
- les réseaux sociaux (groupes WhatsApp, pages Facebook) ;
- le porte-à-porte ;
- l'impression et la ventilation de brochures/prospectus sur le MGP.

Cette campagne mettra particulièrement l'accent sur les fondements du MGP, les procédures de dépôt des plaintes, et la confidentialité de la démarche.

#### 7.4. **Budget de fonctionnement des comités de gestion des plaintes**

**Tableau 22 : Budget de fonctionnement des Comités de Gestion des Plaintes**

<b>Rubriques de fonctionnement</b>	<b>Budget</b>
Information et vulgarisation du MGP dans la zone d'influence du comité de gestion des plaintes	500 000
Frais de communication du Secrétaire et le Président du comité de gestion des plaintes	1 000 000
Frais d'édition des fiches de plaintes et des rapports pour du comité de gestion des plaintes	1 000 000
Frais de déplacement et d'investigation in situ du comité de gestion des plaintes	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 500 000</b>

Pour chaque comité (CLGP ou CCGP) mis en place, le budget de fonctionnement s'élève à 3 500 000 F CFA pour la durée du Projet. Ce budget indicatif peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des réalités de la mise en œuvre opérationnelle du MGP. Des équipements nécessaires et variables suivant les réalités locales, seront également mis à la disposition des comités (téléphones, ordinateurs, imprimantes, scanners).

#### **7.5. Suivi-évaluation du MGP**

Le suivi-évaluation globale du MGP relève de la responsabilité de la CEP. A cet effet, La CEP mettra en place une petite « Base de Données EXCEL » pour le suivi des plaintes. De ce fait, elle classifiera les plaintes par type, pour avoir les statistiques nécessaires à l'analyse des problèmes récurrentes dans la mise en œuvre du projet.

Sur la base des informations et données transmises par les comités de gestion des plaintes et la Coordination Régionale, la CEP élaborera mensuellement un rapport sur les résultats et le fonctionnement du MGP, qui intégrera le rapport du Projet sur les sauvegardes environnementales et sociales. Ce rapport mettra en exergue et renseignera les indicateurs qui suivent.

- Nombre de plaintes reçues
- Nombre de plaintes reçues par courrier/téléphone/Email/Sms/WhatsApp/personne
- Nombre de plaintes reçues par type (selon la classification des types de plaintes)
- Nombre de plaintes enregistrées
- Nombre de plaintes traitées
- Nombre de plaintes résolues au niveau du comité
- Nombre de plaintes résolues avec recours du/de la plaignant(e)
- Nombre de plaintes résolues avec un rapport de règlement rédigé
- Nombre de plaintes transmises au Projet.

Ces indicateurs seront ventilés selon le comité et le sexe.

Le rapport informera également des performances enregistrées et des dysfonctionnements notés. Il intégrera, le cas échéant, des mesures correctives à mettre en œuvre pour améliorer le dispositif et le fonctionnement du MGP dans les localités et au sein des instances de gestion des plaintes concernées.

## **8. Mise en œuvre du Plan d'Engagement des Parties Prenantes**

### **8.1. Stratégie de mise en œuvre du PEPP**

Le Projet désignera un Spécialiste en Sauvegarde Sociale pour la mise en œuvre du PEPP (chargé de l'engagement des parties prenantes et des relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, les médias, y compris la presse locale, etc.)

Ce spécialiste devra avoir une solide expérience en communication sociale, mobilisation et engagement de parties prenantes, processus de consultation et approche participative.

Il pourra être assisté par une structure facilitatrice et les autres spécialistes de l'équipe du Projet.

Pour la mise en œuvre du PEPP et l'opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes, la gestion des feedbacks, les mesures ou actions suivantes seront mis en place :

- La mise en place d'une plateforme d'information et d'échange sur le Projet qui sera alimentée et mise à jour de façon régulière. Cette plateforme contiendra les informations suivantes : articles, communiqués, manifestations d'intérêt, annonces, rapports finaux et documents réalisés sur le Projet ;
- La création d'adresses email et postales et d'un numéro de téléphone, dédiés à la gestion des griefs ;
- La désignation ou le recrutement d'un responsable en charge du système de gestion de l'information comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs.

Concernant la formation, il s'agira d'organiser, dans les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou, des ateliers de formation regroupant les diverses structures techniques impliquées dans la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale (PAR, PGES, etc.). La formation sera animée par des personnes ressources appropriées.

S'agissant de la sensibilisation, des campagnes seront menées dans les communes, quartiers et villages affectés sur les questions foncières, l'acquisition des terres, la gestion des conflits, la sécurité et la santé des populations riveraines des chantiers, les violences et abus sexuels, les maladies sexuellement transmissibles, etc.

Les ressources nécessaires à l'organisation des réunions, audiences publiques, ateliers d'information et de partage, sessions de renforcement de capacités et autres activités d'engagement des parties prenantes, sont prévues dans le budget du PEPP.

### **8.2. Gestion, ressources humaines et responsabilité de la mise en œuvre du PEPP**

Les activités inscrites dans le cadre de l'engagement des parties prenantes seront mises en œuvre et suivies par la CEP, notamment le personnel qui sera désigné. Ce personnel aura comme mission :

- La mise en œuvre et la coordination des activités d'engagement des PP ;
- La supervision des activités du personnel d'appui en charge de l'engagement des PP ;
- Le suivi de la gestion des plaintes et des feedbacks, de l'accès et de la diffusion de l'information sur les activités du Projet. Il veillera à maintenir des relations permanentes et de confiance avec les parties prenantes.

Pour la mise en œuvre du PEPP, le Projet aura besoin du Personnel dédié suivant :

- Un Spécialiste Développement Social et Genre avec une solide expérience en conception, mise en place et suivi de mécanisme de gestion de griefs, y compris la mise en place du plan de prévention, d'atténuation des risques et de prise en charge des violences, abus sexuel, et violences contre les enfants ;
- Deux experts en sauvegarde environnementale, avec expertise en gestion des aspects de sécurité, hygiène, et santé (HSE) ;
- Un expert en communication sociale qui peut être accompagné par des agents externes recrutés à mi-temps ;

La mise en place d'un pôle engagement des PP au sein de la CEP est fortement recommandée pour la mise en œuvre correcte du PEPP.

### ***Les services techniques de l'état***

Ce sont des parties prenantes clés dans la mise en œuvre du Projet. Ils ont la responsabilité, dans le cadre de leurs missions régaliennes, d'accompagner la mise en œuvre des projets de développement. Certains cadres de collaboration sont déjà mis en place, tels que les Commissions Départementales de Recensement et d'Evaluation des Impenses, le Comité régional de Suivi Environnemental et Social, le Comité Technique National, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC et DREEC), etc. Le renforcement de leurs capacités est important pour leur permettre d'avoir une compréhension et une démarche harmonisées des exigences et directives de la BAD, mais aussi une bonne connaissance de leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du PEPP et le suivi des mesures de gestion environnementale et sociale du Projet.

### ***Les collectivités territoriales et les communautés bénéficiaires***

Les collectivités territoriales de la ZIP (les 9 Conseils Départementaux et les 9 Conseils municipaux) et les communautés affectées ou bénéficiaires telles que les populations des villages de ; organisations, communautaires de base : associations de jeunes, les groupements dont ceux des femmes, les groupes socio-professionnels, les leaders communautaires, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Projet, à travers l'appui et le soutien aux activités de communication (information, sensibilisation).

Leurs représentants pourront être associés aux activités de renforcement des capacités pour améliorer la qualité de leur participation à la mise en œuvre du PEPP et du Projet de façon générale.

### ***Les missions de contrôle et entreprises de BTP chargées des travaux***

Ces parties prenantes ont la charge d'exécuter leurs contrats dans le strict respect de la réglementation nationale et des directives en matière de sauvegarde environnementale et sociale du bailleur (conditions de travail, gestion des aspects HSE, des plaintes des travailleurs, sécurité, santé des travailleurs et des communautés riveraines des chantiers, respects des droits des populations à l'information sur la nature, la consistance et le calendrier des travaux. Elles doivent recruter et mobiliser, durant la phase des travaux, leurs personnels dédiés à la gestion de ces aspects importants.

### ***Les organisations de la société civile, les ONG et les médias***

- Les associations de la Société civile, Organisations Non Gouvernementales et les médias sont des parties prenantes que le Projet devra impliquer, informer et mettre à contribution dans ses campagnes d'information et de sensibilisation, mais aussi dans toutes les activités d'engagement des PP (ateliers, réunions d'information et de partage) en vue de les outiller et de leur permettre de jouer leurs rôles dans la mise en œuvre du PEPP. Celui-ci (leur rôle) consiste entre autres à : Aider à la diffusion des informations et à la sensibilisation des communautés ciblées ;
- Appuyer la mise en œuvre du plan de communication ;
- Aider à la mise en place du MGP et à la gestion des plaintes ;
- Etc.

Les responsabilités institutionnelles des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PEPP sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 23 : responsabilités des PP dans la mise en œuvre du PEPP**

<b>Acteur</b>		<b>Responsabilités</b>
<b>Institution</b>	<b>Services concernés</b>	
Ministère de l'industrie et du commerce	CEP	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en œuvre et la coordination des activités d'engagement des PP ;</li><li>- Supervision des activités du personnel d'appui en charge de l'engagement des PP ;</li><li>- Suivi de la gestion des plaintes et des feedbacks, de l'accès et de la diffusion de l'information sur les activités du Projet.</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de relations permanentes et de confiance avec les parties prenantes.</li> </ul>
Services techniques déconcentrés de l'état	Commission Départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI)/Comité Régional de Suivi Environnemental (CRSE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux rencontres notamment aux ateliers de divulgation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, aux ateliers de formation et renforcement des capacités et aux visites de sites ;</li> <li>- Formation et sensibilisation des PP comme les employés et les communautés ;</li> <li>- Participation à la gestion des plaintes ;</li> <li>- Participation à l'évaluation des impenses ;</li> <li>-</li> </ul>
Collectivités territoriales bénéficiaires	Maires et conseillers municipaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien et participation aux activités de communication et de sensibilisation ;</li> <li>- Facilitation de et participation à l'organisation des réunions, ateliers de formation concernant leurs circonscriptions ;</li> <li>- Participation à la gestion des plaintes relatives aux activités du projet ;</li> <li>-</li> </ul>
Communautés	Les communautés affectées ou bénéficiaires telles que les populations des localités impactées, les organisations, communautaires de base (associations de jeunes, les groupements dont ceux des femmes), les groupes socio-professionnels, les leaders communautaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien et participation aux activités de communication et de sensibilisation ;</li> <li>- Participation à la gestion des plaintes relatives aux activités du projet ;</li> <li>- Participation aux audiences de validation communautaire des instruments de sauvegarde environnementale et sociale ;</li> <li>- Participation aux réunions et ateliers avec les communautés ;</li> <li>-</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution de leurs contrats dans le strict respect de la réglementation nationale et des directives en matière de sauvegarde</li> </ul>

Missions de contrôle et entreprises de BTP chargées des travaux		environnementale et sociale des bailleurs ; - Participation à la gestion des plaintes en milieu de travail ; - Participation aux activités de communication et de sensibilisation concernant les entreprises et leurs travailleurs ;
Organisations de la société civile, les ONG		- Alliés lors des médiations sociales. - Intervention dans le processus de gestion des litiges. - Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social. - Appui à la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et à la prise en charge des cas de violences sexuelles (assistance médicale, juridique, psychologique et sociale)
Médias		- Aide à la diffusion des informations et à la sensibilisation des communautés ciblées.

## 9. Plan de suivi- du PEPP

### 9.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du Projet et des impacts qui lui sont associés visent à s'assurer que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre tel que prévu et que les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des mesures correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du PEPP soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

Dans cette optique, les actions de suivi/évaluation tournent autour du suivi, de la surveillance et de l'évaluation. Elles seront assumées par les spécialistes en environnement, développement social, en communication et en suivi-évaluation de la CEP du PZTA-Sud.

Les services des autorités administratives régionales et départementales pourront être sollicités pour la facilitation de la tenue de réunions de suivi et/ou d'évaluation sur des thématiques spécifiques relatives au PEPP. De la même manière, les collectivités territoriales concernées pourraient aussi être sollicitées pour ce qui concerne les communautés et personnes affectées par le Projet dans leurs communes respectives.

En plus de la surveillance interne, le projet fera appel à un tiers indépendant qui évaluera le rendement des activités de mobilisation des intervenants. Ce cabinet indépendant de suivi et d'évaluation sera engagé par la CEP avant la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du projet. Les termes de référence pour le recrutement de ce cabinet seront préparés par la CEP et approuvés par les bailleurs avant son lancement. Les recommandations des évaluations qui seront faites seront intégrées au PMPP et au MGP afin qu'il y ait une amélioration continue du rendement de l'engagement des PP.

## **9.2. Rapports aux groupes de parties prenantes**

Toutes les activités du programme doivent être documentées par la CEP, et les rapports consolidés doivent être mis à la disposition des parties prenantes et des autorités compétentes. L'équipe GES, l'Expert en Communication et le Spécialiste en suivi-évaluation de la CEP auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et du suivi de la mise en œuvre du PEPP. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du Projet. En plus de l'élaboration des Procès-Verbaux (PV) de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du PEPP selon un plan de communication élaboré au démarrage du Projet.

Des résumés mensuels et des rapports internes sur les plaintes du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état de mise en œuvre des actions correctives/préventives associées seront rassemblés par les Experts (Social/environnement, Communication, Suivi-évaluation) de la CEP et partagés avec qui de droit.

Enfin, ils évoqueront dans les rapports d'activités, et ce tous les 9 (six) mois, les actions d'engagement mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre. Ces rapports seront partagés avec les autres parties prenantes, y compris la BAD.

## **9.3. Indicateurs de suivi du PEPP**

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices des activités du Projet. Les indicateurs dits de performance permettent de vérifier si chacun des objectifs du plan seront atteints. L'information obtenue des indicateurs nourrit donc l'approche de gestion adaptative et permet d'ajuster le tir, le cas échéant, afin de maximiser la participation des parties prenantes. En vue d'évaluer l'efficacité des activités du plan d'engagement des parties prenantes, des indicateurs de suivi sont développés.

**Tableau 24 : Indicateurs de suivi du PEPP**

Activités	Indicateurs	Fréquence
Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du Projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie</li> <li>• Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants</li> <li>• Taux de participation des populations locales aux activités d'engagement du Projet par rapport à la population totale du lieu de l'activité               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1=Très faible, absence de participation</li> <li>- 2=Faible, entre 10 et 20 %</li> <li>- 3=Moyen, entre 20 et 40 % d</li> <li>- 4=Élevé, entre 40 et 75 % de</li> <li>- 5=Très élevé, plus de de 75 %</li> </ul> </li> </ul>	Trimestriel
Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur milieu et leur vie d'une manière générale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de la boîte de suggestions/ commentaires ;</li> <li>• Nombre de suggestions et de recommandations reçues par la CEP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;</li> <li>• Nombre de canaux de communication utilisés</li> </ul>	Trimestriel
Veiller à ce que les communautés affectées par le Projet et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leurs points de vue grâce à un processus d'implication continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence des activités d'information sur le Projet (par trimestre)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 =Très faible, moins de 2 activités</li> <li>- 2=Faible, entre 2 et 4 activités</li> <li>- 3=Moyenne, entre 4 et 6 activités</li> <li>- 4=Élevée, entre 6 et 8 activités</li> <li>- 5=Très élevée, plus de 8 activités</li> </ul> </li> </ul>	Trimestriel
Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du PZTA-Sud.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités spécifiques pour ces groupes (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe)</li> <li>• Nombre de visites des personnes vulnérables (personnes handicapées par exemple) (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe)</li> </ul>	Trimestriel
Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et un format culturellement approprié qui sont compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de communication et d'information               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1=Très fable, aucun outil d'information et de communication</li> <li>- 2=Faible, outils d'information limités et méthodes de communication non-structurées</li> <li>- 3=Moyen, outils d'informations limités et méthodes de communication semi-structurées</li> </ul> </li> </ul>	Trimestriel

Activités	Indicateurs	Fréquence
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4=Élevé, outils d'information généraux et méthodes de communication structurées</li> <li>- 5=Très, outils d'information et méthodes de communication structurées</li> </ul>	
MGP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de doléances reçues</li> <li>• Nombre plaintes reçues et traitées</li> </ul>	Trimestriel

#### 10. Budget de mise en œuvre du PEPP

Le budget global de mise en œuvre du PEPP du projet PTZA-Sud est de cent quatre millions cinq cent mille (104 500 000) F.CFA. Ce budget devait être mis à disposition de la CEP pour lui donner la capacité de déclencher suffisamment tôt l'engagement des PP. La cellule d'exécution du projet devrait se doter d'un personnel composé d'experts sociaux et ou environnementalistes capables d'assurer la mise en œuvre du PEPP.

**Tableau 25 : Coût du PEPP**

- Rubrique	- Activité	- Responsable	- Délai / Périodicité	- Coût estimatif (F CFA)
- Divulguation du PEPP	- Le partage du PEPP se fera à 2 niveaux : - Niveau institutionnel (services techniques, autorités administratives, collectivités territoriales, société civile, représentants des populations, médias) à travers des ateliers de partage	- CEP	- Dès l'approbation du PEPP	- 3 000 000 x 3 Régions + Niveau national soit - 12 000 000
	- Niveau communautaire (populations et personnes affectées y compris les personnes et groupes vulnérables) à travers des réunions, des assemblées, des communiqués radiodiffusés, des dépliants, des posters, des kakémonos, etc.). Les langues locales et les illustrations seront privilégiées	- CEP	- Dès l'approbation du PEPP	- Forfait de 2 000 000 par région. Total de 6 000 000 pour les 3 régions
- Organiser une cérémonie de lancement	- Parrainage de l'activité par les autorités étatiques, ( ministère de tutelle)	- CEP	-	- 5.000.000
- Élaboration du plan d'actions de mise en œuvre du PEPP	- L'UCP élaborera le plan d'actions de mise en œuvre du PEPP. Ce plan précisera les activités du PEPP à mettre en œuvre, les responsables, les cibles, les périodes de mise en œuvre ainsi que le budget. Ce plan pourra être actualisé de façon périodique.	- CEP	- Dès l'approbation du PEPP	- PM
- Renforcement des capacités	- Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'État et collectivités territoriales, prestataires ou fournisseurs de services pour la prise en charge des violences et abus sexuels, en améliorant leurs capacités en médiation sociale, prise en charge et gestion des intérêts des parties prenantes	- CEP	- Dès l'approbation du PEPP	- 25 000 000
- Développement du plan et supports de	- Développement du plan global de communication et sa mise à jour	- CEP	- Dès l'approbation du PEPP	- 15 000 000

- Rubrique	- Activité	- Responsable	- Délai / Périodicité	- Coût estimatif (F CFA)
communication	- Conception des supports de communication	- CEP	- Dès l'approbation du plan de communication	- 5 000 000 par région d'où un total de 15 000 000 pour les 3 régions
	- Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises et leurs sous- traitants, les bureaux de contrôle et tous les prestataires de services recrutés dans le cadre de ce Projet	- Entreprises chargées des travaux	- Avant le démarrage des travaux	- PM : Compris dans le budget de la supervision des travaux
	- Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication des entreprises	- Ingénieur (mission de contrôle)	- Pendant toute la durée des travaux	- PM : Compris dans le budget des travaux
- Mise en œuvre de la communication	- Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant toute la durée de réalisation des travaux	- Entreprises chargées des travaux avec la collaboration de la CEP	- Avant le démarrage des travaux	- PM : Compris dans le budget de la supervision des travaux
	- Tenue de séances de communication (radios, télévisions et presses écrites)	- CEP	- Pendant toute la durée des travaux	- 10 000 000
	- Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales traversées y compris les représentants des communautés riveraines	- CEP	- Tous les 03 mois	- 5 000 000

- Rubrique	- Activité	- Responsable	- Délai / Périodicité	- Coût estimatif (F CFA)
	- Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	- CEP	- Tous les 03 mois	- 5 000 000
	- Signature de conventions avec les radios à audience nationale et locale	- CEP	- Durée du Projet	-
	- Tenue régulière de sessions de formation des relais communautaires	- CEP	- Avant l'approbation du plan de communication	- 3 000 000
<i>Accessibilité</i>	- Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, pages Facebook, Twitter)	- CEP	- Dès l'approbation du PEPP	- PM : Compris dans le budget de la CEP
<i>Gestion des plaintes</i>	- Budget du MGP	- CEP	- Dès l'approbation du PEPP	- 3 500 000
<i>Gestion des commentaires</i>	- Conception des outils spécifiques sur la gestion des commentaires	- CEP	- Dès l'approbation du PEPP	- PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de la CEP
	- Suivi des commentaires	- CEP	- Pendant et après les travaux	- PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de la CEP
<i>Suivi-évaluation du PEPP</i>	- Publication des rapports de suivi du PEPP y compris les commentaires et les plaintes	- CEP	- Tous les 03 mois	- PM : Sous la responsabilité du responsable

- Rubrique	- Activité	- Responsable	- Délai / Périodicité	- Coût estimatif (FCFA)
				dédié au sein de la CEP
	- Mise à jour du PEPP	- CEP	- avant le démarrage de la phase d'exploitation	-
	- Recrutement d'un Expert Social/Genre pour la mise en œuvre du PEPP	- CEP	- Dès approbation du PEPP	-
- BUDGET TOTAL PEPP				- 104 500 000 FCFA

## **11. Conclusion**

Conformément aux principes de la BAD, le MDIPMI, promoteur du projet des zones de transformation Agroindustrielles du Sud (PZTA-Sud) est tenu de déclencher et de maintenir un engagement continu avec les différentes parties prenantes du projet.

Les parties prenantes affectées et/ou intéressées sont nombreuses et très variées. La stratégie d'engagement à mettre en œuvre à un moment du projet varie en fonction de la catégorie de partie prenante. Les activités d'engagement des PP nécessiteront un budget estimé à 104 500 000 FCFA.

**12. ANNEXES (Voir document des annexes)**

**Annexe 1 : Formulaire d'enregistrement, de traitement et de clôture des plaintes**

N° Enregistrement : .....

Date d'enregistrement :  
.....

Nom du Point focal : .....

Nom du Plaignant : .....

Sexe :                    H                        F   

Age :                     ans

Fonction/Occupation du Plaignant

Adresse du Plaignant

Contacts du Plaignant

Nature de la Plainte

Description de la plainte

**1. TRAITEMENT DE LA PLAINTE**

Recevabilité de la plainte (Est-elle générée par les activités du Projet ?)

Solutions/mesures à mettre en œuvre

## 2. RESOLUTION ET CLOTURE DE LA PLAINTE

Date de mise en œuvre des mesures

Vérifié et approuvé par

Date

Résolution de la plainte (Visa du plaignant et du vérificateur)

Date de clôture

### Annexe 2 : Exemple du formulaire de consentement

*Nom de la structure* \_\_\_\_\_

Note à l'attention de l'opérateur médico-sanitaire: Lire la totalité du formulaire à la victime, en lui expliquant qu'elle peut choisir (ou ne pas choisir) n'importe quelle des rubriques énumérées. Se procurer sa signature ou l'empreinte de son pouce accompagnée de la signature d'un témoin.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, (nom de la victime en capitales)

Autorise la structure médico-sanitaire susmentionnée à effectuer ce qui suit (cocher les cases correspondantes):

	Oui	Non
<b>Pratiquer un examen médical</b> , y compris gynécologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Collecter des preuves</b> , telles qu'échantillons de fluides corporels, vêtements, cheveux et poils, fragments d'ongles, échantillons de sang et photographies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Fournir des preuves et des informations médicales à la police et/ou aux tribunaux concernant mon affaire</b> ; ces informations seront limitées aux résultats de l'examen en question et au suivi médical assuré.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_  
Témoïn: \_\_\_\_\_

**Annexe 3 : Formulaire d'enregistrement des plaintes et de référencement des survivantes d'EAS/HS**

CODE CONFIDENTIEL :

**1. Identification**

Prénom :		Nom :	
Adresse :			
Sexe :	Date de naissance :		Age :
Téléphone :		Point Focal VBG :	

**2. Information sur la plainte**

Date de l'incident :	Heure de l'incident :
Nature de l'incident :	
Description de l'incident (description de la victime)	

**3. Orientation vers les services de prise en charge (Référencement)**

Service de prise en charge médicale	Service de prise en charge psychosociale	Service de prise en charge juridique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir au plaignant/survivante toutes les informations sur les services de prise en charge médicale, psychosociale, juridique et de sécurité, notamment les plus accessibles pour une prise en charge rapide, et assurer le suivi auprès de ces services.</li> <li>•</li> <li>- Transmettre la plainte à la Police pour action/poursuite judiciaire, si applicable</li> </ul>		

**NB:** Pour toutes les plaintes déposées au niveau du Projet, le responsables du MGP renseignera cette fiche et communiquera toutes les réponses et informations indispensables à la survivante pour une prise en charge immédiate, globale et adaptée.

Dûment renseignées par l'Expert Genre et VBG/Expert social, les points d'entrée ou Tiers indépendants, ces fiches seront conservées dans un endroit sécurisé (armoires fermées à clés).

**Le Projet devra prendre des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, contre les personnes qui violent, sans aucune raison jugée nécessaire, la confidentialité de l'identité des victimes.**

Si l'auteur de l'EAS/HS est un personnel ou un partenaire de mise en œuvre du Projet, une enquête

interne sera ouverte. Dès le démarrage, le Projet devra mettre en place une commission d'enquête autonome qui rendra un rapport aux autorités pour actions prévues dans le code de conduite (sanctions, licenciement, poursuite judiciaire, etc.)

#### Annexe 4 : Fiche de Suivi Individuel en Counseling

Code de la survivante :

.....

Localité :

.....

<b>Dates</b>	<b>L'état de la survivante à l'arrivée + signes identifiés</b>	<b>Résumé et conclusion de l'entretien</b>	<b>Recommandations/ actions à entreprendre + dates du prochain rendez-vous</b>

#### Annexe 5 : modèle de lettre d'accusé de réception

[Coordonnées de l'instance de gestion des plainte saisie]

[Date]

[Nom du requérant ou nom de l'organisation soumettant la plainte si le requérant souhaite garder l'anonymat]

[Adresse du requérant ou « Pas d'adresse physique »]

Soumise \_\_\_\_\_ [en personne ou par voie postale/courriel, téléphone]

Cher Monsieur, (Chère) Madame, Mademoiselle [Nom de famille du requérant] :

Objet : plainte au sujet de [décrire brièvement la plainte]

\_\_\_\_\_ [nom de votre entreprise/organisation] accuse réception de votre plainte en date du \_\_\_\_\_ [date]. Le projet Agropole Sud prend les préoccupations de la communauté très au sérieux.

Nous vous remercions de nous avoir soumis votre plainte. Nous mettrons tout en œuvre pour que votre plainte soit examinée rapidement et en toute équité.

Le projet Agropole Sud est doté de procédures de règlement des plaintes que nous suivons pour étudier les plaintes et y apporter une solution. Conformément à nos procédures de règlement des plaintes, nous déterminerons si votre requête satisfait les critères de recevabilité inscrits à notre mécanisme de gestion des plaintes, puis nous envisagerons les étapes suivantes, en tant que de besoin. Nous vous contacterons entretemps si des précisions nous sont nécessaires.

Nous vous tiendrons informé (e) dans un délai de [xx] jours ouvrables à compter de la date du présent courrier.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**Signature**

**Annexe 6 : modèle de procès-verbal de conciliation et/ou de non conciliation**

L'an deux mille vingt-quatre et le.....  
Suite à une plainte déposée par : .....  
Contre .....  
Au sujet de.....  
Une réunion de conciliation a été tenue entre les parties citées, en présence de :  
.....  
A l'issue de cette réunion, il a été convenu ce qui suit (préciser dans ce qui suit les points d'accord et de désaccord s'il y a lieu) :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Le plaignant

La partie visée par la plainte

Le Président du comité de gestion de plaintes

**Annexe 7 : modèle de formulaire de notification de recevabilité d'une plainte**

## Formulaire de notification de recevabilité d'une plainte

**Nom du Projet :** .....  
Nom du Comité de Gestion des Plaintes : .....  
Localité : .....  
Date de réception de la plainte : JJ/MM/AAAA.....  
Heure de réception : .....  
N° d'enregistrement : .....  
Nom et Prénom du ou de la plaignant (e) : M/Mme.....  
Lieu de résidence : .....  
Numéro CNI : .....  
Contacts : .....

### **OBJET : Notification de recevabilité de la plainte**

Madame / Monsieur,

Suite à votre réclamation formelle enregistrée sous les références susmentionnées et qui porte sur le sujet suivant (description de la plainte), nous vous informons qu'après examen et enquête avec les personnes et les services concernés par la réclamation, l'unité de gestion du Projet considère que la plainte est jugée recevable (avérée) et vous signifie que son traitement se poursuit.

En attendant de vous convier à une séance de conciliation, en vue de trouver une solution à la plainte, à la satisfaction de toutes les parties prenantes concernées, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité de Gestion des Plaintes, le JJ/M/AA.....

### **Annexe 8 : modèle de formulaire de notification d'irrecevabilité d'une plainte**

## Formulaire de notification d'irrecevabilité d'une plainte

**Nom du Projet :** .....  
Nom du Comité de Gestion des Plaintes : .....  
Localité : .....  
Date de réception de la plainte : JJ/MM/AAAA.....  
Heure de réception : .....  
N° d'enregistrement : .....  
Nom et Prénom du ou de la plaignant (e) : M/Mme.....  
Lieu de résidence : .....  
Numéro CNI : .....  
Contacts : .....

### **OBJET : Notification d'irrecevabilité de la plainte**

Madame / Monsieur,

Suite à votre réclamation formelle enregistrée sous les références susmentionnées et qui porte sur le sujet suivant (description de la plainte), nous vous informons qu'après examen et enquête avec les

personnes et les services concernés par la réclamation, la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) considère que la plainte est jugée irrecevable (non avérée) en raison des motifs suivants :

- (citer ici les motifs d'irrecevabilité de la plainte).

Le mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le projet vous offre toutefois la possibilité de recourir à d'autres instances de gestion des plaintes si vous n'êtes pas convaincu des motifs d'irrecevabilité avancé dans la présente notification.

Pour le Comité de Gestion des Plaintes, le JJ/M/AA.....

#### **Annexe 9 : situation des consultations publiques et institutionnelles**

***Tableau 26 : situation des consultations publiques et rencontres institutionnelles de Kolda***

Structure/Acteurs rencontrés	Date rencontre	Type de rencontre	Total	Homme	Femme
Agence Régionale de Développement	19/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Conseil départemental	19/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale	19/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Direction Régionale du Développement Rural	20/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Gouvernance	26/09/2023	Entretien individuel	01	00	01
Service Régional du Commerce	26/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissement Classés	26/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Service Régional de la Pêche	26/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
ISRA-CRZ	27/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat	27/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Inspection Régionale des Eaux et Forêts	27/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Chambre de Commerce	29/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Transformateur d'anacarde	29/09/2023	Entretien individuel	02	02	00
Brigade Régionale d'Hygiène	29/09/2023	Entretien individuel	01	01	00
Mairie de Kolda	02/10/2023	Entretien individuel	01	00	01
Région Médicale	03/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Division Régionale de l'Assainissement	03/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Population du village de Saré KEITA	23/10/2023	Focus Groupe	12	06	06
Sous-préfecture de Kounkané	18/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Mairie de Dioulacolon	23/10/2023	Focus Groupe	13	10	03
Population du village de Madina Bouli	24/10/2023	Focus Groupe	19	06	13

Autorités de la Commune de Koulinto et représentants des populations des villages de Saré Konco, Médina Sadou, Sinthiang Moussa, Kathié Manding et Saradou	14/10/2023	Réunion d'assemblée	13	07	06
Autorités de la Commune de Saré Coly Sallé et représentants de la population du village de Sinthiang Mandian	18/10/2023	Réunion d'assemblée	16	14	02
<b>Total général</b>			<b>92</b>	<b>60</b>	<b>32</b>

**Tableau 27 : situation des consultations publiques et rencontres institutionnelles de Ziguinchor**

Structure/Acteurs rencontrés	Date	Type de rencontre	Total	Homme	Femme
Division Régionale du Développement Rural (DRDR)	25/09/2023	Entretien individuel	1	1	0
Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS)	25/09/2023	Entretien individuel	1	1	0
Service Régional des Mines et de la Géologie	25/09/2023	Entretien individuel	1	1	0
Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF)	25/09/2023	Entretien individuel	1	1	0
Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC)	26/09/2023	Entretien individuel	1	1	0
Service Départemental de l'Elevage et des Productions Animales (SDELPA)	26/09/2023	Entretien individuel	1	1	0
Chambre de Commerce, d'industrie et d'Agriculture (CCIA) de Ziguinchor	27/09/2023	Entretien individuel	1	1	0
Institut Sénégalais de recherche Agronomique (ISRA)	29/09/2023	Entretien individuel	1	1	0
Service Régional du Commissariat à la Sécurité Alimentaire	29/09/2023	Entretien individuel	1	1	0
Service Régional du Développement Local (SRDL)	02/10/2023	Entretien individuel	1	1	0
Secrétaire Général de la coopérative régionale des planteurs et agriculteurs de Ziguinchor	02/10/2023	Entretien individuel	1	1	0
CLD élargi de Niaguis	03/10/23	Réunion d'assemblée	43	38	05
Service Régional de l'Action Sociale (SRAS)	04/10/23	Entretien individuel	1	1	0
Commune de Tenghory et représentants de la population du village de Tianghout	05/10/23	04/10/23	09	08	01
Conseil Départemental	06/10/23	Entretien individuel	1	1	0
Commune de Oukout et représentants de la	06/10/23	Réunion d'assemblée	13	11	02

population des villages de Oukout et Boukitingo					
Population du village de Baghagha	06/10/23	Réunion d'assemblée	19	15	04
<b>Total général</b>			<b>97</b>	<b>85</b>	<b>12</b>

*Tableau 28 : situation des consultations publiques et rencontres institutionnelles de Sédhiou*

Structure/Acteurs rencontrés	Date	Type de rencontre	Total	Homme	Femme
Gouvernance	04/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Préfecture	04/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Inspection Régionale des Eaux et Forêts	05/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Division Régionale de l'Hydraulique	05/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat	05/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Agence Régionale de Développement	05/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissement Classés	05/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale	06/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Service Régional des Mines et de la Géologie	06/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Service Régional De l'Elevage et de la Production Animale	06/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Service Régional d'Hygiène	10/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Direction Régionale du Commerce	10/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Direction Régionale de l'Action Sociale	10/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Sous-Préfecture Diaroumé	09/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Sous-Préfecture Djibanar	11/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Commune de Diaroumé et Représentants du village de Kandiadiou	09/10/2023	Focus Group	06	04	02
Village Bloc 2	09/10/2023	Focus Group	10	06	04
Commune de Samine et Population locale	11/10/2023	Focus Group	29	18	11
<b>Total général</b>			<b>60</b>	<b>43</b>	<b>17</b>

**Tableau 29 : situation des consultations institutionnelles au niveau central**

Les services techniques nationaux	Date	Type de rencontre	Total	Homme	Femme
La Direction du Contrôle des Pollutions et Nuisances	13/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
La Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols / Bureau Changement Climatique	16/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
La Direction des Stratégies de Développement Industriel	23/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
L'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire	26/10/2023	Focus groupe	05	04	01
la Direction de l'agriculture	26/10/2023	Entretien individuel	01	01	00
Le Centre de Suivi Ecologique	30/10/2023	Entretien individuel	01	00	01
La Direction de l'Hydraulique	27/11/2023	Entretien individuel	01	01	00
La Direction de la Protection Civile	29/11/2023	Focus groupe	02	02	00
Le Service Nationale d'Hygiène	29/11/2023	Entretien individuel	01	01	00
Agropole	30/11/2023	Focus groupe	02	00	02
La Division des Etudes d'Impact Environnemental	30/11/2023	Focus groupe	03	02	01
<b>Total général</b>			<b>19</b>	<b>14</b>	<b>05</b>

**Annexe 6 : Compte-rendu de consultations publiques et institutionnelles**

**Région de Kolda**

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : ARD/RDPF (Responsable de la Planification)**

**Lieu de la rencontre : locaux de l'ARD**

**L'an deux mille vingt-trois**, le 19 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec le RDPF pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 9 H 50 Min pour prendre fin à 10 H 35 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Abdourahmane DIALLO, RDPF de l'ARD

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur Abdourahmane DIALLO ; Tel : 77-546-66-49

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante, le projet est très important et positif pour le secteur privé local dans ce sens où il permet :

- De booster les chaînes de valeurs ;
- D'avoir des plus-values dans la production ;
- De valoriser les communes et les départements.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service a signé une convention avec agropole. Selon l'acteur, ils ont déjà fait une situation de référence pour les départements et ils sont en train de faire une planification pour Kolinto.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La lenteur dans le démarrage des travaux ;
- L'occupation de l'espace réservé au pâturage et aux activités forestières ;
- Le risque d'enclavement des sites ;
- Les risques de violences basées sur le genre et d'abus sexuel ;
- Les risques de propagation de maladies infectieuses et de grossesses.

## **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Appuyer les communes à élaborer des plans d'occupation et d'affectation des sols ou les appuyer à redéfinir les plans d'affectation des sols ;
- Tenir compte des recommandations des populations ;
- Sensibiliser les leaders communautaires pour faciliter la compréhension et l'acceptabilité du projet par les populations et surtout par les bénéficiaires ;
- Utiliser les radios communautaires et faire des rencontres, des focus groupe pour la divulgation d'informations relatives aux activités du projet ;
- Tenir compte dans la planification les personnes vulnérables ;
- Passer par les leaders communautaires pour sensibiliser la population par rapport aux maladies sexuellement transmissibles ;
- Faire signer des chartes aux entreprises et aux personnels pour éviter les abus sexuels ;
- Penser aux handicapés, aux migrants de retour et aux femmes dans le recrutement dans le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Communiquer sur l'avancement du projet à toutes les parties prenantes du projet ;
- Impliquer l'ARD dans le suivi et l'évaluation des activités du projet ;
- Veiller à ce que les infrastructures soient de bonne qualité.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service par téléphone, par mail et par rencontre périodique.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

La gestion foncière est du ressort des collectivités locales.

Selon la partie prenante il est nécessaire d'élaborer un mécanisme de gestion des plaintes pour la résolution des conflits qui naissent de l'intervention du projet. Selon l'acteur les conflits pourraient naître de plusieurs situations comme :

- Les violences basées sur le genre ;
- L'abus d'autorité ;
- Et la discrimination de la main d'œuvre locale.

Ainsi pour éviter les conflits, l'acteur recommande :

- De faire une campagne de sensibilisation sur le projet et impliquer toutes les parties prenantes ;

- Passer par les Badiéno Ngox et les relais communautaires pour la sensibilisation de la population.

Pour la gestion des conflits l'acteur recommande de mettre en place un comité au niveau départemental piloté par le préfet. Au niveau villageois, il y a déjà des comités. S'adapter à ces comités-là.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Une formation en suivi et évaluation et en planification de projet agricole ;
- Une dotation en carburant et en frais de mission ;
- Une fourniture en logistique.

### **Accompagnement social**

Aucun

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec le Responsable de la Planification, Septembre 2023**

## **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : Conseil départemental de Kolda/SG**

**Lieu de la rencontre : locaux du conseil département**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 19 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec le SG pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 12 H 44 Min pour prendre fin à 13 H 30 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Moussa BOIRO, SG conseil départemental

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur Moussa BOIRO ; Tel : 77-550-49-98

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante, le projet à plusieurs avantages en effet il permet de développer le potentiel économique locale, de fixer les personnes dans les zones de production et l'amélioration des conditions de vie sociale et matérielle et de participer à la réduction de pauvreté.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service participe à deux niveaux, en tant que représentant de la collectivité territoriale et dans la mise en œuvre du programme de l'agropole pour le défrichement. Le service peut en outre faciliter l'appropriation communautaire du projet.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La rétention d'informations ;
- L'impact du projet sur les sols ;
- L'impact sur la végétation ;
- L'impact sur le pâturage ;
- La non prise en compte des personnes et groupes vulnérables dans les activités du projet ;
- Le conseil départemental n'est pas assez impliqué ;

- L'absence de compte rendu après les autorisations délivrées.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Respecter le code environnemental ;
- Associer le conseil départemental dans les activités du projet ;
- Passer par le conseil départemental pour la pérennisation du projet ;
- Préserver l'environnement dans l'utilisation des produits chimiques ;
- Adopter une démarche inclusive par rapport aux personnes vulnérables (femmes, jeunes, personnes invalides, personnes âgées de plus de 40 ans et producteurs) ;
- Faire la prospection sur le terrain pour voir les agriculteurs et les producteurs qui sont en activité et les accompagner ;
- Tenir compte de l'organisation sociale des communautés impactées ;
- Respecter les sites historiques ;
- Utiliser les canaux sociologiques dans chaque localité : il y a des personnes ressources qui permettent de toucher le maximum de personnes ;
- Tenir compte dans le recrutement des travailleurs, la demande locale ;
- Prévoir des infrastructures de qualité durable ;
- Eviter d'impacter l'espace privé des personnes ;
- Prioriser les efforts de valorisation au lieu de dédommager financièrement les PAP.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le conseil départemental à travers une rencontre de partage, une visite sur le terrain et un mail.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur la désappropriation de la population, le manque d'informations des populations et des collectivités locales pourraient engendrer des conflits. En cas de conflits privilégier le dialogue en impliquant les élus locaux. Impliquer le conseil départemental et les autorités administratives dans le comité de gestion des plaintes. Selon l'acteur le projet doit permettre une connaissance des voies et moyens de règlement des conflits.

### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- La formation et le recyclage dans tous les domaines (appropriation du projet jusqu'à la gestion managériale des entreprises).

## Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Un accompagnement des groupes communautaires (imams, prêtres, notables etc.) ;
- Construire de nouvelles maternités et salles de classe ;
- Une contribution à la voirie, à l'équipement des infrastructures ;
- Un renforcement de la couverture réseau et de l'accès à l'énergie.

## Photo de la rencontre



Photo d'illustration de la rencontre avec le SG du CDK, Septembre 2023

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : IRTSS/ adjoint inspecteur**

**Lieu de la rencontre : locaux de l'inspection**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 19 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec l'adjoint inspecteur pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 15 H 53 Min pour prendre fin à 16 H 46 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Aboubacry TALL, Adjoint inspecteur

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur Aboubacry TALL ; Tel : 77-570-72-70

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet est une bonne chose car il permet :

- De produire à grand échelle et de valoriser les produits agricoles ;
- De maîtriser les chaînes de valeurs ;
- De réduire le chômage dans les zones impactées par le recrutement de la main d'œuvre et à travers les emplois indirects ;
- De changer d'approches qui vont accroître les revenus ;
- D'augmenter les revenus des communes et des populations ;
- D'autonomiser les femmes.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Les missions du service sont entre autres :

- Une mission de contrôle : contrôle de la conformité des établissements à la législation sociale ;
- Une mission de conseil : conseiller les employeurs et les travailleurs de leurs droits et de leurs obligations ;
- Une mission administrative qui s'effectue à travers les actes que le service délivre (attestation de travail) ;
- Et une mission économique : en évitant les conflits et les grèves on évite les pertes économiques.

Dans le cadre de ce projet, le service peut intervenir pour voir si le projet respecte la réglementation en vigueur et la législation sociale. Il peut aussi apporter des conseils et accompagner le projet administrativement.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Les risques de pertes d'emploi avec l'utilisation des machines ;
- Le non-respect des obligations des entreprises qui doivent faire les travaux ;
- Le respect de la législation sociale ou l'application des dispositions prévues par la législation ;
- Les risques de conflits entre employeurs et employés pendant la mise en œuvre du projet ;
- Le non-recrutement de la main d'œuvre locale pour les travaux du projet ;
- Le non-respect des considérations socioculturelles et de l'environnement local.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Former la main d'œuvre locale afin qu'elle puisse participer à la mise en œuvre du projet ;
- Faire en sorte que les emplois donnés soient décentes et qu'ils permettent à la personne d'avoir une dignité humaine ;
- Prendre en compte les questions relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs ;
- Sensibiliser les entreprises par rapport à la conduite à tenir ;
- Partager l'information avec toutes les parties prenantes et faciliter la communication ;
- Faire en sorte que la population puisse trouver son compte dans le projet ;
- Sensibiliser tous les acteurs sur l'intérêt du projet pour une bonne appropriation du projet au niveau local ;
- Que la technologie utilisée ne soit pas un risque de perte d'emplois ;
- Utiliser les médias locaux, l'internet, les responsables religieux et chefs coutumiers, les ASC, les foyers de jeunes, les GIE des femmes et les relais communautaires pour la divulgation de l'information et la sensibilisation de la population ;
- Faire le nécessaire pour qu'il y ait une ferme volonté politique.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Pour la communication avec le service assurer une correspondance administrative et électronique.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

En ce qui concerne le mécanisme de gestion des conflits en milieu de travail, dans chaque établissement ou il y a un effectif de 10 travailleurs, il doit y être installé un comité de dialogue social qui a pour mission de veiller à un bon climat social dans l'entreprise. Il y a aussi des instances de délégués de personnel qui permettent un dialogue. Ils sont des représentants des travailleurs (décret 671360 délégué du personnel). Les délégués de personnel contribuent à avoir un climat social apaisé en milieu de travail. Hormis cela, il existe aussi des comités d'hygiène qui s'activent dans la santé au travail pour promouvoir des conditions de travail sûres. Toutes ces instances sont là pour s'occuper de toutes les questions de santé et de sécurité au travail et de garantir de meilleures conditions de travail pouvant éviter d'éventuels

conflits de travail. Si tout cela n'aboutit à rien, l'inspection du travail est là pour intervenir en tant qu'arbitre. La concertation est utilisée pour le règlement des conflits. Si non ce sont les tribunaux qui interviennent.

Pour éviter les conflits dans le cadre de ce projet, l'acteur recommande le respect mutuel des obligations de chaque partie. Et pour la gestion des conflits, prévoir des instances légales de règlement des conflits et privilégier le règlement des conflits à l'amiable.

### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- L'organisation d'ateliers de formation sur tout ce qui est norme environnementale, hygiène et sécurité ;
- Le renforcement de l'accessibilité à l'internet.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La réhabilitation des infrastructures sociales de base dans les zones impactée par le projet.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec l'adjoint inspecteur de l'IRTSS, Septembre 2023**

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : DRDR/Agent DRDR**

**Lieu de la rencontre : locaux du DRDR**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 20 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec des agents de la DRDR pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 30 Min pour prendre fin à 11 H 38 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Mamadou DIAMANKA, agent DRDR

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur Mamadou DIAMANKA ; Tel : 77-851-61-98

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante c'est un projet pertinent vue les emplois qui seront créés et les filières ciblées comme l'anacarde qui connaît une baisse draconienne des prix. Les mangues sont abondantes dans la zone donc le projet permet de les transformer et de les rendre commercialisables de manière continue. En outre, le projet apporte une grande contribution aux partenaires techniques et permet de fixer les populations qui ont tendance à immigrer en contribuant au développement économique.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service a une mission d'identification, de validation du site de plantation de manguiers et d'anacardes et une mission de contrôle des champs. Le service a signé une convention avec agropole.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Les risques d'impact social si dans une famille une seule personne bénéficie du projet alors que la terre est commune ;
- Les risques de baisse de revenus durant les premières années du projet (surtout avec la culture de l'anacarde) ;
- L'existence, dans certaines zones, d'une forte dépendance à l'anacarde ;

- Les producteurs ne sont pas souvent dédommagés à la hauteur des préjudices subis ;
- L'appauvrissement du sol et la dégradation de l'environnement à cause de l'utilisation excessive des produits chimiques (engrais et pesticides) par l'agriculture ;
- Les risques d'intoxication alimentaire ;
- La réduction du parcours du bétail.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Réactualiser la base de données des agriculteurs pour une bonne organisation car il y a des changements de dernières minutes ;
- Revoir le système de renforcement de capacité en zone rurale ;
- Choisir les vrais producteurs, encadrer le choix des participants aux ateliers et essayer de répliquer ;
- Prévoir des formations théoriques et pratiques au niveau des fermes agricoles pour préparer les acteurs ;
- Passer par les radios communautaires pour la sensibilisation sur le projet et les renforcements de capacités ;
- Utiliser des images en appui pour permettre une bonne compréhension du projet, de ses avantages ;
- Tenir compte des réalités socioculturelles de la zone pendant la mise en œuvre du projet ;
- Utiliser des stratégies adaptées pour convaincre les populations ;
- Passer par les acteurs locaux qui ont l'habitude de mener des activités dans les zones ciblées pour faciliter la communication et éviter les conflits ;
- Privilégier la sensibilisation, la communication à travers les caravanes, les radios communautaires et les personnes relais, sur les risques ou les impacts de l'utilisation excessive des intrants chimiques ;
- Limiter les produits chimiques et aller vers les produits bios ;
- Impliquer tous les acteurs dans toutes les étapes du projet ;
- Faciliter la collaboration entre les communes pour une bonne mise en œuvre du projet ;
- Faire des réunions périodiques pour discuter du projet et faciliter la synchronisation des actions ;
- Faciliter la pluralité des acteurs qui vont être formalisés dans les communes qui vont abriter le projet ;
- Mettre en avant les collectivités locales pour faciliter le suivi des activités à la fin du projet ;
- Mettre des tableaux d'affiches dans tous les sites de l'agropole pour une bonne visibilité des activités de l'agropole ;

- Respecter toutes les procédures d'installations ;
- Prendre la contribution de tous les acteurs pour une bonne mise en œuvre du projet.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

L'acteur recommande de communiquer par téléphone, par mail ou à travers l'application TIME pour les besoins du projet.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Dans les zones impactées, la gestion foncière est familiale.

Pour éviter les conflits l'acteur recommande de :

- Passer par les acteurs locaux qui ont l'habitude de mener des activités dans les zones ciblées pour faciliter la communication et éviter les conflits ;
- Faire une étude approfondie des impacts du projet sur les populations pour éviter les conflits ;
- S'assurer que les terres occupées appartiennent à la personne déclarée.

Pour la gestion des conflits, l'acteur propose de mettre en place un comité de gestion des griefs et de consulter les collectivités locales à la base. Renforcer le comité s'il est déjà existant.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- Un renforcement en moto, GPS, ordinateurs fixes ou portable et de tablettes de collecte de données pour le service ;
- Une formation des OP sur la production de semences, l'utilisation de produits chimiques et la manipulation.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Un accompagnement financier aux différentes communes qui vont abriter le projet ;
- L'augmentation des lignes de crédit pour les opérateurs ;
- L'augmentation des intrants ;
- Dans les zones ciblées, faire des leaders pour inciter aux autres à suivre le pas.

### **Photo de la rencontre**



Photo d'illustration de la rencontre avec un responsable de la DRDR, Septembre 2023

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : Gouvernance/AD Gouverneur**

**Lieu de la rencontre : locaux de la gouvernance**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 26 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec l'Adjointe au Gouverneur pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 12 H 02 Min pour prendre fin à 12 H 35 Min.

La séance a été présidée par Madame MARIEME ANNE, Adjointe au Gouverneur

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 00 homme (s) et 01 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Madame MARIEME ANNE ; Tel : 77-529-06-11

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

**Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet est salubre et bien accueilli car c'est un projet ambitieux du Sénégal qui permet :

- De booster le potentiel économique de la zone ;
- De réduire la balance déficitaire et d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

La gouvernance peut veiller à la bonne mise en œuvre du projet (orientation, appui-conseil, vulgarisation du projet et l'implication des services techniques).

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La proximité des sites choisis par rapport aux habitations ;
- L'occupation des espaces d'autrui ;
- Les risques de multiplication de maladies et de grossesses ;
- Certains services sont souvent laissés en rade après les études d'impacts.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Eloigner les installations des zones d'habitations ;
- Prévoir une bonne compensation pour les personnes affectées par le projet ;
- Tenir des rencontres périodiques avec les maîtres d'œuvre du projet, les services techniques, les autorités administratives et les populations ;
- Favoriser l'expertise locale ;
- Laisser aux populations, sur certaines tâches, le soin de les faire pour faciliter l'acceptabilité du projet ;
- Penser au CDPE pour la protection de l'enfance ;
- Sensibiliser et communiquer davantage avec l'apport des services de la santé sur les risques de contamination de maladies ;
- Donner la bonne information aux populations pour éviter les frustrations ;
- Mettre en place des espaces verts ;
- Impliquer du début à la fin du projet les acteurs (une implication pleine et entière) ;
- Informer les autorités sur les contrats (cahiers de charges) pour leur permettre d'assurer un bon suivi de l'avancée des travaux.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec la gouvernance par mail, téléphone et par correspondance.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

La gestion foncière est coutumière en zone rurale. Cependant les collectivités locales sont chargées d'appliquer la politique de l'Etat.

Pour limiter les conflits l'acteur propose de :

- Promouvoir la culture fourragère pour contenir le bétail et éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- Et de sensibiliser tous les acteurs pour une bonne appropriation du projet.

Pour la gestion des plaintes l'acteur recommande de ;

- Créer des comités au niveau communal, départemental et régional et prévoir des moyens financiers pour le déplacement des participants lors des réunions des comités ;
- Tenir des CRD pour discuter des voies et moyens à utiliser pour la divulgation du mécanisme de gestion des plaintes ;
- Concerter les populations et les services techniques pour choisir un mode de gestion des conflits et régler les problèmes à la base.

### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté n'a pas souhaité bénéficier de renforcements de capacités.

#### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La réhabilitation des infrastructures sociales de base ;
- La réhabilitation des pistes agricoles ;
- Le renforcement des moyens de locomotion et de l'électricité.

#### **Photo de la rencontre**

Néant

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : Service Régional du Commerce/chef de service**

**Lieu de la rencontre : locaux du SRC**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 26 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec le chef de service du SRC pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 13 H 37 Min pour prendre fin à 14 H 05 Min.

La séance a été présidée par Monsieur ALASSANE B. SECK, chef de service

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur ALASSANE B. SECK ; Tel : 77-318-30-48

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet est bon dans l'ensemble car il permet :

- D'augmenter la productivité agricole ;
- D'accroître la consommation locale, l'ouverture des marchés et l'approvisionnement des marchés en produit locaux ;
- D'augmenter la valeur ajoutée des filières ciblées, grâce à la transformation ;
- Et d'améliorer le pouvoir d'achat des bénéficiaires du projet.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La problématique de l'emballage qui est récurrente dans la production, qui impacte négativement dans la commercialisation des produits ;
- Les bénéficiaires manquent de formation pour disposer de label ou d'autorisation Fra pour mettre les produits sur le marché ;
- Les difficultés à acquérir les espaces pour la culture ;
- La mangue est un produit très périssable ;
- L'anacarde et la mangue sont des produits saisonniers.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Faire en sorte que le projet soit différent des DAC qui ont connu un échec ;
- Penser à confier le projet à des structures privées Adhoc ;
- Eviter de trop investir sur la formation car la production et la transformation sont clés ;
- Penser à tendre vers le maraichage pour permettre une continuité des activités agricoles ;
- Organiser des rencontres pour voir l'état d'avancement du projet ;
- Mettre l'accent sur les retombées économiques au profit des populations pour faciliter l'acceptabilité du projet ;
- Véhiculer la bonne information via les radios communautaires et les spots publicitaires ;
- Dédommager tous les impactés dans les délais ;
- Impliquer les autorités locales et les propriétaires terriens pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du projet.

#### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service à travers des rencontres ou par téléphone, selon les urgences.

#### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, une mauvaise gestion et une incompréhension du projet peuvent entraîner des conflits. Pour éviter cela l'acteur propose de véhiculer les bonnes informations et dédommager tous les impactés.

Pour la gestion des conflits l'acteur recommande de mettre en place des comités de veille et de gestion des plaintes.

#### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté n'a pas souhaité bénéficier des renforcements de capacités.

#### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La formation des populations bénéficiaires aux métiers de la transformation de produits locaux.

#### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec le chef du service régional du commerce, Septembre 2023**

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : DREEC/chef de service**

**Lieu de la rencontre : locaux de la DREEC**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 26 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec le chef de service de la DREEC pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 16 H 00 Min pour prendre fin à 16 H 30 Min.

La séance a été présidée par Monsieur AMADOU P. DIAGNE, chef de service

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur AMADOU P. DIAGNE ; Tel : 77-556-56-32

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

**Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet est pertinent et nécessaire pour le développement économique.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service est au cœur du dispositif de suivi et d'évaluation du projet. Le service gère tout ce qui est attrait à la procédure. Le service fait partie de la Task-force.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Les études ont trop duré ;
- Le site choisi abritait des agriculteurs qui menaient leurs activités ;
- La réduction des terres qui servaient jusque-là au pâturage ;
- L'impact lié au machinisme ;
- Les risques de déforestation du site ;
- Les risques d'accidents liés au mouvement d'engins de travaux ;
- Les risques de perturbation des activités du milieu.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Prévoir une autorisation de défrichage ;
- Proposer des mesures d'atténuation pour chaque impact identifié ;
- Faire un reboisement compensatoire ;
- Recueillir les avis et les recommandations des différents acteurs pour un engagement et une relation constructive entre le projet et les parties prenantes.

### **Photo de la rencontre**

Néant

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : Service Régional des Pêches et de l'aquaculture/chef de service**

**Lieu de la rencontre : locaux du service**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 26 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec le chef de service pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 16 H 40 Min pour prendre fin à 17 H 22 Min.

La séance a été présidée par Monsieur AMETH DIARRA DIOP, chef de service

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur AMETH DIARRA DIOP ; Tel : 77-5555-31-25

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet vient à son heure car il permet :

- De revaloriser les produits agricoles ;
- De créer une valeur ajoutée et de l'emploi ;
- De créer une synergie entre les différents secteurs ;
- Et d'utiliser les sous-produits pour la fabrication d'aliments pour les poissons (aquaculture).

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Le rejet des déchets dans les cours d'eau ;
- L'utilisation excessive de pesticides et d'engrais chimiques ;
- La prolifération d'algues aquatiques due au rejet de pesticides ;
- Les manquements en termes de suivi et évaluation des activités du projet ;
- L'abandon de certains chantiers du projet ;
- La non pérennisation des activités du projet.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Eviter les rejets de matières chimiques dans les cours d'eau ;
- Informer juste et à temps les acteurs pour une implication de tous dans le projet ;
- Véhiculer les informations à travers la télé, les radios communautaires, les groupes WhatsApp etc. ;
- Créer un point focal régional qui se chargera de la divulgation des informations relatives au projet ;
- Privilégier dans le recrutement, la main d'œuvre locale ;
- Diversifier la transformation des produits agricoles afin de servir le maximum de personnes.

#### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service à travers des rencontres ou par téléphone, selon les urgences.

#### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Pour éviter les conflits, l'acteur recommande de sensibiliser les populations pour une bonne compréhension du projet.

#### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- Un appui au secteur de la pêche surtout l'aquaculture.

#### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- L'accompagnement des producteurs ;
- La formation des agriculteurs dans les techniques de production.

#### **Photo de la rencontre**

Néant

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : ISRA-CRZ/Adjoint Responsable (AR)**

**Lieu de la rencontre : locaux du CRZ**

**L'an deux mille vingt-trois**, le 27 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec l'AR pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 30 Min pour prendre fin à 11 H 39 Min.

La séance a été présidée par Monsieur MOUHAMADOU D. DIANDY, AR

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur MOUHAMADOU D. DIANDY ; Tel : 77-090-81-79

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet est très important car il permet :

- De créer de l'emploi et d'augmenter les revenus des bénéficiaires ;
- De diversifier les activités agricoles.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

La mission de l'acteur est de contribuer à la prise en charge des demandes de recherches agricoles dans la zone Kolda, Tamba et Kédougou, la mise au point de technologies agricoles, ou d'innovations techniques transférables aux producteurs, la promotion de techniques de productions appropriées et l'identification avec les partenaires des préoccupations de recherche.

Le site choisi pour le module régional est dans le domaine du CRZ. Le service a signé une convention avec agropole pour la production de plans, la formation, l'accompagnement des producteurs et le suivi des activités.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La réduction de la zone de pâturage ;
- Les risques de perte d'arbres à cause du défrichement ;

- La zone abrite des espèces protégées comme le PARKIA ;
- Il y a dans la zone une forte présence de colonies de singes ;
- La proximité du site par rapport à la route nationale ;
- Le retard dans l'exécution du projet.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Penser à protéger tout le périmètre du site, des animaux ;
- Impliquer les acteurs et recueillir leurs avis et leurs préoccupations ;
- Privilégier la planification participative ;
- Organiser des ateliers et des réunions pour identifier le rôle de chaque acteur afin d'éviter les conflits d'intérêts et de compétences ;
- Signer des conventions avec les différents acteurs pour une implication de ces derniers ;
- Créer une plantation de démonstration (école) et à partir de là, générer une technologie pour assurer une production durable et faciliter la recherche de développement permettant ainsi d'améliorer la production ;
- Impliquer la main d'œuvre locale pendant les activités du projet ;
- Exécuter le projet dans les délais pour susciter un intérêt envers les populations et les autres acteurs ;
- Eviter les ruptures de stocks dans la production agricole ;
- Eviter, pendant les activités du projet, d'encombrer la route nationale ;
- Appuyer la production de plans pour la pérennisation du projet.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Il y a un coordonnateur qui communique directement avec le projet.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Les espaces occupés par le module régional sont du domaine de l'Etat (CRZ-ISRA). Selon l'acteur les risques de conflits sont minimes cependant pour éviter plaintes il faut sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'intérêt du projet.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- La construction d'un mur superposé d'un grillage barbelé pour le CRZ ;
- Un équipement de l'ISRA en outils modernes.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La formation des producteurs en techniques d'amélioration des plans.

#### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre l'adjoint responsable de l'IZRA/CRZ, Septembre 2023**

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : Division régionale de l'urbanisme et de l'habitat/chef de service**

**Lieu de la rencontre : locaux de la Division**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 27 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec le chef de service de la DRUH pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 12 H 02 Min pour prendre fin à 12 H 55 Min.

La séance a été présidée par Monsieur MOUSSA FATY, chef de service

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur MOUSSA FATY ; Tel : 77-645-77-03

#### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;

- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante c'est un projet très ambitieux qui va permettre la valorisation de la production locale.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

La mission du service est de gérer la question liée à l'acquisition de terre et de la construction. En d'autres termes le service a une mission d'occupation du sol et d'accompagnement des collectivités territoriales dans leur mission relative à l'habitat et au logement.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- L'impact du projet sur les zones de pâturage ;
- L'expropriation foncière (il y a un village impacté) ;
- Le non-respect de la réglementation et des normes en matière de construction d'infrastructures ;
- Les risques de déboisement avec le défrichement à grande échelle.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Eviter de défricher tout l'espace en même temps ;
- Prévoir un reboisement compensatoire dans la zone ;
- Faire des installations qui répondent aux normes sécuritaire et sanitaires ;
- Chercher des autorisations de construction ;
- Baliser toute la zone ;
- Impliquer tous les acteurs dans la réalisation du projet ;
- Rendre disponible la main d'œuvre locale pour limiter les frustrations ;
- Prévoir des zones de pâturage pour faciliter la continuité des activités pastorales ;
- Impliquer les acteurs locaux et les services déconcentrés pour une mise en œuvre réussite du projet.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service à travers les autorités administratives.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, l'expropriation foncière et la non indemnisation des personnes impactées pourraient créer des conflits majeurs. Ainsi, il propose d'impliquer les collectivités territoriales dans toutes les démarches du projet et d'impliquer et dédommager tous les impactés à la hauteur des dommages causés et à temps.

### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- La formation des agents dans les domaines liés à l'habitat.

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : IREF/Adjoint inspecteur**

**Lieu de la rencontre : locaux de l'IREF**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 27 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec l'adjoint à l'inspecteur pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 15 H 45 Min pour prendre fin à 16 H 55 Min.

La séance a été présidée par Monsieur EL HADJI B KANTE, adjoint à l'inspecteur

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur EL HADJI B KANTE ; Tel : 77-188-17-85

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

## **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet est dans son ensemble bon car il permet :

- D'accompagner les acteurs de la production à la transformation ;
- De développer la culture pérenne à travers le renforcement de capacité.

## ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service a une mission d'accompagnement après la livraison des plans. Pour la bonne mise en œuvre du projet, le service peut proposer au projet des poches vides pour les besoins du projet afin de réduire l'impact sur la faune et la flore.

## **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- L'occupation de l'espace ;
- L'augmentation du trafic avec ses nombreuses conséquences ;
- Les manquements en termes de délai de livraison des plans ;
- La coupe d'arbres ;
- L'utilisation excessive des pesticides et des engrais chimiques ;
- Les risques de disparition d'espèces en voies de disparition ;
- Les risques de migration des animaux sauvages vers les zones habitées ou vers les champs non protégés.

## **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Penser à reboiser des espèces forestières et fruitières pour absorber les gaz à effet de serre ;
- Penser à signer une convention avec l'IREF pour la production de plans ;
- Rendre les fonds disponibles pour assurer la livraison des plans dans les délais requis ;
- Créer des calendriers annuels pour faciliter les échanges entre les différents acteurs du projet ;
- Mettre 3 numéros par OP pour maximiser sur la joignabilité des acteurs ;
- Impliquer les autorités locales dans toutes les étapes du projet ;
- Faire en sorte que les agriculteurs réduisent la quantité des produits chimiques utilisés pour l'agriculture ;
- Créer des pépinières pour la production d'espèces forestières ;
- Inciter à chaque producteur de faire une pépinière dans son champ pour l'enrichissement des sols ;

- Impliquer les chefs de villages pour s’imprégner des activités et considérations socioculturelles du milieu ;
- Faire des défrichements progressifs.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Le service communique souvent avec le projet via le coordonnateur régional.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l’acteur la plupart des conflits sont liés à la coupe d’arbres, à l’exploitation illicite du bois, à l’occupation illégale du domaine forestier et aux défrichements sans autorisation. Les personnes responsables sont mises en garde à vue et il y a un code forestier qui règle les problèmes.

Pour la gestion des griefs l’acteur propose d’impliquer les autorités administratives et locales dans toutes les étapes du projet.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L’acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- Une fourniture en GPS et Drones de surveillance.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d’illustration de la rencontre avec l’adjoint inspecteur de l’IREF, Septembre 2023**

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : Chambre de commerce/Adjoint Directeur**

**Lieu de la rencontre : locaux de la chambre de commerce**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 29 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec l'adjoint directeur de la chambre de commerce pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 09 H 25 Min pour prendre fin à 11 H 06 Min.

La séance a été présidée par Monsieur GAGNADO DIALLO, Adjoint directeur

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur GAGNADO DIALLO ; Tel : 77-358-09-28

#### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

#### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet vient à son heure car il est nécessaire de mettre en place des infrastructures qui puissent booster la production et la commercialisation des produits locaux.

#### ***Rôle et mission de la partie prenante***

La chambre de commerce est chargée de faire le choix et la liste des producteurs dans le cadre de ce projet. En outre elle peut proposer des approches à faire pour la réussite du projet et faciliter la sensibilisation du projet à travers les producteurs. Elle peut aussi faciliter la commercialisation des produits car elle a mis en place un dispositif appelé boutique 221 qui permet de vendre les produits même à distance.

#### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La transformation des produits est handicapée par la rareté des produits ;
- L'absence de communication entre les acteurs du projet ;
- Les asymétries d'informations ;
- Les risques de conflits de compétences si les rôles de chaque partie ne sont pas identifiés ;
- Les risques de détournement d'objectifs en effet les producteurs sont souvent détournés de leurs objectifs par les grands opérateurs ;
- Les risques d'appauvrissement des producteurs pendant les périodes de soudure.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Faire la capitalisation de tous les programmes qui se font dans la localité ;
- Choisir une bonne approche pour la mise en œuvre du projet ;
- Faire un bon suivi du projet pour assurer sa pérennisation ;
- Responsabiliser des personnes ou des structures pour le suivi du projet du début et jusqu'après la fin du projet ;
- Mettre au-devant les producteurs, les responsabiliser pour une bonne continuité de leurs activités ;
- Laisser les producteurs entrer en contact direct avec les clients ;
- Prévoir un système ou dispositif qui permettra de protéger les producteurs de la variation des prix et pendant les périodes de soudure, pour éviter leur appauvrissement ;
- Impliquer la chambre de commerce pour une bonne mise en œuvre du projet ;
- Fournir des intrants de qualité pour la compétitivité des acteurs ;
- Identifier ou échantillonner dans quelques localités, des producteurs, les accompagner pour leur permettre après, de pouvoir mener leurs activités librement ;
- Encourager les grands commerçants à s'installer auprès des zones ciblées pour faciliter la commercialisation et le partenariat dans le but de faire gagner à chacun ;
- Harmoniser toutes les interventions du projet ;
- Mettre en avant l'aspect commercialisation des produits car c'est la finalité du projet ;
- Commencer le projet progressivement c'est-à-dire commencer avec un petit nombre ;
- Faire en sorte que les producteurs se focalisent juste dans la production et les transformateurs dans la transformation des produits ;
- Faire une bonne planification pour faciliter toutes les chaînes de valeur du projet ;
- Aller vers les transformateurs qui ont l'habitude d'importer des produits (surtout la mangue) pour la transformation et prendre leurs recommandations ;
- Eviter l'asymétrie de l'information ;

- Encourager la démarche inclusive pendant les activités du projet ;
- Faire en sorte que les itinéraires techniques soient respectés par les agriculteurs et les transformateurs ;
- Assurer aux producteurs l'écoulement de leurs produits dans de bonnes conditions ;
- Rassurer les transformateurs sur le fait qu'il y aura assez de matière pour la continuité des activités de transformation ;
- Organiser des foires périodiquement, dans chaque région de la Casamance pour permettre aux grandes surfaces d'avoir une appréhension des produits.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le projet à travers des rencontres périodiques tous les 3 mois, par appel téléphonique et par mail. Organiser des rencontres avec les responsables du projet.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, les terres peuvent être source de conflits surtout lorsque les terres utilisées ont des propriétaires non identifiés. L'acteur recommande de sensibiliser la population en passant par les élus locaux pour éviter les conflits et d'impliquer les autorités administratives dans la résolution des plaintes.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- Une fourniture en moyens de transport pour les activités du projet ;
- Un appui en matériel informatique ;
- Un renforcement de la couverture réseau et de l'accès à internet ;
- Une fourniture de téléphones aux agents du service ;
- Le renforcement de capacité des agriculteurs et des transformateurs.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La fourniture de matériel agricole et d'intrants aux agriculteurs ;
- Un appui financier pour la valorisation et le développement de la boutique 221 mis en place par la chambre de commerce.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre l'adjoint directeur de la chambre de commerce, Septembre 2023**

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : transformateur d'anacarde**

**Lieu de la rencontre : locaux de la chambre de commerce**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 29 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre publique un transformateur d'anacarde pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 12 H 00 Min pour prendre fin à 12 H 31 Min.

La séance a été présidée par Monsieur MAMAOU CAMARA, transformateur d'anacarde

Etaient présents à cette rencontre : 02 participant (s) dont 02 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur MAMAOU CAMARA ; Tel : 77-422-85-83

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

## **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante c'est un bon projet car il permet la rapidité dans la transformation des produit et un gain de productivité.

## ***Rôle et mission de la partie prenante***

L'acteur fait partie de ceux qui vont bénéficier du projet en tant que transformateur d'anacarde.

## **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La lenteur dans le démarrage du projet ;
- L'absence de matériel moderne et efficace pour la transformation ;
- L'absence de grands magasins de stockage ;
- Le manque de fonds pour l'achat de grandes quantités d'anacardes pour la continuité des activités étant donné que le produit est saisonnier ;
- Le manque de fonds pour le conditionnement et l'emballage des produits ;
- La qualité des produits est souvent inférieure ;
- La quantité des produits transformés est souvent insuffisante ;
- La demande de produits transformés est souvent supérieure à l'offre ;
- Les produits transformés sont souvent très inférieurs par rapport à la quantité récolté ;
- Les risques d'accaparement de la production par les grands opérateurs ou entrepreneurs ;
- Les difficultés pour regrouper les transformateurs dans un même pôle.

## **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Capaciter chaque acteur là où il est pour lui permettre de développer ses activités. Cela favoriserait la création d'emploi ;
- Impliquer du début à la fin les producteurs et les transformateurs pour un bon déroulement des activités du projet ;
- Regrouper tous les producteurs et les transformateurs autour d'une table, après la sélection, pour des échanges qui vont permettre une bonne synergie d'action ;
- Réaliser rapidement le projet pour réduire les frustrations ;
- Renforcer le matériel nécessaire pour le bon fonctionnement des activités.

## **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec nous par téléphone ou à travers la chambre de commerce.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, l'accaparement de la production par les grands opérateurs pourrait entraîner des conflits. Pour éviter cela, il propose de privilégier les acteurs locaux et les petits investisseurs.

### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- Une formation en transformation de la pomme d'acajou en lait d'acajou ;
- Une formation sur l'autorisation Fra, le code barre et en certification bio.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Un renforcement en matériel de transformation de produits locaux.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec les transformateurs d'anacardes, Septembre 2023**

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : Service Régional d'Hygiène/Chef de brigade**

**Lieu de la rencontre : locaux du service**

**L'an deux mille vingt-trois**, le 29 Septembre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec le chef de brigade d'hygiène pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 16 H 20 Min pour prendre fin à 17 H 01 Min.

La séance a été présidée par Monsieur PATHE BALDE, chef de brigade d'hygiène

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur PATHE BALDE ; Tel : 77-797-31-93

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet est important car il permet non seulement d'avoir une production optimale mais aussi de transformer les produits locaux.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service assure la propreté dans la production et la commercialisation des produits. Le service peut être un conseiller en hygiène de manière générale.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- L'utilisation excessive des pesticides et des engrais chimiques pour l'agriculture ;
- La non implication des services essentiels dans la mise en œuvre du projet et dans le suivi des activités du projet ;
- Le non-respect des normes environnementales après la réalisation du projet.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Rationnaliser l'utilisation des produits chimiques ;

- Impliquer le service d'hygiène pour le contrôle surtout pour ce qui concerne la transformation des produits, le service doit inspecter l'emplacement pour une vérification ;
- Inspecter le personnel des entreprises par rapport aux visites médicales ;
- Veiller au respect des normes de disposition des entrepôts, bâtiments, et toilettes ;
- Encadrer les producteurs pour minimiser les impacts sur la santé des populations ;
- S'assurer du respect des normes environnementales du début à la fin ;
- Mettre en place durant toute la durée de vie du projet un comité de veille et d'alerte pour le respect des normes environnementales et sociales ;
- Veiller au respect de l'équipement de protection individuel ;
- Faire des visites à domicile, des porte-à-porte, des plaidoyers au niveau des autorités, des chefs religieux, des chefs coutumiers etc. pour divulguer l'information nécessaire sur le projet.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service par téléphone, par correspondance ou par rencontre.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur pour éviter les conflits il faut veiller au respect des normes d'hygiène, bien étiqueter les produits en s'assurant de bien mettre les dates de production et d'expiration. En ce qui concerne la gestion des conflits au niveau du service, elle se fait par convocation et par constat. Si la réclamation est un délit d'hygiène, la personne peut payer des taxes si non le dossier est transféré au tribunal.

### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- Un renforcement des agents en gestion des risques et de la sécurité ;
- Un appui en logistique roulante (voiture), en mobilier de bureau, matériel informatique (photocopieuse, imprimante) et en carburant.

### **Accompagnement social**

La partie prenante n'a pas recommandé des mesures d'accompagnement social

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec le chef de brigade d'hygiène, Septembre 2023**

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : Mairie de Kolda/troisième adjointe au Maire**

**Lieu de la rencontre : locaux de la Mairie**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 02 octobre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec la troisième adjointe au Maire pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 30 Min pour prendre fin à 11 H 20 Min.

La séance a été présidée par Madame AMINATA SARR, troisième adjointe au Maire

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur AMINATA SARR ; Tel : 77-547-57-29

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

## **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante c'est un bon projet car il permet :

- D'avoir une productivité sur les produits périssables comme la mangue ;
- De recruter les jeunes et de fixer ceux qui voudraient immigrer.

## ***Rôle et mission de la partie prenante***

La mairie a déjà commencé à œuvrer pour le projet. Elle peut aider dans le suivi des activités du projet du début à la fin et même après le départ du projet. En outre la mairie pourrait mobiliser la main d'œuvre locale pour les activités du projet.

## **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Les lenteurs dans l'exécution du projet ;
- L'anacarde rend infertile le sol à la longue ;
- L'impact des usines de transformation sur l'environnement ;
- La pollution atmosphérique pendant la phase construction des infrastructures et activité du projet ;
- Les acteurs sont mis au courant que lors de la validation et la fin du projet ;
- La discrimination négative de la main de d'œuvre locale ;
- L'impact du projet sur l'occupation du sol.

## **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Impliquer les parties prenantes durant tout le projet pour leur permettre d'avoir un œil sur le projet ;
- Privilégier dans le recrutement de la main d'œuvre, plus de 50% des jeunes de la localité qui accueille le projet ;
- Impliquer les autorités territoriales pour le suivi du projet ;
- Sensibiliser la jeunesse, la population sur les avantages de projet pour son acceptabilité ;
- Mettre en place un dispositif de gestion des déchets ;
- Prévoir des CRD d'informations et de discussions entre toutes les parties pour mettre tout le monde au même niveau d'information ;

- Identifier chaque partie prenante pour une capitalisation des actions ;
- Impliquer les personnes vulnérables comme les handicapés, les femmes dans les activités du projet ;
- Mettre en place un point focal pour assurer le partage de l'information sur le projet ;
- Assurer la formation des points focaux ;
- Faire les travaux dans les délais.
- Concrétiser le projet pour impacter positivement sur le développement économique.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service en envoyant une correspondance au niveau du secrétariat.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, les conflits pourraient naître de l'appropriation des terres par le projet, la pollution et le non recrutement de la main d'œuvre locale. Pour la gestion des conflits, l'acteur propose d'impliquer les autorités administratives et de mettre en place un comité qui va regrouper les représentants (chefs de villages, imams etc.) de tous les villages impactés et les autorités locales.

### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- Une formation du personnel sur les normes environnementales et sociales et sur la gestion des conflits.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La réhabilitation des voies secondaires de circulation de la commune ;
- Une dotation en médicament pour les structures sanitaires de la zone.

### **Photo de la rencontre**

Néant

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

**Structure/Acteur rencontré : Région Médicale/Directeur régional**

**Lieu de la rencontre : locaux de la région médicale**

**L'an deux mille vingt-trois**, le 03 octobre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec le directeur régional pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 9 H 30 Min pour prendre fin à 10 H 13 Min.

La séance a été présidée par Monsieur YAYA BALDE, directeur régional

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur YAYA BALDE ; Tel : 78-192-10-48

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet permet de fédérer tout l'axe sud. Il est important car il permet d'améliorer la zone sud, de réduire la déperdition de la production.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Le projet fait des études mais jusqu'à présent il n'y a aucune réalisation ;
- Il y a un défaut d'encadrement de la qualité des semences ;
- Il y a un manque d'accompagnement financier des producteurs ;
- Les produits commercialisés sont souvent de mauvaise qualité ;
- La pullulation des moustiques avec l'irrigation des périmètres ;
- L'augmentation des populations dans les zones d'intervention du projet ;
- Le manque d'information sur le projet.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Réaliser le projet le plus rapidement possible ;
- Mettre en place un système financier pour accompagner les producteurs ;

- S'assurer de la qualité des semences et de la production pour assurer la réussite du projet ;
- S'assurer de la qualité des produits pour limiter les risques de maladies ;
- Assurer la formation des producteurs et des transformateurs pour pérenniser le projet ;
- Organiser les agriculteurs en groupements pour pérenniser leurs activités ;
- Eviter de politiser les accompagnements financiers ;
- Informer les populations et recueillir leur point de vue par rapport au projet pour les impliquer dans le projet ;
- Développer localement les zones d'accueil du projet ;
- Prioriser, toujours, les populations locales pour limiter leur déplacement ;
- Passer par l'administration, les collectivités locales, les maires, les chefs de villages pour faciliter la sensibilisation sur le projet ;
- Penser à faire une zone teste pour s'assurer de l'efficacité des politiques et mécanismes du projet.

#### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service à travers des rencontres périodiques.

#### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Pour éviter les conflits l'acteur recommande de respecter le droit des uns et des autres et de bien analyser les suggestions des autres. Selon lui l'absence d'information peut aussi entraîner des conflits.

#### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté n'a pas souhaité bénéficier de renforcements de capacités et d'appui institutionnel.

#### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Le renforcement des postes de santé ;
- Le renforcement des programmes de prévention et de promotion des populations.

#### **Photo de la rencontre**

Néant

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Kolda**

## **Structure/Acteur rencontré : Direction Régionale de l'Assainissement/Chef de service**

### **Lieu de la rencontre : locaux de la Direction**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 03 octobre s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec le chef de service pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 50 Min pour prendre fin à 11 H 39 Min.

La séance a été présidée par Monsieur ALASSANE SOW, chef de service

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Contacts** : Monsieur ALASSANE SOW ; Tel : 77-575-39-53

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet est très promoteur sur le domaine économique et social du moment où il est très bénéfique pour les jeunes et pour toutes les populations.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La mauvaise qualité des semences ;
- La prolifération des OGM qui constituent un risque pour la santé des personnes ;
- L'utilisation excessive des engrais chimiques pour l'agriculture ;
- Le risque de dégradation du sol et du sous-sol si toutefois les ouvrages ne respectent pas les normes requises ;
- Les contraintes dans l'acheminement de la production vers les plateformes et modules ;
- La problématique de la pérennisation du projet.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Encadrer les producteurs en les dotant de bonnes semences ;
- Veiller au traitement des mangues contre les mouches qui risquent d'impacter la production de mangues ;
- Utiliser le fumier organique pour l'amendement des sols ;
- Essayer de faire des types d'ouvrages d'assainissement écologique dont les sous-produits pourraient contribuer à améliorer le sol ;
- Veiller à ce que les ouvrages respectent les normes en matière de conception d'assainissement ;
- Essayer de capter au maximum les eaux de pluie qui pourraient être réutilisées ;
- Mettre en place de mini stations d'eaux usées qui peuvent être réutilisées pour l'arrosage des plans ;
- Favoriser la communication de masse pour une bonne appropriation du projet ;
- Communiquer à travers les radios et organiser des rencontres périodiques de partage sur le projet (sensibilisation sur les avantages du projet) pour faciliter l'acceptabilité du projet par la population ;
- Mettre les produits sous label en utilisant les noms des villages pour les valoriser ;
- Faire en sorte que le projet soit pérenne.

#### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service par mail.

#### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur le foncier peut être source de conflits. Pour éviter les conflits, l'acteur recommande communiquer, de sensibiliser et de dialoguer avec toutes les parties prenantes du projet.

Pour la gestion des conflits l'acteur propose de mettre en place un mécanisme de gestion sous tutelle des autorités locales et administratives et regroupant les chefs de villages, les maires, les chefs religieux, les organisations paysannes, les services déconcentrés de l'Etat (ISRA, ANCARD) etc.

#### **Besoins en renforcement de capacité**

L'acteur consulté n'a pas souhaité bénéficier de renforcements de capacités et d'appui institutionnel.

#### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Une formation sur le marketing commercial ;
- Une formation sur le Co-compostage et l'utilisation des éléments organiques (pour le service et pour les agriculteurs) ;

- La construction de latrines améliorées dans les zones abritant les infrastructures et aux alentours des plateformes et modules.

### **Photo de la rencontre**

Néant

---

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Dioulacolon**

**Structure/Acteur rencontré : les représentants de la population du village de Saré Keita**

**Lieu de la rencontre : domicile du chef de village**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 23 septembre, s'est tenue à Kolda une consultation publique avec les représentants de la population du village de Saré Keita pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 09 H 24 Min pour prendre fin à 10 H 43 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 12 participants dont 06 homme (s) et 06 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular (langue locale)

#### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### **Perception/avis par rapport au projet**

L'agropole sud est un excellent projet. Nous sommes heureux que le site du module régional soit choisi à proximité de notre village. Nous avons une longue expérience dans la culture du maïs. Le projet comporte plusieurs enjeux positifs comme :

- La création d'emplois,
- L'augmentation de la disponibilité alimentaire ;
- La promotion de la filière maïs ;
- L'amélioration des profits des producteurs et des conditions de vie de leurs familles.

#### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Notre agriculture souffre de plusieurs contraintes telles que le manque de matériel agricole, l'accès difficile à des semences de bonne qualité, le manque de moyens ;
- Notre village (Saré Keita) a une assiette foncière très limitée. Celle-ci est insuffisante pour satisfaire les besoins du projet en termes de disponibilité des produits ciblés ;

- La filière mangue est confrontée aux contraintes liées à l'écoulement de la production. Une grande partie de celle-ci pourrait sur place ;
- Notre village n'est pas connecté au réseau électrique. Or la disponibilité de l'électricité est un facteur important pour l'atteinte des objectifs visés par le projet ;
- Nous craignons pour la sécurité de nos enfants et de nos animaux avec la présence des engins pendant les travaux ;
- Les travaux peuvent engendrer une pollution atmosphérique ou sonore qui va perturber la quiétude de la population et causer une perte de bien-être ;
- Parfois les populations locales ne sont pas recrutées pour la réalisation des travaux. Ce fut le cas lors de la construction de la centrale située tout près de notre village ;

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Recruter la main-d'œuvre locale dans la réalisation des travaux et dans la phase d'exploitation du module régional ;
- Offrir au village de Saré Keita un accès à l'électricité ;
- Prendre des mesures par rapport à la pollution atmosphériques ;
- Assurer une bonne gestion des déchets du projet ;
- Déclasser une partie du Centre de Recherche Zootechnique (CRZ) pour permettre une disponibilité foncière à la hauteur des besoins du projet ;

### **Attentes**

- Le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- La mise en œuvre de la RSE ;

### **Gestion des plaintes**

Le village de Saré Keita dispose d'un comité de gestion des plaintes. Celui-ci est composé du chef de village, de l'imam et des autres notables, des jeunes et des femmes. Quand un problème survient, le plaignant saisit le chef de village qui, avec l'appui des autres membres du comité, tente une résolution du problème à l'amiable quel que soit sa nature.

### **Gestion foncière**

Les terres sont détenues par les familles. Mais les affectations de terres sont du ressort de la Commune de Dioulacolon.

### **Information et communication**

Le moyen le plus efficace de diffuser des informations consiste à informer le chef de village et à lui confier la tâche de transmettre aux habitants du village.

Implication de la communauté villageoise

La population de Saré Keita est disposée à s'impliquer dans le projet pour sa réussite en offrant de la main-d'œuvre, en aidant à la transmission des informations, à la sensibilisation et à la résolution des conflits à l'amiable.

### **Renforcement des capacités**

- Offrir aux producteurs des dotations de semences et de matériels agricoles ;
- Former les producteurs dans les bonnes pratiques agricoles comme dans l'utilisation rationnelle des pesticides ;

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Dioulacolon**

**Structure/Acteur rencontré : les autorités municipales**

**Lieu de la rencontre : locaux de la Mairie**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 23 octobre s'est tenue à Dioulacolou une rencontre institutionnelle avec la Mairie pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

. La séance a commencé à 16 H 32 Min pour prendre fin à 18 H 00 Min.

La séance a été présidée par Monsieur..., le premier adjoint au Maire

Etaient présents à cette rencontre : 12 participants dont 09 hommes et 03 femmes.

Les échanges ont été faits en français (langue officielle) en Wolof et en peulh

#### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

#### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante Dioulacolou est une commune qui produit beaucoup, cependant c'est la transformation et la commercialisation qui cause problème. La venue du projet est une aubaine pour toute la population car le projet permettra de réduire le taux de chômage des jeunes et de développer économiquement la zone.

#### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Dans le cadre de ce projet, la commune pourrait fournir de la main d'œuvre, faciliter les démarches administratives et porter les programmes du projet.

#### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- L'expropriation des terres par le projet qui impacte négativement sur les revenus des paysans et sur la divagation des animaux ;
- La lenteur dans le démarrage du projet, la phase étude a trop duré ;
- Les distances et l'état des routes ne favorisent pas les rencontres d'échanges et d'informations ;
- Le non-respect des engagements des entreprises maîtres d'ouvrages ;
- La discrimination de la main d'œuvre locale ;
- Le non-paiement des salaires des employés ;

- L'anacarde est une culture qui n'est pas rentable et les prix sont instables ;
- La terre n'est pas disponible pour le développement des activités agricoles ;
- La plupart des bénéficiaires ne sont pas formés et n'ont pas de qualifications.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Démarrer le projet pour encourager les populations ;
- Privilégier dans le recrutement la main d'œuvre locale pour faciliter l'acceptabilité du projet ;
- Assoir une bonne collaboration entre le projet et les jeunes ;
- Assurer le paiement correct des salaires des travailleurs pour une bonne mise en œuvre du projet et une pérennisation du projet ;
- Penser à accompagner financièrement les acteurs ou les représentants (surtout les femmes et les jeunes) pendant les réunions pour les encourager à venir participer ;
- Penser à accompagner ceux qui ont été impactés directement par le projet ;
- Impliquer les personnes impactées dans les activités du projet ;
- Respecter les engagements tenus pour éviter les frustrations ;
- Prévoir des formations pour assurer l'opérationnalité de la main d'œuvre ;
- Définir les compétences qu'il faut pour les activités du projet ;
- Assurer des semences de qualité et prévoir des hangars de conservation de la production ;
- Tenir informé le maire des appels d'offre à temps ;
- Impliquer la mairie dans les commissions de passation de marché ;
- Passer par la mairie qui peut faciliter la diffusion d'informations relatives au projet à travers les radios communautaires, les réseaux sociaux etc.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec la mairie, directement sans intermédiaire, à travers des rencontres ou par téléphone, selon les urgences et les besoins.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

La commune est chargée de faire l'affectation des terres et la délibération, la partie prenante tient à préciser que la terre n'est pas assez disponible pour le développement des activités agricoles.

Selon la partie prenante, ce qui pourrait entraîner des conflits est, la non implication des populations locales dans les activités du projet. En ce qui concerne la gestion des conflits, il existe une commission formelle de sages qui gèrent tous les conflits à l'amiable et dans la discrétion. Les conflits sont transférés à la justice lorsqu'ils ne sont pas résolus par la commission.

## Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

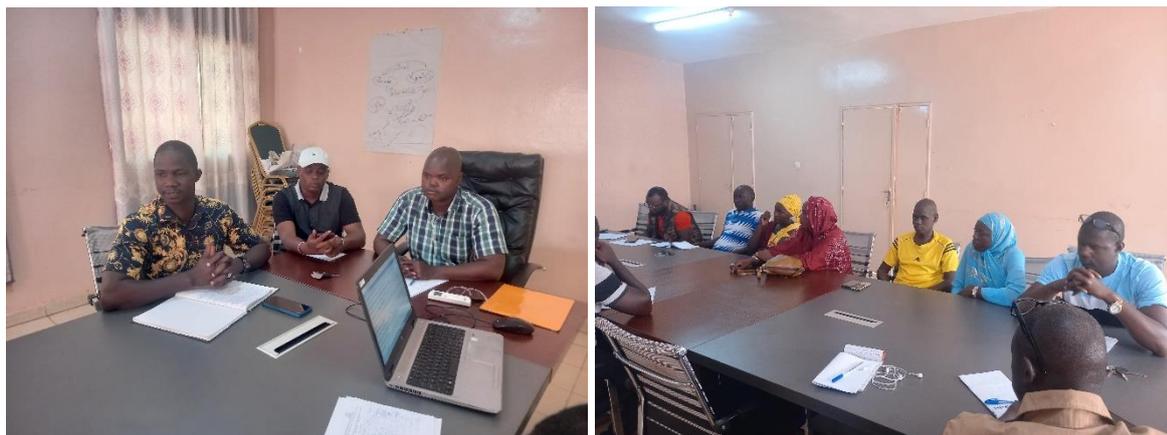
L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- La formation du personnel en gestion environnementale et sociale ;
- La formation des jeunes dans des formations résilientes ;
- L'équipement de la mairie (matériel roulant, matériel informatique etc.) ;
- Un appui financier de la mairie ;
- Un appui pour la création d'un site web pour la commune ;
- La formation des femmes dans les métiers de la transformation des produits locaux.

## Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- L'extension de l'électricité dans toute la commune ;
- Un appui aux daharas en fournitures divers ;
- La construction de cantines à la devanture de l'hôpital ;
- La clôture des écoles et des mosquées ;
- La construction d'un bâtiment au niveau du poste de santé de Darou Salam et d'aires de jeux.



*Images illustratives de la rencontre avec les autorités municipales du Dioulacolon, octobre 2023*

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Dioulacolon/Madina Bouli**

**Structure/Acteur rencontré : la population locale de Madina Bouli**

**Lieu de la rencontre : place publique**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 24 octobre s'est tenue à Dioulacolon une consultation publique avec la population de Madina Bouli pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

. La séance a commencé à 10 H 36 Min pour prendre fin à 11 H 40 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Nouha SANE, chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 19 participant (s) dont 06 homme (s) et 13 femme (s).

Les échanges ont été faits en wolof

**Contacts :** Monsieur Almamy BAYO, notable ; Tel : 77-774-68-10

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perceptions et avis par rapport au projet**

Selon la partie prenante le projet est très intéressant dans l'ensemble car il permet de recruter les jeunes sans emploi, de réduire le taux de chômage de la population et d'augmenter l'utilité de la production agricole. L'approche adoptée par l'Etat et le projet est vivement magnifiée.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

La population peut sensibiliser la jeunesse sur les risques de propagation de maladies transmissibles et fournir de la main d'œuvre au projet.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Les études du projet ont trop duré ;
- La non réhabilitation des carrières exploitées ;
- Le non tenu des promesses ;
- Les difficultés dans l'écoulement des produits ;
- Les mangues pourrissent vite dans la zone ;
- La perte des terres cultivables ;
- Les risques de nuisance sonore ;
- Le non recrutement de la main d'œuvre locale.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Faire en sorte que la population soit impliquée dans les activités du projet ;
- Respecter la réglementation administrative c'est-à-dire les voies réglementaires pour une bonne mise en œuvre du projet ;
- Remettre en état les carrières exploitées ;
- Sensibiliser les travailleurs par rapport au respect des réalités socioculturelles de la localité ;
- Impliquer la main d'œuvre locale dans les activités du projet ;
- Exécuter le projet et respecter les engagements tenus vis-à-vis de la population ;
- Faire bénéficier à la population les retombées économiques du projet ;
- Réhabiliter les pistes de production et surtout celle qui mène jusqu'à Dioulacolon ;
- Passer par le sous-préfet, le maire ou le chef de village pour véhiculer les informations.

#### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Appeler directement le chef de village ou organiser des rencontres pour la communication.

#### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Les terres sont gérées par le chef de village. Il lui revient le droit de décider qui devrait ou pas acquérir une terre. Pour la gestion des plaintes, le chef de village convoque les sages et les personnes concernées pour le règlement des conflits à l'amiable. Au niveau du village les conflits sont toujours réglés à l'amiable.

#### **Besoins en renforcement de capacité**

La population souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- Une formation en gestion foncière des notables ;
- La formation des jeunes et des femmes en techniques maraichères et en transformation de produits locaux ;
- La formation des femmes en fabrication de savons ;
- La formation des jeunes dans les nouvelles filières porteuses.

#### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Une fourniture en électricité pour tout le village ;
- L'aménagement de périmètres maraichers ;
- La clôture des périmètres maraichers ;
- La construction de magasins de stockage de produits.



*Images illustratives de la rencontre avec la population du village de Madina Bouli, octobre 2023*

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Koulinto**

**Structure/Acteur rencontré : autorités municipales de Koulinto et représentants des populations des villages de Saré Konco, Médina Sadou, Sinthiang Moussa, Kathié Manding et Saradou**

**Lieu de la rencontre : mairie de Koulinto**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 octobre s'est tenue à Koulinto une consultation publique avec les autorités municipales et les représentants des populations pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud). La séance a commencé à 11 H 14 Min pour prendre fin à 12 H 51 Min. Etaient présents à cette rencontre : 13 participant (s) dont 07 homme (s) et 06 femme (s).

Les échanges ont été faits en poular (langue locale)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

**Perceptions et avis par rapport au projet**

Nous sommes heureux du choix porté sur notre Commune. C'est un excellent projet qui va contribuer à l'amélioration de l'emploi et la réduction de la pauvreté. Il n'y pas de sources d'emplois. Ce projet est une bonne opportunité pour réduire le chômage, l'exode rural et l'émigration irrégulière.

Les impacts négatifs sont inévitables.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Nous sommes les plus proches du site. Les impacts environnementaux ;
- Les projets sont nombreux mais ils tardent à être concrétisés ;
- Le chômage est élevé surtout chez les jeunes ;
- L'aménagement du site va causer une perte de vastes pâturages ;
- L'espace est utilisé à plusieurs fins : alimentation, pâturage, exploitation forestière dont la recherche de bois mort...
- Les rendements agricoles sont faibles à cause du manque de moyens et de la mauvaise qualité des intrants ;
- Les villages n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Si le Projet envisage des activités qui réuniront les villages, il faudrait qu'il le fasse de manière concertée ;
- Les producteurs manquent de moyens financiers pour atteindre leurs objectifs en termes de production ;
- Il y a un forage à côté du site ;
- Il y a un parcours de bétail qui traverse le site. Sa clôture pourrait entraver l'activité d'élevage et la mobilité des troupeaux de bœufs ;
- La forme d'agriculture actuelle ne peut pas satisfaire les besoins de l'agropole en termes de disponibilité de produits. Il faut une mécanisation de l'agriculture ;
- 

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Recruter la main-d'œuvre locale en priorité et éviter le maximum possible d'importer de la main-d'œuvre ;
- Privilégier l'emploi des jeunes et des femmes ;
- Il faut éviter de causer une frustration chez les communautés locales. Après le sacrifice qu'elles ont fait, elles ne comprendraient pas qu'elles soient les moins à bénéficier des avantages du projet ;
- Soutenir les femmes en offrant des emplois ;
- Offrir des équipements agricoles et clôturer les périmètres agricoles ;
- Inclure les adultes dans l'offre d'emplois, car les charges des ménages reposent souvent sur leurs épaules ;

- Respecter les engagements pris avec les communautés ;
- Mettre en place un dispositif transparent de recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Mécaniser les pratiques agricoles des producteurs ;
- Offrir aux ménages des fourneaux écologiques pour réduire les impacts de la perte de ressources forestières ;
- Formation en élevage intensif ;
- Aménager un périmètre pour la culture fourragère afin de répondre à la perte de pâturage sur l'aire du site de la plate-forme départementale ;
- Poser des actes qui vont satisfaire les personnes et communautés qui ont mis leurs terres à la disposition du projet ;
- Mettre en œuvre des techniques qui permettront de réduire les impacts négatifs du Projet comme la pollution atmosphérique, la perte de fourrage et de ressources forestières ;
- Informer davantage les populations et les sensibiliser par rapport au projet ;

#### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Appeler directement le chef de village ou organiser des rencontres pour la communication.

#### **Gestion des plaintes**

- La mairie de Koulinto dispose d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes, mais celui-ci n'est pas fonctionnel ;
- Les problèmes fonciers sont gérés par la Commission Domaniale ;
- Les villages disposent de comités de gestion des plaintes composés généralement du chef de village, de l'imam et des notables.

#### **Gestion Foncière**

Les terres sont détenues par les personnes, mais c'est la Commune qui délivre les délibérations foncières.

#### **Besoins en renforcement de capacité**

La population souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités et appui institutionnel ci-après :

- Accorder des formations aux femmes dans les bons pratiques agricoles (agriculture pluviale et de contre saison) ;
- Former les personnes en techniques agricoles et leur offrir des financements ;

#### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Aménager des périmètres maraichers pour les femmes et les hommes ;
- Clôturer les infrastructures sociales de base ;



*Image illustrative de la rencontre avec autorités municipales de Koulinto et représentants des populations des villages impactés, octobre 2023*

---

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Saré Coly Sallé**

**Structure/Acteur rencontré : La mairie et les représentants de la population du village de Saré Coly Sallé**

**Lieu de la rencontre : locaux de la Mairie**

---

**L’an deux mille vingt-trois**, le 18 octobre, s’est tenue à Kolda une consultation publique avec la mairie et les représentants de la population du village de Saré Coly Sallé pour la préparation d’une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 45 Min pour prendre fin à 11 H 56 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 16 participants dont 14 homme (s) et 02 femme (s).

Les échanges ont été faits en Français (langue officielle) et en poular (langue locale)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d’accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

### **Perception/avis par rapport au projet**

Le projet est une bonne initiative pour toute la population car c'est une zone agricole qui a besoin de se nourrir à travers sa propre production locale. Le projet permet de lutter contre le chômage des jeunes. Nous nous réjouissons sa venue et souhaitons qu'il soit une réussite totale.

### ***Implication de la communauté villageoise***

La population peut alimenter la plateforme en termes de production, faire des apports par rapport à la main d'œuvre et participer dans la sensibilisation.

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- L'expropriation des terres par le projet ;
- Le non-respect des engagements pris ;
- La non-implication de la main d'œuvre locale ;
- Les accidents de la route, pendant la période des travaux, dus à la divagation des animaux ;
- Les excès de vitesse pendant la phase travaux ;
- La proximité d'une école élémentaire par rapport au site ;
- Le manque d'organisation des producteurs et des transformateurs ;
- Le manque de formalisation, d'hangar et l'accès difficile au financement ;
- Le manque de compétence des bénéficiaires du projet et le manque de matériel agricole ;
- L'inachèvement des travaux ;
- Les méventes de la production ;

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Faire une bonne exécution du projet pour obtenir les effets escomptés ;
- Faire en sorte que chacun respecte ses engagements ;
- Privilégier la main d'œuvre locale ;
- Sensibiliser les conducteurs sur les excès de vitesse ;
- Prévoir des dos d'âne pour minimiser les accidents ;
- Clôturer l'école élémentaire qui est près du site pour sécuriser les apprenants ;
- Impliquer les jeunes et les femmes dans les activités du projet pour faciliter l'acceptabilité du projet par la population ;
- Acheter les travaux pour limiter les frustrations des populations ;
- Faire en sorte que les populations se sentent incluses dans le projet pour assurer une pérennisation du projet à long terme ;
- Prévoir des émissions à la radio et faire des sensibilisations au niveau des sites pour faciliter la communication entre le projet et les parties prenantes (Vélingara FM, SEWNDE, BAMTARE).

### **Gestion des plaintes**

Il existe au sein de la mairie une commission formelle de sages qui gère les conflits. Cependant d'autres conflits sont gérés en famille. Selon les acteurs, plusieurs facteurs peuvent entraîner des griefs. On peut citer entre autres la discrimination de la main d'œuvre locale, la mévente de la production etc.

### **Gestion foncière**

Les terres sont détenues par les familles. Mais les délibérations et les affectations de terres sont du ressort de la municipalité.

### **Information et communication**

Pour faciliter le partage d'information et la communication, les acteurs proposent de passer par la mairie et par les radios communautaires.

### **Renforcement des capacités et accompagnement social**

- La formation des agriculteurs et les transformateurs ;
- Un renforcement en matériels agricoles ;
- La construction d'hangars et un accès facile au financement ;
- Un renforcement en électricité et en eau ;

- La réhabilitation des pistes de production ;
- Le renforcement des structures de santé de la zone ;
- La construction d'un CFP dans la commune ;
- La construction d'un forage pour desservir la commune et les villages environnantes ;
- La réhabilitation de la piste Biarou-Saré Bassy et Saré Coly-Fofanaya.



*Image illustrative de la rencontre avec la mairie et les représentants de la population du village de Saré Coly Sallé, octobre 2023*

---

**Région : Kolda**

**Département : Kolda**

**Commune/Village : Saré Coly Sallé**

**Structure/Acteur rencontré : sous-préfecture/Adjoint au Sous-préfet**

**Lieu de la rencontre : locaux de la sous-préfecture**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 18 octobre, s'est tenue à Kolda une rencontre institutionnelle avec l'adjoint au sous-préfet pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 12 H 30 Min pour prendre fin à 13 H 00 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 1 participants dont 1 homme (s) et 0 femme (s).

Les échanges ont été faits en Français (langue officielle)

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

### **Perception/avis par rapport au projet**

Le projet est une opportunité offerte à la population de Saré Coly Sallé. Selon l'acteur, il permet de booster la croissance à la base et de développer le terroir car il y a tous les atouts pour cela. Le projet peut compter sur l'accompagnement du service.

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- La divagation des animaux ;
- La non-implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre du projet.

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Impliquer tous les acteurs pour une bonne collaboration ;
- Travailler en synergie avec les différents projets (Tiers Sud, POAS) ;
- Utiliser les radios communautaires pour la sensibilisation sur le projet ;
- Partager les procès-verbaux pour faciliter le suivi des activités du projet ;
- Impliquer les jeunes dans les activités du projet.

### **Gestion des plaintes**

Selon l'acteur, les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont récurrents dans la zone. Et ces conflits sont dus à la divagation des animaux. Il y a une plainte qui est instruite et déposée au niveau de l'agriculture pour constat. Cependant le règlement à l'amiable est privilégié avant la gestion à la gendarmerie.

### **Gestion foncière**

Pour la gestion foncière, l'acteur propose de doter à chaque commune un bureau foncier pour la gestion des conflits fonciers.

### **Information et communication**

Pour faciliter le partage d'information et la communication, les acteurs proposent de passer par la mairie et par les radios communautaires.

## Région de Sédhiou

### COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Gouvernance/Adjoint Gouverneur**

**Lieu de la rencontre : Bureau de l'Adjoint au Gouverneur**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 04/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec l'adjoint au Gouverneur pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 16H 15 Min pour prendre fin à 16H 37Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Modou GUEYE, Adjoint au Gouverneur

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (Langue officielle)

**Contacts :** *Monsieur Modou GUEYE, Tel : 77 525 06 20*

#### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

#### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Pour Monsieur Gueye, agropole est un bon projet qui va booster fort l'économie de la région à travers la transformation des produits qui sont ciblés et qui pourraient sur place. Selon lui s'il est bien réalisé, il aura beaucoup d'impacts sur l'économie : la création de la chaîne de valeur, la création d'emplois, et naturellement l'amélioration du niveau de vie des populations.

#### **Rôle et mission de la partie prenante**

Selon l'acteur, c'est eux qui mettent en place la Taskforce, ils sont là pour coordonner les interventions et les politiques publiques de l'Etat. Ils ont participé à la réalisation de la mission de screening, dans le cadre de ce projet.

#### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Le projet accuse trop de retard dans son démarrage ;
- L'indisponibilité des moyens pour le fonctionnement des différents comités ;
- L'expropriation des terres et la non-compensation des impenses.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Accélérer les travaux du projet et mettre en œuvre les installations ;
- Renforcer l'implication des acteurs ;
- Dédommager toutes les personnes affectées par le projet ;
- Penser à mettre en place un budget pour accompagner les comités de gestion des conflits et de suivi-évaluation ;
- Aller voir les populations et recueillir leurs doléances et tout faire pour les accompagner.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Selon l'acteur, ils sont en communication avec le projet car ils sont censés coordonner et harmoniser les politiques mises en œuvre par l'Etat. Et dans cet élan, un cadre a été mis en place pour faciliter la communication des différents acteurs.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Les terres sont gérées par les conseillers municipaux. Selon l'acteur, les conflits sont divers, mais le problème d'indemnisation en cas expropriation des terres est récurrent.

Pour la gestion des conflits, il recommande de mettre en place des comités.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- L'accompagnement des acteurs et la réalisation de leurs doléances.

### **Photo de la rencontre**

Néant

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Préfecture/Adjoint Préfet**

**Lieu de la rencontre : Bureau de l'adjoint Préfet**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 04/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec l'adjoint au Préfet pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 16H 54Min pour prendre fin à 17H 16Min.

La séance a été présidée par : Makhtar NDIAYE, Adjoint Préfet

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (Langue officielle)

**Contacts** : Monsieur Makhtar NDIAYE, Tel : 77 529 08 05

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Pour Monsieur Ndiaye, agropole est un bon projet qui vise à développer la production locale et à améliorer le niveau de vie des populations.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Selon l'acteur, ils font partie de la commission de recensement des impenses. Ils ont déjà une connaissance du projet. En effet, ils ont effectué des déplacements sur les lieux dans le cadre de l'évaluation des impactés, c'est-à-dire, les propriétaires des terres qui sont au nombre de 5. Nous avons produit un rapport et transmis aux responsables de l'agropole dans ce sens

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- L'impact du projet sur l'environnement avec le défrichage des champs ;
- L'expropriation des terres ;
- Les personnes qui ont perdu leurs terres n'ont pas été dédommagées ;
- Les retards dans l'exécution des travaux ;
- Les populations ne sont pas assez informées par rapport au projet.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Démarrer les travaux pour rassurer les populations ;

- Indemniser toutes les personnes impactées par le projet ;
- Faciliter l'accès aux terres aux agriculteurs locaux ;
- Alléger les procédures d'accès et renforcer le tissu informationnel ;
- Sensibiliser les populations sur l'importance du projet pour faciliter son appropriation ;
- Informer en passant par les points focaux, les personnes ressources, les réseaux sociaux, les chefs de villages, les Badiéno Ngokh etc.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Selon l'acteur, ils sont en communication avec Agropole et ils sont au cœur du processus.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Les terres sont gérées par les autorités municipale (le droit à la hache).

Pour la gestion des conflits, il y a déjà une commission de conciliation qui peut servir à la gestion des conflits à l'amiable.

#### **Photo de la rencontre**

Néant

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR  
LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU  
PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD  
(AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Eaux et forêts/Inspecteur des Eaux et forêts**

**Lieu de la rencontre : Bureau IREF**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 05/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec l'inspecteur des Eaux et forêts pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 09H 23 Min pour prendre fin à 10H 06Min.

La séance a été présidée par : Edouard MANSAL, IREF/Sédhiou

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (langue officielle)

**Contacts** : *Monsieur* Edouard MANSAL, *tel* : 77 545 79 95

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

**Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante le projet est une bonne chose car il permet d'améliorer la production via la capacitation des agriculteurs vue la position et le niveau de pauvreté de la zone.

***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service a participé au choix des sites mais aussi Agropole a signé une convention avec l'IREF et au niveau local, le service a un protocole avec agropole.

**Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Le déboisement des forêts ;
- L'accaparement des forêts classées ;
- Le retard dans l'exécution des travaux ;
- Le non-respect des délais et des engagements d'Agropole ;
- Les risques d'augmentation de la population et des besoins alimentaires qui vont pousser la population à agresser la nature et les forêts classées ;
- L'impact du déboisement sur le sol ;
- Les pertes de terres agricoles qui généraient des revenus de subsistance aux paysans ;
- La vieillesse des plantations ;
- La production locale n'est pas trop compétitive car les produits sont de moyenne qualité ;
- La culture de l'anacarde occupe trop d'espace ;
- L'utilisation excessive des pesticides et de l'engrais chimique ;
- Le manque de formation des agriculteurs qui impacte négativement sur la productivité agricole (lorsque les plans sont trop serrés, ils ne sont pas productifs)
- Les risques d'intoxication alimentaire avec la non maîtrise de la durée de rémanence des produits chimiques sur les aliments avant consommation ;
- La survenance des maladies végétariennes qui risqueraient d'impacter la production ;
- L'impact sur les espèces animales.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Prévoir un reboisement compensatoire pour minimiser l'impact environnemental du projet ;
- Revoir les méthodes culturales pour permettre aux plans de bien produire ;
- Assurer le remplacement de certains plans pour assurer une bonne productivité ;
- Penser au greffage pour raccourcir les délais de production des plans ;
- Prévoir de très bonnes variétés pour faciliter la compétitivité des produits ;
- Penser à varier dans la production d'espèces ;
- Utiliser le fumier organique pour éviter d'impacter négativement sur les sols ;
- Privilégier les rencontres d'échanges avec les différents acteurs ;
- Impliquer les Eaux et Forêts pour accompagner le projet et tout action de développement ;
- Former les agriculteurs sur les techniques culturales et sur l'utilisation des intrants agricoles ;
- Anticiper sur le fait que la demande pourrait changer tôt ou tard ;
- Respecter les délais des travaux et les engagements pris.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Agropole a signé une convention avec les eaux et forêts mais aussi un protocole au niveau local. Néanmoins Agropole doit avoir des représentants qui vont interagir avec les différents services soit à travers des rencontres ou par appel téléphonique.

## **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, avec la réussite du projet, beaucoup de personnes voudront intervenir dans le projet et cela pourrait créer des conflits. Pour éviter les conflits, l'acteur recommande de :

- Veiller à instaurer l'équité ;
- Mettre en place un cadre de concertation au niveau départemental et régional pour faciliter la cohésion et pour une synergie d'action entre les différents acteurs ;
- Instaurer un esprit de complémentarité et non de compétition.

## **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- La formation des agents en techniques de greffage ;
- La formation des formateurs dans plusieurs domaines relative aux activités du projet ;
- Le financement de voyages d'études pour une recherche de variété plus importantes (au Bénin, au Brésil etc.) ;
- La fourniture de matériels informatiques (ordinateurs, etc.), de GPS et de Drones à l'IREF ;
- La formation des agriculteurs et des transformateurs ;

## **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Le renforcement des unités de transformation.

## **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec l'IREF, octobre 2023**

## **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

## **Structure/Acteur rencontré : Hydraulique**

### **Lieu de la rencontre : Service de l'hydraulique**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 05/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec le chef des puits et forages hydraulique pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud). La séance a commencé à 10H 25 Min pour prendre fin à 11H 30Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Edmond ADIOYE, Chef des puits forages hydraulique

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (langue officielle)

**Contacts** : *Monsieur Edmond ADIOYE, tel : 77 398 26 84*

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante c'est un projet très ambitieux qui va permettre l'employabilité des jeunes, l'autosuffisance alimentaire et l'amélioration des conditions de vie locales.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Dans le cadre de ce projet, le service peut partager son expérience par rapport à la gestion et à la maîtrise de l'eau et des infrastructures hydrauliques.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Le projet tarde toujours à être réalisé ;
- Les filières ciblées n'ont pas les besoins en eau ;
- La mangue et l'anacarde sont des produits saisonniers ;
- La politisation du projet ;
- Les risques de disparition de certaines espèces (végétal et animal) ;
- La pollution atmosphérique pendant les travaux ;

- L'expropriation des terres, jadis utilisées pour l'agriculture ;
- Les risques d'impacts sur la nape souterraine ;
- Les risques de rupture d'énergie avec l'utilisation de la biomasse (il faut une quantité continue et suffisante de la matière) ;
- La problématique de la collecte de déchets pour la biomasse.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Eviter de politiser le projet pour sa bonne mise en œuvre ;
- Penser à utiliser l'énergie solaire pour les besoins énergétiques du projet ce qui va permettre de réduire les coûts ;
- Concevoir des idées réalistes et simples pour assurer une continuité du projet ;
- Penser à former les agriculteurs et les transformateurs pour assurer une production optimale ;
- Assurer un suivi du projet en responsabilisant des acteurs pour le contrôle et l'effectivité des actions prévues ;
- Sensibiliser sur la portée du projet et sur ses avantages pour une bonne implication des acteurs ;
- Passer par les radios locales en utilisant les langues locales pour faire passer les informations relatives au projet ;
- Eviter d'implanter les usines ailleurs que prévu ;
- Indemniser les impactés pour limiter les frustrations ;
- Impliquer la main d'œuvre locale dans les activités du projet.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Organiser des ateliers de partage d'information avec les différents acteurs.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Tout projet génère des conflits. Selon l'acteur, l'expropriation foncière pourrait causer des conflits. Cependant les conflits peuvent varier selon les zones. Ce projet soulèvera plus de conflits dans la région de Ziguinchor que dans les autres régions du fait de l'attachement du Diola à la terre mais aussi à sa culture. En effet cela dépend souvent des considérations socioculturelles. Dans certaines zones, la gestion de la terre est familiale et est utilisée pour l'agriculture. Pour éviter les conflits, l'acteur recommande :

- D'indemniser toutes les personnes impactées ;
- D'impliquer suffisamment la main d'œuvre locale ;
- De communiquer et d'adopter une démarche transparente ;
- De donner les bonnes informations ;
- D'accompagner les populations locales.

Pour la gestion des conflits, l'acteur propose de mettre en place un comité régional qui va bénéficier d'un renforcement de capacité en langue locale pour la gestion locale des conflits.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un appui en moyen locomotive, en périodisme et en carburant ;
- Un renforcement des capacités des bénéficiaires.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La construction d'infrastructures sociales de base (école, poste de santé, etc.) ;
- La construction de forages.

### **Photo de la rencontre**

Néant

---

## **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Urbanisme/Représentant chef DRUH**

**Lieu de la rencontre : Bureau du Représentant du chef de la DRUH**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 05/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec le chef DRUH et son représentant pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 12H 13 Min pour prendre fin à 12H 50Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Zou-Bairou DICKO, Chef DRUH

Etaient présents à cette rencontre : 02 participants dont 02 hommes et 00femme.

Les échanges ont été faits en Français (Langue officielle)

**Contacts** : *Monsieur Zou-Bairou DICKO, Chef DRUH, tel : 771000047*

*Monsieur Fary SECK, Représentant du chef de la DRUH, tel : 774917417*

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante, c'est un projet qui ouvre plusieurs opportunités car il permet de créer de l'emploi mais aussi de réduire la pauvreté, d'atteindre l'autosuffisance alimentaire avec la production de maïs, de mangue et d'anacarde.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service délivre et instruit les dossiers d'autorisation de construire. Dans le cadre de ce projet, le service pourrait assurer la qualité des infrastructures à aménager car il est responsable du code de l'urbanisme et de la construction.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La pollution atmosphérique de l'air avec le soulèvement de la poussière ;
- Le non-respect de la réglementation en matière de construction ;
- Les asymétries d'information ;
- L'inaccessibilité des pistes de production.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Respecter les normes de construction et la réglementation ;
- S'assurer de la qualité des infrastructures à aménager ;

- Respecter les distances réglementaires entre les différentes infrastructures ;
- Faire en sorte que les pistes soient accessibles ;
- Arroser le sable pour atténuer le soulèvement de la poussière ;
- Inciter aux camionneurs de rouler moins vite pour éviter les accidents et le soulèvement de la poussière ;
- Installer des binômes au niveau des routes pour gérer la circulation ;
- Privilégier la communication avec tous les acteurs et surtout les populations ;
- Impliquer les services techniques et surtout, les informer à temps ;
- Eviter les asymétries d'information pour faciliter l'implication et la synergie d'action ;
- Prévoir un plan d'aménagement de la zone.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Le service est en contact direct avec Agropole (par téléphone).

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, des conflits de compétence peuvent naître de l'intervention du projet. Pour éviter cela, il recommande d'identifier les besoins en information et les compétences de chaque acteur et de communiquer à temps.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- La formations du personnel pour acquérir de nouvelles compétences.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La réhabilitation des infrastructures sociales de base.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec DRUH, octobre 2023**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR  
LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU  
PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD  
(AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : ARD/Chef division suivi et évaluation**

**Lieu de la rencontre : Bureau du Chef division suivi et évaluation**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 05/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec le chef de division suivi et évaluation pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud). La séance a commencé à 16H 10Min pour prendre fin à 17H 00Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Youssouph DIA

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (langue officielle)

**Contacts : Monsieur Youssouph DIA, tel : 76 880 88 35**

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

**Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante, c'est un projet très ambitieux qui permet non seulement d'impacter positivement la balance commerciale mais aussi, d'industrialiser la région, de résorber le sous-emploi des jeunes, de fixer les jeunes dans leurs localités et d'accompagner les agriculteurs.

***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service est membre du comité régional chargé de proposer les sites pour les modules et les plateformes. Il a participé à la validation du choix des sites.

**Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La déperdition dans la production de l'anacarde ;
- Les risques de pollution atmosphérique par les industries ;
- L'intensification du trafic qui peut entraîner des accidents ;
- Les difficultés dans la production de mangue avec la présence de la mouche blanche ;
- Le manque de ressources et d'équipements pour faire le suivi et l'évaluation des activités du projet ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Utiliser des machines qui vont moins polluer l'environnement ;
- Organiser les acteurs depuis l'exploitation en passant par la transformation jusqu'à la commercialisation des produits ;
- Faire en sorte que les produits soient bien prisés dans le marché international ;
- Faire en sorte que les collectivités locales puissent profiter des retombées économiques du projet ;
- Sensibiliser les populations par rapport aux risques d'accidents ;
- Accompagner l'inter profession afin de les rendre plus pérennes ;
- Faire l'essentiel pour que les filières soient bien renforcées ;
- Penser à renouveler les plans pour assurer une bonne productivité ;
- Améliorer la qualité et la variété des plans ;
- Faire en sorte que les autres acteurs agricoles puissent intégrer facilement le projet ;
- Doter le comité de suivi et d'évaluation de moyen financier pour assurer la continuité des activités ;
- Exploiter et transformer localement les produits pour plus de valeur ajoutée ;
- Renforcer les échanges entre les différents acteurs pour une relation constructive entre le projet et les PP ;
- Faire en sorte que les populations s'approprient le projet ;
- Mettre en contribution les radios communautaires pour faciliter la compréhension du projet par les populations et les autres acteurs ;
- Diligenter les travaux du projet pour ne pas créer des frustrations.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer par mail, par l'entremise du gouverneur ou à travers le comité.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, lorsque le projet sera bénéfique, d'autres producteurs voudront adhérer et cela pourrait entraîner des conflits. Pour cela il propose de faire en sorte que ces derniers puissent intégrer facilement le projet. En outre, il recommande de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel

et d'informer les populations de l'existence de ce mécanisme. La gestion des conflits doit être transparente ajoute-il.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté a proposé les renforcements de capacités ci-après :

- Une formation sur la sécurité routière, sur la prévention routière et sur les gestes de premiers secours des populations.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Accompagner la population déplacée qui est dans le département de Goudomp ;
- Accompagner les collectivités locales qui n'ont pas souvent des moyens pour réaliser des infrastructures et faire des investissements ;
- Accompagner les populations riveraines qui seront impactées par les infrastructures ;
- Construire des infrastructures sociales de base.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec l'ARD, octobre 2023**

## **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC)/Chef DREEC**

**Lieu de la rencontre : Bureau chef DREEC**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 05/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec le chef de la DREEC pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 17H 23Min pour prendre fin à 18H 10Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Khadim DIALLO

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (langue officielle)

***Contacts*** : Monsieur Khadim DIALLO, tel : 77 652 38 60

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante, le projet est une aubaine pour la Casamance car c'est une zone dont le tissu économique demeure toujours trop faible. La réalisation du projet permettra d'écouler facilement la production, de réduire le taux de chômage grâce au recrutement de la main d'œuvre locale, de lutter contre la malnutrition des enfants, de s'approvisionner en nourriture de façon continue, de développer les chaînes de valeur, de générer beaucoup de profit et de booster le développement des localités concernées.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service peut accompagner le projet dans la procédure d'évaluation environnementale, dans le suivi du plan de gestion environnementale et dans le suivi des acteurs.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- L'impact des déchets industriels sur l'environnement ;
- L'utilisation excessive des produits chimiques dans l'agriculture ;
- La pollution atmosphérique ;
- Les risques d'accidents de travail ;
- Les populations n'ont pas souvent accès aux bonnes informations ;

- La discrimination négative de la main d'œuvre locale.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Disposer d'un dossier d'ICPE des installations ;
- Régulariser les ICPE à travers des données qui seront déposés à la DREEC ;
- Traiter les déchets de façon spécifique ;
- Elaborer un plan de gestion des déchets ;
- Faire en sorte que chaque installation dispose d'un système de santé et de sécurité au travail ;
- Sensibiliser les producteurs sur l'utilisation rationnelle des produits chimiques ;
- Prévoir des compensations en faisant des reboisements et minimiser l'émission de CO<sub>2</sub> ;
- Utiliser les véhicules en cas de besoin, ou installer des filtres au niveau des véhicules de chantier ;
- Prévoir des filtres pour les usines, pour limiter l'émission de gaz ;
- Entretenir soigneusement le matériel pour minimiser les émissions de gaz ;
- Faire savoir à toutes les parties prenantes que le projet leur appartient pour une bonne appropriation ;
- Recruter les jeunes de la localité pour une bonne appropriation du projet par les populations ;
- Faire en sorte que les producteurs ne soient pas lésés ;
- Faire en sorte que les entreprises et les ouvriers respectent la culture et l'environnement local ;
- Faciliter aux agriculteurs l'accès aux intrants agricoles ;
- Utiliser les radios communautaires, les porteurs de voix comme les imams, les chefs de villages, les chefs coutumiers, les groupements, les associations et les ASC pour faire passer les informations relatives au projet ;
- Indemniser correctement les impactés ;
- Eviter de faire une discrimination sur les produits spécifiques à une région bien définie ;
- Sécuriser les sites et les voies d'accès ;
- Penser à mettre en contribution les compagnies d'assurance pour les agriculteurs et les entreprises ;
- Renforcer la sureté ;
- Mettre en place un système de surveillance bien relevé au niveau des installations (modules et plateformes).

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Pour communiquer avec le service, privilégier les appels téléphoniques ou les rencontres directes.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Pour éviter les conflits l'acteur recommande :

- D'indemniser correctement les impactés ;
- D'impliquer les populations dans le choix des sites et des activités ;
- D'anticiper sur les incidences pour minimiser les impacts négatifs ;
- De favoriser la concertation périodique.

Et pour la gestion des conflits l'acteur propose :

- De mettre en place un comité et un mécanisme de gestion des plaintes ;
- De mettre en place un registre de plaintes ;
- D'informer les populations sur les outils mis en place pour la gestion des conflits ;
- De traiter les conflits par niveau : village, commune, département et région ;
- De privilégier la gestion des conflits à l'amiable et de diligenter la gestion des plaintes tout en informant la personne victime.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un appui en logistique (meubles de bureau, vidéos projecteur, GPS, véhicules etc.)
- Une formation en hygiène, en santé et en sécurité du comité environnemental de suivi et d'évaluation.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La construction d'infrastructures sociales de base (faciliter l'accès à ces infrastructures) ;
- L'accompagnement financier des GIE.

### **Photo de la rencontre**

Néant

---

## **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Inspection régionale du travail et de la sécurité sociale/Inspecteur régional du travail**

**Lieu de la rencontre : Bureau de l'inspecteur**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 06/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec l'Inspecteur régional du travail pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 09H 50Min pour prendre fin à 10H 38Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Daouda SECK

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (langue officielle)

***Contacts : Monsieur Daouda SECK, tel : 77 759 85 72***

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante, le projet est globalement positif car il permet d'augmenter l'activité économique de la zone et d'absorber la main d'œuvre. L'acteur espère que le projet ira à terme et atteindra ses objectifs.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

D'après l'acteur, ils ont une mission qui leur permet de veiller au respect de la législation sociale et la sécurité sociale. Cela est fait à travers un contrôle assidu. Dans le cadre du projet, le service peut sensibiliser et aider les gens à connaître les démarches à suivre et à se conformer à la réglementation.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La non déclaration des entreprises qui vont gérer les travaux ;
- La discrimination basée sur le genre et sur le handicap ;
- L'inachèvement des travaux ;
- La non prise en compte des prescriptions relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la santé au travail ;
- La non-implication de l'inspection du travail dans les activités du projet.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Procéder à la déclaration obligatoire des entreprises qui vont gérer les travaux ;
- Impliquer la main d'œuvre locale ;
- Résorber le gap en termes de chômage ;
- Accorder un quota aux personnes vulnérables lors de la mise en œuvre des projets ;

- Respecter les prescriptions relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la santé au travail ;
- Privilégier la population sur tout ce qui est aspect salarial pour faciliter l'acceptabilité du projet ;
- Promouvoir une discrimination positive à l'endroit des femmes ;
- Prévoir une visite médicale pour évaluer les aptitudes physiques et mentales des travailleurs, et prévoir 6 mois après, une autre évaluation ;
- Assurer les travailleurs à la sécurité sociale contre les accidents de travail ;
- Exiger l'obtention d'une attestation de régularité sociale de la part des entreprises qui vont gérer les travaux ;
- Appliquer la législation en vigueur en cas de défaillance des entreprises maître d'œuvre pour éviter les travaux inachevés ;
- S'intéresser aux réalités locales pour impliquer les populations et faciliter l'appropriation du projet ;
- Prévoir une bonne RSE en adéquation avec les besoins de la population ;
- Prendre en compte la dimension genre sur le plan de l'hygiène.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service par téléphone, par correspondance ou à travers une rencontre.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, les conflits peuvent survenir lorsqu'il y a retard de salaire, non déclaration des salariés à l'inspection et à la caisse et une non-conformité. Il recommande de redynamiser le comité de suivi et d'évaluation et d'améliorer la communication interne du comité. Et d'appliquer la législation en vigueur en cas de défaillance.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté n'a pas souhaité bénéficier de renforcements.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Prévoir une bonne RSE en adéquation avec les besoins des populations.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec l'IRTSS, octobre 2023**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Service Régionale des Mines et de la Géologie /Directeur Lieu de la rencontre : Bureau du Directeur**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 06/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec le Directeur des Mines et de la géologie pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud). La séance a commencé à 10H 55Min pour prendre fin à 11H 40Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Lamine BODIAN

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (langue officielle)

*Contacts : Monsieur Lamine BODIAN, tel : 77 554 78 64*

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;

- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante, c'est projet qui porte une plus-value à la zone. Il permet de créer de l'emploi direct et indirect, d'industrialiser la zone, d'apaiser le climat social, de diminuer le phénomène de l'immigration. L'Etat doit multiplier les projets de ce genre au bénéfice de tout le monde car dans la zone, il y a suffisamment de matière première.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le rôle du service est de mettre en disposition des éléments nécessaire à l'exploitation des mines.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Les risques de noyades avec l'ouvertures des carrières ;
- L'exploitation des carrières et la non réhabilitation de ces dernières ;
- Le non-respect des cahiers de charges et des engagements tenus ;
- Le retard dans l'exécution du projet ;
- La non implication de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Veiller au respect de tout ce qui est sur les cahiers de charges pour une bonne mise en œuvre du projet ;
- Verser aux communes polarisées par le projet, 20% des redevances des carrières ;
- Sensibiliser les populations par rapport à l'exploitation des carrières ;
- Veiller au respect des engagements tenus ;
- Intégrer les paramètres de la RSE vis-à-vis des populations ;
- Impliquer les autorités territoriales, les maires et les chefs de villages pour faciliter l'obtention de carrières pour les besoins du projet ;
- Sensibiliser les entreprises sur la nécessité de réhabiliter les carrières après exploitation ;
- Sécuriser et encadrer les carrières lorsqu'elles sont laissées pour servir d'abreuvoir aux animaux ;
- Eviter d'exploiter des carrières trop proches des habitations ;
- Exécuter dans les délais le projet.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service par téléphone.

## **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

La gestion des terres est familiale. Cependant la terre a une certaine réalité. En effet elle est sur l'emprise des foyer religieux. Dans la commune de Diendé, il y a énormément d'obstacles liés à l'acquisition de carrières. Pour délibérer une carrière il faut une réunion communale au préalable et l'intervention de plusieurs services comme celui des Eaux et Forêts.

## **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un renforcement en manipulation de drones et une dotation de drones pour le suivi des activités minières ;

## **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La construction d'infrastructures sociales de base ;
- La construction d'un terrain de jeux.

## **Photo de la rencontre**

Néant

### **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Service régional de l'élevage/Chef de service**

**Lieu de la rencontre : Bureau du chef de service**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 06/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec le chef de service de l'élevage et de la production animale pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 12H 20Min pour prendre fin à 13H 04Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Mamadou SYLLA

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (langue officielle)

**Contacts : Monsieur Mamadou SYLLA, tel : 77 793 00 57**

## **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;

- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante c'est un bon projet qui permet de maximiser la production agricole et le gain de productivité de ces produits ciblés.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Le service peut jouer un rôle de conseil (sur la transformation des produits agricoles), d'accompagnement et de formation ;

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Les risques d'impact sur les zones de pâturage ;
- Il existe des infrastructures animalières dans la zone ;
- Les risques de contamination des animaux ou d'intoxication ;
- La perturbation de la quiétude des animaux ;
- La modification du milieu de vie des animaux ;
- Souvent, ce sont les mêmes acteurs qui bénéficient des projets ;
- L'utilisation excessives des pesticides.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Faire en sorte que le projet soit exécuté dans les délais ;
- Identifier les parties réservées à l'agriculture et à l'élevage ;
- Essayer de limiter l'accès des animaux dans la zone agroindustrielle ;
- Faire bénéficier aux populations d'un système de valorisation du fourrage ;
- Diversifier les bénéficiaires du projet ;
- Identifier les nouveaux acteurs dynamiques et les former puis les accompagner ;
- Impliquer les services techniques pour une bonne orientation des activités après la fin du projet ;
- Tenir des engagements pour éviter les frustrations ;
- Intégrer le miel dans la production et dans la transformation ;
- Penser à transformer les déchets issus des produits transformés pour l'alimentation du bétail.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service à travers des réunions périodiques.

## **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs peuvent naître de l'intervention du projet. Pour éviter ces conflits, l'acteur propose de discuter avec les populations pour identifier les zones de pâturage. Les conflits sont gérés à l'amiable chef de village, chez le maître ou chez le sous-préfet. Ils atterrissent rarement à la justice.

## **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- La formation des producteurs de lait ;
- Un appui en climatiseurs et en matériel bureautique pour le service régional de Sédhiou ;
- Un appui en matériel roulant pour l'agent qui est à Diendé.

## **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La réfection du bloc d'élevage qui est à Diendé.

## **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec le service régional de l'élevage, octobre 2023**

## **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Diendé**

**Structure/Acteur rencontré : Mairie et président des impactés**

**Lieu de la rencontre : Mairie de Diendé**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 07/10, s'est tenue à Diendé une consultation publique avec la mairie et le président des impactés pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud). La séance a commencé à 09H 07Min pour prendre fin à 10H 30Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Doura CISSE, Maire de la commune

Etaient présents à cette rencontre : 03 participants dont 03 hommes et 00 femmes.

Les échanges ont été faits en Français

**Contacts** : *Monsieur Doura CISSE*, tel : 77 191 25 39

*Monsieur Habibou CAMARA*, Secrétaire Municipal, tel : 772090873

Monsieur Moustapha DIALLO, Président des impactés/Bloc2, tel : 77 279 54 73

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante, agropole est venu pour échanger avec les communes et c'est un projet qui économiquement peut apporter beaucoup de choses dans la commune et dans la région comme la transformation des produits, le renforcement des activités économiques de la commune et de manière générale, le développement de la commune.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

La commune de Diendé abrite le projet. Dans le cadre de ce projet, la commune peut participer au recrutement de la main d'œuvre.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Les retards dans le paiement des impenses ;
- La perturbation des activités agricoles et d'élevage ;
- L'impact du défrichement intensif sur l'environnement ;
- L'expropriation des terres par le projet ;

- L'impact des déchets toxiques rejetés par les usines et les machines ;
- La non implication de la commune dans la gestion financière des revenus issus du projet ;
- La discrimination de la main d'œuvre locale.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Responsabiliser la commune dans la gestion des ressources humaines, le suivi et l'évaluation du projet ;
- Dédommager les impactés avant le démarrage des travaux ;
- Dédommager les impactés ou les laisser continuer leurs activités sur leurs parcelles ;
- Tenir compte de l'aspect environnemental dans le fonctionnement des machines ;
- Impliquer la commune dans la gestion financière des revenus issus du projet pour assurer un bon impact sur le niveau de vie des populations ;
- Faire savoir à la commune le gain attendu qu'elle pourra en tirer ;
- Favoriser la commune qui accueille le projet pour encourager le suivi éviter les frustrations ;
- Faire en sorte que le maire de la commune de Diendé soit le répondant direct du projet pour une bonne pérennisation du projet ;
- Mettre au-devant, du début à la fin, les bénéficiaires directs du projet ;
- Informer les populations et surtout la commune de tout ce qui se fera comme activité dans le projet ;
- Passer par la mairie pour le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Faciliter la communication entre le projet et la mairie ;
- Faire bénéficier aux enfants des personnes impactées, des bourses d'études pour une bonne appropriation du projet ;
- Faire la sensibilisation sur le projet en passant par les radios communautaires, les foras, les rencontres et focus group ;
- Mettre en place des points focaux dans les régions et dans les communes pour faciliter la divulgation des informations ;
- Intégrer les femmes veuves et les handicapés et les jeunes soutiens de famille dans les activités du projet.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Communiquer avec le service par mail, par téléphone et/ou en organisant une rencontre.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

La commune gère tout ce qui est foncier avec l'apport du cadastre. Elle est responsable de la délibération et de l'affectation des terres. Cependant, au niveau villageois, la gestion foncière est coutumière.

Selon la partie prenante, la divagation des animaux pourrait créer des griefs pendant la mise en œuvre du projet. Elle propose de mettre en place un cadre de concertation qui se chargera de gérer les conflits. Il y a un comité de gestion des conflits déjà mis en place, agropole peut utiliser ce comité et la former pour la gestion des conflits à l'amiable. Mettre en place un registre de plaintes au niveau de la mairie pour l'enregistrement des plaintes.

## Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- La formation des conseillers en gestion environnementale et sociale et sur le rôle du conseiller dans la gestion des affaires publiques ;
- Le renforcement de la population sur la participation citoyenne ;
- La formation des groupements d'agriculteurs sur les bonnes pratiques culturales ;
- La formation du comité dans la gestion des conflits ;
- Un appui en logistique roulant et en matériel informatique pour la mairie ;
- Le renforcement de la connectivité à l'internet.

## Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- L'extension du réseau hydraulique ;
- L'équipement des postes de santé en ambulances et en matériels pour assurer une bonne couverture sanitaire de la population ;
- La fourniture d'un moyen de déplacement au comité pour la gestion des conflits ;
- Une offre de bourses de formation pour les travailleurs de la mairie et les étudiants ;
- L'accompagnement des agriculteurs en matériels agricoles.

## Photo de la rencontre



Photo d'illustration de la rencontre avec la mairie et le président des impactés, octobre 2023

## PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)

---

Région : Sédhiou

Département : Sédhiou

Commune/Village : Diaroumé/Diaroumé

Structure/Acteur rencontré : Mairie et représentant de la population du village de Kandiadiou

Lieu de la rencontre : Mairie de Diaroumé

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 09/10, s'est tenue à Diaroumé une consultation publique avec la Mairie et les représentants de la population du village de Kandiadiou pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10H 14Min pour prendre fin à 11H 30Min.

La séance a été présidée par : Monsieur le Secrétaire municipal de Diaroumé

Etaient présents à cette rencontre : 05 participants dont 04 hommes et 01 femme.

Les échanges ont été faits en Wolof et en Manding

**Contacts** : *Secrétaire municipal 77 430 10 63*

*Chef du village de Kandiadiou 77 528 34 25*

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les échanges avec des différents acteurs sont synthétisés comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon les acteurs rencontrés, agropole est un bon projet à saluer, c'est pourquoi le choix des sites et leur attribution n'a pas posé de problèmes. Pour ces derniers, c'est un projet qui va booster l'économie de la zone, créer des emplois, fixer les jeunes de la zone et permettre l'équité territoriale.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Les risques de pollution atmosphérique ;
- l'emploi de la main d'oeuvre locale ;
- Le retard du démarrage des activités ;
- Le non-respect des engagements tenus ;
- Le contrôle des prix de la production ;
- Le manque de semences certifiées et de matériels ;
- Les problèmes liés à l'écoulement de la production surtout pour ce qui est de l'anacarde ;
- Le manque d'unités de transformation ;
- Le risque de maladies contagieuses ;
- La divagation des animaux qui risque d'impacter négativement sur les cultures.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Démarrer le projet et assurer sa réalisation ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour réduire la pollution atmosphérique ;

- Respecter les engagements du projet pour encourager les acteurs et pour créer une synergie d'action dans la réalisation du projet ;
- Passer par la mairie pour le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Favoriser la discussion avec les populations ;
- Veiller à ce que les entreprises qui doivent faire les travaux respectent les considérations socioculturelles de la localité ;
- Sensibiliser les populations sur les risques de maladies transmissibles en passant par les personnes ressources, les Badiéno Ngox, les groupements de femmes etc. ;
- Tenir informé la commune de tout ce qui se fera dans la localité ;
- Recruter des entreprises locales pour la construction des infrastructures ;
- Sensibiliser les étrangers sur les réalités socioculturelles de la zone (kankourang, fête d'initiation etc.) ;
- Faire un bilan de santé avant le recrutement des travailleurs ;
- Valoriser les produits locaux ;
- Instaurer une bonne communication entre le projet et les parties prenantes ;
- Former le comité de gestion de conflits ;
- Recruter la main-d'œuvre locale ;
- Faire bénéficier la commune des retombées économiques du projet.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Pour les acteurs, Agropole peut informer la mairie, qui ensuite se chargera de relayer l'information aux chefs de village qui constituent leur premier interlocuteur.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Pour ce qui est de la gestion foncière, les acteurs déclarent que les terres ont leurs propriétaires. Cependant le chef de village est le premier responsable des terres. La mairie est responsable de la délibération et de l'affectation des terres.

Tous les acteurs ont avoué qu'ils règlent leurs problèmes à l'amiable en commençant chez le chef du village. C'est quand le problème n'est pas réglé qu'il est remonté vers les autorités supérieures. Selon eux, au niveau communal, ils ont mis en place un comité de gestion de conflits formel piloté par le maire. Il existe aussi un comité qui regroupe plusieurs communes et piloté par le sous-préfet. Par cette occasion, ils ont un registre de gestion de conflits.

Selon les acteurs, l'accueil du projet est prisé par les autres villages, peut être que cela pourrait entraîner quelques tensions.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Le renforcement des unités de transformation ;
- l'appui en matériels de production (Tracteurs, engrais, herbicide) ;
- La formation des jeunes à l'entrepreneuriat ;

- Le développement des infrastructures de transport ;
- L'accompagnement des populations en matière de santé.

**Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec la Mairie de Diaroumé et les représentants de la population du village de Kandiadiou, octobre 2023**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR  
LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU  
PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD  
(AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Diaroumé**

**Structure/Acteur rencontré : Sous-préfecture/Adjoint au sous-préfet**

**Lieu de la rencontre : Bureau de l'adjoint au sous-préfet**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 09/10, s'est tenue à Diaroumé une rencontre institutionnelle avec l'adjoint au sous-préfet pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 12H 02Min pour prendre fin à 12H 40Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Cheikh Sadibou MANE

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (Langue officielle)

**Contacts : Monsieur Cheikh Sadibou MANE : [cerpmane1979@gmail.com](mailto:cerpmane1979@gmail.com)**

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les échanges avec l'acteur sont synthétisés comme suit :

**Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon l'acteur, le projet agropole est venue à son heure, car il permettra à la zone de s'organiser davantage sur le plan économique et social en termes de :

- Création d'emplois ;
- Amélioration les conditions de vie des populations ;
- Approvisionnement des marchés locaux et régionaux ;
- Modernisation de l'agriculture de manière générale.

***Rôle et mission de la partie prenante***

Nous avons une mission d'accompagnement, de suivi, de conseil et surtout d'orientation des collectivités territoriales.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- L'expropriation des terres appartenant aux populations ;
- La coupe d'arbres pour le dégagement des voies ;
- La non réhabilitation des carrières qui constitue un énorme danger ;
- Le projet peut générer beaucoup d'impacts négatifs tant sur l'environnement que sur la santé des populations ;
- Le projet peut permettre la propagation des maladies infectieuses dans la zone à travers la cohabitation avec les étrangers ;
- Le projet peut subir une pression de la concurrence étrangère.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Accélérer l'exécution des programmes et exécuter chaque programme à temps pour encourager les gens ;
- Penser à bien dédommager les impactées ;
- Protéger les zones d'intervention du projet pour réduire les incidences ;
- Protéger les carrières pour éviter les cas de noyades ;
- Veiller à l'arrosage systématique des pistes ;
- Créer des chaînes de valeur très soudées, de la production à la commercialisation pour éviter que quelques acteurs bénéficient de cela ;
- Rendre accessible les produits issus de la transformation ;
- Diversifier la production et la transformation des produits ;
- Assurer le suivi et le contrôle des activités du projet ;
- Privilégier dans le recrutement la main d'œuvre locale ;
- Prendre en compte le fait que la main d'œuvre locale n'a pas, dans la plupart des cas, des papiers justifiant ses compétences ;
- Privilégier la sensibilisation des jeunes filles et des femmes mariées sur les risques de contamination de maladies sexuellement transmissibles ;
- Prévoir un forum de sensibilisation des acteurs locaux sur les impacts du projet sur l'espace et sur le foncier ;
- Sensibiliser les jeunes sur l'utilisation des préservatifs ;
- Passer par les Badiènu Ngokh, les sages femmes etc. pour la sensibilisation sur les maladies ;
- Appuyer financièrement les acteurs pour faciliter la sensibilisation ;

- Former les acteurs pour permettre une pérennisation du projet à la fin du projet ;
- Signaler à temps les personnes malintentionnées pour assurer la sécurité des activités ;
- Mettre en place un comité de veille et de surveillance pour alerter sur les risques d'incidences de tout genre.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Pour l'acteur, agropole leurs convie souvent à des rencontres, des CRD, etc.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, dans la zone de Kandiadiou, la gestion foncière est familiale et il n'y a jamais eu de problèmes fonciers. Des engagements qui ont été pris par rapport aux propriétaires terriens sont en train d'être traitées.

Pour l'acteur, les plaintes récurrentes dans la zone sont souvent entre agriculteurs et éleveurs. Pour lui, les conflits se règlent à l'amiable, c'est pourquoi il faut une implication des acteurs à la base (chefs de villages, marabouts, Imams, etc.). par ailleurs il recommande de mettre en place un comité qui va regrouper toutes les parties prenantes du projet pour faciliter la gestion des conflits.

### **Accompagnement social**

Selon l'acteur, agropole peut faire des actions sociales à l'endroit des populations en améliorant les conditions de vie des populations.

### **Photo de la rencontre**

Néant

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR  
LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU  
PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD  
(AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Diendé/Bloc 2**

**Structure/Acteur rencontré : Population locale et personnes impactées**

**Lieu de la rencontre : Au domicile du chef du village**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 09/10, s'est tenue à Bloc 2 une consultation publique avec les populations du village de Bloc 2 pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 13H 30Min pour prendre fin à 14H 15Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Issaga DIALLO, chef du village de Bloc 2

Etaient présents à cette rencontre : 10 participants dont 06 hommes et 04 femmes.

Les échanges ont été faits en Wolof et en Manding

**Contacts : Ousseynou DIAGNE, notable 77 658 08 29**

***Issaga DIALLO, Chef du village 77 731 57 12***

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les échanges avec les différents acteurs sont synthétisés comme suit :

#### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon les acteurs, agropole est un bon projet qui va booster l'économie de la zone, renforcer les capacités et les compétences des acteurs qui seront opérationnels. En outre, il va attirer les opérateurs à venir investir dans la zone. Donc le projet est accueilli à bras ouverts.

#### **Préoccupations et craintes soulevées**

Tous les acteurs se disent avoir comme préoccupations majeures :

- Les pertes de revenus issus de l'exploitation des terres appropriées par le projet;
- La lenteur dans l'exécution du projet;

- L'abandon des chantiers sans finition ;
- Le non-paiement des prestataires ;
- La discrimination de la main-d'oeuvre locale ;
- La liquidation des producteurs locaux ;
- Le danger causé par les carrières non réhabilitées ;
- L'intensification de la circulation qui pourrait créer des accidents ;
- le non-respect du contrat de travail par le projet ;
- La forte présence des personnes vulnérables dans le village dont les femmes et les personnes handicapées en sont les principales ;
- La pollution atmosphérique.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, les acteurs ont formulé les principales recommandations ci-après :

- Recruter massivement la main-d'œuvre locale ;
- Former les jeunes des villages en les rendant opérationnels pour que le projet puisse les être profitable ;
- Accompagner les producteurs locaux et non les liquider ;
- Veiller au remblayage des carrières après exploitation ;
- Veiller au respect des contrats de travail ;
- Faciliter l'accès à Agropole aux petits entrepreneurs en revoyant les conditions d'adhésion à la baisse ;
- Canaliser la circulation durant les activités pour éviter les accidents ;
- Miser sur des investissements productifs pour impacter la zone ;
- Mettre tous les acteurs et les impactés au même pied d'égalité ;
- Prendre en charge les personnes impactées avant la réalisation du projet ;
- Sensibiliser les travailleurs sur les comportements à tenir dans la zone pour éviter les conflits ;
- Sensibiliser les entreprises sur les aspects socioculturels de la localité ;
- Equiper les ASC, les écoles et les structures sanitaires pour raffermir les liens entre le projet et les populations ;
- Informer les populations sur l'état d'avancement du projet.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Les populations souhaitent que le projet passe d'abord par les autorités locales (maire et sous-préfet) qui se chargeront de relayer l'information.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

En ce qui concerne la gestion foncière, les acteurs ont signalé l'existence d'un conseil domanial dont le chef de village est membre, et que seules les parcelles qui ont une délibération sont prioritaires et valables.

Pour ce qui est de la gestion des plaintes, les populations révèlent que la plupart des conflits naissent de la divagation des animaux, mais aussi par rapport à la libération des parcelles. Mais tous ont avoué qu'ils règlent leurs problèmes à l'amiable en commençant chez le chef du village. C'est quand le problème n'est pas réglé qu'il est remonté vers les autorités supérieures. Selon eux, il serait important de mettre en place un comité de gestion de conflits.

### **Accompagnement social**

Les besoins en accompagnement exprimés par les populations sont entre autres :

- Un appui en matériels de production ;
- La formation des jeunes à l'entrepreneuriat ;
- L'accompagnement des femmes dans le développement du périmètre maraîcher ;
- L'électrification du village ;
- La réhabilitation de la mosquée du village ;
- L'accompagnement des handicapés ;
- L'accompagnement des populations en matière de santé.
- Un appui pour la mise en place d'un périmètre de bananier.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec les représentants de la population du village Bloc 2, octobre 2023**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR  
LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU  
PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD  
(AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Chambre de commerce/Président chambre de commerce**

**Lieu de la rencontre : Bureau du Président**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 10/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec le président de la chambre de commerce pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10H 26Min pour prendre fin à 11H 40Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Moussa SOUANE

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (Langue officielle)

**Contacts : Monsieur Moussa SOUANE : 77 652 57 62**

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

L'intervention de l'acteur est synthétisée comme suit :

**Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon l'acteur, agropole est un bon projet qui va permettre de créer des emplois, de valoriser les produits, de créer une chaîne de valeur et de contribuer à la fertilisation des sols.

***Rôle et mission de la partie prenante***

Le rôle que la chambre de commerce doit jouer est très important car étant concernée à tous les niveaux (de la production à la commercialisation). Il s'agit :

- De permettre une meilleure intégration des acteurs locaux ;
- De créer une dynamique de développement sociale ;
- D'accompagner agropole dans le processus d'installation ;

- D'apporter un soutien financier en tant qu'actionnaires des sociétés qui doivent s'installer.

En outre le service peut avec l'appui du projet participer à la création de pépinières.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La filière anacarde et la mangue n'ont pas suffisamment été encadrées ;
- L'anacarde sénégalais n'est pas trop compétitif dans le marché international ;
- Le prix de l'anacarde est monopolisé par les indiens qui viennent s'approvisionner du produit ;
- Le maïs est une culture hivernale et il n'y a pas assez de surface irriguée pour accroître sa production ;
- Les risques de lenteur dans la transformation si toutefois les industries sont trop grandes ;
- L'enclavement de la région de Sédhiou qui rend difficile l'acheminement de la production ;
- Les spéculations sur les produits peuvent impacter sur la productivité agricole ;
- Le risque de rupture de la transformation de mangues due à une insuffisance de stock et de variété de qualité ;
- Les problèmes fonciers dues à l'expansion de l'habitat ;
- Le phénomène de déboisement qui peut prendre de l'ampleur.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Alléger les procédures d'accès au foncier ;
- Penser à la transformation industrielle de chaque produit au niveau des modules régionaux dans le but de réduire les coûts du transport et de créer de l'emploi dans chaque zone ;
- Privilégier les petites industries pour faciliter la transformation et la commercialisation ;
- Responsabiliser des personnes pour assurer la continuité du projet ;
- Prévoir beaucoup de pépinières et faire une bonne sélection de variétés pour assurer une bonne production ;
- Labéliser la production en mettant les moyens sur l'encadrement de la production ;
- Prévoir la création de nouvelles fermes et accompagner les producteurs ;
- Moderniser les filières ;
- Réguler les opérateurs pour atteindre les objectifs ciblés par le projet ;
- Mettre sur le marché des produits prêts à être consommés à base de maïs pour faciliter la commercialisation ;
- Faciliter l'accès au crédit et ouvrir des opportunités à tout le monde dans les différentes chaînes de valeur ;
- Alléger les procédures d'adhésion pour une bonne implication des opérateurs ;
- Sensibiliser les collectivités pour alléger les procédures de délibération des espaces ;

- Permettre une insertion de la main-d'œuvre locale ;
- Construire de grands magasins de stockage ;
- Penser à réduire les couts d'investissement tout en valorisant le matériel.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Selon l'acteur, sa structure est très ouverte, et donc agropole peut passer pour des conseils au besoin. Et il peut communiquer à travers une rencontre, par appel téléphonique ou par correspondance.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur l'accès au foncier peut être source de conflits. Pour éviter les griefs, il recommande :

- De tenir des réunions périodiques qui vont permettre d'échanger des informations pour l'harmonisation des actions et des activités ;
- De contrôler l'extension des agglomérations autour de l'agropole.

Pour l'acteur, la meilleure stratégie de gestion de conflits est de mettre en place un comité circonscrit dans les différentes zones du projet.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

La chambre de commerce agit à l'échelle régionale, alors il nous faut un appui en termes de mobilité, selon l'acteur.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Un appui financier ou matériel pour l'organisation de foires régionales ;
- Une formation en emballage de produits finis ou semifinis.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec la chambre de commerce, octobre 2023**

**PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Service d'hygiène/Chef SBH**

**Lieu de la rencontre : Bureau du chef SBH**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 10/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec le Chef SBH pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 12H 03Min pour prendre fin à 13H 03Min.

La séance a été présidée par : **Monsieur Saïbo Alémao DJIBA**

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (Langue officielle)

**Contacts : Monsieur Saïbo Alémao DJIBA : 77 647 77 7**

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

L'intervention de l'acteur est synthétisée comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon l'acteur, agropole est un bon projet qui vise à valoriser les produits locaux.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Pour l'acteur, le service d'hygiène aura comme mission, de faire le constat sur l'hygiène c'est-à-dire de voir si les bâtiments, les machines et tous les éléments respectent les mesures d'hygiène. De vérifier si toutes les personnes qui s'activent dans la production sont saines.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- L'utilisation irrationnelle des pesticides ;
- L'utilisation des pesticides avant 21 jours de la récolte des produits ;
- Les risques d'intoxication alimentaire ;
- L'indisponibilité des moyens pour le contrôle du respect des délais pour la consommation des produits contenant des substances chimiques ;

- L'inadaptation du matériel utilisé et des installations qui compromettent la qualité d'hygiène des produits transformés ;
- La problématique de la gestion des déchets liquides et solides ;
- Les dates de péremption ne s'affichent pas clairement sur les produits.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Impliquer le service pour désinfecter les lieux avant de démarrer la production et après 6 mois d'activité ;
- Prendre compte de l'impact des engrais chimiques s'ils sont mal utilisés ;
- S'assurer que la denrée respecte les normes sanitaires ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour une bonne gestion des déchets liquides et solides ;
- S'assurer que les personnes qui manipulent les produits n'ont pas de pathologies qui risquent d'infecter les produits ;
- Assurer une bonne production pour une bonne pérennisation du projet ;
- Prendre soin de mettre les dates de production et de péremption des produits pour faciliter le contrôle sanitaire des produits et leur consommation.
- Impliquer le service dans l'emplacement des installations pour faire des suggestions en évitant de compromettre les travailleurs et la production ;
- Prévoir des blocs sanitaires dans la construction des infrastructures ;
- Organiser un CRD pour permettre aux acteurs d'échanger sur le projet et permettre une synergie d'action ;
- Communiquer et expliquer les acteurs le projet et surtout les populations pour faciliter l'acceptabilité du projet ;
- Cibler les personnes influentes comme les leaders d'opinions qui vont faire comprendre à la population les bénéfices du projet ;
- Respecter la hauteur et la position réglementaire des installations pour ne pas impacter les populations ;
- Respecter la distance réglementaire entre les installations et les habitations ;
- Former les agriculteurs sur les techniques d'utilisation des pesticides.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Pour l'acteur, le service peut être contacté par téléphone, par email ou par WhatsApp.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon la partie prenante, les autorités locales (chef de village, maire...) constituent le point focal pour régler les problèmes. Pour éviter ou limiter les conflits, l'acteur recommande :

- De mettre l'accent sur la communication en passant par les voies autorisées ;

- De donner la bonne information aux populations et de s'assurer qu'elles sont au courant du projet et de son but.

Pour la gestion des conflits l'acteur recommande d'être transparent et rapide dans la gestion des conflits.

### **Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel**

Le service d'hygiène aura besoin d'un appui en logistique roulante et en renforcement de capacité en norme environnementale et en gestion des denrées alimentaires, selon l'acteur.

### **Accompagnement social**

L'acteur souhaite que le projet accompagne les populations en faisant des œuvres sociales.

- La réhabilitation des infrastructures sociales de base ;
- La construction de marchés pour les femmes ;
- Le renforcement de la couverture et de l'approvisionnement en eau et en électricité des villages concernés.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec le Service d'hygiène, octobre 2023**

## **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Sédhiou**

**Commune/Village : Sédhiou**

**Structure/Acteur rencontré : Action sociale/Directeur**

**Lieu de la rencontre : Bureau du Directeur**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 10/10, s'est tenue à Sédhiou une rencontre institutionnelle avec le Directeur régional de l'action sociale pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 16H 54Min pour prendre fin à 17H 30Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Mamadou Ibrahima NDIAYE

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (Langue officielle)

**Contacts** : Mamadou Ibrahima NDIAYE : 775760620

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

L'intervention de l'acteur est synthétisée comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon la partie prenante, agropole est un excellent projet dans la conception et dont sa mise en œuvre peut offrir beaucoup d'opportunités à la zone. Il permet d'atteindre plusieurs objectifs comme l'amélioration des conditions de vie des populations et d'impacter le secteur agricole car c'est un projet de développement intégré.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Selon l'acteur, leur mission consistera à aider le projet dans la gestion de conflits mais aussi aider à repérer les personnes handicapées.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- La désinformation par rapport au projet ;
- Le non-respect des engagements tenus vis-à-vis des populations ;
- La discrimination des personnes à mobilité réduite dans les activités du projet ;
- Les risques de propagation de maladies sexuellement transmissibles et de VBG.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Faire une bonne mise en œuvre du projet ;
- Adopter une démarche inclusive et montrer aux bénéficiaires que le projet mérite d'être encouragé ;
- Utiliser les radios, les spots, faire des mobilisations sociales, des visites à domicile, des tournés de plaidoyers pour informer toutes les parties prenantes du projet ;
- Expliquer aux populations les impacts du projet pour une acceptabilité du projet ;
- Tenir un langage de vérité avec tous les acteurs ;
- Prévoir une bonne compensation pour les impactés ;
- Faire bénéficier en premier lieu les populations aux alentours ;
- Respecter les engagements tenus ;
- Miser sur le suivi de la réalisation des activités du projet en impliquant toutes les autorités et toutes les parties prenantes ;
- Faire des phases d'évaluations pour déceler très vite les manquements ;
- Informer les acteurs du début à la fin ;
- Impliquer surtout les autorités pour qu'ils puissent agir à temps lorsqu'il le faut ;
- Privilégier les compétences dans la délégation des tâches et des activités ;
- Privilégier la démarche participative pour assurer l'appropriation des réalisations et la pérennisation des activités à la fin du projet ;
- Rendre les infrastructures accessibles aux personnes handicapées pour leur permettre de bénéficier des mêmes droits que les autres ;
- Former les personnes handicapées et faciliter leur mobilité, car il y a des emplois auxquels pourraient prétendre les personnes handicapées en fonction de leur handicap.

#### **Mode de communication avec les parties prenantes**

La partie prenante souhaite que la porte d'entrée soit le gouverneur, ensuite leur service peut travailler facilement avec le projet.

Selon l'acteur, pour toucher toutes les cibles, il faut :

- Faire des visites à domicile ;
- Faire des émissions radios ;
- Organiser des visites de courtoisie dans les familles religieuses.

#### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Selon l'acteur, dans le cadre de ce projet mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui va permettre de régler les plaintes à l'amiable sans que ces dernières n'arrivent à la justice.

L'acteur recommande à ce que ce mécanisme soit accessible à tous et de mettre l'accent sur la communication afin d'éviter les violences basées sur le genre.

### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Le renforcement des infrastructures sociales de base ;
- L'accompagnement des ASC et des GIE ;
- Un renforcement de capacité en agriculture pour les personnes à mobilité réduite.

### **Photo de la rencontre**



**Photo d'illustration de la rencontre avec l'action sociale, octobre 2023**

## **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Goudomp**

**Commune/Village : Samine/Samine**

**Structure/Acteur rencontré : Mairie et Populations**

**Lieu de la rencontre : Foyer des jeunes**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 11/10, s'est tenue à Samine une consultation publique avec l'adjoint au maire et les populations pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10H 14Min pour prendre fin à 11H 30Min.

La séance a été présidée par : Monsieur l'adjoint au Maire

Etaient présents à cette rencontre : 38 participants dont 19 hommes et 19 femmes.

Les échanges ont été faits en Français et en Balante

**Contacts : Bourama Ph SADIO, Adjoint au Maire : 77 562 65 99**

***Mamadou SADIO, Délégué de quartier : 77 441 72 61***

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents participants sont synthétisées comme suit :

### **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon les populations, agropole est un bon projet qui va permettre de valoriser la production, de réduire le taux de chômage, de conserver les produits locaux et de booster l'économie de la zone. Elles affirment avoir cédé ce site plein d'anacardes tout en espérant que le projet va porter ses fruits.

### ***Rôle et mission de la partie prenante***

Les populations souhaitent à cet effet, mettre en place un comité de veille et de suivi du projet mais aussi un comité de gestion de conflits.

### **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Le démarrage tardif des activités du projet, car ce ne sont que des réunions à chaque fois ;
- Les risques de pollution atmosphérique et d'accidents de la circulation;
- La discrimination de la main-d'oeuvre locale ;
- Le prix auquel le projet va acheter la production auprès des populations ;
- La variation des prix qui risquerait de détourner les producteurs vers d'autres opérateurs ;
- La méconnaissance de la qualité ou de la variété de produit préférée par le projet pour la transformation ;
- L'arrêt brusque des travaux et le non paiement des salaires des travailleurs ;
- Il existe des parcelles qui ont été utilisées comme carrières alors que les propriétaires n'ont pas été dédommagés.

### **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, les populations ont formulé les principales recommandations ci-après :

- Démarrer le projet pour éviter les problèmes après, car ce retard peut pousser les gens à aller occuper encore les espaces ;
- Impliquer la main d'œuvre locale dans les activités du projet ;
- Impliquer les populations qui ont cédé leurs espaces ;
- Encadrer les prix de vente de la production pour pérenniser les activités du projet ;
- Identifier à l'avance, les variétés qui seront utilisées pour la transformation ;
- Encadrer les travaux et les entreprises pour qu'elles puissent tenir leurs engagements ;
- Penser à inclure la banane dans l'agropole car elle est produite en abondance dans la zone ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour atténuer la pollution atmosphérique due au soulèvement de la poussière et à l'intensification du trafic ;
- Construire la route qui mène jusqu'au site et prévoir des dos d'âne pour limiter les accidents ;
- Sensibiliser les conducteurs sur les excès de vitesse surtout pendant la phase construction des infrastructures ;
- Penser à protéger les travailleurs sur les renvois non motivés et très récurrents ;
- Dédommager les propriétaires des parcelles utilisées comme carrières.
- Inciter aux entrepreneurs à impliquer les délégués de quartiers dans les termes de contrats qui les lient aux travailleurs locaux pour faciliter le suivi et la résolution des conflits ;
- Sensibiliser les éleveurs sur la gestion de leur bétail pour minimiser les conflits entre eux et les agriculteurs ;
- Veiller au respect de la culture du milieu d'implantation du projet pour assurer une bonne collaboration entre le projet et les populations.

### **Mode de communication avec les parties prenantes**

Selon les populations, la communication avec le projet peut se faire à travers les radios communautaires et à travers des réunions. Aussi, le projet peut communiquer avec eux à travers la mairie, qui ensuite se chargera de relayer l'information aux chefs de village qui constituent leurs premier interlocuteur.

### **Gestion Foncière et gestion des plaintes**

Au niveau villageois, ce sont les délégués de quartiers qui gèrent les terres. Cependant la mairie est chargée de faire la délibération et l'affectation des terres.

Selon les acteurs, le problème assez fréquent est celui entre éleveurs et agriculteurs du fait que les éleveurs laissent très tôt le bétail. Mais ils sont tous unanimes qu'ils règlent leurs problèmes à l'amiable en commençant chez le chef du village. C'est quand le problème n'est pas réglé qu'ils le remontent aux autorités supérieures. Il est à noter qu'au niveau communale il existe un comité formel chargé de régler les problèmes à l'amiable. Les VBG sont traitées par le chef de village et les notables du village avec l'aide de certains sages. Dans le cadre de ce projet la partie prenante recommande de mettre en place un registre de plaintes, au niveau de la mairie, pour faciliter l'enregistrement et la résolution des plaintes. Et de divulguer suffisamment le mécanisme pour permettre à tous d'avoir connaissance de ce mécanisme.

## Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La construction d'une chambre de métiers pour faciliter l'encadrement des jeunes ;
- L'électrification du village ;
- Le renforcement des infrastructures hydrauliques et routières ;
- La formation des femmes aux techniques de transformation du jus de cajou ;
- La formation des jeunes à l'entrepreneuriat et aux systèmes de maraichage.

### Photo de la rencontre



Photo d'illustration de la rencontre avec la mairie et les populations de Samine, octobre 2023

## PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)

---

**Région : Sédhiou**

**Département : Goudomp**

**Commune/Village : Djibanar/Djibanar**

**Structure/Acteur rencontré : Sous-préfecture/Sous-préfet**

**Lieu de la rencontre : Bureau de Sous-préfet**

L'an deux mille vingt-trois, le 11/10, s'est tenue à Djibanar une rencontre institutionnelle avec le Sous-préfet dans le cadre de l'évaluation Environnementale et Sociale du projet Agropole Sud. La séance a commencé à 14H 00Min pour prendre fin à 14H 30Min.

La séance a été présidée par :

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français (Langue officielle)

**Contacts :**

## **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

## **Perception, avantage et enjeux du projet**

Selon l'acteur, le projet agropole est un bon projet, bien réfléchi et bien mûri qui permettra d'améliorer les conditions de vie des populations. Pour ce dernier, les populations attendent beaucoup de ce projet.

## **Préoccupations et craintes soulevées**

Les préoccupations de la partie prenante par rapport au projet sont les suivantes :

- Le retard dans le démarrage du projet ;
- La discrimination de la main-d'œuvre locale ;
- L'absence de collaboration avec le tissu industriel local ;
- L'absence d'une bonne communication avec les parties prenantes ;
- Les mangues sont productives mais ne sont pas trop de bonne qualité ;
- Le maïs est produit juste pour la consommation locale.

## **Recommandations et attentes**

Pour contribuer à relever les défis identifiés, l'acteur a formulé les principales recommandations ci-après :

- Démarrer le projet ;
- Privilégier la main-d'œuvre locale ;
- Sélectionner les élèves et les former afin qu'ils servent au projet ;
- Travailler en parfaite collaboration avec le tissu industriel local ;
- Accompagner la zone en termes d'infrastructures (de santé, d'éducation...) ;
- Associer la filière patate d'autant plus qu'elle se produit en abondance ;
- Instaurer une bonne communication avec les parties prenantes ;
- Faire en sorte que les gens se retrouvent dans le projet ;
- Inciter aux entreprises de s'adapter à la culture locale de la localité ;
- Faire en sorte que les retombées économiques et sociales retournent vers les populations ;
- Proposer à toutes les parties prenantes un organigramme pour faciliter leur implication ;
- Impliquer les services et les collectivités du début à la fin pour faciliter le suivi après projet ;

- Identifier de façon claire les services qui seront impliqués dans le projet pour faciliter la pérennisation des activités à la fin du projet ;
- Réglementer ou homologuer les prix pour une bonne harmonisation.

#### **Accompagnement social**

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- L'accompagnement de la zone en termes d'infrastructures (de santé, d'éducation...).

#### **Photo de la rencontre**

Néant

### **Région de Ziguinchor**

## **PROCES VERBAL DE CONSULTATIONS/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES POUR LA PREPARATION D'UNE EIES INCLUANT UN MGP ET UN PEPP DANS LE CADRE DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD (AGROPOLE SUD)**

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : le chef de la Division Régionale du Développement Rural (DRDR)**

**Lieu de la rencontre : locaux de la DRDR**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 25 septembre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec la DRDR pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 09 H 10 Min pour prendre fin à 09 H 50 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

#### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### **Perception/avis par rapport au projet**

D'après le chef de la DRDR, l'Agropole sud est un excellent projet. La DRDR a signé un protocole avec l'agropole sud. Pour ce qui est des semences, le rôle de la DRDR consiste à suivre le processus de production jusqu'à la certification. Pour ce qui est des filières anacarde et mangue, la DRDR s'occupe

du contrôle et du suivi des plantations. Le focus pouvait être mis sur le riz, la mangue et l'anacarde qui sont les principales filières de la région de Ziguinchor.

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Ne pas impliquer les communautés villageoises alors qu'elles ont fait le sacrifice de céder leurs terres pourrait causer des frustrations ;
- Les retards dans l'exécution des travaux sont source de problèmes ;
- Le projet va entraîner une réduction des superficies exploitées par les producteurs agricoles ;
- Les pertes de terres induisent des pertes de production et de moyens de subsistance ;

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Produire beaucoup dans les différentes filières pour que la transformation soit durable ;
- Mettre le focus sur le riz, la mangue et l'anacarde qui sont les principales filières de la région de Ziguinchor ;
- Prévoir une unité de transformation des fruits et légumes ;
- Associer la DRDR dans tout ce qui est génie rural dans les activités de l'agropole ;
- Impliquer la DRDR dans le suivi des unités de transformation ;
- Organiser des visites de sites ;
- Confier à la DRDR le suivi de la mise en place de certaines infrastructures ;
- Désigner une multitude d'acteurs pour le suivi ;
- Effectuer des visites inopinées pour apprécier la réalisation des travaux ;
- Diligenter la mise en œuvre du projet ;
- Impliquer les communautés villageoises pour qu'elles ne soient pas frustrées ;
- Effectuer un recrutement transparent qui inclut la main-d'œuvre locale ;
- Indemniser les pertes de terres agricoles au niveau des aires choisies en collaboration avec les maires des Communes concernées ;
- 

### **Attentes**

- Le respect des engagements pris avec les parties prenantes ;
- L'accompagnement des producteurs ;
- Le respect des délais de mise en place des infrastructures ;

### **Renforcement des capacités**

- Formations sur les bonnes pratiques agricoles dans le cadre de la production, les itinéraires techniques ;
- Conseils aux agriculteurs par le biais de la DRDR ;
- Former les agents de la DRDR dans des domaines liés au projet comme la transformation agro-industrielle ;
- Définir la formation des agents en fonction des indicateurs du projet ;
- Accompagner les producteurs perdant des terres en les aidant à intensifier leur agriculture, en créant des AGR pour eux et en distribuant du matériel et des intrants agricoles de bonne qualité ;
-



*Image illustrative de la rencontre avec le chef de la DRDR, septembre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : le Service Régional des Mines et de la Géologie**

**Lieu de la rencontre : bureau du chef de service**

---

**L’an deux mille vingt-trois**, le 25 septembre, s’est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec le Service Régional des Mines et de la Géologie pour la préparation d’une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 11 H 36 Min pour prendre fin à 12 H 05 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des

- impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social ;

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### **Perception/avis par rapport au projet**

L'agropole sud est un excellent projet pour la région de Ziguinchor et la Casamance en général. Il pourrait contribuer fortement à la création d'emploi et donc à la lutte contre le chômage.

#### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Difficile de trouver une carrière de sable ou de latérite dans la région. Argile très souvent, mais il y a quelques rares poches ;
- Les risque de conflits peuvent être liés au besoin d'exploitation de carrières ;
- Les entreprises n'honorent pas parfois leurs engagements par rapport aux propriétaires des terres ;
- Il existe un risque de rupture de collaboration des propriétaires des carrières si les termes de collaboration ne sont pas respectés ;
- Les entreprises ne sont pas enthousiastes à faire de longues distances pour trouver de la latérite ou du sable ;
- 

#### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Faire un sondage pour identifier le meilleur type de sable adapté aux ouvrages à réaliser ;
- Se rapprocher des mines et de la géologie pour les permis d'exploitation ;
- Payer les taxes et redevances auprès du service des mines et de la géologie ;
- Remettre en état les carrières après exploitation ;
- La non remise en état des carrières après travaux présente un risque sécuritaire ;
- Expliquer l'intérêt du projet aux propriétaires des terres-carrières pour les emmener à accepter de céder les terres ;
- Se rapprocher du service régional des mines et de la géologie pour des conseils concernant les zones potentielles de carrières ;
- Indemniser les pertes de terres sur les carrières de sable et de latérite ;
- Respecter les engagements pris en particulier avec les propriétaires des terres où des carrières sont ouvertes ;

#### **Attentes**

- Le respect des engagements pris avec les familles qui ont cédé leurs terres à des fins d'ouverture de carrières ;
- Le paiement des taxes et redevances ;

#### **Gestion des plaintes**

- Les mines et géologie s'impliquent dans la négociation avec les populations pour la cession des terres et les formes d'indemnisation ;



*Image illustrative de la rencontre avec le chef du Service Régional des Mines et de la Géologie, septembre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF)**

**Lieu de la rencontre : Locaux de l'IREF**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 25 septembre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 15 H 40 Min pour prendre fin à 16 H 25 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;

- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### **Perception/avis par rapport au projet**

L'exploitation clandestine des produits forestiers est liée à la pauvreté. Ce projet va générer des emplois et des revenus qui vont faire reculer la pression sur les ressources forestières. Nous sommes prêts à accompagner le projet dans le reboisement et à faire une proposition technique pour la réussite de cette activité.

#### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Une coupe d'arbres par le projet sans autorisation préalable sera source d'amendes et de blocage ;
- Les défrichages de terrains doivent faire l'objet d'autorisations préalables des maires ;
- Le projet va occasionner une pollution, une perte d'habitats et de séquestration de carbone ;
- Il pourrait accentuer le changement climatique ;
- Perturbation de la vie des êtres vivants qui fréquentent les sites comme lieux de repos, d'alimentation ou de reproduction ;
- La pression forestière pourrait augmenter dans la zone de Projet ;

#### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Écouter les populations pour la réussite du projet ;
- Faire un inventaire et une évaluation des espèces à couper ;
- Payer la taxe d'abattage ;
- Encadrer les coupes pour qu'il n'y ait pas de débordement ;
- Prévoir un sous-projet de reboisement compensatoire ;
- Mettre l'accent sur les espèces nobles pour le reboisement, les PFNL ;
- Réhabiliter les locaux des eaux et forêts ;
- Maintenir un nombre important d'arbres si les installations peuvent cohabiter avec les arbres ;
- Éviter de couper les arbres sur des superficies que le projet ne compte pas mettre en valeur tout de suite ;
- Respecter la procédure en matière de défrichage ;
- Sensibiliser pour éviter les conflits ;
- Adopter une approche participative inclusive ;
- Faire en sorte que la population bénéficie réellement des retombées positives du projet ;

#### **Attentes**

- Le respect des procédures de défrichage ;
- Le paiement de la taxe d'abattage ;
- La mise en œuvre d'un reboisement compensatoire et le suivi de ce dernier.

#### **Gestion des plaintes**

- Les ressources forestières sont parfois source de conflits dans la zone ;
- L'IREF intervient dans la gestion des conflits liés au domaine forestier ;



*Image illustrative de la rencontre avec le chef de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts, septembre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC)**

**Lieu de la rencontre : locaux de la DREEC**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 26 septembre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec ... pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 09 H 33 Min pour prendre fin à 10 H 10 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;

- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### **Perception/avis par rapport au projet**

L'agropole sud est un excellent projet à plusieurs impacts positifs parmi lesquels

- La valorisation des produits ;
- L'amélioration des conditions de vie ;
- La réduction du chômage grâce à la création d'emplois ;
- Etc.

#### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Le screening est réalisé depuis janvier 2021, mais l'étude commanditée n'a pas été faite jusqu'à présent. On relève une non-conformité entre la démarche adoptée et la réglementation environnementale du Sénégal. Les travaux ont démarré sur le site d'Adéane et les indemnités ont été payées. Rien ne devait être fait avant la validation des études ;
- L'aménagement du site d'Adéane va causer l'abattage d'un nombre important d'arbres ;
- Les installations à mettre en place peuvent présenter des risques pour les communautés et les travailleurs ;
- Les impacts sur l'environnement sont nombreux. Parmi eux, figure la pollution ;
- La forêt classée d'Adéane est juste à côté du site. Les impacts sur elles doivent être pris en compte ;
- Les reboisements faits dans le cadre des projets manquent souvent de suivi ;
- L'obstruction des voies d'accès aux champs est une source potentielle de plaintes ;
- S'il n'y a pas une bonne gestion des déchets, les habitations aux alentours peuvent en payer le prix ;
- Les installations peuvent avoir des impacts négatifs sur les localités voisines ;
- L'obstruction des voies de ruissellement des eaux de pluie peut provoquer des inondations ;
- Il existe des projets en cours qui peuvent interagir positivement ou négativement avec l'agropole. C'est le cas des unités de transformation de l'anacarde ;

#### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Tenir compte de la croissance démographique pour ne pas compromettre la capacité d'extension des villages ;
- Respecter les normes de distanciation entre les installations à faire les habitations ;
- Coordonner avec les collectivités territoriales ;
- Prévoir un système d'assainissement ;
- Mettre en œuvre un reboisement compensatoire ;
- Assurer le suivi du reboisement jusqu'à sa réussite ;
- Fixer des objectifs claires et ambitieux en matière de reboisement ;
- Faire une évaluation environnementale dans le cadre des reboisements ;
- Tenir compte de l'accessibilité des champs qui sont aux alentours des sites ;
- Identifier des solutions qui permettront de faciliter la mobilité des personnes et de réduire l'entrave au bon déroulement des activités économiques ;
- 

#### **Attentes**

- Le respect de la législation environnementale ;
- La réalisation d'un état des lieux ;
- Le renforcement des capacités de la DREEC et du comité régional de suivi environnemental ;

#### **Gestion des plaintes**

- Les plaintes peuvent être liées à plusieurs facteurs tels que le impacts négatifs, l'obstruction des voies d'accès aux champs, une mauvaise gestion des déchets, une information et une sensibilisation insuffisante des communautés ;
- Mettre en place un Mécanisme de gestion des plaintes du projet ;

#### **Renforcement des capacités**

- Renforcement des capacités par rapport aux installations prévues et les risques technologiques liés aux projet ;
- Privilégier les formations certifiantes sur une longue durée (2 semaines à 1 mois) en lieu et place des formations de courte durée (48 à 72 h) ;
- Offrir des équipements, des drones, du matériel logistique et du matériel de bureau à la DREEC et au comité régional de suivi environnemental.
- Identifier les besoins de renforcement des capacités des populations en se concertant avec elles ;



*Image illustrative de la rencontre avec le chef de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC), septembre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : Service Départemental de l'Élevage et des Productions Animales (SDELPA)**

**Lieu de la rencontre : locaux du SDELPA**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 26 septembre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec le SDELPA pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 48 Min pour prendre fin à 11 H 29 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

#### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### **Perception/avis par rapport au projet**

L'agropole sud est un bon projet pour les populations et les producteurs de mangue, d'anacarde et de maïs.

#### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Le projet va occasionner un impact sur le pâturage. Il va réduire les pâturages disponibles alors que ces derniers se font déjà rare ;
- Les des activités d'élevage pourraient subir une perturbation du fait des activités du projet ;
- L'aménagement du périmètre pourrait causer une obstruction des parcours de bétail ;
- Les éleveurs endurent déjà beaucoup de souffrances dans la zone. Où qu'ils aillent, ils sont refoulés par les producteurs d'anacarde et de mangues mais aussi par les ménages qui pratiquent l'agriculture pluviale ;

#### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Prévoir des pâturages dans l'aire d'Adéane ou bien des superficies pour la production de fourrage ;
- Intégrer l'accompagnement de l'élevage des petits ruminants en aidant à la construction d'enclos, de porcheries, de poulaillers, etc. ;
- Prévoir une fabrique d'aliment à l'intérieur du module d'Adéane étant donné que le maïs fait partie des filières ciblées ;
- Mettre à la disposition des éleveurs des semences de cultures fourragères pour assurer une autonomie par rapport aux pâturages ;
- Améliorer la sécurité dans la zone pour faire reculer le vol de bétail ;

#### **Attentes**

- La prise en compte des intérêts des éleveurs dans la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Le renforcement des capacités des éleveurs ;

#### **Renforcement des capacités**

- Les agents de l'élevage, mettre à niveau des connaissances dans le domaine des études environnementales) ;
- Former les éleveurs dans la production de fourrage ;



*Image illustrative de la rencontre avec le chef du Service Départemental de l'Élevage et des Productions Animales (SDELPA), septembre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : Chambre de Commerce, d'industrie et d'Agriculture (CCIA) de Ziguinchor**

**Lieu de la rencontre :**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 27 septembre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec le SG adjoint de la CCIA pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 11 H 03 Min pour prendre fin à 11 H 59 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

### **Perception/avis par rapport au projet**

L'agropole est une continuité du travail de la chambre de commerce. Il existe déjà des initiatives d'exploitation des produits ciblés. Beaucoup de produits sont fabriqués à partir de la mangue. C'est le cas du vinaigre, du jus et du ketchup de mangue. Pour la filière anacarde, la chambre de commerce a pu organiser l'ensemble des acteurs.

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Il faut une masse critique d'acteurs pour dérouler les objectifs de l'agropole ;
- Le choix du site du module central n'est pas judicieux ;
- Le module central se trouve dans une zone qui ne garantit pas la sécurité des investissements, des travailleurs et de tous les acteurs qui interagissent avec l'agropole au niveau local ;
- Une part importante de la production d'anacarde provient de la Guinée Bissau ;
- La zone où l'on trouve les manguiers en abondance est celle du Département de Bignona. Le site du module central devait être à proximité de la zone de production ;
- Il ne fallait pas introduire une grande culture comme le maïs qui nécessite de grands espaces. Son introduction risque d'accentuer la déforestation ;
- La déforestation induite par le projet aura des impacts négatifs sur l'environnement ;
- Une industrialisation réelle requiert tout d'abord une maîtrise de l'énergie. Or ce n'est pas encore le cas au Sénégal ;
- Beaucoup de plantations de manguiers et d'anacardiens ont vieilli. Les rendements ont baissé en même temps ;
- Le comportement du marché international de l'anacarde n'est pas maîtrisé par les acteurs de la filière ;
- La porosité de nos frontières est un handicap qui doit être résolu ;
- L'organisation des filières connaît encore des insuffisances ;
- Le Vietnam qui est le plus grand acquéreur d'anacarde est en train de chercher une solution avec le Cambodge pour ne plus se ravitailler à partir du Sénégal ;
- Il manque un savoir-faire pointu de la filière anacarde ;
- On déplore aussi un manque de statistiques fiables sur la mangue et l'anacarde ;

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Valoriser les autres variétés de mangues ;
- Développer et divulguer des statistiques fiables concernant les filières mangue et anacarde ;
- Renforcer le cadre institutionnel des filières anacarde et mangue ;
- Développer des stratégies qui permettront de maîtriser les différentes filières ;
- Renforcer la surveillance aux frontières pour éviter les mouvements de produits susceptibles de perturber le fonctionnement de l'agropole ;
- Appuyer les producteurs dans le renouvellement et le rajeunissement des plantations ;
- Aider les acteurs de chaque filière à améliorer leur organisation ;
- Veiller à ce que l'introduction de la filière maïs n'accentue pas le phénomène de déforestation ;

### Attentes

- Le renforcement de l'organisation des acteurs dans les différentes filières ;
- La formation des producteurs ;
- Le rajeunissement des producteurs.

### Renforcement des capacités

- Former les acteurs des filières mangue et anacarde dans leurs domaines de prédilection.



*Image illustrative de la rencontre avec le SG de la Chambre de Commerce, d'industrie et d'Agriculture (CCIA) de Ziguinchor, septembre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : l'Institut Sénégalais de recherche Agronomique (ISRA)**

**Lieu de la rencontre : site de l'ISRA**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 29 septembre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec l'ISRA pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 08 H 05 Min pour prendre fin à 08 H 32 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

## **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

### **Perception/avis par rapport au projet**

C'est un excellent projet du point de vue de sa conception, mais il y a un sabotage dans la démarche de préparation du projet.

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Les conditions productives de base ne sont pas réunies ;
- Le point focal de l'ISRA vis à vis de l'agropole est basé à Dakar. Il aurait dû se baser à Ziguinchor ;
- Une idée géniale mais dans la mise en œuvre pour ce qui est des activités techniques confiées à l'ISRA il y'a beaucoup de manquements ;
- L'environnement de production n'est pas maîtrisé ;
- Il y a des contraintes dans la production et dans le ciblage des bénéficiaires ;
- L'anacarde est plutôt cultivé pour une sécurisation foncière. Le niveau de production actuel ne permettra pas de répondre aux besoins de l'agropole en termes de disponibilité de produits ;
- Nous sommes dans un dispositif de divagation totale des animaux ;
- La non maîtrise de l'eau pourrait handicaper le projet ;
- La mouche des fruits et la fusariose font chuter considérablement les rendements des plantations ;
- 

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- S'assurer d'abord d'une base productive. La maîtrise de la production est primordiale ;
- Collaborer de manière sincère avec l'ISRA dispose d'une variété de mangues dont elle maîtrise les atouts et les faiblesses ;
- Promouvoir les variétés qui serviront à satisfaire la demande des populations locales ;

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village :**

**Structure/Acteur rencontré : Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS)**

**Lieu de la rencontre : locaux de l'IRTSS**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 25 septembre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec l'IRTSS pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

Selon le chef de l'IRTSS, l'agropole sud est une excellente opportunité pour la région particulièrement en matière de création d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

Les recommandations faites par l'IRTSS sont les suivantes :

**Obligations générales de l'entreprise dans l'exécution du projet :**

**I°) Formalités administratives à accomplir avant d'exécution des travaux :**

- L'entreprise chargée de l'exécution des travaux est tenue de faire leur déclaration d'ouverture de chantier, à l'inspection du travail et de la sécurité sociale (article 220 du code du travail) ;

- Les contrats des entreprises de sous-traitance doivent être soumis pour visa, à l'inspection du travail (article L77) du code du travail. Cette demande de visa d'approbation incombe à l'entrepreneur principal ;

**II°) Conditions de travail :**

- Faire des contrats de travail pour les travailleurs permanents engagés dans le chantier ;

- Respecter les conditions particulières d'emplois des travailleurs journaliers (horaires de travail et rémunération durant les travaux) ;

- respecter les barèmes réglementaires de salaire dans le chantier ;

- Eviter les retards de paiement des salaires sources de conflits dans les chantiers et qui sont préjudiciables à la bonne exécution du projet.

**III°) Sécurité sociale des travailleurs :**

-Affilier travailleurs aux institutions de prévoyance sociale (IPRES, CSS, IPM) ;

**IV°) Emploi de la main d'œuvre locale :**

Privilégier l'emploi de la main d'œuvre locale :

« A qualification professionnelle égale, la priorité d'embauche doit être réservé aux travailleurs de nationalité sénégalaise résident habituellement au lieu d'emploi, dans le département du lieu d'emploi ou dans la région du lieu d'emploi » (Article 25-3° du décret 67-1359 du 9 décembre 1967 abrogeant et remplaçant les articles 25 à 30 du Décret 62-0146 du 11 avril 1962 organisant le service de la main-d'œuvre).

L'inspection du travail enregistre les demandes et les offres d'emploi et prend note des qualifications professionnelles.

**V°) En matière de sécurité et santé au travail :**

-L'Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale contrôle le respect par l'employeur des dispositions en matière d'hygiène et de sécurité ;

-Le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre est tenu de communiquer un avis préalable à l'inspection du travail lorsque la durée des travaux du chantier est supérieure à 30 jours et que le chantier occupe plus de 10 travailleurs ;

-Des mesures de protection individuelle ou collective doivent être prises pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs ;

-Tous les travailleurs doivent être informés des risques professionnels existant sur les lieux de travail ;

-Les travailleurs sont tenus d'appliquer strictement les consignes destinées à garantir l'hygiène et la sécurité sur les lieux de travail ;

-Organiser un service de sécurité de travail, installer un comité d'hygiène et de sécurité et un service de médecine du travail ;

-En cas d'accident du travail survenu ou de maladie professionnelle constatée : assurer les premiers soins et diriger la victime vers la structure sanitaire la plus proche du lieu d'accident, aviser l'inspecteur du travail ;

-Déclarer les accidents de travail à la caisse de sécurité sociale dans un délai de 48 heures ;

-Entreprendre des actions de prévention et de lutte contre VIH/SIDA en milieu professionnel ;

-Lorsque l'inspecteur du travail constate un manquement aux normes ou prescriptions ainsi édictées, il met en demeure l'employeur de s'y conformer. En outre, lorsqu'il existe des conditions de travail dangereuses pour la sécurité ou la santé des travailleurs, l'employeur est mis en demeure par l'Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale d'y remédier.

**VI°) Accompagnement technique :**

- Dotation des services de l'inspection du travail d'équipement tels que des chaussures de sécurité, des casques, des gants, des gilets et des appareils de mesure (thermomètre, sonomètre, luxmètre) ;
- renforcement de capacités en sécurité et santé au travail, en geste de premiers secours, sur l'utilisation des extincteurs et des appareils de mesure.



*Image illustrative de la rencontre avec le chef de l'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS), septembre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : Service Régional du Commissariat à la Sécurité Alimentaire**

**Lieu de la rencontre : bureaux du service**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 29 septembre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec le Service Régional du Commissariat à la Sécurité Alimentaire pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 09 H 28 Min pour prendre fin à 10 H 07 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).  
Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

### **Perception/avis par rapport au projet**

- Le projet est en cohérence avec les besoins des populations locales ;
- Il constitue un moyen pour les producteurs de trouver des débouchés à leurs produits ;
- Il va favoriser le recul de l'exode rural en assurant aux populations de la zone une sécurité alimentaire accrue ;
- Il permettra d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'aliment de bétail ;

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Le vieillissement des plantations est une contrainte par rapport au projet ;
- Les filières manquent d'organisation ;

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Ne pas limiter le projet à l'achat et la transformation des produits ;
- Accompagner les producteurs pour améliorer la qualité et pérenniser l'activité ;
- Renouveler les plantations ;
- Fournir un accompagnement technique aux producteurs ;
- Mettre à disposition des semences homologuées ;
- Introduire la filière des agrumes et les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ;
- Former et accompagner les communautés à mettre en place des plantations de pomme de lianes ;
- Faire en sorte que la transformation ne se fasse pas à des lieux distants de la zone de production pour permettre aux communautés de bénéficier des autres emplois liés à la transformation ;
- Prioriser les variétés à cycle court pour le maïs ;
- Procéder à des reboisements pour l'anacarde et la mangue ;
- Mettre en place une organisation qui harmonise le prix de l'anacarde ;
- Fixer un prix plancher pour préserver l'intérêt des producteurs comme c'est le cas avec l'arachide ;
- Fixer des prix compétitifs ;
- Renforcer le dispositif institutionnel des filières anacarde et mangue ;
- Sensibiliser à la base pour emmener les gens à adhérer à une organisation qui leur permettra de parler d'une voie commune ;



*Image illustrative de la rencontre avec le chef du Service Régional du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, septembre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : Service Régional du Développement Local (SRDL)**

**Lieu de la rencontre : locaux du service**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 02 octobre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec le SRDL pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 11 H 33 Min pour prendre fin à 12 H 01 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;

- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### **Perception/avis par rapport au projet**

- L'agropole est un projet très pertinent qui permettra la valorisation des produits agricoles. Beaucoup de pertes post récoltes sont enregistrées à cause de l'absence d'industries de transformation.
- Le projet doit relever le défi de la disponibilité des produits de bonne qualité en quantité suffisante.
- L'agropole ne devrait pas pousser à la disparition des activités de transformation qui existe déjà ;

#### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Il y a un risque que la disponibilité de produits dans les filières ciblées ne soit pas à la hauteur des besoins de l'agropole sud ;
- L'arrivée des agrobusiness risque de créer une spéculation foncière qui pourrait menacer les exploitations familiales ;
- Les producteurs n'ont pas une très grande capacité à valoriser leurs terres ;
- Il y a un manque de vergers modernes qui répondent aux normes ;
- Les ravageurs de cultures tels que la mouche blanche causent beaucoup de perte de production ;
- Il y a un risque de disparition des activités de transformation que l'agropole va trouver sur place ;
- Le tissu social risque de se disloquer ;

#### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Accompagner les acteurs à atteindre le niveau de production nécessaire pour faire fonctionner l'agropole ;
- Assurer la survie des exploitations familiales contre les risques relatifs à la concurrence livrée par les agrobusiness ;
- Définir le modèle à mettre en place pour accompagner les producteurs et les exploitations familiales ;
- Doter l'agriculture familiale de moyens suffisants pour satisfaire les besoins de l'agropole en matière de production ;
- A compétences égales favoriser les autochtones ;
- Faire en sorte que les autochtones soient des acteurs dans l'ensemble des chaînes de valeurs ;
- Confier aux unités locales une partie de la transformation primaire des produits ;
- Informer et sensibiliser les populations et les leaders communautaires ;
- Impliquer les OCB dans les activités du projet.

#### **Attentes**

- La mise en place d'un modèle qui préserve le tissu économique qui est déjà sur place ;
- Le recrutement et la favorisation de la main-d'œuvre locale ;

#### **Renforcement des capacités**

- Fournir des plants de variétés compétitives aux producteurs de mangue et d'anacarde et des semences certifiées aux producteurs de maïs ;
- Former les producteurs dans les bonnes pratiques agricoles tout en les aidant à s'organiser ;

- Renforcer les organisations qui sont déjà là en fonction de leurs besoins ;
- Appuyer les producteurs dans l'accès au crédit ;



*Image illustrative de la rencontre avec le chef du Service Régional du Développement Local (SRDL), octobre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village :**

**Structure/Acteur rencontré : Secrétaire Général de la coopérative régionale des planteurs et agriculteurs de Ziguinchor**

**Lieu de la rencontre : résidence Amisade de Ziguinchor**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 02 octobre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec le Secrétaire Général de la coopérative régionale des planteurs et agriculteurs pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 16 H 12 Min pour prendre fin à 16 H 58 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### **Perception/avis par rapport au projet**

- L'agropole sud est un projet salubre. Tout ce que nous demandons depuis des années c'est la valorisation des produits.
- L'arrivée de l'AGROPOLE est une opportunité à ne pas rater ;
- 

#### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Beaucoup de plantations ont vieilli ;
- Beaucoup de plantations ont été abandonnées par leurs propriétaires à cause du conflit ;
- La zone de projet, en particulier le secteur de Adéane manque de sécurité ;
- Certains propriétaires sont retournés à leurs plantations mais le problème d'accès à celles-ci se pose toujours. Les pistes ont disparu ;
- Le problème de la Cueillette se pose également dans les plantations. Les manguiers dans certaines plantations sont démesurés ;
- La mouche des fruits cause énormément de pertes de production. Elle s'est développée grâce à l'abandon des plantations qui sont dans les zones de conflit ;
- La DPV accompagne les producteurs dans la lutte contre la mouche des fruits, mais ce n'est pas suffisant ;
- Il y a beaucoup de variétés de mangues qui ne sont pas exploitées. Elles pourrissent et favorisent le développement de la mouche ;
- Le problème foncier existe dans la pratique ;
- 

#### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Rajeunir les plantations pour accroître les rendements ;
- Changer les méthodes de production de la mangue ;
- Se débarrasser de la méthode agricole traditionnelle ;
- Respecter la distanciation entre les pieds de manguiers pour optimiser la production ;
- Soutenir les initiatives de lutte contre les pertes causées par la mouche des fruits ;
- Informer et sensibiliser sur l'intérêt de fédérer, de s'organiser en coopératives ;
- Éviter de ne cibler que les variétés Ket et quinte ;
- Promouvoir les variétés de mangues locales ;
- Sécuriser les zones de production pour encourager les producteurs à investir ;
- Sensibiliser les communautés pour faciliter la mise à disposition des terres pour leur exploitation au profit des besoins de l'agropole ;

#### **Attentes**

- L'accompagnement et la formation des producteurs ;
- L'inclusion des producteurs aux opportunités offertes par l'agropole ;
- Le respect des engagements qui seront pris.

#### **Gestion foncière**

- Les terres appartiennent aux familles. Le patrimoine est collectif ;

- Il y a beaucoup superficies inexploitable à cause des contraintes foncières ;

#### Information et de communication

- Les informations peuvent être diffusés à travers les différentes organisations de producteurs ;

#### Renforcement des capacités

- Former les producteurs dans les bonne pratiques d'arboriculture ;
- Encadrer dans la production, l'organisation des acteurs et la commercialisation de la mangue ;
- Aider ceux qui ne peuvent pas le faire à clôturer leurs vergers ;



*Image illustrative de la rencontre avec le Secrétaire Général de la coopérative régionale des planteurs et agriculteurs de Ziguinchor, octobre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Adéane**

**Structure/Acteur rencontré : CLD élargi**

**Lieu de la rencontre : Mairie d'Adéane**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 03 octobre, s'est tenue à Adéane un CLD pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 56 Min pour prendre fin à 15 H 30 Min.

Etaient présents à cette rencontre : XXX participant dont XXX homme (s) et XXX femme (s).  
Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

### **Perception/avis par rapport au projet**

L'agropole sud est une très bonne initiative qui regorge plein d'opportunités comme :

- La création d'emplois ;
- Le recul de la pauvreté ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Le développement socioéconomique de la Commune d'Adéane ;
- La valorisation des produits à travers leur transformation ;
- L'amélioration de la disponibilité de l'aliment de bétail grâce à la culture du maïs ;
- La réduction des pertes de production ;
- Le retour en force de la culture du maïs et le freinage de la dégradation des terres due au développement des plantations d'anacardières ;
- Le renforcement de l'organisation des producteurs des différentes filières et l'amélioration des prix ;

L'agropole a déjà organisé beaucoup de rencontres au niveau régional ce qui est très bon pour l'information des populations. C'est une bonne chose d'avoir donné une place prioritaire à la participation et l'inclusion.

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Il y a beaucoup d'amalgame concernant le Projet, mais cette rencontre a permis sans doute de lever cette amalgame ;
- La vieillesse des plantations est un handicap vis-à-vis des ambitions du projet ;
- Le niveau de production actuel ne suffit à satisfaire les besoins de l'agropole en termes de disponibilité de produits ;
- La mouche des fruits cause énormément de perte de production ;
- Les techniques ancestrales sont toujours utilisées dans l'agriculture ;
- Le développement des surfaces des plantations va réduire de manière drastique les pâturages ;
- Les plantations ne répondent pas aux normes agricoles ;
- Le constat est le même par rapport aux plantations de manguiers ;
- L'interdiction du service des eaux et forêts de couper des pieds d'anacarde sans autorisation ;
- Tout ce qui se fait pour vous, sans vous est contre vous ;
- Il existe beaucoup de périmètres non sécurisés. Avec la divagation des animaux une bonne partie de la production va être perdue ;
- Les rémunérations offertes par agropole à la main-d'œuvre sont jugées très faibles. C'est pourquoi beaucoup de personnes ne sont pas intéressées par les emplois non qualifiés offerts en phase travaux ;
- La perturbation des activités riveraines pendant l'exploitation ;

- Les effets néfastes de déchets ;
- Les nuisances issues des installations qui seront mises en place et en général par les activités d'exploitation ;
- Les perturbations de la circulation pendant les travaux ;
- L'impact sur les activités humaines mérite une attention particulière ;
- Le développement de la prostitution dans la localité d'Adéane et l'influence négative sur l'éducation et les valeurs culturelles sont des impacts possibles ;
- La non réhabilitation des carrières est susceptible de causer des accidents ;
- Le risque de développement de la spéculation foncière ;
- Le risque d'ensablement des vallées est à prendre en compte ;
- L'usage des pesticides présente des risques sanitaires pour les personnes et les animaux. Les eaux de surface peuvent être impactées par les pesticides. Ce qui constitue un risque sanitaire par exemple pour les communautés qui consomment le poisson capturé de ses eaux de surface ;
- Le risque de développement du narcotrafic est présent dans ce type de projets ;
- L'installation du module est accompagnée de défis en matière de lutte contre l'insécurité ;
- La filière anacarde est très polluante. Les opérateurs économiques n'assurent pas une bonne gestion des déchets issus de leurs activités ;
- L'installation de nouvelles plantations va accentuer la déforestation dans les zones de production ;
- Le problème de pérennisation du projet doit être pris en compte. Il y a beaucoup d'engouement au début, mais par la suite les gens se retirent des activités du projet ;
- La salinisation des terres est un facteur bloquant ;
- Il y a un risque de pollution de la nappe du fait des déchets du module central ;
- Le non-respect des techniques culturales est à la source des rendements faibles ;
- La zone est très névralgique aux feux de brousse.

## **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Moderniser les techniques agricoles pour atteindre des rendements élevés ;
- Intégrer les cultures fourragères parmi les produits de l'agropole sud ;
- Procéder à la réforme/restructuration des plantations ;
- Informer et sensibiliser les populations par rapport aux impacts associés aux différentes phases ;
- Sensibiliser les producteurs et les former par rapport à l'utilisation des pesticides ;
- Prendre en compte les préoccupations des communautés même les plus basiques ;
- Remettre en état les carrières après exploitation ;
- Informer communiquer et sensibiliser les populations par rapport aux conflits sociaux ;
- Accompagner les producteurs vers l'immatriculation de leurs champs ;
- Installer une digue pour stopper l'avancée du fleuve et permettre de récupérer des terres ;
- Implanter une brigade de gendarmerie à Adéane ;
- Impliquer les ASC ;
- Éviter de susciter une frustration surtout en termes de création d'emplois ;
- Impliquer les personnes vulnérables telles que celles qui vivent avec un handicap dans la transmission des informations ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur les facteurs négatifs que le projet pourrait engendrer (décrochage scolaire, grossesse précoce, prostitution etc.) ;
- Financer les initiatives dans la lutte biologique contre la mouche des fruits ;
- Financer la recherche sur la mouche des fruits qui cause beaucoup de perte de récoltes ;
- Mettre en place un dispositif de gestion des déchets tels que les emballages ;
- Favoriser l'utilisation des produits bio ;
- Mettre en œuvre des stratégies de désenclavement réel des zones de production ;
- Travailler avec la structure CAFEJ pour la sensibilisation des communautés ;

- Associer la jeunesse aux différentes initiatives du projet ;
- Faire en sorte que le projet soit une opportunité pour les ASC de renforcer leurs finances ;
- Intégrer l'apiculture pour améliorer les rendements ;
- Mettre en œuvre un reboisement compensatoire ;
- Identifier les besoins de renforcement des capacités des différents acteurs ;
- Sensibiliser les communautés pour promouvoir le consommateur local ;
- Introduire de bonnes variétés très productives pour le maïs ;
- Faire de la discrimination positive pour les familles des PAP en recrutant leurs membres ;
- Mettre en œuvre de stratégies propres à garantir la fluidité de la circulation pendant les travaux ;
- Tenir des audiences publiques avec les communautés en les informant à temps.

#### **Attentes**

- La mise œuvre d'un accompagnement social au profit des communautés et des collectivités territoriales d'Adéane ;
- Le respect des engagements pris avec les parties prenantes ;
- La mise à disposition des ressources nécessaires au fonctionnement du MGP mis en place ;
- Le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- L'accompagnement des producteurs et des organisations ;
- La préservation des exploitations familiales ;
- La diffusion des informations à l'ensemble des parties prenantes ;
- L'adoption d'une démarche transparente.

#### **Gestion des plaintes**

- Un arrêté a été pris pour mettre en place un MGP composé d'un Comité Communal de Gestion des Plaintes et d'un Comité Villageois de Gestion des Plaintes. Les comités sont déjà fonctionnels. Des financements ont été identifiés pour le fonctionnement du mécanisme mais cela tarde à être effectif.
- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs pourraient se poser fréquemment à cause de la divagation des animaux et à la réduction des pâturages du fait de la création de nouvelles plantations,
- Renforcer les capacités des membres du MGP
- Beaucoup de plaintes ont été déjà gérées par le MGP mis en place ;

#### **Gestion foncière**

- Les terres sont détenues par les familles/communautés ;
- La Commune intervient dans la gestion des conflits relatifs au foncier ;
- Le foncier est un facteur sensible dans la zone ;
- Il existe au niveau régional (Ziguinchor) un cadre régional de gouvernance foncière ;
- L'acquisition foncière même pour des infrastructures d'intérêt général fait face à des contraintes ;

#### **Information et communication**

- Il faut informer les chefs de villages. Ils transmettront l'information aux imams qui à leur tour feront des communiqués au niveau des mosquées pour toucher les communautés.
- Organiser des foras ;
- Passer les informations à travers la radio communautaire de Goudomp et celles de Ziguinchor ;
- Aider à mettre en place une radio communautaire dans l'arrondissement de Niaguis ;
- Les organisations féminines sont aussi d'excellents canaux d'information ;

#### **Renforcement des capacités**

- Former les producteurs par rapport aux bonnes variétés à planter ;
- Renforcer les capacités des membres du MGP ;
- Former les producteurs par rapport à l'utilisation des pesticides ;

- Définir une politique de formation de la jeunesse locale pour qu'elle puisse profiter des emplois créés par le projet ;
- Signer des conventions de partenariat avec les structures de formation ;
- Relever le plateau médical du poste de santé de Baghagha en prévision de l'accroissement démographique que le projet va occasionner dans la Commune d'Adéane ;
- Appuyer les producteurs de maïs à mécaniser leur agriculture ;
- Renforcer les capacités des Maires et des chefs de village sur la gestion foncière ;
- Former les ASC et les relais sur les techniques de communication et sensibilisation ;
- Faire un renforcement des capacités au profit des services techniques sanctionné par une certification ;
- Former les producteurs sur les nouvelles techniques culturales ;
- Sensibiliser d'abord les agriculteurs par rapport à l'intérêt du renforcement des capacités avant de dérouler les formations à proprement parler ;
- Former les femmes et les personnes vivant avec handicap sur la transformation des produits ;
- Interroger les acteurs par rapport à leurs besoins de renforcement des capacités ;
- Former les producteurs à l'utilisation des pesticides ;
- Financer des AGR pour améliorer les revenus des femmes ;

### **Accompagnement social**

- Améliorer les voiries de la Commune d'Adéane ;
- Peindre la mosquée de Baghagha ;
- Aménager le terrain de la jeunesse d'Adéane ;
- Aménager la piste de l'embarcadère ;
- Le terrain de la jeunesse est à proximité du périmètre de l'agropole. Pour la sécurité Clôturer le terrain ;
- Clôturer le cimetière ;
- Aider à aménager les routes qui apparaissent dans le lotissement de la Commune ;
- Améliorer l'accès à l'eau dans la Commune d'Adéane ;
- Aider la Commune d'Adéane à rénover son marché et à réhabiliter son hotel de ville ;
- Construire la piste Bissine-Baghagha ;
- Clôturer le centre de formation ;
- Aider à clôturer les écoles ;
- Aider à éliminer les abris provisoires qui se chiffrent à 8 au niveau du lycée d'Adéane ;
- Équiper le centre des femmes en matériel de transformation des produits agricoles ;
- Construire le foyer des jeunes de la Commune d'Adéane ;
- Offrir des bourses d'excellence aux meilleurs élèves pour promouvoir l'excellence ;
- Éclairage de la rive du fleuve au niveau d'Adéane ;
- Mettre en place une digue de protection des terres contre l'avancée du fleuve pour récupérer des terres ;
- Offrir une dotation de matériel médical aux personnes qui vivent avec un handicap ;
- Offrir des kits de fournitures scolaires ;
- Aider les communautés vulnérables à intégrer les mutuelles de santé ;
- Faire une discrimination positive envers les personnes vivant avec un handicap en matière d'emploi ;
- Mettre en place une unité de transformation pour les femmes,



*Image illustrative de la rencontre avec le CLD élargi de l'arrondissement de Niaguis, octobre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : Service Régional de l'Action Sociale (SRAS)**

**Lieu de la rencontre : locaux du SRAS**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 04 octobre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec le chef du SRAS pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 22 Min pour prendre fin à 10 H 54 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).  
Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

### **Perception/avis par rapport au projet**

C'est une très bonne chose de valoriser la production locale. Cela va permettre :

- De créer des emplois et de réduire le chômage ;
- De limiter l'exode rural et l'émigration irrégulière ;
- D'améliorer les revenus et les conditions de vie.

L'agropole sud est une belle opportunité pour relancer les activités économiques dans la zone d'Adéane qui a beaucoup subi les effets néfastes du conflit.

Des visites des sites et un CRD ont été organisés pour informer et impliquer les parties prenantes.

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- La quasi-totalité des produits maraichers consommés à Ziguinchor proviennent des Niayes. C'est une situation inadmissible ;
- L'accès au foncier est difficile dans certaines zones de la région ;
- Les gens sont ancrés dans leurs cultures. Certains disent que leurs ancêtres auraient maudits la location ou la vente de terre. Ce sont des facteurs bloquants pour le projet ;

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Permettre aux personnes vivant avec handicap de tirer profit du projet et de participer au développement de leurs localités ;
- Prévoir des emplois pour personnes vulnérables ;
- Introduire la transformation de l'arachide, des crevettes, du poisson et des produits maraichers ;
- Aider les femmes à se formaliser, à gagner des financements pour que leurs activités de transformation ne disparaissent pas, pour qu'elles puissent gagner des marchés ;
- Veiller à ce que l'économie locale ne disparaisse pas avec l'arrivée des agrobusiness.

### **Attentes**

La prise en compte des personnes et groupes vulnérables comme :

- Les personnes vivant avec handicap ;
- Les personnes âgées
- Les femmes
- Les veuves
- Les orphelins
- Les « talibés » ;
- Les femmes divorcées/avec des enfants à leur charge.

### **Renforcement des capacités**

- Former les jeunes et les femmes ;



*Image illustrative de la rencontre avec le chef du Service Régional de l'Action Sociale (SRAS), octobre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : le Conseil Départemental**

**Lieu de la rencontre : locaux du Conseil Départemental**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 06 octobre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec le Conseil Départemental pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 08 H 47 Min pour prendre fin à 09 H 21 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;

- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.
- 

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

### **Perception/avis par rapport au projet**

La région de Ziguinchor regorge de fortes potentialités sous exploitées ou mal exploitées. Les populations sont inconscientes des potentialités de la région. Les jeunes sont dans l'exode alors que la région regorge beaucoup de potentialités. Le projet de l'agropole sud est une excellente initiative qui va permettre d'apporter un changement positif en tirant profit des potentialités de la région.

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Des erreurs ont été commises avec les projets antérieurs ;
- La filière mangue fait face au fléau de la mouche des fruits qui cause beaucoup de pertes ;
- La main-d'œuvre locale est sans emploi. Elle attend beaucoup de ce Projet en termes de création d'emplois. Recruter des travailleurs venus d'ailleurs en ignorant la main-d'œuvre locale ne serait pas équitable ;

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Démarrer par les 3 filières dans la perspective d'introduire d'autres filières dans l'avenir ;
- Éviter la récupération par les politiques et les forces extérieures sans faire du régionalisme ;
- Privilégier les jeunes du terroir en matière d'emplois ;
- Promouvoir les producteurs locaux ;
- Tirer les enseignements de tous les autres projets antérieurs et éviter de tomber dans les mêmes erreurs qu'ils ont commises ;
- Trouver des marchés pour écouler la production ;
- Éviter autant que possible les situations de mévente ;
- Alléger les procédures administratives relatives à chaque filière ;
- Avancer lentement et sûrement ;
- Se donner les moyens de réussir le projet ;
- Atteindre l'appropriation du projet par les communautés et surtout par les jeunes ;

### **Gestion foncière**

- La question du foncier est très sensible en Casamance. Pour réussir l'acquisition foncière et les besoins de terres pour de nouvelles plantations, il faut adopter une démarche inclusive. Discuter avec les populations, les sensibiliser et les emmener à céder leurs terres par volonté et conviction ;



*Image illustrative de la rencontre avec le Conseil Départemental, octobre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Ziguinchor**

**Commune/Village : Ziguinchor**

**Structure/Acteur rencontré : la population du village de Baghagha**

**Lieu de la rencontre : domicile du chef de village**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 06 octobre, s'est tenue à Ziguinchor une consultation institutionnelle avec ... pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 16 H 12 Min pour prendre fin à 15 H 25 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 19 participant dont 15 homme (s) et 04 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;

- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### **Perception/avis par rapport au projet**

- Nous sommes contents du projet. La preuve c'est que nous avons accepté mettre nos terres à la disposition du projet.
- Les impacts négatifs sont quelque chose d'inévitable.
- Nous sommes très satisfaits d'accueillir le projet ;

#### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Nous sommes exposés aux impacts environnementaux du Projet comme la pollution atmosphérique. Nous redoutons les effets négatifs de celle-ci sur l'environnement et notre santé ;
- Les jeunes manquent de qualification ;
- Les méthodes de production sont encore archaïques ;
- L'agropole risque de souffrir de la concurrence des acteurs économiques comme les indiens ;
- Le taux de pourriture des mangues est très élevé ;
- La production risque de ne pas être à la hauteur des besoins en disponibilité de produits ;
- Nos espaces sont réduits. L'agropole a pris une bonne partie des terres. Nous sommes confrontés à présent à un problème d'espace pour se lancer dans la mise en place de nouvelles plantations ;
- La perte de terre est synonyme d'une perte de moyens de subsistance. Les terres impactées sont les mêmes qui nous permettent de subvenir aux besoins de nos ménages ;
- Le défrichage des 85 ha acquis par le projet va causer un déboisement dont les effets environnementaux ne peuvent être évalués de manière juste ;
- La perte de pâturage sur l'aire du site d'Andéane aura des incidences négatives sur l'élevage ;
- Les engins lourds peuvent causer des accidents ou des dégâts ;

#### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Organiser des causeries pour que tous les individus sachent exactement c'est quoi l'agropole ;
- Repousser les limites de la forêt classée pour faire espace aux ambitions agricoles des populations par rapport à l'agropole ;
- Recruter la main-d'œuvre locale y compris pour l'exploitation de l'agropole sud ;
- Offrir des dotations d'engins, de matériels agricoles, de semences ;
- Aider à lutter contre les attaques de la mouche de fruits ;
- Arroser les pistes empruntées par les engins des travaux pour réduire la pollution atmosphérique ;
- Distribuer des masques à la population de Baghagha pour réduire les effets négatifs de la poussière et de la pollution atmosphérique en général sur le bien-être humain ;
- Organiser une campagne de sensibilisation contre les VBG, les maladies sexuelles, les grossesses précoces ou non désirées et sur d'autres fléaux qui pourraient se développer avec le projet ;
- Mettre en œuvre des politiques qui pourront garantir une production suffisamment élevée pour satisfaire les besoins de l'agropole ;
- Responsabiliser les associations de jeunes et de femmes dans les opérations de sensibilisation des communautés ;

#### **Attentes**

- La mise en œuvre d'un accompagnement social en conformité avec les besoins exprimés ;
- Le recrutement de la main-d'œuvre locale en priorisant les personnes habitant à Baghagha ;
- La minimisation des impacts négatifs du projet ;

### Gestion des plaintes

- Un arrêté a été pris pour mettre en place un MGP composé d'un Comité Communal de Gestion des Plaintes et d'un Comité Villageois de Gestion des Plaintes. Les comités sont déjà fonctionnels. Des financements ont été identifiés pour le fonctionnement du mécanisme mais cela tarde à être effectif.

### Accompagnement social

- Ériger le poste de santé de Baghagha en centre de santé ;
- Construire une deuxième école élémentaire à Baghagha ;
- Améliorer les voiries internes du village de Baghagha ;
- Créer un centre de formation dans le village ;
- Améliorer les conditions de travail dans les blocs maraîchers des femmes ;
- Planter un dara moderne dans le village ;
- Faire un geste pour le village ne serait-ce que le fait de gratter les rues principales en vue de leur nivellement. L'axe Sindom-Baghagha (l'ancienne piste) fait partie de nos priorités ;
- Installer des paratonnerres pour améliorer la sécurité des populations ;
- Construire un lycée à Baghagha en prévision de l'accroissement démographique du village ;
- Extension du réseau d'adduction en eau potable ;
- Aménager la route qui mène au quai de pêche. Elle est dans un état critique ;
- 

### Renforcement des capacités

- Former les jeunes de Baghagha dans les domaines ciblés par l'agropole ;
- Offrir des formations aux femmes ;
- Aider les femmes en implantant une unité de transformation des produits locaux ;
- 



*Image illustrative de la rencontre avec les représentants de la population du village de Baghagha, octobre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Bignona**

**Commune/Village : TENGHORY**

**Structure/Acteur rencontré : autorités municipales et représentants de la population du village de Thiangout**

**Lieu de la rencontre : Mairie de TENGHORY**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 05 octobre, s'est tenue à TENGHORY une consultation publique avec les autorités municipales de TENGHORY et les représentants de la population du village de Thiangout pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 14 Min pour prendre fin à 12 H 06 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 09 participant dont 08 homme (s) et 01 femme (s).

Les échanges ont été faits en Diola (langue locale)

**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

**Questions posées et réponses apportées**

1) A quand le démarrage des travaux ?

La date officielle de démarrage des travaux du module régional de TENGHORY n'est pas encore communiquée.

2) Est-ce que l'Agropole peut nous fermer le canal à ciel ouvert ?

A notre connaissance, l'agropole sud n'a pas prévu de mettre en œuvre un accompagnement social. Mais il n'est pas exclu que cela se fasse dans les étapes à venir du projet, spécifiquement pendant l'exploitation.

3) Est-ce que les financements accordés seront gratuits ?

La gratuité induit souvent à une mauvaise gestion. La majeure partie des services d'agropoles sud seront payants.

4) Que deviendront les 10 ha libérés à Thiangout si le Projet n'aboutit pas ?

Nous ne disposons pas d'éléments de réponse à cette question. Toutefois nous allons remonter la préoccupation à agropole sud.

5) Quels sont les parties du produit qui seront transformées ?

La transformation va porter sur plusieurs parties de chaque produit comme la chair, la noix, le jus et les résidus.

- 6) Est-ce l'agropole dispose d'une équipe qui est lui propres pour faire le renforcement des capacités ?

Le projet agropole va travailler avec des partenaires et prestataires de services pour atteindre certains de ses objectifs comme le renforcement des capacités.

### **Perception/avis par rapport au projet**

- Le projet est venu à son heure. Nous félicitations les communautés de Thiangout qui ont donné leurs terres pour l'installation du module régional.
- L'agropole sud est une très bonne initiative.
- La mangue est produite en grande quantité mais les pertes sont énormes et la transformation est faible.
- La mairie de Tanghory est entrain de dérouler des programmes agricoles qui pourraient interagir positivement avec l'agropole sud (maïs, riz, ...)
- Plusieurs missions ont passé et eu des échanges avec les acteurs dont les personnes du village de Thiangout ;
- Nous allons mettre en place très bientôt des pépinières en prévision des besoins de l'agropole ;

### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Les producteurs manquent de connaissances dans les techniques agricoles ;
- La zone de Tenghory est spécialisée dans la production de l'arachide et la riziculture. Il faut un accompagnement des producteurs pour les Orienter ainsi que les communautés vers l'arboriculture ;
- Il y a des périmètres qui ne sont pas clôturés. Ce qui cause des pertes de culture ;
- L'accès à la terre est difficile. En plus la sécurisation foncière est une procédure compliquée ;
- La divagation des animaux est une question à régler en amont pour limiter les conflits et les pertes ;
- Les projets ne tiennent pas parfois les engagements pris avec les populations ;
- Beaucoup de producteurs n'ont pas formalisé leurs activités ;
- Les coûts de formalisation des terres sont élevés et insupportables par les communautés locales ;
- La pollution atmosphérique et ses effets néfastes sur la santé et l'environnement ;
- La main-d'œuvre locale manque de qualification par rapport aux besoins de l'agropole ;
- La culture du maïs est celle qui va souffrir le plus de la divagation des animaux ;
- Les feux de brousse constituent un fléau qui doit être pris en compte pour éviter des pertes d'un grand nombre de plantations et de production ;

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Introduire l'arboriculture dans les programmes scolaires ;
- Accompagner les producteurs dans la clôture de leurs exploitations ;
- Faire une cartographie des producteurs ;
- Orienter les producteurs par rapport au choix des variétés ;
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et des énergies propres ;
- Soutenir les producteurs dans l'acquisition des kits d'énergie solaire ;
- Il faut transformer les produits et les résidus pour créer beaucoup plus de valeur ;
- Collaborer avec le PROCASEF pour faciliter la sécurisation foncière ;
- Renforcer le dispositif sanitaire de la Commune ;
- Respecter les engagements que vous prendrez avec les communautés dans le cadre de ce Projet ;
- Procéder à un arrosage des pistes et de l'aire des travaux pour réduire la pollution atmosphérique ;
- Aider les producteurs à mettre en place de nouvelles plantations dès cette année ;

- Sensibiliser les communautés pour une mise à disposition facile des terres à ceux qui veulent les exploiter ;
- Mettre en place des pépinières avec l'appui de la Mairie de la Commune de Thiangout ;
- Dérouler un programme de sensibilisation afin de préparer les communautés ;
- Recruter la main-d'œuvre locale en priorité ;
- Aider les producteurs à sécuriser leurs périmètres ;
- Accompagner les producteurs vers la mécanisation de l'agriculture ;

#### **Attentes**

- Le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- La mise en œuvre d'un volet accompagnement social ;
- Le respect des engagements que le projet prendra avec les parties prenantes ;
- Le démarrage et la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

#### **Informations**

- La mairie, le chef de village, les ASC, les groupements de femmes sont d'excellent canaux de diffusion des informations. Il faut leur confier la mission d'information et de sensibilisation des communautés.

#### **Gestion des plaintes**

- La Commune dispose de personnes ressource qui sont impliquées dans la gestion des plaintes ;
- Les projets ont généralement leurs propres MGP. C'est le cas de PROCASEF et SODAGRI ;
- La mairie dispose d'une commission Domaniale qui gère les problèmes liés au foncier.

#### **Gestion foncière**

- Les terres sont détenues par les familles ;
- Les étapes de l'acquisition foncière sont :
  - ✚ La constitution d'un dossier auprès de la mairie ;
  - ✚ La délibération du conseil municipal ;

Mais avant toute décision, la commission Domaniale se rend sur le terrain pour s'assurer que la terre demandée ne fait l'objet d'aucun litige.

#### **Accompagnement social**

- Implanter un Centre de formation pour préparer, en amont, les jeunes et les femmes de la Commune aux besoins du projet en matière de main-d'œuvre ;
- Offrir un matériel agricole à la Commune de Tenghory pour accompagner son programme agricole ;
- Appui des postes de santé en ambulances ;
- Renforcer la carte médicale de la Commune ;
- Implanter un poste de santé au village de Thiangout ;
- Aider au dessablement de la vallée de Tenghory ;

#### **Renforcement des capacités**

- Formation sur les bonnes pratiques agricoles :
  - ✚ Par rapport à l'écartement des pieds d'arbres ;
  - ✚ Par rapport au greffage des manguiers ;
  - ✚ Par rapport à la production de pépinières ;

Il existe des cadres de formation des acteurs au niveau de la Commune de Tenghory. Il faut nouer un partenariat avec les cadres de formation qui existent dans la Commune de Tenghory.



*Image illustrative de la rencontre avec les autorités municipales de Tenthory et les représentants de la population du village de Thiangout, octobre 2023*

---

**Région : Ziguinchor**

**Département : Bignona**

**Commune/Village : Tenthory**

## Structure/Acteur rencontré : autorités municipales de Oukout et représentants des populations des villages de Oukout et Boukitingo

### Lieu de la rencontre : Mairie de Oukout

L'an deux mille vingt-trois, le 06 octobre, s'est tenue à Oukout une consultation publique avec les autorités municipales de Oukout et les représentants des populations des villages de Oukout et Boukitingo pour la préparation d'une EIES incluant un MGP et un PEPP dans le cadre du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du Sud (Agropole Sud).

La séance a commencé à 10 H 30 Min pour prendre fin à 12 H 24 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 13 participants dont 11 homme (s) et 02 femme (s).

Les échanges ont été faits en Diola (langue locale)

#### Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

Les interventions de l'acteur sont synthétisées comme suit :

#### Questions posées et réponses apportées

- 1) Est-ce que l'agropole sud prévoit un dispositif de gestion des déchets ;
- 2) Qu'est-ce qui est prévu pour les propriétaires terriens ?
- 3) Qu'est-ce qui est prévu pour atténuer le déboisement ?
- 4) Est-ce qu'il y a des mesures particulières prévues pour les PAP en matière d'emploi ?
- 5) Est-ce que l'agropole a une politique sociale qui permet d'accompagner les communautés dans l'éducation, la santé ?
- 6)

#### Perception/avis par rapport au projet

- Nous sommes heureux de bénéficier du projet ;
- Le projet est une opportunité pour la Commune d'Oukout qui ne dispose pas de recettes ;
- 

#### Préoccupations et craintes qui relèvent du projet

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- La réalisation aura des aspects négatifs du point de vue environnemental et social ;
- La zone dispose d'un potentiel agricole qui n'est pas suffisamment exploité ;
- Le site est une forêt avec une diversité végétale et faune faunique. Nous craignons une déstabilisation du site du point de vue écologique ;
- Le projet va causer des pertes de palmiers qui constituent une ressource sacrée dans le Département. En effet, le vin de palme qui est un produit du palmier à huile est utilisé dans les rituels et prières ;
- Le projet va occasionner également une perte de moyens de subsistance du fait de la perte de palmiers, de lianes « madd et toll » et de plantes médicinales ;
- Le site n'est pas encore acquis. La famille n'est pas encore d'accord pour céder l'intégralité de l'assiette foncière requise par le projet. Elle n'est prête à céder que 2 ha ;
- Le Département de Oussouye n'a pas suffisamment de disponibilité foncière pour accompagner le projet par exemple en termes de création de nouvelles plantations ou d'extension des plantations existantes. Une bonne partie des terres est occupée par les eaux ;
- Il est impossible de procéder à une indemnisation « *terre contre terre* » ;

- Le projet va causer des impacts sur la qualité de l'air ;
- La forêt classée abrite des espèces comme les singes et les biches qui peuvent être dérangées par le bruit produit par les travaux ;
- Les temps ne sont plus les mêmes. Les terres ne se donnent plus gratuitement car elles sont devenues rares. Or la terre est un moyen de subsistance très important pour les communautés rurales ;
- Le projet vise la culture de l'anacarde alors que notre zone n'est pas très connue pour cette culture ;
- Les impacts environnementaux des déchets sont une préoccupation majeure (les sacs, les autres types d'emballages traditionnels) ;

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Faire en sorte qu'il y ait une inclusion réelle des communautés et des acteurs économiques ;
- Identifier des stratégies de prise en compte des jeunes dans le projet ;
- Mettre à disposition le budget nécessaire pour mettre en œuvre un reboisement compensatoire ;
- Compenser la perte de pieds de palmiers à huile sur d'autres terres à l'intérieur de la Commune ;
- Définir une politique de gestion des ordures pour maintenir la salubrité du cadre environnemental de la Commune ;
- Recruter la main-d'œuvre locale ;
- Monter une équipe qui va se charger du maintien de la propreté du cadre de vie et prendre la charge la rémunération des membres de cette équipe ;
- Sensibiliser sur les risques sanitaires liés aux produits qui seront utilisés ;
- Prévoir un aménagement paysager dans l'enceinte de la plate-forme pour maintenir une harmonie avec la zone de Projet ;
- Aider la Commune à créer un cadre écotouristique au niveau de la forêt classée ;
- Il faut avoir une démarche qui pourrait satisfaire les PAP en dépit de la perte de leurs terres. On peut par exemple les recruter dans l'exécution des tâches du projet en tant qu'employés mais aussi leur faire bénéficier des avantages offerts par le projet ;
- Développer un partenariat avec les OCB ;
- Aider les producteurs à dessoucher les pieds peu productifs au niveau des vieilles plantations ;
- Inclure les personnes concernées aux dialogues ;
- Prendre en compte de la concurrence que les privés pourraient mener à agropole en matière d'offre de prix ;
- Accentuer et financer la recherche en vue de l'éradication totale de la mouche des fruits ;
- Sensibiliser les propriétaires terriens pour les emmener à un accord de cession de l'assiette ciblée ;

### **Attentes**

- Le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- L'accompagnement de la Commune de Oukout et des communautés ;
- L'atténuation des impacts environnementaux du projet ;
- L'accompagnement des producteurs.

### **Information**

Les informations peuvent être transmises à travers les médias (radios communautaires), les lieux de culte et d'autres canaux.

### **Gestion des plaintes**

- Les projets mettent en place leurs propres mécanismes de gestion des plaintes ;
- C'est le cas du PROCASEF ;
- La composition des comités dépendra de la nature de la plainte et de son origine ;

- Au niveau de la Commune la commission Domaniale et le bureau municipal sont les instances de gestion des plaintes ;
- La plupart des plaintes dans la zone sont liées au foncier ;
- Les villages disposent de comités de gestion des plaintes composés des sages et de divers acteurs ;

#### **Accompagnement social**

- La case de santé et la maternité d'Oukout ne sont pas fonctionnelles. Nous souhaitons que le projet remédie à cette situation si possible.

#### **Renforcement des capacités**

- Former les OCB pour qu'elles puissent tirer profit du projet ;
- Offrir des formations aux communautés pour qu'elles puissent répondre aux besoins du projet ;
- Former les producteurs sur l'utilisation des pesticides pour prévenir les risques sanitaires ;
- Accompagner les producteurs dans la production du maïs en leur facilitant l'accès aux intrants (semences, plants, engrais, etc.) ;



*Image illustrative de la rencontre avec autorités municipales de Oukout et représentants des populations des villages de Oukout et Boukitingo, octobre 2023*

**Région : Dakar**

**Structure/Acteur rencontré : Direction de l'hydraulique**

**Lieu de la rencontre : Locaux du Service**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre s'est tenue à la Direction de l'hydraulique une consultation publique/rencontre institutionnelle avec Monsieur Abdoulaye Diop dans le cadre de l'Etude d'Impact & Environnementale et Sociale du projet Agropole sud. La séance a commencé à 11 H 09 Min pour prendre fin à 11 H 53 Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Abdoulaye Diop, Chef de Division des études à la direction de l'hydraulique

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en français.

***Contacts : Abdoulaye Diop 77 654 37 13***

**Photo de la rencontre**



**Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

**Questions posées**

Est-ce que des études préalables ont été réalisées pour ce projet ?

Sur quelle base les sites ont été choisis pour ce projet ?

Est-ce que les populations étaient informées du projet ?

**Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Interrogé sur son avis et perception par rapport au projet, l'acteur estime que l'agropole-sud est un projet salubre car il est un facteur de développement. Il va booster la production agricole tout en créant les conditions favorables pour la transformation des produits ciblés. De plus, il va impacter positivement sur les conditions de vie des populations de la zone sud. **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogé sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont relatifs :

- Le manque de suivi des projets similaires ;
- La non implication des populations pendant la mise en œuvre du projet ;

- La perturbation des réseaux hydrauliques pendant les travaux du projet ;
- La pollution des nappes et des eaux de surfaces liée au rejet des déchets industriels ;
- Les risques d'accident pendant les travaux du projet ;
- Les coupes d'arbre en phase travaux ;
- La pollution atmosphérique liée à la poussière émanant des activités de construction des infrastructures ;
- Les nuisances sonores liées au déplacement des engins ;

### **Recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Mettre en place un comité de suivi pour la durabilité du projet ;
- Sensibiliser et informer la population de l'importance et des enjeux du projet ;
- Faire un suivi et une évaluation tout au long du projet ;
- Prévoir des accompagnements pour la population ;
- Mettre en place tous les dispositifs nécessaires pour l'acceptabilité du projet ;
- Recruter un personnel qualifié chargé de l'information auprès des populations ;
- Impliquer les autorités locales dans la mission d'information auprès de la population bénéficiaire du projet ;
- Se rapprocher des concessionnaires (SEN EAU et OFOR) pour identifier les réseaux hydrauliques installés dans chaque zone ciblée par le projet ;
- Impliquer également la municipalité pour faciliter l'identification des réseaux hydrauliques ;
- Se rapprocher des concessionnaires (SENEAU et OFOR) pour la fourniture en eau des activités du projet ;
- Se rapprocher des concessionnaires pour l'autorisation de construction de forage dans les différentes infrastructures ;
- Mettre en place une politique de gestion des déchets afin d'éviter la pollution des nappes et des eaux de surfaces ;
- Faire des reboisements pour compenser les coupes d'arbres ;
- Arroser régulièrement les routes pour atténuer l'émanation de la poussière pendant travaux ;
- Délimiter les chantiers avec des balises pour éviter les accidents ;
- Impliquer les représentants régionaux de l'hydraulique, de SEN'EAU et de SONES pour faciliter la fourniture en eau des agropoles ;
- Mettre en place des postes de contrôle dans les bases vies des ouvriers pour prévenir les cas de viol ;
- Interdire les filles l'accès aux bases vies des ouvriers à certaine heure ;
- Impliquer les autorités décentralisées, les élus locaux et les responsables des communautés pour l'acquisition du foncier ;
- Délimiter l'emprise du projet ;
- Dédommager les pertes de manière juste et équitable ;
- Faire une approche participative pour l'acquisition foncière ;
- Mettre en place un système d'élimination des déchets solides et liquides.

### **Conflits fonciers**

L'acteur estime que des conflits fonciers sont récurrents dans le sud du pays. Les projets qui demandent beaucoup d'espace, sont confrontés à des oppositions bloquant ainsi leur mise en œuvre. L'Etat doit prendre tous les dispositifs nécessaires pour atténuer les conflits fonciers.

### **Mécanisme de gestion des plaintes/VBG**

L'acteur juge nécessaire de mettre en place un comité représentatif de toutes les couches pour une bonne gestion des plaintes avec l'implication des autorités administratives, territoriales et des représentants des communautés. Ce comité se chargera de résoudre les plaintes à l'amiable.

### **Mesures d'accompagnement social/RSE**

En matière d'accompagnement social, l'acteur suggère de :

- Doter des véhicules aux services régionaux ;
- Doter du carburant aux services régionaux.

---

### **Structure/Acteur rencontre : Direction de la Protection Civile (DPC)**

#### **Lieu de la rencontre : Locaux du service**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre s'est tenue à la Direction de la Protection Civile une consultation publique institutionnelle avec Monsieur Boubacar Badji et Monsieur Ibrahima Téné dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale du projet Agropole sud. La séance a commencé à 10H 01 Min pour prendre fin à 11 H 08 Min.

Etaient présents à cette rencontre : 02 participants dont 02 hommes et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français.

#### **Photo de la rencontre**



#### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

#### **Perception/avis par rapport au projet**

Interrogé sur son avis et perception par rapport au projet, l'acteur estime que l'agropole est venu à son heure car il y a eu beaucoup de produits qui pourrissent en Casamance, pour faute d'acquéreurs. En effet, le sud du pays est une zone à vocation agricole. L'arrivée de ce projet est salubre car il permet d'intensifier les rendements agricoles de la zone sud du pays à savoir les régions de Ziguinchor, de Kolda et de Sédhiou. Le projet permettra aussi aux producteurs de pouvoir vendre leurs produits sans difficulté, de tirer un meilleur rendement de leurs produits et d'améliorer les méthodes agricoles.

#### **Préoccupations et craintes qui relèvent du projet**

Les préoccupations et craintes soulevées par la partie prenante sont les suivantes :

- Les pertes des terres occasionnées par le projet ;
- La menace sur l'habitat des communautés installée à proximité des ouvrages du projet ;
- Les risques de survenance de conflits fonciers, s'il n'y a pas de sensibilisations faites au préalable ;
- Les risques de congestion de la circulation pendant les activités du projet ;
- Les risques d'accidents de la circulation ;
- L'impact des déchets sur l'environnement ;
- L'utilisation excessive des produits chimiques comme les pesticides dans l'agriculture impactant ainsi la santé des personnes et des animaux ;
- Les risques de pollution atmosphérique due au soulèvement de la poussière
- La pollution du sol accentué par l'utilisation des produits chimiques ;
- Les vibrations des engins entraînant la fissuration du sol et des habitations par;
- L'obstruction de la source d'eau souterraine impactant les activités maraichères pendant les travaux du projet

### **Recommandations**

En termes de recommandations, la partie prenante invite à :

- Sensibiliser les populations sur les objectifs, les avantages et les inconvénients du projet afin d'éviter les conflits,
- Faciliter l'acceptabilité et l'appropriation du projet ;
- Faire comprendre aux populations les enjeux du projet ;
- Informer les populations du début à la fin des activités du projet pour faciliter sa mise en œuvre ;
- Mettre en place un plan de circulation facilitant l'acheminement de la production afin d'éviter les désagréments ;
- Mettre en place des panneaux de signalisation et des ralentisseurs sur les pistes de production pour éviter les accidents ;
- Partager les bonnes informations et tenir un langage de vérité aux acteurs sans aucune distinction ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les accidents de travail ;
- Se renseigner sur les caractéristiques des différents produits qui seront utilisés pour l'agriculture et pour la transformation des produits ;
- Préserver l'environnement ;
- Respecter les distances réglementaires entre les habitations et les installations pour limiter les désagréments ;
- Prévoir une bonne politique de gestion des déchets depuis la phase de collecte jusqu'à la phase d'acheminement ;
- Former un personnel sur la gestion des déchets ;
- Sensibiliser les personnes opérantes sur les risques et sur la nature de ces déchets et sur les mesures de protection ;
- Passer par les autorités administratives et locales pour véhiculer les informations ;
- Mettre en place des canaux de communications qui vont permettre le partage équitable des informations ;
- Penser à renforcer la qualité des infrastructures ;
- Soumettre les plans architecturaux des infrastructures prévues et une notice de sécurité au service de l'urbanisme et de l'habitat, avant le démarrage des travaux ;
- Veiller à ce qu'il y ait des EPI et des EPC adaptés pour les ouvriers ;
- Baliser les chantiers pour sécuriser les sites ;
- Sécuriser et réglementer les bases vie ;
- Equiper tous les modules de parafoudres et de paratonnerres ;
- Installer les infrastructures loin des structures qui accueillent du public.

## **Gestion des plaintes**

Pour la gestion des plaintes privilégier la communication avec toutes les parties concernées.

## **Gestion foncière**

Avec l'arrivée de ce projet, les risques de conflits fonciers seront récurrents. Pour limiter les plaintes, il faut sensibiliser les populations et surtout privilégier la communication avec les propriétaires fonciers.

## **Renforcement des capacités**

- Renforcer le service en équipement de travail (ordinateurs, imprimantes etc.) ;
- Renforcer les équipements de protection de la DPC ;
- Renforcer les sapeurs-pompiers ;
- Equiper les structures de santé pour faciliter la prise en charge des malades et surtout des couches vulnérables.

## **Structure/Acteur rencontré : La Division des Etudes d'Impact Environnemental (DEEC)**

### **Lieu de la rencontre : Locaux du Service**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 30 novembre s'est tenue à la Division des Etudes d'Impact Environnementale une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les techniciens dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale du projet Agropole sud. La séance a commencé à 12H 54 Min pour prendre fin à 13 H 28 Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Mamadou Baldé,

Etaient présents à cette rencontre : 03 participants dont 02 hommes et 01 femme.

Les échanges ont été faits en français.

***Contacts : Mamadou Baldé 77 650 00 60***

### **Points abordés**

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Questions posées**

- Quel est le système de compensation des impactés ?
- Est-ce que ce sont les entreprises qui se chargeront de compenser les impacts ou l'Etat ?
- Quel est le mécanisme d'attribution du foncier pour ce projet ?
- Est-ce que les infrastructures de l'agropole seront autonomes en eau et en électricité ?
- Ou est-ce qu'elles seront alimentées par les réseaux de concessionnaires ?
- Encourager la culture du maïs ne va pas dégrader davantage l'écosystème dans la région de Kolda ?
- Comment le projet envisage la gestion des pesticides ?

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont relatifs :

- La perte de compétitive de la filière anacarde liée à la consistante des noix d'acajou ;
- Les risques de conflit foncier entre population et le projet agropole-sud ;
- Les pertes de terres au profit du projet ;
- La non transparence sur l'indemnisation des pertes de terres ;
- Les risques de pollution et de nuisance encouragés par les activités de transformation ;
- La problématique de la gestion des déchets ;
- La problématique autour du système d'assainissement occasionnée par le projet ;
- Les risques de pollution atmosphérique liée aux émissions de gaz à effet de serre ;

- Les risques technologiques ;
- Les risques professionnels liés aux accidents de travail ;
- Les impacts sur la biodiversité liée à l'aménagement de grand espace pour la culture du maïs ;
- L'appauvrissement du sol encouragé par l'utilisation des pesticides par les agriculteurs ;
- Les risques d'accident pendant l'écoulement des produits finis sur le tracé Ziguinchor Sédhiou.

### **Recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Améliorer la qualité de consistance les noix d'acajou ;
- Renseigner le système de compensation des impactés du projet ;
- Identifier le système de compensation des pertes prévu par le projet ;
- Eclairer la population des termes de compensation pour la réussite du projet ;
- Prendre des mesures pour prévenir les risques de pollution et de nuisance ;
- Etudier d'une manière séparée les sites pour avoir les éléments de sensibilité de chaque site ;
- Veiller à la gestion des pestes et pesticides dans la région de Kolda ;
- Renforcer les services techniques nationaux comme La brigade des sapeurs-pompiers sur les études de danger ;
- Définir les moyens de compensation.

### **Conflits fonciers**

L'acteur estime que le foncier peut être source de problème vue la superficie demandée par le projet. De ce fait, il recommande au projet de définir les moyens de compensation des pertes pour atténuer les conflits fonciers.

### **Mécanisme de gestion des plaintes**

L'auteur estime de mettre en place un bon mécanisme de gestion des plaintes. A cet effet, il faut mettre sur pied un plan d'engagement des parties prenantes pour minimiser les plaintes. De plus, il faut accompagner les mécanismes de gestion des plaintes au niveau local pour la réussite du projet.

### **Mesures d'accompagnement social/RSE**

En matière d'accompagnement social, l'acteur suggère de :

- Doter les divisions régionales d'ordinateurs, d'imprimantes, etc. ;
- Renforcer sur la gestion environnementale.

## **PROCES VERBAL**

### **ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD OU AGROPOLE SUD**

---

**Région : Dakar**

**Structure/Acteur rencontré : Division du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DCPN)/DEEC**

**Lieu de la rencontre : Locaux du service**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 13 octobre, s'est tenue à la DEEC une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec le monsieur Mika Ndiaye dans le cadre de l'Etude d'Impact

Environnemental et Social du projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du sud ou Agropole-sud. La séance a commencé à 11H 09Min pour prendre fin à 12H 05Min.

La séance a été présidée par Monsieur Mika Ndiaye agent technique de la Division du Contrôle des Pollutions et Nuisances de la DEEC

Etaient présents à cette rencontre : 01participants dont 01homme et 00femme.

Les échanges ont été faits en Français

**Contacts : Mika Ndiaye 775355948**

**Photo de la rencontre**



#### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Gestion foncière
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

#### **Questions posées**

- Est-ce que le foncier est disponible dans les zones d'interventions du projet ?
- Qui sera le maitre d'ouvrage du projet ?
- Quelles sont les infrastructures à mettre en place dans le cadre du projet ?
- Quelle est la plus-value du projet par rapport à l'élevage ?
- Qu'est-ce que le projet a prévu en termes de conservation des produits agricoles ?
- Quelle sera la source d'alimentation en eau des produits ciblés par le projet ?
- Quelle sera la source d'alimentation en énergie des infrastructures du projet ?
- Quelle est la capacité d'énergie que le projet aura besoin pour son fonctionnement ?
- Qu'est-ce qui est prévu en termes de valorisation des sous produits issus du maïs ?
- Quels sont les aspects du changement climatique notés dans les zones d'intervention du projet ?
- Quelles sont les mesures que le projet va mettre en place face à la problématique du changement climatique pour une bonne mise en œuvre ?

#### **Réponses aux questions**

- Le projet est porté par le ministère du développement industriel des petites et moyennes industries. L'Etat va accompagner la mise en place d'un écosystème favorable aux investissements privés. les agriculteurs par rapport à l'intrant.
- Le projet prévoit d'aménager des zones de tri, de nettoyage, des hangars ; etc.
- L'élevage n'est pas aussi développé dans les zones interventions du projet. Par contre, ce sont les activités agricoles qui ont pris le déçu tels que la culture de la mangue ; de l'anacarde ; du maïs ; de l'arachide et etc.

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'acteur estime que l'Agropole-sud est un projet important et ambitieux car il permettra la création de l'emploi en faveur des jeunes et des femmes. Il permettra également à l'Etat de faire le suivi de la chaîne de valeur agricole en milieu rural. Le projet peut revaloriser le statut social de la population.

L'acteur souligne que la division va jouer le rôle de suivi environnemental et social pour ce projet. Il peut aussi accompagner le projet dans le cadre de l'utilisation des pesticides et la gestion des déchets. L'acteur affirme que les services techniques nationaux se chargeront d'appuyer le projet.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Les risques et préoccupations liés au projet sont les suivants :

- Le manque de suivi de l'Etat après la dotation des semences à la population ;
- Les risques de conflit foncier durant la mise en œuvre du projet ;
- Les risques de pollution et de nuisance en phase travaux du projet ;
- Les risques sanitaires liés à l'utilisation abusive des pesticides par les agriculteurs ;
- Les nuisances atmosphériques durant la phase chantier du projet ;
- Les impacts sur les activités socioéconomiques liés aux activités du projet ;
- Les risques de déchet liés aux activités d'aménagement des infrastructures du projet ;
- La détérioration du sol liée à l'utilisation abusive des pesticides par les agriculteurs ;
- La problématique de la gestion des déchets agro-industriels ;
- Les impacts du changement climatique combiné aux impacts du projet ;
- La problématique de la propriété foncière liée au non régulation des parcelles agricoles dans les zones intervention du projet ;

### **Recommandations/attentes**

- Mettre en place un bonne politique de gestion des produits chimiques durant tout le projet ;
- Mettre en place un plan de gestion des déchets émanant des produits chimiques ;
- Prévoir un plan de communication pour informer la population des travaux d'aménagements
- Mettre en place un plan de circulation pour minimiser les impacts sur les activités socioéconomiques de la population ;
- Mettre en œuvre un plan de gestion des déchets émanant des activités d'aménagement des infrastructures du projet ;
- Caractériser tous les types de déchets et leur mode d'élimination conformément au code de l'environnement ;
- Utiliser les pesticides homologués par la direction de protection des végétaux ;
- Impliquer la Direction de Protection des Végétaux (DPV) pour accompagner les agriculteurs sur les modalités d'emploi des pesticides ;
- Privilégier l'utilisation de fertilisants bios ;

- Valoriser les déchets agro-industriels pour la production de l'énergie permettant la fourniture des infrastructures en électricité ;
- Eviter les nuisances atmosphériques en mettant en place un plan de circulation des engins ;
- Arroser les pistes en phase construction ;
- Eviter la perturbation des voies d'écoulement des eaux pluviales dans les zones interventions du projet ;
- Aménager des unités de conservation des produits ciblés par le projet tel que la mangue ;
- Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire pour ce projet ;
- Former les jeunes sur tout le processus de valorisation des produits agricoles ;
- Renforcer la capacité des parties prenantes sur les techniques de valorisation des déchets ;
- Renforcer les services techniques dans le cadre du projet ;
- Faire l'état des lieux sur la dégradation du sol ;
- Prendre des mesures sur la question du changement climatique pour la réussite du projet ;
- Impliquer tous les sectorielles compétentes pour l'atteinte des objectifs du projet ;
- Impliquer tous les services techniques décentralisés dans les zones d' interventions du projet ;
- Organiser les producteurs dans le cadre de ce projet ;
- Sensibiliser les producteurs sur les avantages du projet ;
- Eviter de traiter individuellement avec les producteurs ;
- Identifier les besoins en accompagnement des populations (santé, éducation et habitat) ;
- Recruter un expert social (sociologue) pour l'élaboration un plan de communication dans le but de faciliter l'acceptabilité de projet ;
- Impliquer les services techniques au niveau régional ;
- Informer la DPCN sur les installations prévues par le projet.
- Prévoir une bonne organisation institutionnelle dans le cadre de ce projet ;
- Définir les rôles et budget des différentes parties prenantes dans le PGES pour l'accompagnement du projet ;
- Impliquer les femmes dans le projet.
- Recruter la main d'œuvre locale compétente pour le suivi et évaluation du projet.

### **Gestion des plaintes (y compris celles relatives aux VBG/EAS/HS)**

L'acteur estime qu'il faut impliquer la direction de l'urbanisme et du cadastre. Cela permettra de s'informer sur les différents statuts du foncier dans les zones d'intervention du projet. Il suggère aussi de se rapprocher des collectivités territoriales pour recueillir des informations sur les sites tels que sa localisation, son occupation, etc. Cela va permettre d'atténuer les cas de plainte.

L'acteur considère qu'il faut impliquer les gouverneurs et les préfets au moment des indemnisations des impenses.

Sur la question lies sur les violences basées sur le genre, il estime que c'est un problème réel dans les zones d'intervention du projet. De ce fait, il recommande de se rapprocher des services sociaux locaux afin de recueillir leur avis sur cette question.

### **Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel**

- Doter les services techniques régionaux des moyens logistiques tels que des véhicules, des équipements de protection individuelle, matériel informatique ;
- Renforcer les capacités sur la valorisation des déchets agro-industriels
- Former sur l'utilisation des emballages issus des pesticides :

### **Besoins en accompagnement social**

- Former les producteurs sur les techniques agricoles et l'utilisation des pesticides ;
- Recruter la main d'œuvre locale.

### Structure/Acteur rencontré : le Service Nationale d'Hygiène

#### Lieu de la rencontre : Locaux du Service

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre s'est tenue au service nationale d'hygiène une consultation publique/rencontre institutionnelle dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale du projet Agropole sud. La séance a commencé à 11 H 09 Min pour prendre fin à 12 H 03 Min.

La séance a été présidée par : **Abdoul Aziz Dieme**, Etaient présents à cette rencontre : 01 participants dont 01 homme et 00 femmes.

Les échanges ont été faits en français.

**Contacts : Monsieur Abdoul Aziz Dieme 779240087**

#### Photo de la rencontre



#### Points abordés

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

#### Perceptions/Avantages et enjeux majeurs

On déplore la concentration des activités sur quelques secteurs en oubliant d'autres

L'exode rurale pourrait être résolu avec ce projet

Les enjeux liés au projet sont entre autre

- ✓ La préservation de la ressource en eau ;
- ✓ Le foncier :

#### Préoccupations, risques et impacts négatifs

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont relatifs :

- L'absence de synergie dans les activités du projet ;
- Le contact de produit dangereux comme le mercure avec les productions agricoles ;

- Le non-respect des règles d'hygiène concernant les activités industrielles ;
- Le mélange des ordures ;
- La sécurité et la salubrité aux alentours des infrastructures ;
- La pollution atmosphérique en phase exploitation ;
- Les vecteurs de maladie comme la moche blanche

### **Recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Consulter la cellule anti poison
- Prendre en compte les spécificités socioculturelles des régions ;
- Accompagner les femmes dans des activités génératrices de revenus (production d'huile de palme, de vin) ;
- Prendre en compte les catégories socioprofessionnelles lors des séances de sensibilisation ;
- Recruter un point focal pour le projet au niveau local ;
- Mettre un dispositif anti polluant ;
- Veiller à la sécurité des aliments ;
- Conformer les cheminés d'usine avec la réglementation en vigueur ;
- Veiller au contrôle qualité des produits transformés ;
- Fournir au service nationale d'hygiène la fiche technique du projet ;
- Respecter les normes de construction des magasins de stockage ;
- Respecter la durée des procédés d'épandages des produits chimiques ;
- Veiller au respect des mesures de lutte anti vectoriel ;
- Respecter les mesures et règles d'hygiène après la récolte (stockage des produits) ;
- Fournir les fiches techniques du projet ;
- Respecter les normes conventionnelles de lavage dans les procédés de désintoxication des produits ;
- Respecter le port des EPI dans les usines de transformations ;
- Installer des toilettes en quantité suffisante ;
- Respecter la chaîne de transport, conservation et entreposage

### **Conflits fonciers**

Concernant la gestion foncière, l'acteur estime que : la zone d'intervention est sujette à beaucoup de litiges fonciers lié au phénomène d'accaparement des terres par d'autres ethnies et la tenure traditionnelle des terres. Les sites ciblés pour l'installation des activités prévues sont des terres exploitées par des familles. Il estime qu'il faut expliquer les textes en les confrontant aux croyances traditionnelles liées au foncier. L'état doit également respecter ces engagements envers les populations et impliquer les population dans le choix des sites d'implantation. Le site choisi peut être à cheval entre deux villages et cela pourra créer des conflits.

### **Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel**

La partie souhaite bénéficier d'un budget pour assurer les mesures de désinfection pour la lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles, de désinsectisation et de dératisation au bénéfice des populations. Elle signale également qu'ils ont un nombre insuffisant d'agents compétents.

### **Mesures d'accompagnement social/RSE**

En matière d'accompagnement social, la partie estime qu'il faut :

- Doter le service nationale d'hygiène de Kit d'analyse sur le terrain

## Structure/Acteur rencontré : Agropole

### Lieu de la rencontre : Locaux du Service

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre s'est tenue à l'Agropole une consultation publique/rencontre institutionnelle avec Madame Racky Macina et Madame Aminata Mbodj dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale du projet Agropole sud. La séance a commencé à 11 H 09 Min pour prendre fin à 11 H 53 Min.

La séance a été présidée par : Madame *Racky Macina*, responsable sauvegarde environnementale et sociale

Etaient présents à cette rencontre : 02 participants dont 00 homme et 02 femmes.

Les échanges ont été faits en français.

**Contacts : Racky Macina 77 574 10 73**

#### Photo de la rencontre



#### Points abordés

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

#### Perceptions/Avantages et enjeux majeurs

L'agropole est dans la dynamique du PAP2A décliné dans le PSE.

L'agropole permettra de formaliser l'activité agricole et le développement des régions à vocations agricoles en travaillant directement avec les producteurs. Ces derniers seront recensés et appuyés dans la production par rapport aux filières ciblées; la mobilisation des matériels, l'amélioration des techniques agricoles.

La création d'agropole va améliorer les conditions d'existence et de subsistance des communautés locales. De plus, le projet est une réponse à la sécurité et à la souveraineté alimentaire à travers l'augmentation des productions au niveau local..

#### Préoccupations, risques et impacts négatifs

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont relatifs :

- Les conflits fonciers dû à l'absence de sensibilisation en amont ;
- Les pertes de terres au profit du projet ;
- Le flux de transport dans ces zones et les risques d'accidents en phase travaux ;
- Les changements de mode vie avec l'arrivée du projet ;

## **Recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Sensibiliser avant le démarrage des activités du projet ;
- Expliquer clairement les bénéfices du projet aux populations ;
- Mettre en conformité l'agropole avec les réglementations environnementales et sociales ;
- Se conformer aux recommandations environnementales et sociales pendant la phase exploitation du projet ;
- Renforcer les producteurs sur les mesures et les techniques agricoles ;

## **Conflits fonciers**

Des conflits fonciers peuvent survenir et cela est un facteur qui peut bloquer le projet. Ils opposent les communautés au projet. Pour éviter ces conflits, des concertations sont organisées pendant les séances de formation.

## **Mécanisme de gestion des plaintes/VBG**

Pour une bonne gestion des plaintes, des CRD et des CDD se sont tenu et c'était l'occasion pour sensibiliser les communautés sur le projet. Avec ces mécanismes des cas de plaintes ne sont pas encore enregistré en se référant aux autres agropoles. La question du genre est prise en compte par le projet car il y a une cellule qui est mise en place et cela permet d'éviter les discriminations.

## **PROCES VERVAUX**

### **ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET AGROPOLE SUD**

---

**Région : Dakar**

**Structure/Acteur rencontré : La Direction des Stratégies de Développement Industriel**

**Lieu de la rencontre : Locaux du Service**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 23 octobre s'est tenue à la Direction des Stratégies de Développement industriel une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec Monsieur Ibrahima Sonko dans le cadre de l'Etude d'impact environnementale et sociale du projet Agropole sud. La séance a commencé à 10 H 05 Min pour prendre fin à 11 H 01 Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Ibrahima Sonko, directeur de la Direction des Stratégies de Développement Industriel

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français.

**Contacts : Ibrahima Sonko 775267085**

**Photo de la rencontre**



### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Questions posées**

Quelle est la stratégie que le projet va mettre en place pour l'acquisition foncière ?

Est- ce que le projet compte s'approprier les terres des communautés ?

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'agropole sud est un véritable projet de développement avec ses avantages économiques et sociaux participa aussi à l'autonomisation de la communauté.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogé sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont relatifs :

- La problématique foncière notée dans les zones ciblées par le projet ;
- Les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ;
- L'utilisation abusive des pesticides par les agriculteurs ;
- La pollution de l'eau liée à l'utilisation des produits chimiques ;
- La pollution atmosphérique ;
- La problématique de la gestion des déchets issus des unités de transformation et de traitement des produits agricoles ;
- Le non implication des communautés entraînant des conflits ;
- L'utilisation des produits dangereux pour la santé lors du tannage ;
- La réduction de la productivité des manguiers liée à la mouche blanche ;
- Les risques d'accident des riverains pendant en phase travaux ;
- Les risques d'accident au niveau des industries.

### **Recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Sécuriser le foncier dans le cadre de ce projet ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des conflits opposant les agriculteurs aux pasteurs ;
- Voir le type d'aménagement mis en place dans les zones d'intervention du projet ;
- Prendre des mesures de suivi de l'eau dans le cadre de ce projet ;

- Privilégier l'utilisation des énergies renouvelables tel que le solaire pour ce projet ;
- Combiner l'utilisation des énergies fossiles et renouvelables pour le stockage et la conservation des produits agricoles ;
- Traiter les eaux usées par un système de décantation ;
- Recycler l'eau issu du nettoyage des produits agricoles dans les centres de traitement ;
- Penser à la réutilisation des eaux usées ;
- Utiliser les déchets organiques comme énergie;
- Mettre en place un système de dialogue des parties prenantes permettant de situer les responsabilités et les rôles de chacun pour la réussite du projet ;
- Impliquer la population dans la mise en œuvre du projet ;
- Indemniser les personnes affectées par le projet de manière équitable ;
- Intégrer la technologie moderne pour une bonne gestion des déchets chimiques ;
- Privilégier les produits bios pour lutter contre les mouches ;
- Privilégier les produits bios pour la mangue et l'anacarde ;
- Faire une culture de contre saison pour le maïs ;
- Utiliser l'eau du fleuve pour l'arrosage du maïs durant la contre saison ;
- Investir dans la recherche pour la réussite de l'agropole ;
- Encadrer l'acquisition des terres par le projet ;
- Informer la population des enjeux du projet ;
- Impliquer tous les acteurs (administration, secteur privés, élus locaux et communautés) dans le dialogue des parties prenantes pour la réussite de l'agropole ;
- Cartographier l'ensemble des risques ;
- Prendre des mesures pour réduire les accidents ;
- Intégrer l'aspect genre dans le projet ;
- Faciliter la synergie entre les acteurs.

### **Mécanisme de gestion des plaintes/VBG**

L'acteur souligne qu'il faut privilégier le dialogue entre les parties prenantes. Chaque acteur doit être responsabilisé sans contrainte pour bien jouer son rôle. Le dialogue permet de définir les règles de jeu. Il permet de prévenir les conflits. Il considère également d'associer l'agriculture et l'élevage dans le cadre de ce projet. Pour cela, il recommande la valorisation des déchets organiques de l'agriculture pour l'élevage. En plus, il faut intégrer la culture fourragère dans le projet. Cela permettra d'atténuer les oppositions entre pasteur et agriculteurs. **Mesures d'accompagnement social/RSE**

En matière d'accompagnement social, l'acteur suggère de :

- Encadrer la population dans le but d'accroître rendements ;
- Doter la population de moyens agricoles ;
- Identifier et former les groupes vulnérables ;
- Faciliter l'accès au financement pour l'autonomisation des groupes vulnérables ;
- Former à la gestion financière.

**Structure/Acteur rencontré : Direction de l'Agriculture / Division des Filières Agro-industrielles**

**Lieu de la rencontre : Locaux du Service**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 26 octobre s'est tenue à la Direction de l'Agriculture/MAER une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec Monsieur Hamidou Diallo, chef de service de la Division des Filières Agro-industrielles dans le cadre de l'étude d'impact environnementale et Sociale du projet Agropole Sud. La séance a commencé à 15 H 36 Min pour prendre fin à 16 H 14 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Hamidou Diallo, chef de service de la Division des Filières Agro-industrielles

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français.

***Contacts : Monsieur Hamidou Diallo 77 746 10 53***

#### **Photo de la rencontre**



#### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

#### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

L'acteur a un avis favorable de l'Agropole sud. Il estime que le projet permettra de réduire les pertes post-récoles surtout pour la mangue. La transformation de l'anacarde permettra de créer de la valeur ajoutée. Également, la transformation du maïs boostera le développement de ce secteur d'activité et augmentera les sources de revenu des agriculteurs.

#### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont relatifs :

- Les risques de conflit foncier dans les zones intervention du projet ;
- Les risques de frustration de la population liés aux indemnités des pertes ;
- Les perturbations d'ordre social liées au non recrutement de la main d'œuvre locale pendant la phase travaux du projet ;
- Les risques d'accident pendant la mise en œuvre de projet ;
- La mauvaise gestion des déchets ;
- La pollution d'atmosphérique liée aux unités de transformation ;
- Les lenteurs de la mise œuvre du projet.

#### **Recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Se renseigner sur le statut foncier pour éviter les conflits ;
- Sécuriser le foncier afin de prévenir les conflits ;
- Impliquer les collectivités ou les sous-préfectures pour une délibération des terres ;
- Indemniser les pertes foncières dans la transparence ;
- Indemniser les pertes à sa juste valeur ;
- Valoriser la main d'œuvre locale ;

- Minimiser les risques d'accident pendant la mise en œuvre ;
- Contraindre les travailleurs à respecter les mesures de sécurité ;
- Renforcer les travailleurs sur les mesures de sécurité en phase d'exploitation ;
- Former au préalable les travailleurs sur les mesures d'hygiène en rapport avec les unités agroalimentaires ;
- Mettre en place un système d'évacuation des déchets
- Prendre des dispositifs pour la gestion des déchets ;
- Reboiser les zones d'intervention du projet pour réduire l'empreinte carbone des unités de transformation ;
- Veiller à la coordination dans le cadre du pilotage et de la mise en œuvre de projet ;
- Faire un communiqué sur le consommé local ;
- Informer via la télévision, la radio, les plateformes digitale et les réseaux sociaux ;
- Mettre en place un fond d'appui pour soutenir les personnes vulnérables ;
- Eviter de politiser le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Faire le recrutement en fonction de la qualification des demandeurs d'emploi ;
- Impliquer les chefs de villages et les représentants de la jeunesse pour le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée ;
- Informer et sensibiliser la population des avantages du projet ;
- Faire des plaidoyers au niveau des personnes ressources (les chefs de village, les élus locaux et les services décentralisés) pour l'acceptation du projet ;
- Renforcer les travailleurs dans le cadre de ce projet ;
- Renforcer les producteurs sur la mécanisation des activités agricoles.

#### **Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel**

La partie souhaite bénéficier d'un renforcement de capacité sur les thématiques :

Telle que la gestion des risques et le changement climatique ;.

#### **Mécanisme de gestion des plaintes/VBG**

Dans le cadre de projet agricole, les SDDR et DRDR sont chargé de résoudre les litiges. Une fois consultée, il procède par l'évaluation des pertes puis indemnise les plaignants.

L'acteur estime qu'il faut impliquer les communautés dans le cadre de la gestion des plaintes. Les Chefs de village peuvent se charger de collecter les plaintes et de les remonter. Ainsi, les collectivités locales doivent être impliquées pour une bonne résolution des conflits.

#### **Mesures d'accompagnement social/RSE**

En matière d'accompagnement social, l'acteur suggère de :

- Appuyer les personnes vulnérables à augmenter leur productivité ;

#### **Structure/Acteur rencontré : Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)**

#### **Lieu de la rencontre : Locaux du Service**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 26 octobre s'est tenue à la l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les techniciens dans le cadre de l'étude d'impact environnementale et Sociale du projet Agropole Sud. La séance a commencé à 10 H 10 Min pour prendre fin à 11 H 25 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Djimé TIGANA

Etaient présents à cette rencontre : 05 participants dont 04 hommes et 01 femme (s).

Les échanges ont été faits en français.  
***Contacts : Djimé TIGANA 77 557 78 18***

### **Photo de la rencontre**



### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Questions posées**

- Est-ce qu'il y a affectation foncière de grande envergure des terres de la population ?
- Quel est le statut du foncier pour ce projet ?
- Quel est le rôle du port de Ziguinchor dans ce projet ?
- Quelles sont des modalités de sélection des filières ciblées par le projet ?
- Est-ce que les quantités des produits sont disponibles pour la transformation ?
- Quel est l'objectif de cette production ?
- La production est destinée pour l'exportation ou le marché local ?
- Quel est le rôle des producteurs locaux dans ce projet ?
- L'Agropole compte procéder comment avec la coupe de bois dans la zone ?
- Qu'est-ce le projet prévoit par rapport au changement climatique ?
- Quelle est l'entreprise chargée de la mise en place des installations de l'Agropole ?
- Quel est le rôle des collectivités territoriales dans le processus d'affectation foncière ?
- Est-ce que la culture du maïs n'encourage pas la déforestation ?

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

La direction estime que le projet s'inscrit dans la logique du PSE et du PNADT car les zones ciblées sont en adéquation des filières choisies de l'Agropole sud.

Elle souligne que le projet est important car il vise la transformation des produits locaux.

L'agence nationale de l'aménagement du territoire va appuyer le projet à cartographier les sites. projets.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- L'enclavement des zones d'interventions du projet ;
- La problématique de la commercialisation des produits agricoles et forestiers ;
- Le manque d'infrastructure de stockage des produits ;
- Les difficultés liées au transport des produits ;

- L'impact du projet sur la population et les activités économiques ;
- La politisation du projet dès le début ;
- La non implication des investisseurs nationaux dans le projet ;
- Les impacts environnementaux liés à la coupe d'arbre pendant la phase chantier du projet ;
- Le non implication des populations pendant la prise de décision ;
- L'exploitation des producteurs pendant la commercialisation des matières premières
- Les pertes de terres agricoles par la population ;
- La non prise en compte des potentialités de la zone en termes de variété des produits existant ;
- L'absence de document de planification en vigueur dans les zones d'intervention du projet ;
- La salinisation des terres agricoles.

### **Recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Intégrer la pêche et l'élevage dans le projet ;
- Veiller à la cohérence des orientations du projet en rapport avec les aménagements faits dans la zone ;
- Impliquer les populations dans le projet ;
- Accompagner les impactés à leur réinsertion ;
- Veiller à intégrer les énergies renouvelables pour atténuer les impacts sur l'environnement ;
- Accompagner les impactés à préserver leur activité économique ;
- Faire la cartographie des sites et des installations ;
- Valoriser les ressources des terroirs ;
- Définir la part des investisseurs nationaux dans le projet ;
- Faire bénéficier la population de la chaîne de valeur produit par l'agropole sud ;
- Intégrer les GIE existant dans le projet ;
- Protéger les habitations des populations ;
- Valoriser les productions de la population à sa juste valeur ;
- Mettre en place des emplois sécurisés pour la population ;
- Voir le statut du foncier dans les zones d'intervention du projet ;
- Prévoir un partenariat entre les universités du pays et le projet d'Agropole pour former des étudiants dans les différentes filières ;
- Labéliser les produits transformés
- Mettre en location le foncier pour le projet pour sécuriser la propriété des populations ;
- Se rapprocher de l'ANAT pour les visas de localisation avant la mise place des installations ;
- Mettre en place un système de recueil des eaux pluviales ;
- Reboiser les forêts communautaires ;
- S'assurer du renouvellement de la végétation tels que les manguiers, les anacardiens ;
- Impliquer toutes les structures tels que les eaux et forêts, chasses et sols pour le reboisement de la végétation ;
- Avoir un plan d'aménagement et d'occupation du sol ;
- Renforcer la capacité technique et financière des producteurs ;
- Organiser les producteurs en GIE ;
- Augmenter la capacité de production en termes de qualité et de quantité ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des eaux pour l'augmentation de la productivité ;
- Lutter contre la salinisation des terres agricoles ;
- Eviter de dégrader les ressources forestières ;

### **Mesures d'accompagnement social/RSE**

En matière d'accompagnement social, l'acteur suggère de :

- Renforcer l'autonomisation de femmes à travers ce projet ;

- Renforcer les femmes dans la transformation de projet ;
- Financier les femmes.

### Structure/Acteur rencontré : Centre de Suivi Ecologique (CSE)

#### Lieu de la rencontre : Locaux du Service

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre s'est tenue au Centre de Suivi Ecologique (CSE)

Une consultation publique/rencontre institutionnelle avec Mme Marième Soda Diallo, coordonnatrice de programme du Centre de Suivi Ecologique dans le cadre de l'étude d'impact environnementale et sociale du projet Agropole sud. La séance a commencé à 12 H 14 Min pour prendre fin à 13 H 01 Min. La séance a été présidée par : Mme Marième Soda Diallo, coordonnatrice de programme du Centre de Suivi Ecologique

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant dont 00 homme (s) et 01 femme (s).

Les échanges ont été faits en français.

**Contacts :** *Marième Soda Diallo 77 656 20 58*

#### Photo de la rencontre



#### Points abordés

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

#### Questions posées

- Quel est le marché qui est visé pour ce projet ?
- Est-ce qu'une étude préliminaire a été faite pour voir s'il y a des déplacements ou des pertes économiques ?

#### Perception/Avantages et enjeux majeurs

L'Agropole est positif car il permettra la transformation des produits locaux surtout dans la zone de Casamance. L'installation des industries permettra également de minimiser les pertes post-récoltes des produits agricoles et forestiers dans cette zone. Le projet favorisera la création d'emploi. De plus, il facilitera l'écoulement de la production des producteurs au niveau local. En sus, l'augmentation de la productivité favorisera l'amélioration de la couverture végétale dans

cette zone. A cela, s'ajoute le développement des activités connexe en particulier les services de transfert d'argent, l'installation des banques agricoles, etc.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Interrogée sur les risques et préoccupations liés au projet, l'acteur estime qu'ils sont :

- La problématique du transport des produits forestiers dans ces trois régions ;
- Les pertes post-récolte des produits agricoles et forestiers ;
- La problématique de gestion des déchets en phase exploitation du projet ;
- L'absence d'assainissement des zones ciblées par le projet ;
- Les risques de contamination des nappes et des sols par les déchets liquides ;
- La pollution atmosphérique liée aux échappements de gaz toxique ;
- Les risques de déplacement des personnes pour la mise en œuvre du projet ;
- La problématique des indemnités des pertes ;
- La perte de biodiversité relative à la mise en place des pistes ;
- Les impacts négatifs de l'agro-industrie sur la biodiversité ;
- Les coupes d'arbres entraînant la perte de la biodiversité ;
- La pression exercée sur la ressource eau à usage agricoles ;
- La destruction des cultures par des ravageurs, des oiseaux ;
- La pollution de l'eau et du sol liée à l'utilisation des pesticides par les producteurs ;
- Les risques de conflit liés à la proximité des installations aux habitations pouvant nuire à la quiétude des habitants ;
- La problématique de la santé publique liée au rejet de gaz toxique par les industries de transformation ;
- Les risques d'accident pendant les phases chantier et l'écoulement des produits ;
- La pollution de l'air due à la poussière ;
- Les feux de brousses ;

### **Recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a formulé les recommandations ci-dessous :

- Prévoir l'installation des stations d'épuration des eaux usées dans les différents module et plateforme de l'Agropole ;
- Etudier les sous filières des déchets solides ;
- Recycler les déchets organiques pour réutilisation ;
- Indemniser à la hauteur des pertes ;
- Eviter le maximum les déplacements des personnes et des activités agricoles ;
- Renouveler les plantes pour assurer la fourniture de matière première pour la transformation ;
- Mettre en place des forages ou mini forage pour l'agriculture ;
- Munir des compteurs aux forages pour avoir une idée sur le volume d'eau consommée par l'agriculture ;
- Mettre un système permettant d'utiliser moins d'eau dans l'agriculture comme le goutte à goutte ;
- Prévoir des alternatives pour lutter contre les ravageurs ;
- Mettre en place un dispositif de suivi environnemental de l'agropole ;
- Rendre compte sur le suivi environnemental annuellement aux direction compétente ;
- Mettre en place des mini laboratoires dans les agropoles pour faire le suivi environnemental ;
- Prendre des mesures pour atténuer la pollution d'atmosphérique ;
- Prendre des dispositifs pour lutter contre les feux de brousses ;
- Impliquer le centre de suivi écologique pour le suivi;

### **La question foncière**

Les conflits peuvent survenir dans les zones ciblées par l'agropole entre les agriculteurs et pasteurs. L'acteur recommande de consulter les communautés pour connaître les mécanismes de gestion des plaintes dans le cadre du projet agropole sud. Également, il considère que le projet peut entraîner un conflit avec la communauté. Il propose que l'agropole prenne en considération les valeurs des terroirs en intégrant le mode de fonctionnement familial dans les dispositifs du projet.

#### **Mécanisme de gestion des plaintes/VBG**

Il n'y a pas un mécanisme de gestion des plaintes standard. Chaque communauté a son propre dispositif. Dans le cadre de ce projet, il va falloir prendre en compte les mécanismes de gestion des plaintes mis en place par les communautés et de s'appuyer sur ces dispositifs. Il estime que le projet n'a pas besoin de créer des organes de conciliation mais plutôt de collaborer avec la population. Il souligne également de prendre en considération les autres instances de résolution de conflit tels que la commune, le département et la justice. De plus, l'UGP doit être impliqué pour la bonne gestion des plaintes.

#### **Renforcements de capacité**

- Appui institutionnel tel que les instruments de mesures ;
- Appui logistique tel que les matériels de terrain ;
- Former sur les techniques de terrain et les protocoles.

## **PROCES VERBAL**

### **ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PZTA) DU SUD OU AGROPOLE SUD**

---

**Région : Dakar**

**Structure/Acteur rencontré : Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols / Bureau Changement Climatique**

**Lieu de la rencontre : Locaux du service**

---

**L'an deux mille vingt-trois**, le 16 octobre, s'est tenue à la Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols une (e) consultation publique/rencontre institutionnelle avec le responsable du bureau Changement Climatique monsieur Pape Ibrahima Diouf dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du projet de Zone de Transformation Agro-industrielle (PZTA) du sud ou Agropole-sud. La séance a commencé à 10H 10Min pour prendre fin à 11H 00Min.

La séance a été présidée par Monsieur Pape Ibrahima Diouf

Etaient présents à cette rencontre : 01participants dont 01homme et 00 femme.

Les échanges ont été faits en Français

**Contacts : Pape Ibrahima Diouf 77508 34 09**

**Photo de la rencontre**



### **Points abordés**

- Perception / Avantages et enjeux du projet
- Préoccupations risques et impacts négatifs
- Recommandations
- Gestion foncière
- Besoins en renforcement de capacité/Appui institutionnel
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Mesures d'accompagnement social/RSE

### **Questions posées**

- Quelles sont les types infrastructures que le projet va mettre en place dans les différents sites ?
- Est-ce que ce sont des unités de transformation qui ont des capacités de pollution élevée ?
- Ou ce sont des unités qui polluent moins ?
- Quel est le type de matériel qui va être utilisé pour la récupération des mangues ?
- Quel est le produit chimique que le projet a envisagé d'utiliser pour le stockage et la conservation des produits agricoles ?
- Pourquoi l'Agropole-sud n'a pas intégré la transformation du palme dans le projet ?

### **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Tout projet de développement présente des avantages et l'agropole-sud s'inscrit dans la même logique. Il considère que le projet permettra de lutter contre l'insécurité alimentaire. Il pourra également participer au désenclavement des zones ciblées en aménageant des routes bitumées pour le transport et la commercialisation des produits finis. En plus, le projet permettra l'augmentation des sources de revenu de la population en créant des emplois. En fin, l'Agropole créera des conditions favorables à la conservation des mangues et anacardes.

En terme d'appui le service des eaux, forêts et chasses peut appuyer le projet travers des conseils pour la réussite du projet.

### **Préoccupations, risques et impacts négatifs**

Les risques et préoccupations liés au projet sont les suivants :

- Le manque d'information sur les types infrastructures à mettre en place par projet ;
- Les coupes d'arbres pendant la phase travaux du projet ;
- La perturbation de l'écosystème par la monoculture dans les zones ciblées par le projet ;
- La réduction de l'absorption de CO<sub>2</sub> à effet de serre ;

- La perte de la biodiversité liée aux coupes d'arbres ;
- La perturbation de la faune pendant l'exécution du projet ;
- Le manque de moyen de déplacement des services régionaux ;
- Les risques d'intoxication liés à l'usage des produits chimiques pour la conservation ;
- La pollution de l'écosystème liée à l'utilisation des pesticides ;
- Les risques d'accident pendant les travaux ;
- Les pertes d'animaux sauvages durant la manipulation des engins ;
- L'absence de suivi pour la préservation de la faune ;

### **Recommandations**

- Faire une cartographie des infrastructures du projet ;
- Eviter la construction des infrastructures du projet à proximité des habitations de la population ;
- Consulter l'inspection régionale des eaux et forêts de Ziguinchor ;
- Eviter la construction des infrastructures du projet dans les aires protégées et classées ;
- Respecter le code forestier ;
- Obtenir l'autorisation des coupes d'arbres auprès des autorités forestières des sites ;
- Aménager des espaces verts à l'intérieur des sites ;
- Evaluer la quantité de carbone perdue avec l'aide des outils de la FAO ;
- Accompagner les services régionaux dans la protection de l'écosystème ;
- Consulter les services régionaux pour identifier leur besoin en renforcement de capacités ;
- Eviter l'usage des pesticides pour la conservation des produits ;
- Utiliser les produits naturels pour lutter contre les ravageurs ;
- Informer la population des différents sites devant accueillir les activités du projet ;
- Mettre des panneaux de signalisation pour sécuriser les chantiers ;
- Veiller à la préservation de la faune ;
- Veiller à l'hygiène, sécurité et environnement dans tout le processus de la transformation des produits ;
- Utiliser le froid ou la chaleur pour la conservation selon les types des produits agricoles ;
- Intégrer les autres produits agricoles tel que le palmier dans le projet ;
- Se rapprocher directement des services techniques pour les informer (informer de bouche à oreille) ;
- Mettre en place un plan de communication permettant d'informer la population ;
- Impliquer les élus locaux, les notables, les chefs coutumiers, les jeunes et les femmes dans le projet.

### **Question foncière**

L'acteur estime qu'il peut avoir des conflits fonciers dans les zones d'interventions du projet. Les projets de ce type sont source de problème. De ce fait, l'acteur recommande de réaliser le projet dans les espaces libres et qui appartient à la municipalité. Par contre, s'il n'y a pas de terre libre, l'Etat doit mettre en place un plan de communication pour faire accepter le projet à la population.

**Gestion des plaintes (y compris celles relatives aux VBG/EAS/HS)**

L'acteur estime le projet doit se baser des comités existants dans les zones intervention du projet dans le cadre de la gestion des plaintes. Ces points focaux permettront de résoudre les conflits à l'amiable. Pour une résolution des plaintes, l'acteur recommande d'impliquer les relais les chefs de villages et les sages.

**Besoins en renforcement de capacités/appui institutionnel**

- Renforcer les services régionaux sur la gestion de la faune ;
- Renforcer sur l'inventaire des arbres et de la faune ;
- Appui logistique tel que les voitures ;
- Accompagner les services régionaux dans les séances d'information et de sensibilisation de la population ;